# L'HEPTAMÉRON

# DES NOUVELLES

DE

LA REINE DE NAVARRE

# L'HEPTAMÉRON

DES

# NOUVELLES

DE TRÈS HAUTE ET TRÈS ILLUSTRE PRINCESSE

MARGUERITE D'ANGOULÊME

REINE DE NAVARRE

*Publié sur les manuscrits par les soins & avec les notes*

DE MM. LE ROUX DE LINCY

&

ANATOLE DE MONTAIGLON

---

TOME QUATRIÈME

PARIS

AUGUSTE EUDES, EDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, [illegible]

---

M DCCC LXXX

# LES FARCES

## DE MARGUERITE DE NAVARRE

SANS être véritablement un auteur dramatique, Marguerite a touché au théâtre, & les annalistes de notre scène ont analysé, dès le XVIIIe siècle, les six pièces qui se trouvent dans *les Marguerites de la Marguerite*. Ce sont plutôt des dialogues que des actions, mais, s'ils ont été certainement joués, ils ne l'ont été que pour la Reine & chez elle. On l'a lu dans les extraits de Brantôme (I, 132) : « Elle composoit souvent des Comédies & des Moralités, qu'on appeloit dans ce temps-là des Pastorales, qu'elle faisoit jouer & représenter par des Filles de sa Cour. »

Florimond de Rémond, dans son *Histoire de la naissance & des progrès de l'Hérésie*, va plus loin.

Après avoir dit que Roussel, son prédicateur, lui fit lire la Bible, « alors grossièrement tournée en françois », il ajoute : « Ce qu'elle fit avec tel plaisir qu'elle composa une traduction tragi-comique presque de tout le Nouveau Testament, qu'elle faisoit représenter en la salle devant le Roy son mary, ayant recouvert pour cet effet des meilleurs Comédiens qui fussent

lors en Italie, &, comme des bouffons ne sont niais que
donner du plaisir &, comme guenons, devenir plaisants
tateurs des humeurs & volontés du maistre, aussi ces
reconnoissant l'inclination de la Roine, parmy leurs jeu
tremeslent plusieurs rondeaux & virelais sur le suje
Ecclésiastiques. Toujours quelque pauvre Moine avoit p
la Comédie & à la Farce. Il sembloit qu'on ne peût se re
sans se moquer de Dieu & de ses Officiers. »

Le P. Hilarion de Coste, *Vies & éloges des Dames illu*
II, 272, répète aussi la qualité italienne des acteurs, &,
avoir résumé ce qu'on vient de lire de Florimond, a
très gratuitement au trait final sur les rondeaux & vi
contre les Ecclésiastiques : « Particulièrement contr
Moines & les Religieux, les Curés & les Prêtres de villa

Je ne sais jusqu'à quel point Marguerite a eu une t
d'acteurs italiens, dont elle n'avait pas besoin; ma
croirais volontiers qu'elle a eu l'intention de mett
tragi-comédies tout le Nouveau Testament. Seulemen
n'a fait que commencer; mais, les sujets traités pa
étant l'Adoration des Bergers, celle des Rois, le Massac
innocents & la Fuite en Égypte, on voit que ses *comédi*
ainsi naturellement appelées parce que le dénoueme
est heureux, — sont bien les premiers sujets de l'hi
évangélique. Après avoir commencé, elle en est restée
il n'est pas probable qu'elle en ait écrit davantage. T
quatre ont été imprimées de son vivant, & ce sont aus
seules qui se retrouvent dans les manuscrits de ses poés

II. N'ayant pas à les réimprimer ici, il suffira d'en dire
ques mots. C'est à la première, « la Nativité de Jésus-Chr

pleine d'amour; *Christilla,* dont le nom est un diminutif féminin de celui de *Christus,* & *Dorothée,* celle qui a le don de Dieu, — les noëls & les simplicités rustiques des Bergers & des Bergères valent mieux que le discours de Satan & que celui de Dieu, qui se donne la peine de répondre lui-même à l'éternel ennemi.

L'Adoration des Mages, où les Anges & Dieu lui-même, que Marguerite fait vraiment parler trop facilement, sont accompagnés par elle de Philosophie, de Tribulation, d'Inspiration & d'Intelligence, n'est pas la meilleure des quatre. Par contre, il y a vraiment une très belle idée dans celle des Innocents. Les plaintes de Rachel, qui ne veut pas être consolée, sortent forcément du sujet; mais il y a une véritable invention, la mort du petit enfant d'Hérode tué avec les autres, le désespoir du père au milieu de ses fureurs & les malédictions de la nourrice. Quelle belle scène pourrait sortir de cette donnée, si humaine & si théâtrale! Marguerite n'a fait que l'esquisser, mais la concevoir & la sentir montre déjà toute la valeur de l'esprit qui a tiré de lui-même & qui a compris ce poignant contraste, si profondément dramatique. Si Corneille avait écrit une tragédie d'Hérode, ce coup & cette surprise, aussi inattendue que naturelle, eussent été dignes de son génie.

Dans la *Comédie du Désert,* Contemplation, Mémoire & Consolation nous font rentrer dans la convention nuageuse de l'allégorie mystique; mais, à propos de ces pièces, il faut remarquer à quel degré elles se séparent des Mystères, surtout par la forme. Le lyrisme y domine plus que le dialogue, & il serait long de relever toutes les formes de strophes & de mètres qui s'y succèdent. Il est vrai que les couplets ne se dégagent pas à l'œil dans l'édition originale, qui, selon l'usage du XVI[e] siècle, les serre les uns contre les autres, alors qu'il serait bon de les espacer & de les distinguer typographiquement. Non seulement le style, mais même les idées y gagneraient, car elles s'y allégiraient & reprendraient ainsi, pour les oreilles comme pour les yeux, leur variété & leur

accent, allourdis par cette sorte d'agglomération matérielle.

J'ai dit que ces comédies sacrées se séparaient des Mystères. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont pleines de l'esprit religieux nouveau, dont elles sont une manifestation bien curieuse & bien importante, mais aussi parce que leur établissement poétique en strophes lyriques qui y prédominent les en différencie profondément. A la fin du XVe siècle, il s'en introduisait quelque chose : tout en gardant le vers de huit pieds, on se séparait des rimes plates se suivant d'un vers à un autre, & on les entremêlait soit en quatrains, soit en huitains sur trois rimes, la forme par excellence du XVe siècle. Quand on ne fait pas la distinction des strophes, il semble que ce soit écrit au hasard & en rimes libres, ce qui est tout à fait une erreur. Marguerite, plus préoccupée de poésie que du dialogue dramatique, a cherché volontairement & poussé plus loin qu'aucun autre l'accumulation & la variété des rythmes [1]. Sous ce rapport, cette partie de son

1. Dans quelques occasions, Marguerite a indiqué l'air sur lequel on les chantait. Ainsi, dans l'*Adoration des Rois*, un petit noël, en strophes de quatre

œuvre n'est pas sans se rapprocher des *rappresentazioni sacre* italiennes, qui sont régulièrement écrites en octaves. Le plus grand nombre des éditions que l'on connaît de celles-ci est seulement du milieu du XVIe siècle; mais il y en a d'antérieures, & il est bien probable que Marguerite en a eu entre les mains. Le manque d'action, les raisonnements longuement développés qui suppriment la vivacité du dialogue vraiment coupé, le moule, le caractère général, & jusqu'à la dimension, sont aussi trop analogues pour que Marguerite les ait ignorées. Si elle a eu des comédiens italiens, ils ont dû en jouer devant elle.

III. A en croire le mot d'une lettre de Marguerite elle-même, écrite de Nérac à M. d'Izernoy, à la date du 12 janvier 1532 : « Nous y passons notre temps à faire Moineries & Farces[1] », on penserait que celles qui se trouvent dans ses œuvres sont dans le sens gai. Il n'en est rien : elle y prêche comme à l'ordinaire, & ce n'est pas elle qui a jamais fait, comme on dit, de l'art pour l'art. Comme dans les commentaires des interlocuteurs de ses Nouvelles, elle a un but sérieux : elle expose, disserte & régente encore plus qu'elle ne conseille. Ce que dit Florimond de Rémond exprime plus complètement ce qui est la vérité même, le sentiment dominant d'utilité actuelle & de propagande active. Il y a au XVIe siècle une comédie Protestante & un théâtre Réformé; il est surtout Génevois & à un moment Lyonnais, mais c'est

---

On trouve dans le recueil de M. Le Roux de Lincy, II, 124, le timbre : *Las ! que dit-on en France — De Monsieur de Bourbon*, mis pour une strophe de huit vers. Il est certain que les strophes de Marguerite sont sur le chant d'une des pièces du siège de Metz : *Que peut-on dire en France — Du camp de Luxembourg*, — la chanson spirituelle, celle du siège de Metz & deux autres (Le Roux de Lincy, II, 403 & 417) indiquées sur le chant : *Las ! que dit-on en France*, étant également en strophes de dix vers. — M.

1. Dans le premier recueil de ses *Lettres*, par M. Génin, 1841, p. 381, Guillaume Jean, sieur d'Izernay (Yzernay, Maine-&-Loire), était un de ses maîtres d'hôtel; La Ferrière-Perry, p. 166.

après le milieu du XVIe siècle. Marguerite est antérieure, &, si Malingre est bien de son temps, Bèze ne vient qu'à sa suite.

IV. Les Farces de Marguerite sont au nombre de quatre. Deux seulement, les moins périlleuses, une qui ne touche en rien la religion & une autre très entortillée, ont été imprimées du vivant de leur auteur dans *les Marguerites de la Marguerite*. Les deux autres, restées inédites jusqu'à nos jours, ont été données par M. Le Roux de Lincy. Toutes quatre se trouvent dans le manuscrit de ses *Poésies* (Voir I, 189), & nous les y avons collationnées.

J'ai dit quatre Farces, & non pas six. Il a paru pourtant en 1856 (Paris, Auguste Aubry, in-8o de 35 pages) « deux Farces inédites attribuées à la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, publiées avec une préface & des notes par Louis Lacour ».

Les deux dialogues à deux personnages, Clément & Catherine, sont charmants de tous points, du style le plus fin & le plus preste ; le vers de huit pieds à rime plate y est manié de la main la plus légère, avec les coupures & les suites les

Marot [1]. La Croix du Maine a parlé d'une édition sans lieu ni date, mais on en connaît deux de Paris & de Lyon à la date de 1549, cinq ans après la mort du poëte (Brunet, III, 1461), & leur texte est courant depuis l'édition de Lenglet-Dufresnoy :

> Qui le sçavoir d'Erasme vouldra voir,
> Et de Marot ensemble la rime avoir,
> Lise cestuy colloque tant bien fait,
> Car c'est d'Erasme & de Marot le fait.

Il nous est donc, à notre grand regret, impossible de joindre les deux jolis morceaux de maître Clément aux essais dramatiques de Marguerite, qui n'a jamais écrit avec cette légèreté & cette souplesse.

V. Je n'ai pas à revenir sur la condition rythmique qui se retrouve dans ses Farces comme dans ses pièces pieuses. Comme les coupures des strophes sont ici typographiquement indiquées, il est inutile d'insister, d'autant plus que la qualité comique des sujets ne comportait pas autant de recherche des formes lyriques. On pourrait plutôt insister sur ce point que ce ne sont point proprement des Farces. La Farce n'est ni un débat ni une leçon; elle s'occupe plutôt à représenter une aventure ou un caractère pris dans la peinture des mœurs de la bourgeoisie ou du peuple, & elle les fait vivre au moyen d'une action simple, unique & sans complication d'intrigues accessoires : c'est une courte comédie en un seul acte. Celles de Marguerite ne sont pas de la comédie; ce ne sont pas non plus formellement des *moralités*, puisqu'elles n'ont pas d'abstractions philosophiques ou religieuses personnifiées; ce seraient plutôt des *Sotties*, mais on a appelé *Farces* des *Sotties*, & l'attribution de genre importe d'autant moins qu'il faut

---

1. Avec cette différence que, dans la copie de Julyot, Clément & Catherine restent les personnages des deux dialogues, tandis que, dans les textes imprimés, le second est entre l'Abbé & Isabeau.

laisser à ces saynètes protestantes le titre que leur auteur leur a donné.

Dans *le Malade*, à côté de la femme qui, pour soulager son mari, a plus d'un remède, la dent de sanglier, les germes d'œufs, la fiente de pigeon, le jus de pavot ; à côté du médecin qui a la saignée & ne croit pas aux recettes des commères, il y a la chambrière qui conseille à son maître de se recommander à Dieu & de ne compter que sur lui. C'est la seule foi qui le peut guérir & qui le guérit en effet.

Il est curieux de rapprocher *le Malade* de la pièce de Mathieu Malingre, « *Moralité de la maladie de Chrestienté* à treize personnages, — Foi, Espérance, Charité, Chrestienté, Bon Œuvre, Hypocrisie, Péché, le Médecin céleste, l'Aveugle, son Varlet, l'Apoticaire, le Docteur, — en laquelle sont monstrez plusieurs abuz advenus au Monde par la poison de péché & l'hypocrisie des heretiques ».

Il est aussi curieux de rappeler qu'elle fut jouée à La Rochelle, en 1558, devant Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret, la fille de Marguerite. C'est au fond le même sujet que *le Malade*, &, si la Moralité de Malingre était de 1558, date du

poème des quatre Dames & des quatre Gentilshommes & dans celui de *la Coche*.

La première Femme a un mari fâcheux & jaloux à tort : la Vieille lui conseille de le changer en *coucou*. A la seconde, mariée à un mari qu'elle aime & qui en aime une autre, elle conseille de l'aimer comme il fait, ou peu, ou beaucoup, ou pas du tout : c'est l'union ou la revanche. La première Fille veut rester fille & se moquer des amoureux : la Vieille, qui a de l'expérience, lui dit qu'elle aimera. Elle dit à la seconde Fille, qui fait l'éloge de l'amour, que celui qu'elle aime & qui l'aime cessera de l'aimer. Après cela & pour la danse, si fréquente & comme traditionnelle à la fin des Farces, arrivent un vieillard & quatre hommes, non pas pour faire une contre-partie littéraire, mais pour donner aux cinq femmes leur nombre de cavaliers.

*L'Inquisiteur* est vraiment un peu trop naïf. Il se dit à lui-même qu'il est un coquin, & les Enfants parlent comme des Doéteurs de l'Église; mais on y sent le grand souffle religieux de ce sentiment, calviniste au XVIe siècle & janséniste au suivant, que l'homme est impuissant sans la grâce, & que la foi l'emporte sur les œuvres elles-mêmes. C'est le *Fides justificat, non opera,* ce passage de l'Épître aux Romains qui, sous cette forme, était la marque de proscription pour les Bibles hérétiques.

La quatrième Farce, malgré ses obscurités, se rapporte à la supériorité des petits qui possèdent la vraie doctrine sur les grands qui se livrent à leurs passions. Ils sont représentés par des personnages allégorisés, d'ailleurs si fréquents dans le théâtre comique du XVe & de la première moitié du XVIe siècle.

*Trop* & *Prou*, qui sont de gros Seigneurs de ce monde, ont des robes riches & gorgiases, cannetillées, profilées, ricamérées, frisées & brochées d'or, d'argent & de soie; mais par contre ils ont de grandes, lourdes & laides oreilles bestiales, des oreilles d'âne comme celles du roi Midas; ils les cachent

sous leurs chapeaux & sous leurs bonnets de nuit, m
sont tristes au fond, car ils sont condamnés à les g
parce qu'ils mourraient si on les leur coupait.

Les deux Marchands ont d'autres richesses. *Peu*, qui
les bestiaux, a une bourse au côté, & *Moins*, qui tra
jour & nuit, a sa richesse sous ses cheveux. Ils sont
petits que les autres hommes ; ils ont des habits si misé
qu'on les déchire quand on y touche ; ils n'ont
mais, tandis que *Trop* & *Prou* n'ont de cornes que de li
& de cerf, eux ont sur la tête, comme des béliers
cornes qui percent leurs chapeaux, qui leur servent à s
fendre, à casser les œufs de l'Autruche & à faire f
Mort. Ils sont joyeux jusqu'à en rire, grâce à l'histoire
n'arrivent pas à raconter : *Il était au commencement...*,
n'est pas difficile de voir l'Évangile, puisque ce sont le
miers mots du premier verset de saint Jean : *In pri*
*erat verbum*. Si *Trop* & *Prou* avaient pendant un quart d'
dans leurs oreilles la corne dont on dit à un mo
qu'elle n'est de chair ni d'os, ils guériraient ; mais la
leur fait mal, & ils ne peuvent la supporter.

La corne est un symbole de puissance (ainsi celles d

*de vache*, il a fait *Bucerus*, de βοῦς & de κέρας, qui veut dire *corne de bœuf*.

Toutes ces idées, toutes ces allusions, en y joignant celle de la corne à sonner qui fait arriver aux oreilles le bruit de la bonne nouvelle, sont réunies & comme emmêlées. La Farce est volontairement obscure & ne conclut pas; mais le sens général en est bien visible, malgré ses voiles. Comme dans *le Malade*, le seul chemin à suivre & le seul remède capable de guérir, c'est la parole divine & la foi nouvelle. Sauf la seconde Farce, qui est vraiment de plaisance & comme un *intermezzo di ballo*, les trois autres sont aussi bien du théâtre religieux que les pieux sujets tirés de l'enfance du Christ.

A. DE M.

# I. — LE MALLADE

*Farce.*

(Bibl. nat., F. F. 12,485, f° 80 r° à 88 v°.)

LE MALLADE.

*Ma femme, que je suis mallade!*
*Je sens au cousté grant doulleur;*
*J'ay le goust amer, le cueur fadde.*

LA FEMME.

*On le veoit à vostre coulleur,*
*Mais vueillez donq prandre bon cueur*
*Et vous esforcer de manger.*

LE MALLADE.

*Menger, qui n'a plus de faveur?*
*Vous me faictes vif enraiger.*

*Menger? Je vous promectz, m'amye*
*Que je n'ay goust ny appétit,*
*Et nul morceau ne sçaurois mye*
*Avaller, tant fust il petit.*

LA FEMME.

*Il vous fault donq mectre en ung lict :*
*Vous y serez plus à vostre aise.*

LE MALLADE.

*Puis qu'en riens je ne prans délict,*
*Myeulx suis ainsi, ne vous desplaise.*

LA FEMME.

*Où vous tient vostre passion ?*

LE MALLADE.

*Au cousté droict, soubz la mamelle,*
*Et sens une altération*
*Qu'il n'en fut jamais une telle.*

LA FEMME.

LA FEMME.

*Tousjours à eulx voullez courir;*
*Mais leur patte est trop dangereuse,*
*Car l'autre jour feirent mourir*
*La fille de la Proculeuse*[1].

*Entre nous, pouvres femmelettes,*
*Avons bien quelque expériance*
*Et congnoissons les herbelettes*
*Ainsi qu'eulx, par ma conscience.*
*Pensez vous que leur grant science*
*Puisse toutes choses sçavoir?*

LE MALLADE.

*Hay, je pers ma pascience!*
*Allez tost, faictes bon debvoir.*

LA FEMME.

*Et bien doncques, je le vois querre,*
*Puisqu'en luy seul vous voullez croire.*
*Si vouldroys je bien, par sainct Pierre!*
*Qu'il fust hors de vostre mémoire:*
*Car, si seullement voulliez boire*
*Cinq germes d'œufz tant seullement*[2],
*Vous verriez bien changer l'histoire,*
*Et guary seriez seurement.*

---

1. De la femme du Procureur. Le changement des deux *liquides* est fréquent dans la prononciation. — M.

2. Voir Pline, l. XXIX, ch. XI (éd. Littré, II, 303-5), pour les remède fournis par les œufs sous toutes les formes. — M.

*Je y voys donq pour vous satisfaire,*
*Et, s'il est besoing, je y courray.*

LE MALLADE.

*Las! mon Dieu, je ne sçay que faire!*
*Je croy qu'à la fin je mourray;*
*Plus porter cecy ne pourray,*
*Car ma doulleur tousjours augmente;*
*Guères au Monde ne demourray.*
*Que vous en semble, ma servante?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Si je osoys la vérité dire*
*Et qu'il vous pleust en gré la prandre,*
*Bien tost seriez hors de martire,*
*Sans au Médecin vous attendre.*

LE MALLADE.

*Et jamais plus n'yriez aux faulx*
*Médecins, vous y confiant;*
*Mais malladye & ses assaulx*
*Avec luy iriez desfiant.*

LE MALLADE.

*Qui est ce Sainct? qui peult il estre?*
*Je vous prie, nommez le moy.*

LA CHAMBRIÈRE.

*C'est le Sainct des Saincts, le grant Maistre*
*Qui sanctifie Pappe & Roy;*
*C'est Dieu, lequel fermement croy*
*Que tous voz maulx vous oustera*
*Quant par une asseurée foy*
*Vostre cueur là s'arrestera.*

*Y a il Médecin plus saige*
*Que Dieu, ou meilleur, ou plus doulx,*
*Ne qui tant ayme humain lignaige,*
*Ne si puissant — m'entendez vous —*
*Ne qui ayt sousfert tant de coups*
*Et[1] la mort, pour vous rendre sain*
*Et pour tirer dehors des loups*
*Vostre âme & la mectre en son sain?*

*Si à luy tout droict vous allez*
*Luy compter vostre pouvre affaire*
*Et que franchement vous parlez*
*Ainsi qu'un bon Chrestien doit faire,*

1. Ms. : *Ne*, par répétition des lignes précédentes. — M.

*Soubdain vous sentirez desfaire*
*Le lyen par qui tant sousfrez,*
*Et, s'il ne luy plaist ainsi faire,*
*A sousfrir pour luy vous osfrez.*

*Si vous regardiez vos mérittes*
*Et vos péchez bien clairement,*
*Voz doulleurs trouveriez petittes*
*Au pris de vostre jugement;*
*Mectez en vostre entendement*
*Que riens il ne vous appartient*
*Que peine, doulleur & tourment,*
*Et que péché en mal vous tient.*

*Mais, en regardant ce péché*
*Et vous consentant à la peine,*
*Soudain en seriez destaché*
*Par une grâce souveraine*
*Qui du profond d'Enfer ramaine*
*L'âme qui est humiliée,*
*La rendant claire, belle & seine,*
*Et de tout péché deslyée.*

*Mon Maistre, mectez tout à rien*
*Vostre desir & voulunté.*

LE MALLADE.

*En bonne foy je congnois bien*

*Par quoy en ces plaisans propoz*
*Il est temps que je me repose.*

---

LA FEMME, au Médecin.

*Hellas, Monsieur, mon bon espoux*
*Par moy sa doulleur vous expose*
*— Tant mal est que dire ne l'ose —*
*S'il vous plaist de le venir veoir* [1].

LE MÉDECIN.

*Ma commère, vouldrois* [2] *savoir*
*Quel mal il a.*

LA FEMME.

*Soubz le tétin.*

LE MÉDECIN.

*Quant lui print il?*

LA FEMME.

*Ce fut arsoir,*
*Mais il ne s'est plainct qu'au matin.*
*Monseigneur, bien que du Latin*
*Vous ayez parfaicte science,*
*Arsoir m'apprint la grant Cathin*
*Une bien bonne expériance;*

*Monsieur, de merde d'un tout blanc*
*Pigeon me dist que bon bruvaige*

1. Strophe incomplète. — M.
2. Ms. : *je vouldrois*, qui fausse le vers. — M.

*J'en feisse, qui ne couste ung blanc,*
*Et si ne peult faire dommaige.*

LE MÉDECIN.

*Par ma foy, vous n'estes pas saige*
*Et vostre commère tant pouc* [1],
*Car la façon de ce potaige*
*Est desfendue en Languedoc.*

*Or, puis que je suis en la voye,*
*Bien tost remedde y donneray,*
*Mais premier fault que je le voye,*
*Puis de son cas j'ordonneray;*
*Mais vous & autres garderay*
*Que vous n'y mectez jà la patte,*
*Ou congé je demanderay,*
*Laissant aller au lard la chatte.*

LA FEMME.

*Voicy l'huys de nostre maison.*
*Et puis que faict il, Chambrière?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Il a dormy longue saison,*
*Sans se plaindre en nulle manière.*

LA FEMME.

LE MÉDECIN.

*Le parler icy ne vault guères.*
*Entrons que je touche son poulx.*

Icy touche le poulx, & le Mallade s'esveille.

LE MALLADE.

*Qui est cella*[1] *?*

LE MÉDECIN.

*C'est moy, mon compère,*
*Qui viens pour santé vous donner.*

LE MALLADE.

*Je ne vous voyois pas, mon Père;*
*Plaise vous le me pardonner.*
*Las, je sens mon mal retourner*
*Que m'avoit ousté le dormir;*
*En ung lieu ne puis séjourner;*
*Il me faict suer & gémir.*

LE MÉDECIN.

*Mon amy, nous vous guarirons*[2]*;*
*Nous n'aurons plus guères de mal.*
*Avez vous mangé potirons*
*Prins auprès de fer ou métal?*
*Va poinct trop dur vostre cheval?*
*Avez vous prins froict ou bruyne?*
*Ça, baillez moy cest*[3] *urinal*

1. Prononcez avec l'élision : *Qu'est cela ?* — M.
2. Ms. : Guaresons. — M.
3. Ms. : Ceste. — M.

*Que je regarde son uryne.*

Il regarde, & puis dict :

*Vrayement, nous sommes beaucoup myeu*
*Compère, que je ne pensois.*
*Nostre uryne est bonne & noz yeulx*
*Bien clairs; or, pour parler françoys,*
*Seigner il vous fauldra, ainçoys*
*Que de prandre autre médecine,*
*Car, si autrement commançoys,*
*Médecin serois trop indigne.*

LE MALLADE.

*Las, je crains tant ceste seignée*
*Et veoir ainsi mon sang respandre*
*Que ma peau est toute baignée*
*De sueur. Je n'y puis entendre.*

LE MÉDECIN.

*Résolution vous fault prandre;*
*Quoy, vous avez si bon esprit*[1]
*Et faictes comme ung enfant tendre,*
*Que de crainte veine périt!*

LA FEMME, au Médecin.

*Monsieur, sans seigner, j'en ay veu*

LE MÉDECIN.

*Vous me troublez l'entendement;*
*Taisez vous, folle que vous estes;*
*D'icy au jour du Jugement*
*N'y auroict fin en voz receptes.*

*Je ne veiz jamais malladye,*
*Tant difficille en soit la cure,*
*Que quelque femme à l'estourdye*
*Mille remeddes n'y procure;*
*Et, s'il advient par adventure*
*Que quelcun en puisse guarir,*
*Cent mil, ignorans leur nature,*
*De ceste herbe feront*[1] *mourir.*

*Or bien avec l'Appothicaire*
*Vostre cas je voys ordonner*
*Ce qu'il nous conviendra faire*
*Pour à vous soubdain retourner.*

LA FEMME.

*Monsieur, pour plus ne séjourner,*
*Déclairez moy vostre ordonnance;*
*Pour le mallade n'estonner,*
*Ne bougez poinct de sa présence.*

LE MÉDECIN.

*Vous n'entendez goumes ny herbes;*
*Par quoy ne les vous veulx nommer.*

---

1. Ms. : Font. — M.

LA FEMME.

*Si ay je bien leu les* Prouverbes
*Et le* Voyaige d'oultre mer[1] ;
*Puis ne debvez ainsi blasmer*
*Noz receptes & noz moyens,*
*Mais les debvez bien estimer,*
*Car ilz viennent des Boumyens*[2].

*Or escripvez tout doulcement*
*Qu'il vous plaist que mon mary face ;*
*Il fera tout entièrement,*
*Car vous estes trop en sa grâce.*
*Aussy d'ouyr ne seray lasse*
*Tout ce qu'il vous plaira me dire ;*
*Or, s'il vous plaist, en ceste place*
*Vueillez pour son affaire escriprê.*

LA CHAMBRIÈRE.

*Mon maistre, que vous dict le cueur ?*
*Qu'avez vous aux hommes trouvé ?*
*Le Médecin est-il vainqueur*
*Du grant mal qu'avez esprouvé ?*

---

1. Les Proverbes communs, « qui sont en nombre de sept cents quatre-vingtz & deux », ont eu de nombreuses éditions à la fin du XV[e] & au

LE MALLADE.

*Non, mais j'ay très bien approuvé*
*Que le mal fuyt par pascience,*
*Lequel bien tost j'ay retrouvé,*
*Me confiant à sa science.*

LA CHAMBRIÈRE.

*Donq, puisque vous congnoissez*
*D'où tout le bien vous peult venir,*
*Tous faulx remeddes délaissez*
*Pour au seur & vray vous tenir.*
*La foy vous fera maintenir*
*Et sain & joyeulx en tout temps;*
*Si vous y pouvez parvenir,*
*Vous serez du ranc des contans.*

*Si en vous pouvez concepvoir*
*Que Dieu est vostre seulle vye,*
*Besoing vous n'aurez d'y pourveoir*
*Ne peur qu'elle vous soit ravye,*
*Ny n'aurez desir ny envye*
*De malladye ny santé;*
*Ceste vye poinct ne desvye*
*Quoy que le corps soit tourmenté.*

*Tous jours vous vous tourmenterez,*
*Ne regardant que vostre corps;*
*Jamais ne vous contanterez*
*Que ne soyez au ranc des morts,*
*Mais vous aurez repos alors*
*Quant à vous mesmes serez mort;*

*Lors seront en paix les discords*
*Par ung doulx & nouvel accord.*

*Pour ce que l'âme humiliée*
*En congnoissance de son riens*[1]*,*
*Estant de son corps deslyée*
*Qu'elle l'estime moings que fiens*[2]*,*
*Soubdain remplye de tous biens*
*Sera & réunye en Dieu,*
*Si fort lyée à ses lyens*
*Que le Diable n'y aura lieu.*

*Or, quand vous serez dépesché*
*Du Mallin & de ses tourmens,*
*Vostre mal, qui vient de péché,*
*Desnué de ses vestemens*
*Verrez, & tous ses instruments*
*Brusler au feu de charité;*
*A l'heure sçaurez si je ments,*
*Car sainct serez en vérité.*

LE MALLADE.

*A vostre parler me consens;*
*Possible n'est d'y contredire;*
*Je le croy ainsi & le sens*
*Tant que je pers tout mon martire.*
*O Dieu, qui pour vérité dire*

LE MÉDECIN.

*Voilà par escript vostre cas;*
*Je m'en voys jusqu[es] à demain.*
*Or sus, baillez moy les ducatz.*

LA FEMME.

*Voy les cy, tendez moy la main.*

LE MALLADE.

*Monsieur, ce seigner inhumain*
*Pour riens je ne veulx endurer.*

LE MÉDECIN.

*Si ferez.*

LE MALLADE.

*Monsieur, je suis sain;*
*Grant mal ne peult tousjours durer.*

LE MÉDECIN.

*Si tost guarir ung pluréticque*[1]
*Sans grande évacuation*[2]
*Je n'ay poinct veu en ma praticque.*
*N'avez-vous plus de passion?*

LE MALLADE.

*Non, mais de consolacion*
*J'en ay assez pour vous en vendre.*

1. Ms. : Ung pluratitte. — M.
2. Sans saignée, sans une grande émission de sang. — M.

LE MÉDECIN.

*Vostre dict n'est que fiction,*
*Car la seignée vous fault prandre.*

LE MALLADE.

*Touchez mon poulx, mon bon compère;*
*Voyez en quel estat je suis.*

LE MÉDECIN.

*Il n'y a fiebvre qui m'appère;*
*Cecy entendre je ne puis.*
*Ung riens n'y a qu'estiez au puys*
*De doulleur, dont j'estoys marry;*
*Je n'ay faict que passer cest huys*
*Et je vous treuve tout guary!*

*Quelque herbe luy avez baillée;*
*Dictes le moy, ne le cellez.*

LA FEMME.

*Vrayement je n'en suis pas taillée,*
*Veu qu'ainsi folle m'appellez.*

LE MÉDECIN,

*Qu'avez vous faict, amy? Parlez.*

LE MÉDECIN.

*Ha, pédieu*[1], *il y a du charme,*
*Ou parolles ou escripteaulx.*

LE MALLADE.

*Non a, non; c'est un propos ferme,*
*Qui sert plus que herbes ne tourteaulx*[2].

LE MÉDECIN.

*Chambrière, ces cas nouveaulx*
*Viendroient ilz poinct de vostre teste?*

LE MALLADE.

*Compère, non; les siens sont beaulx,*
*Ny à nul charme ne s'arreste.*

La Chambrière rit.

LE MÉDECIN.

*Voyez vous ce visaige fainct,*
*Qui en derrière faict la moue?*
*Ha, je mectray qu'à quelque Sainct*
*L'a voué, comme femme voue.*
*Mes quatre doidz dessus sa joue*
*Lui viendroient ilz pas bien à poinct?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Monsieur, le Médecin l'on loue*
*Quant il guarist. Ne faict on poinct?*

---

1. Par Dieu. — M.
2. Gâteaux plats en forme de disque. — M.

LE MÉDECIN.

*Vous l'avez donq guary, villaine,*
*Par vostre bel enchantement?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Il est guary, j'en suis certaine,*
*Mais je ne sçay quoy ne comment.*

LA FEMME.

*Guary est; mais dictes vrayement*
*Que vous luy avez [donc] donné?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Rien, sinon ung enseignement*
*Ainsi que Dieu l'a ordonné.*

LA FEMME.

*Esse à dire une pastenostre,*
*Ou à faire chanter des messes?*

LA CHAMBRIÈRE.

*Ceste recepte va plus oultre,*
*Car ouster peult toutes tristesses.*

LA FEMME.

LE MÉDECIN.

*Qui vous a apprins ces haultesses*
*Et ce gentil jargonnement?*

*Ce sont parolles d'enchanteurs*
*Parler ainsi par parabolles.*
*Nous avons de saiges Docteurs*
*Qui ont fréquenté les Escolles;*
*Ilz nous servent de Prothocolles*[1]*;*
*Ceulx là nous debvons escoutter.*

LA CHAMBRIÈRE.

*Mais, s'ilz disent folles parolles,*
*Font mal les femmes de doubter?*

LE MÉDECIN.

*Regardez comme elle respond!*
*Va, va mener tes oysons paistre*
*Et veoir si la géline pont:*
*C'est le lieu où il te fault estre.*
*Pendre à corde ou à chevestre*[2]*,*
*L'on te doit.*

LA CHAMBRIÈRE.

*Mais je m'esbahys*
*Comme ceulx qui rient du maistre*
*Veoir sain sont de vous tant hayz!*

---

1. Le vrai sens du mot est formule initiale ou formulaire. On l'employait au XV[e] siècle au sens personnel d'un homme qui suggère. M. Littré en a cité des exemples d'après Amyot, dans sa traduction de Plutarque, & d'après Malherbe, dans celle des *Épîtres* de Sénèque. — M.
2. Licol de cheval. — M.

LE MÉDECIN.

*Or le feu sainct Anthoine t'arde!*
*J'en suis bien plus joyeulx que toy.*

LA FEMME.

*Monsieur, laissez ceste coquarde;*
*Mais je vous requiers, dictes moy,*
*Peult ung homme par seulle foy*
*Guarir sans prandre médecines?*

LE MÉDECIN.

*Ouy vrayement, car je croy*
*Que Dieu faict miracles & signes.*

*C'estoit du temps de Jésuchrist*
*Que tout chascun il guarissoit;*
*Mais de nous dit le sainct Escript*
*Que le Médecin, quel qu'il soit,*
*Fault honnorer. Poinct ne déçoit*
*Salomon* [1], *duquel par la bouche*
*La vérité de Dieu yssoit;*
*A nostre honneur nully ne touche.*

*Dieu, voyant que sa créature*
*Sans malladye ne peult vivre,*
*Nous fist [à] ayde de Nature*

*Nous ont laissée noz Doćteurs,*
*Si sçavans que ung homme est bien yvre*
*Qui veult reprandre telz aućteurs.*

*Les receptes dont vous usez*
*Sont bonnes? Elles viennent de nous.*
*Toutesfoiz vous en abusez,*
*Car vous voullez bailler à tous*
*Ce qui est pour ung, oyez vous.*
*Or gardez que nul appareil,*
*Bruvaige, amer ou aigre doulx,*
*Ne baillez sans nostre conseil.*

*Et vous, la belle Chambrière,*
*Qui faićtes icy la bigotte*
*Et puis vous venez en derrière*
*Louer vostre oraison dévotte,*
*Ung charme c'est, je le dénotte;*
*Si prins l'a ton maistre, il mourra.*

LE MALLADE.

*S'il ne laisse sa gloire sotte,*
*Ung grant ignorant demourra.*

LE MÉDECIN.

*Compère, si le mal revient,*
*Ne tenez plus les yeulx bandez*[1].
*Lisez cest escript, qui contient*
*Vostre santé; or l'entendez.*

1 Ne persistez pas dans votre aveuglement. — M.

*Quant vous vouldrez, si me mandez;*
*A venir seray dilligent.*
*Santé avez, que prétendez,*
*Et moy j'en emporte l'argent.*

LE MALLADE.

*Vrayement, il a bien besongné*
*De ressusciter ung vivant.*

LA FEMME.

*Si a il le ducat gaigné*
*Pour escripre en homme sçavant.*

LE MALLADE.

*M'amye, ce n'est plus vent*
*De toute humaine opinion;*
*Plus ne veulx qu'estre observant*
*Le bien, dont Foy faict l'unyon.*

*Ma femme, ne voyez vous pas*
*Que l'homme veult que l'on l'adore,*
*Et comme parle[1] par compas*
*Ce Médecin que l'on honnore?*
*Mais que les deux mains l'on luy dore,*
*Souvent reviendra en ce lieu;*
*Mais je croy qu'il vouldroit encore*
*Que l'on creust en luy comme en Dieu.*

*A luy seul, où gist tout mon bien,*
*Doresnavant me veulx renger*
*Sans jamais ce propos changer,*
*En priant à tous Chrestiens*
*En Celluy, d'où ne veulx bouger,*
*Tenir telle foy que je tiens.*

FIN.

## II. — AUTRE FARCE

### [DEUX FILLES, DEUX MARIÉES, LA VIEILLE, LE VIEILLARD ET LES QUATRE HOMMES.]

Bib. nat.; Fonds français, nº 12,485, folio 88º à 100 vº.

LA PREMIÈRE FILLE commence :

*Tout le plaisir & le contantement*
*Que peult avoir ung gentil cueur honneste,*
*C'est liberté de corps, d'entendement,*
*Qui rend heureux tout homme, oyseau ou beste ;*
*Malheureux est qui, pour don ou requeste,*
*Se veult lyer à nulle servitude.*
*Quant est de moy, j'ay mise mon estudde*
*D'avoir le corps & le cueur libre & franc ;*
*Il n'y ha nul qui par solicitude*
*Me sceust jamais ouster ce digne ranc.*

*Leur faux parler ne me rendra paoureuse*
*D'aymer très fort, saichant que tout le bien,*
*Au pris d'Amour, se doit estimer rien;*
*Car qui Amour ha dans son cueur enclose,*
*Il trouvera liberté son lyen,*
*Et ne sçauroit desirer autre chose.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Mieux me vauldroit tenir la bouche close*
*Que soustenir qu'il vault myeulx à ung cueur*
*D'estre vaincu que d'estre le vainqueur*
*De ceste Amour que vous louez si fort.*

LA SECONDE FILLE.

*Comment vaincu? Mais il en est plus fort,*
*Car le cueur seul, sans Amour, n'est que glace:*
*Amour est feu, qui donne lustre & grace,*
*Vye, vertu, sans qui le cueur n'est rien.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*La liberté est suffisant moyen*
*Pour déchasser du cueur & Peur & Honte,*
*Et, quant à moy, je ne puis faire compte*
*De riens qui soit qui le puisse arracher*
*Hors de mon cueur.*

LA SECONDE FILLE.

*Je ne veulx point tascher*
*De vous oster ceste vertu aymée,*
*Mais je dis bien que Liberté nommée*
*Doit estre Amour.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Or, pour conclusion,*
*Vous soustenez Plaisir & Passion*
*Estre tout ung, ce que ne puis entendre;*
*Mais Liberté m'a très bien faict apprendre*
*Que tout plaisir en elle on peult trouver.*

LA SECONDE FILLE.

*Mais c'est Amour qui le fait renouver*[1],
*Car, quant je puis au près de moy tenir*
*Celluy que j'ayme, mal ne me peult venir,*
*Et tous les maulx qui me sont advenuz*
*Je ne sçay plus lors qu'ilz sont devenuz.*
*En cest Amour & en ce grant plaisir*
*La Liberté seulle se peult choisir.*

---

LA PREMIÈRE FEMME MARIÉE.

LA SECONDE FEMME MARIÉE.

*De vraye Amour autre Amour réciprocque,*
*C'est le parfaict de son plus grant desir;*
*Mais, si Amour de l'autre Amour se mocque*
*Pour autre Amour trop moings digne choisir,*
*C'est un ennuy qui me donne loysir,*
*Temps ne repoz, pour trouver reconfort;*
*Le désespoir est pire que la mort,*
*Et jallousye est un vray désespoir.*
*O Foy rompue & trop apparant tort,*
*Par vous me fault pis que mort recevoir!*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Or sus, ma seur, vous pensez donq avoir*
*Ung plus grand mal, que nommez jallousye?*
*Mais ce n'est riens que d'une fantaisie,*
*Au pris du mal que malgré moy je porte;*
*Cent foiz le jour je soubzhaicte estre morte,*
*Car mon Mary si trèsfort me tourmente,*
*Et sans raison, qui plus me malcontante;*
*Il a grand tort.*

LA SECONDE FEMME.

*Vostre mal n'est qu'au corps.*
*Il est bien doulx, puis qu'il est par dehors,*
*Car vous n'avez peine que d'escoutter.*
*S'il vous failloit dans vostre cueur gouster*
*L'amer morceau que je mache à toute heure,*
*Vous diriez bien que, si je plains & pleure,*
*J'ay bien raison.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Raison, que dictes vous?*
*tre au matin, au soir, à tous les coups*
*jurièe, blasmée & plus reprise*
*u'une villaine en adultère prise,*
*Ioy qui suis tant femme de bien, hellas,*
*Ie nommer telle? Ah, je ne le suis pas;*
*Le cueur m'en part.*

LA SECONDE FEMME.

*Le myen aussi me crève;*
*Car ceste Amour, qui ne faict jamais tresve,*
*Me faict aymer, qui aymée ne suis.*
*Il ayme une autre, & souffrir ne le puis.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Mais que peuvent ces deux Femmes tant dire?*

LA SECONDE FILLE.

*Mais d'où leur vient si triste contenance?*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Quelle raison fait ces filles tant rire?*

LA SECONDE FEMME.

*D'avoir plaisir monstrent grant apparence.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Filles, Celluy vous voye,*
*Qui peult donner tout bien d'un seul regard!*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Dames, aussi Celluy mesmes vous gard!*
*En vous pensons régner mérencolye.*

LA SECONDE FEMME.

*Et nous voullons sçavoir si de folie*
*Ou de vertus vous parlez en riant.*

LA SECONDE FILLE.

*Mais vous*[1] *voyans ainsi pleurant, criant,*
*Vouldrions sçavoir si plus grand nostre riz*
*Est que l'ennuy qui fait vos cueurs marryz.*

LA VIEILLE.

*Le Temps, qui fait & deffaict son chef d'euvre,*
*M'a, cent ans a, à son escolle prise;*
*Son grand trésor, qu'à peu de gens descoeuvre,*
*M'a descouvert, dont je suis bien apprise.*
*Vingt ans aymay liberté, que l'on prise,*
*Sans point vouloir de serviteur avoir.*
*Vingt ans après, d'aymer feiz mon devoir;*
*Mais ung tout seul, pour qui seul j'estois une,*
*Me fut osté, malgré tout mon vouloir,*
*Dont soixante ans j'ay pleuré ma fortune.*

---

1. Le ms. & l'édition donnent *nous*, alors que ce sont les femmes qui sont tristes & les filles qui sont gaies.—M.

LA PREMIÈRE FEMME.

Voylà une Dame autenticque;
Quel habit, quel port, quel visaige!

LA SECONDE FEMME.

Hélas, ma seur, qu'elle est anticque!

LA PREMIÈRE FILLE.

Voylà une Dame autenticque.

LA SECONDE FILLE.

Cent ans apprend bien grand' praticque[1];
O qu'elle debvroit estre sage!

LA PREMIÈRE FEMME.

Voylà une Dame autenticque;
Quel habit, quel port, quel visaige!

LA SECONDE FEMME.

*Or, faisons vers elle ung voyaige;*
*Nous n'en pouvons que myeulx valoir.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*En bonne foy, j'ay grand voulloir*
*D'escouter sa saige doctrine.*

LA SECONDE FILLE.

LA PREMIÈRE FEMME.

*Celluy qui au Ciel faict séjour*
*Et en Terre ha l'auctorité,*
*Vous doint toute prospérité.*

LA VIEILLE.

*Mes filles, luy, qui ha puissance,*
*Donne à voz cueurs la congnoissance*
*De luy, & de vous mesme aussi.*
*Qui vous amène en ce lieu cy?*
*Je vous requiers ne le celler.*

LA SECONDE FEMME.

*Desir de vous ouyr parler*
*Et de vous quelque bien apprandre,*
*Et aussi pour vous faire entendre*
*Quelque débat en quoy nous sommes.*

LA VIEILLE.

*Hélas, j'ay des ans si grans sommes*
*Que je croy que mon vieil langaige*
*N'est plus maintenant en usaige*
*Et qu'à peine l'entendrez vous.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Ne prenez, Madame, de nous*
*Ennuy à noz débatz ouyr.*

LA SECONDE FILLE.

*Nous espérons nous resjouyr*
*Par vostre très saincte parole.*

La Vieille.

*Afin donc que je vous consolle,*
*Chascune face son devoir*
*De me dire & faire savoir*
*Son cas pour y donner conseil.*
*Hastez vous comme le souleil,*
*Car le serain est dangereulx*
*A mon vieil cerveau catterreulx*[1],
*Et, par ma grande expériance,*
*Je vous diray en conscience*
*Ce que faire il vous conviendra*
*Et qu'à chacune il adviendra.*

Toutes ensemble.

*Qui commancera de nous quatre?*

La Vieille.

*La plus sage, sans tant débatre.*

La Première Femme.

*Ce sera moy.*

La Seconde Femme.

*Et moy aussi.*

Première Fille.

LA SECONDE FILLE.

*Saiges se[1] disent de paroles,*
*Mais nous le sommes par effeđ.*

LA VIEILLE.

*Pour mettre ordre sur tout ce faiđ,*
*Vous, la première en mariage,*
*Me déclairez vostre couraige.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*J'ay un Mary indigne d'estre aymé;*
*Je l'ayme autant que Dieu me le commande;*
*Un Serviteur, d'autre part, estimé*
*Sans fin me cherche & ma grâce demande.*
*Honnesteté l'honneur me recommande,*
*Lequel je tiens ferme dedans mon cueur,*
*Mais ce Mary me faiđ payer l'amende*
*Où je n'ay fait ny péché ny erreur.*

*Devant chascun parle à mon Serviteur,*
*Qui ne me veult qu'obéyr & complaire,*
*Si sagement que, hors ung[2] faulx menteur,*
*Nul ne me peult accuser de mal faire.*
*Las, ce fascheulx bien souvent me faiđ taire,*
*Où le parler me plairoit beaucoup mieulx,*
*Et destourner, pour myeulx le satisfaire,*
*D'un lieu plaisant en grant regret mes yeux;*

---

1. Ms. : Ce.
2. Ms. : Hors mis ung. — M.

*Car, s'il m'y veoit parler, tout furieulx,*
*Devant les gens faict myne si estrange*
*Que force m'est, fuyant les aymez lieux,*
*Qu'un bon propoz en ung fascheux je change;*
*C'est ung ennuy qui mon cueur ronge & menge,*
*Mais, quant je veulx ce malheur évitter*
*Et que du tout à son voulloir me renge,*
*Pour le garder de tant se despitter,*

*Sans faire riens qui le puisse irritter,*
*Il entre lors en plus grand resverye*
*De jurer Dieu, de Diables invitter*[1],
*De m'accuser de toute menterye,*
*Et si seroit follie ou mocquerye*
*De le penser appaiser par douceur;*
*Il n'a repos que de me veoir marrye,*
*Et mon repoz augmente sa fureur.*

*Cent mille noms, pour croistre ma doulleur,*
*Me va nommant, dont le moindre est* Meschante.
*Hellas, c'est bien sans raison ny couleur,*
*Car je suis trop de ce vice innocente.*
*Voilà le chant que nuyct & jour me chante;*
*J'endure tout, & si n'y gaigne rien,*
*Mais la vertu & l'honneur, qui m'enchante,*
*Me font souffrir dire ne sçay combien.*

*Pour recevoir ny donner reconfort*
*A mon amy, qui m'ayme si très fort,*
*Car je crains trop bonneur & conscience;*
*Durer ne puis sans secours, ou sans mort;*
*Je perds le sens, raison & patience.*

La Seconde Femme.

*Si mon ennuy il vous plaist d'escoutter,*
*Qui dans mon cœur a prins source & naissance,*
*Possible n'est que vous puissiez doubter*
*Que vous ayez jamais eu congnoissance*
*De nul plus grand; car j'ay eu joyssance*
*Du plus grand beur qui m'eust sçeu advenir.*
*Mais quoy? Le temps, par sa longue puissance,*
*M'a faict cest beur tout malheur devenir.*

*Car plus parfait ne sçauroict soustenir*
*Que mon mary ceste mortelle Terre;*
*Je le pensoys toute seule tenir;*
*Las, je veoy bien que trop follement j'erre.*
*Il ayme ailleurs. Voylà ma mort, ma guerre;*
*Je ne le puys souffrir, ne comporter;*
*Je prie à Dieu qu'un esclat de tonnerre*
*Sa Dame ou moy puisse tost emporter.*

*Je ne voy rien pour me réconforter.*
*Par tout le cherche, & de le veoir j'ay crainte;*
*Car je ne puys, le voyant, supporter*
*Qu'il ayme ailleurs à bon essiant sans faincte.*
*Pour quelque temps je me suis bien contraincte*
*De l'endurer, cellant ma passion,*

*Pensant qu'au jour il y ha heure mainĉte*
*Et qu'amour fust joinĉte à mutacion.*

*Riens n'a servy ma bonne intencion;*
*Je l'ay perdu. Il ha une maistresse,*
*Qui de son cueur prent la possession.*
*Il est bien vray que le corps seul me laisse;*
*Son corps sans cueur augmente ma tristesse.*
*Plus j'en suis près, moings j'y prans de plaisir;*
*Si j'en suis loing, mon cueur souffre destresse,*
*Car de le veoir sans cesser j'ay desir.*

*Soit près ou loing, je n'ay que desplaisir,*
*Et le pis est que mon amour augmente*
*Tant que ne sçay lequel je doibz choisir,*
*Veoir ou non veoir, car chacun me tourmente.*
*Toute la nuiĉt sans dormir me lamente,*
*En regrettant l'amytié incongneue*
*Que je luy porte, dont sa nouvelle amante*
*La joye en prend qu'autres foys j'ay reçeue.*

*Je brusle & ars; je me morfonds, je sue;*
*En fiebvre suis, mais mon seul Médecin,*
*Qui me pourroiĉt du tout guarir, me tue,*
*Et si feray de ma plainĉte la fin.*

La Première Fille.

*Liberté honneste*

*Quand je oy parler,*
*Venir & aller*
*Ces folz amoureux,*
*Je me prans à rire*
*Et à part moy dire*
*Qu'ilz sont malheureux.*

*Fy d'affection,*
*Fy de passion*
*Qui le cueur tourmente!*
*Mon cueur est à moy;*
*Je n'ay mis ma foy*
*En don ny en vente.*

*J'ay, quoy que je voye,*
*Le cueur plein de joye*
*Et de vray plaisir;*
*Si quelqu'un m'empesche,*
*Soubdain m'en depesche*
*Pour repoz choisir.*

*J'ayme mon repoz;*
*Je fuy les propoz*
*D'Amour & sa bande,*
*Et qui me prieroit*
*D'aymer, il n'auroit*
*Rien que sa demande.*

*J'ayme vérité;*
*J'ayme pureté*
*De cueur & de corps;*
*Passion, Amour,*

*N'y faict nul séjour;*
*Je les mectz dehors.*

*Des jaloux me ryz;*
*Des fascheux marriz*
*Trèsbien mon temps passe.*
*D'un Amour transy*
*Qui requiert mercy*
*Contrefaiz la grace.*

*Je me mocque d'eux,*
*Et nully ne veux*
*Pour mon serviteur;*
*Car leur amytié,*
*Haynne ne pitié,*
*Ne me touche au cueur.*

*L'orgueil je rabaisse ;*
*Les Amoureulx laisse*
*Sans poinct les hanter ;*
*S'ilz pleurent ou prient,*
*Tant plus fort ilz crient,*
*Me prens à chanter.*

*Bref, je n'ay soucy*
*Un seul [1], Dieu mercy,*
*Qui le dormir m'ouste.*
*Qui ayme le vice,*
*Follye ou malice,*
*Las, que cher leur couste !*

*Liberté garder*
*Veulx, sans m'hazarder*
*De jamais aymer ;*
*Ayme qui vouldra ;*
*En fin les fauldra*
*Tous desestimer.*

LA DEUXIESME FILLE.

*L'Amour vertueuse,*
*Non point vicieuse,*
*Je veulx soustenir,*
*Qui n'est moings duisante*
*Que belle & plaisante*
*L'on la doit tenir.*

---

1. Je n'ai pas un seul souci. — M.

*Quand Amour s'attache*
*Au cueur qui n'a tache*
*De meschanceté,*
*Il luy donne grace,*
*Parolle & audace,*
*Pour estre accepté.*

*Sans Amour, ung Hom*
*Est tout ainsi comme*
*Une froyde Idolle;*
*Sans Amour, la Femme*
*Est fascheuse, infame,*
*Mal plaisante & folle.*

*Amour en tournoys*
*Fait porter harnoys*
*Et rompre les lances,*
*Picquer les chevaulx,*

*Lequel aymer veux;*
*J'en ay fait les veuz*
*Le long de mon aage.*

*Tousjours en luy pense,*
*Et n'ay contenance,*
*Ne bien, qu'à le veoir;*
*Loing de luy j'escriptz,*
*Et en pleurs & cryz*
*Faiz bien mon debvoir.*

*Puis, quand le reveoy*
*Assis près de moy,*
*Escoutant ses dictz,*
*J'y prans tel plaisir*
*Que je n'ay desir*
*D'estre en Paradis.*

*Mon cueur n'est plus mien;*
*Il s'en court au sien,*
*Mais le changement*
*Me donne tant d'ayse*
*Que mes maulx j'appaise*
*Tout en ung moment.*

*Quoy que l'on me face,*
*Tourment ou menace,*
*Le tout en gré prans;*
*D'Amour mon cueur volle;*
*C'est la bonne escolle*
*Où tout bien j'apprans.*

*Je ne pense pas*
*Faire tour ne pas*
*Sans penser en luy;*
*Il est de mes maulx,*
*Peines & travaulx,*
*Reffuge & appuy.*

*Qui tient donq Amour*
*Pour prison & tour?*
*Il ha très grand tort;*
*Amour je soustiens*
*Cause de tous biens*
*Jusques à la mort.*

*Car la servitude,*
*La peine ou l'estude*
*Qui est en amours,*
*M'est liberté, joye,*
*Pourveu que je voye*
*Mon amy tousjours.*

LA VIEILLE.

*Mes Filles, tous vos différendz*
*J'ai maintesfoiz veu sur les rancz;*
*Telz débatz nouveaulx ne me sont.*
*Assez y en ha qui en ont*

*Car à vous j'espère donner*
*Advertissement profitable.*
*Vous, qui souffrez mal importable*
*D'un mary fascheux & jaloux,*
*Je vous requiers, appaisez vous,*
*Car le temps l'ayde vous fera*
*Et dedens son cœur deffera*
*L'opinion, dont la beauté*
*Est cause de sa cruaulté ;*
*Ou bien, s'il est [ou] veau ou beste,*
*Qu'il n'ayt raison, cerveau ou teste*
*Pour recepvoir nulle science,*
*Aussi, si vostre patience*
*Ne peult plus endurer, d'un veau*
*Faites un très plaisant oyseau* [1],
*Car, si ne le faictes voller,*
*Il ne vous sçauroit consoler.*
*Mais, en chantant le temps qui pleure,*
*A tout le moings aurez une heure*
*Qui vous fera les vingt & troys* [2]
*Supporter en oyant sa voix,*
*Car le soupesonneulx meschant*
*Mérite bien chanter ce chant.*
*Ne pensez pas, pour vous tuer*
*Et à bien faire esvertuer,*
*A raison jamais le renger ;*
*Mais il le fault du tout changer.*
*S'il est changé, & vous aussi,*
*Vous sortirez hors de soulcy ;*

---

1. Faites en un coucou & cocufiez-le, comme on eût dit au grand siècle.
2. Les vingt-trois autres heures.

*Vous n'aurez consolation*
*Qu'en ceste transmutation.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Ma Dame, j'ayme mieulx souffrir*
*Et à tourment & mort m'offrir,*
*Nonobstant sa meschanseté,*
*Que faire un tour de laschelé.*

LA VIEILLE.

*Bien, bien; le temps y pourveoyra,*
*Car, quand bien layde vous verra,*
*Autant qu'il en fait trop de compte*
*Vous laissera, dont aurez honte;*
*Car d'un fascheux naifvement*
*Ne veiz jamais amendement.*

LA SECONDE FEMME.

*Et moy, que mon Mary desprise,*
*Seray je poinct de vous apprise?*

LA VIEILLE.

*Ouy vrayement; c'est bien raison.*
*Vous voullez estaindre un tyson*
*Avant la nuyct; mais mieux vauldroit*
*Le laisser bruslant que tout froict.*

*Au moins il vous peult retourner*
*Et ne vous en traicte pas pys.*
*Le voudriez vous sur les tappys*
*Tout le long du jour bien couché,*
*Et son œil à plaisir bouché*
*Sans pouvoir nulle beaulté voir?*
*Laissez luy faire son debvoir,*
*Puis que rien ne vous dimynue.*
*Ne craingnez point la continue;*
*Le temps la tournera en quarte* [1].
*N'ayez peur que tant il s'escarte*
*Qu'au logis groz d'enfant revienne.*
*Faictes comme luy; qui tient tienne,*
*Car la loyauté vous tourmente.*
*S'il est Amant, soyez Amante.*
*Quand il n'aymera rien que vous,*
*N'aymez aussi que vostre espoux,*
*Car il vous doit servir d'exemple.*
*Vostre Amour est un peu trop ample*
*Et n'est pas esgalle à la sienne.*
*C'est fait en Juyfve ou Payenne*
*D'estre ainsi de son Mary serve.*
*Rien ne guérira vostre verve*
*Que de l'aymer tout en la sorte*
*Qu'il vous ayme, ou vous estes morte.*
*Où peu-peu; prou-prou; où point-point,*
*Et, si vous ne gaignez ce poinct,*
*Vous ne ferez que tracasser*
*Cueur & corps, & membres casser.*
*Le temps, par qui espérez myeulx,*

1 Ms. · Quatre. La fièvre continue & la fièvre quarte.

*Le vous rendra si laict, si vieulx,*
*Que mal vous en contenterez,*
*Et bien souvent soubhaicterez*
*Estre jallouse & qu'il fust fort,*
*Mais plus tost trouverez la mort*
*Que de retourner en jeunesse.*
*Touteffoiz, Amour ou Vieillesse*
*Mectront à vostre douleur fin;*
*Trompé y sera le plus fin.*

LA SECONDE FEMME.

*Vous me donnez peu d'espérance.*
*Après une longue sousfrance*
*Vous me promectez un tourment,*
*Ou ung remède promptement,*
*Que mon cœur ne sçauroit voulloir.*

LA VIEILLE.

*Il ne vous fault donq plus douloir,*
*Car j'ay dit ce qui se peult faire.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Madame, & puis de mon affaire.*
*Je suis bien, je m'y veulx tenir;*
*Que sera ce de l'advenir?*

*Qui n'eussent sçeu soubhaider mieux,*
*Mais tout soubdain du hault des Cieulx*
*Les ay veu descendre bien bas.*
*Je prise & loue voz esbatz;*
*La vertu, qui vous rend parfaicte,*
*Vous ha ainsi joyeuse faicte.*
*Toutesfois, ne l'auctorisez*
*Tant que les autres desprisez.*
*Amour est un fin & faulx Ange,*
*Qui très cruellement se venge*
*De ceux qui de luy n'ont faict compte,*
*Car un orguilleux crainct la honte.*
*Plus il vous veoit honneste & belle,*
*Envers luy cruelle & rebelle,*
*Plus il desire droict frapper*
*En vostre cueur & l'attrapper,*
*Ce que jusques icy n'a faict,*
*N'ayant trouvé nul si parfaict*
*Qui méritast vostre amytié.*
*Si une fois vostre moictié*
*Amour met devant voz beaulx yeulx,*
*Onques personne n'ayma mieulx*
*Que vous ferez, j'en suis certaine.*
*Ce sera la Bonté haultaine* [1],
*Qui par le temps y pourveoyra.*
*Jusques là l'on ne vous verra*
*Aymer, car vous estes trop fine,*
*Je le voy bien à vostre myne,*
*Car de rien ne faictes semblant.*
*Amour, qui va les cueurs emblant,*

1. Celui qui règne au haut des cieux. — M.

*Et le Temps, qui doulcement passe*
*Sans que vostre vertu s'esface,*
*Vous feront changer de propouz,*
*Trembler le cœur, battre les poulx,*
*Et sentir le doulx & l'amer*
*Que l'on peult souffrir pour aymer.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Je n'en croy riens. Je tiendray ferme,*
*Ne jà n'auray à l'œil la lerme*
*Pour souffrir nulle passion,*
*Ne d'Amour ny d'affection.*

LA VIEILLE.

*Vous ne trouvez, par ignorance,*
*A ma prophétye apparence,*
*Mais, quand le cas vous adviendra,*
*De la Vieille vous souviendra.*

LA SECONDE FILLE.

*Je crains, Madame, & veux sçavoir*
*Si le temps aura le pouvoir*
*De changer ma grant amyitė.*

LA VIEILLE.

*Fille, vous me faictes pitié,*
*Car vostre grand contantement*

*Qu'impossible est qu'Amour soit ferme,*
*Combien qu'il le jure & afferme.*
*Las, ma Fille, il m'a bien menty !*
*Il me présenta un party,*
*Au printemps de ma grant jeunesse,*
*Tel qu'au Ciel n'y avoit Déesse*
*A qui j'eusse changé mon lieu.*
*Mon amy j'aymois plus que Dieu,*
*Et de luy pensoys estre aymée,*
*Dont de nully n'estois blasmée.*
*Or voyez que le Temps m'a fait :*
*Un serviteur si très parfait*
*Il m'a osté sans nul respit,*
*Dont j'ay souffert si grand despit*
*Que, soixante ans ha, le regrette.*
*Vieille je suis, mais je soubhaicte*
*Souvent le bien que j'ay perdu.*
*Mon malheur avez entendu,*
*Qui de mon cueur n'est arraché ;*
*Vous n'en aurez meilleur marché,*
*Car le temps, qui vous faict présent*
*D'aise & de plaisir à présent,*
*Ainsi qu'il ha d'Amour le feu*
*Dans vostre cueur mis peu à peu,*
*Ainsi peu à peu l'estaindra,*
*Dont telle doulleur soustiendra*
*Vostre esperit & vostre corps*
*Que l'Ame en saillira dehors,*
*S'elle n'est de Dieu arrestée.*
*Helas, je vous voy apprestée*
*De sousfrir autant de tourment*
*D'amour que de contentement.*

LA SECONDE FILLE.

*Hau, grant Vieille, qui vous croiroit*
*En grand' peine & douleur seroit,*
*Mais plus tost la mer haulseroit*
*Et le hault ciel s'abbaisseroit*
*Qu'il m'advint fortune pareille;*
*Je ne croy point ceste merveille.*

LA VIEILLE.

*Ma fille, par là passerez,*
*Et alors contrainte*[1] *serez*
*Dire : « La Vieille le m'a dict. »*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Hau, de Dieu soit mon cueur maudit*
*Si je croy en vostre parolle.*

LA SECONDE FILLE.

*Ny moy; je ne suis pas si folle;*
*Elle ne produict que malheur.*

LA VIEILLE.

*Ha, vous aurez ung serviteur,*
*Qui vous fera propoz changer.*

*Et libre vivra & mourra;*
*J'en faiz la figue aux amoureux.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Mon cueur craintif & desireulx*
*Ne sçait quel moyen il doit prandre,*
*Ou d'aymer ung autre, ou d'attendre*
*Le temps qu'elle me prophétise;*
*Mais j'estimeroys à sottise*
*Reffuser ung bien qui est près*[1]
*Pour en attendre un autre après.*

LA VIEILLE.

*Prenez le Temps si vous povez,*
*Car reffuser vous ne devez*
*L'Occasion, quand elle vient;*
*Si aux cheveux l'on ne la tient,*
*Elle s'enfuyt par violance*
*Et ne laisse que repentance;*
*Pensez saigement en ce cas.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Ha, vrayment je n'y faudray pas.*

LA SECONDE FEMME.

*Mon cerveau, mon cueur, ma mémoire*
*Est tout troublé, & ne puis croire*
*Ceste Sibille prophéticque,*
*Car, plus mon esperit s'applicque*

1. Ms. : Prest. — M.

*A espérer bien par le Temps*
*Comme elle dict, rien n'y entends;*
*Car l'amour, que trop fort je porte*
*A mon Mary, me rendra morte*
*Premier qu'aultre amour endurer,*
*Et me gardera de durer*
*Jusqu'au temps qu'elle me promect*
*Repoz, dont en peine me mect*
*Plus grande que [1] ne sentiz oncques.*

LA VIEILLE.

*Si n'aurez vous repoz qu'adoncques.*
*On pourroict tel songe songer*
*Qui ne seroit mye mensonger;*
*Le bon Docteur bien en parla [2].*
*Vrayment vous passerez par là*
*Toutes quatre, malgré vos dents,*
*Et moy, de peur des accidens,*
*Du serain m'en voys retirer.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Quoy, nous lairrez vous souspirer*
*Sans nous dire rien qui vaille?*

LA VIEILLE.

*Or abbaisez vostre bataille;*

*Je prie au Dieu de toute paix*
*Remplir vos cerveaulx de raison.*

---

LA SECONDE FEMME.

*Elle s'en va en sa maison;*
*On ne la peult plus retenir.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Mais qui la fist icy venir*
*Pour me dire une menterie?*
*Que j'aymeray! C'est moquerie;*
*Amour en mon cueur ne sera.*

LA SECONDE FILLE.

*Que mon amy me laissera?*
*La faulse Vieille aura menty;*
*Jamais ne sera departy*
*Moy de son cœur, ne luy du myen.*

LA PREMIÈRE FEMME.

*Rompre aussi mon chaste lyen,*
*Ou devenir layde & hydeuse*
*Comme m'a dict ceste fascheuse,*
*Hay, vrayment elle mentira;*
*Mon mary se convertira,*
*Me voyant digne d'estimer.*

LA SECONDE FEMME.

*Le grant feu vous puisse allumer,*
*Qui veult que j'ayme ou que j'attende*

*Que vieillesse ou foiblesse amende*
*Mon mary! Mais j'ay espérance*
*Que, par ma grant persévérance,*
*En brief retournera à moy,*
*Et lors seray sans nul esmoy.*

LA PREMIÈRE FILLE.

*Leur grant ennuy & leur neccessité*
*Leur fist chercher secours de créature;*
*Nostre plaisir par curiosité*
*Nous fist vouloir savoir nostre adventure.*
*Le temps, les ans, le sens & l'escriture*
*De ceste Dame, apparantement sage,*
*Nous fist ouvrir le secret du courage*
*Dont rien que mal n'avons peu recevoir.*
*Nous concluons, par tout nostre langaige,*
*Que de sçavoir l'advenir, c'est l'ouvraige*
*De Celluy seul qui sur tous a pouvoir,*
*Lequel prions, selon nostre debvoir,*
*Qu'ainsi que Roy en terre il vous fait voir*[1]*,*
*Vous doint régner au Ciel pour heritage.*

---

LE VIEILLARD.

*Ma bonne Dame, où allez vous?*
*Où portez vous ceste jeunesse?*

LE VIEILLARD.

*Je veoy là bien grande jeunesse.*
*En venez vous?*

LA VIEILLE.

*Ouy, le pas*[1].
*Vray leur ay dict comme la messe;*
*Mais quoy? Ilz ne m'en croyent pas.*

LE VIEILLARD.

*Je y voys parler par tel compas*
*Que je croy que l'on m'entendra.*

LA VIEILLE.

*Leur cerveau donc s'amendera,*
*Car je leur ay dict.*

LE VIEILLARD.

*J'entens bien;*
*Mais, confermant vostre entretien,*
*Je leur en diray davantaige.*

LA VIEILLE.

*J'attendray voir si son langaige*
*Sera mieulx que le myen reçeu.*

LE VIEILLARD.

*Dames, si je ne suis déçeu,*

1. Avec le sens de : Oui, de ce pas.

*Trop grandement vous forvoyez*
*D'ont ceste Dame ne croyez.*

LE PREMIER HOMME.

*Que veult ce Vieillart à ces Dames ?*
*Qu'il est caduc & desfailly !*

LE SECOND HOMME.

*. Pensez qu'il veult sauver leurs ames ;*
*Sus, que de nous soit assailly.*

LE TROYSIESME HOMME.

*Pas n'aurons le cœur si failly*
*Que d'un Vieillard poulser ne battre.*

LE QUATRIESME HOMME.

# III. — AUTRE FARCE

## L'INQUISITEUR.

Bib. nat., Fonds français, n° 12,485, folio 100 v° à 107 v°.

L'INQUISITEUR commence.

*Le temps s'en va tousjours en empirant;*
*L'on ne fait plus de religion compte.*
*Nostre crédit, dont je voys souspirant,*
*Se pourroict bien en fin tourner à honte.*
*Ce savoir neuf, qui le nostre surmonte,*
*Nous oustera en fin honneur & bruict,*
*D'ont tous les jours fault qu'en chaire je monte*
*Jusques à ce que par moy soit destruict.*

*Si je n'avoys qu'aux ignorans affaire,*
*Je les ferois retourner par la craincte;*
*Mais je ne puis les sçavans faire taire,*
*Qui myeulx que moy ont l'Escripture saincte,*
*Car contanter je ne les puis de faincte:*
*Tousjours leur fault alléguer l'Escripture,*
*Dont ilz me font soustenir peine maincte,*
*Car je n'en feiz jamais bonne lecture.*

*Grant temps y a que suis passé Docteur*
*Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne;*

*Quatre ans y a que suis Inquisiteur*
*De nostre foy, sans espargner personne.*
*Je ne dys pas que, si quelcun me donne*
*Ung bon présent pour rachaster sa vye,*
*Mais que jamais à nully mot ne sonne,*
*Qu'à le saulver promptement n'aye envye.*

*Mais à ung sot, il se laisse mourir*
*Par ung tesmoing que [lors] je luy suscite,*
*Et ne se veult par argent secourir,*
*Comme raison à ce faire l'incitte.*
*Bien que de mort ne voye nul méritte,*
*Il passera par le feu toutesfoiz*
*Et, si ung peu mon cerveau il irrite,*
*Brusler tout vif pas grant compte n'en faiz.*

*Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure*
*Cruellement, pour estre exemple à tous,*
*Que cest erreur plus longuement demeure,*
*Par qui noz loix vont sans dessus dessoubz.*
*Si l'homme meurt innocent, simple & doulx,*
*Bien heureulx est ; au Ciel trouvera place ;*
*S'il est mauvais, soustenir pouvons nous*
*Qu'en le faisant mourir on lui faict grace.*

*Bons & maulvais, la chose est claire & ample,*
*L'envoye au feu, avant me sont présentez :*

*Si quelque amy de ma façon cruelle*
*Par charité pense de m'advertir,*
*Je luy respondz : « Las, amy, c'est le zelle*
*Que j'ay de faire hors du pays sortir*
*Ceulx qui peuvent le peuple divertir*
*D'estre subgectz de nostre saincte Eglise. »*
*Le noir en blanc ainsi sçay convertir,*
*Car ma fureur en zelle je desguyse.*

*De tous leurs dictz ne me chault pas d'un double*[1]*;*
*Je n'ay regard qu'aux biens que je reçoy.*
*Ce m'est tout ung qui s'en courrousse ou trouble,*
*Je impugne ceulx qui soustiennent la foy.*
*De la bonne euvre j'en parle bien, mais quoy?*
*Je n'en veulx poinct la peine & l'exercisse.*
*Foy ne me plaist, & ne sçay que je croy,*
*Et quicter puis de bonne heure l'office.*

*Tout mon cas gist à faire bonne myne;*
Rien-ne-vault *suis, & contrefaiz le bon,*
*Mais il n'y a créature si fyne*
*S'elle ne sçait m'appaiser d'un bon don,*
*Que ne luy face ou bien porter bourdon*
*En quelque long & pénible voyaige,*
*Ou demander en chemise pardon,*
*Ou bien mourir par le feu ou en caige.*

*Mais ces propoz troublent tant mon cerveau*
*Qu'il me convient, pour fournir à la peine,*

---

1. La sixième partie d'un sou ; le denier en était la douzième, de sorte qu'une pièce de deux deniers était bien réellement un double. — M.

*Aller dehors, puisque le temps est bea*
*Car je n'y fuz encore de sepmaine.*
*A celle fin que mieulx je me pourmè*
*Çà mes soulliers; oustez moy ces pant*
*Contre le froid je treuve chose saine*
*D'avoir des gants; donnez moy donq*

LE VARLET.

*Où voullez vous aller, mon M*
*En ce temps; qui est si divers?*

L'INQUISITEUR.

*Je ne sçaurois plus icy estre.*

LE VARLET.

*Il a l'esperit de travers;*
*Les prez sont de neiges couvertz,*
*Et ne s'en peult l'on retirer.*

L'INQUISITEUR.

*Je voys veoir s'il y a des vers*
*En quelque nez, pour les tirer.*

*Il faict froid?*

LE VARLET.

*Non faict, ce me*

LE VARLET.

*Pour ce que je veoy là ensemble*
*Des enfans jouer au pallet.*

L'INQUISITEUR.

*Voilà la raison d'un follet,*
*Quant l'enfant joue par nature*
*A la neige ou au chastellet,*
*Dire qu'il n'a poinct de froidure.*

LE VARLET.

*Mon Maistre, poinct ne me blasmez.*
*Voyez les enfants en ce jeu;*
*Ilz sont rouges & enflammez*
*Comme ceulx qui sont près du feu.*
*Ou ilz n'ont nul froict en ce lieu*
*Comme celluy que vous sentez,*
*Ou ilz sont mieulx gardez de Dieu*
*Que vous, que tant vous tourmentez.*

L'INQUISITEUR, le frappant.

*Quel fol voicy? Te tairas tu?*
*T'appartient il d'ainsi parler?*

LE VARLET.

*Mon Maistre, vous m'avez battu;*
*A Dieu donq; je m'en veulx aller.*

L'INQUISITEUR.

*Non feras, car trop bien celler*
*Tu sçaiz mon affaire secret.*

LE VARLET.

*Cessez doncques de m'appeller*
*Ainsi fol, puis que suis discret.*

---

JANOT, enfant.

*Perrot, gecte après ;*
*J'ai tiré si près*
*Que je touche au but ;*

PERROT.

*Pour ce beau cyprès*
*As tiré exprès ;*
*Le gaing cause en fut.*

JANOT.

*Aussi soubz ung umbre*
*Sans avoir encombre*
*Me reposeray ;*
*Ses fruictz sont sans nombre,*
*Dont joyeulx, non sombre,*
*Dessoubz m'asserray.*

PERROT.

*Janot, par ma foy,*
*Tu as devant moy*

JACOT.

Deux autres enfans.

*Thierrot, hazarder*
*Me veulx à garder*
*Ce petit chasteau;*

THIERROT.

*Et moy regarder*
*Comme sans tarder*
*L'auray ainsi beau.*

JACOT.

*Je le veulx desfendre*
*Jusqu'au sang respandre,*
*Sans craindre mourir;*

THIERROT.

*Et moy de le prandre*
*Veulx tousjours prétendre;*
*Là je veulx courir.*

---

CLÈROT.

Autres deux.

*Thiénot, viens tout beau:*
*Nous prandrons l'oyseau*
*Qui volle si hault;*

THIÉNOT.

*Mon Dieu, qu'il est beau!*

*J'en ay ung*
*Et passe en pa*
*Le vert papega*

THIÉNC

***Le myen me co***
***Me baise & m'***
***La voix m'en***

---

LE VARI

***Mais, à vostre advis,***
***Mon Maistre, ces petis***
***Il me semble qu'en cest***
*De feu leur servent les*

L'INQUISI

*Il vauldroit myeulx*
*Feussent par leurs pare*
*Qu'ainsi en jeux & en*
*Passer leur temps; ilz*

*Enfans, enfans, vous*
*Vous feriez myeulx d'e*

L'INQUISITEUR.

*Voylà ung beau contantement*
*De jouer au chasteau de noix* [1] *;*

PÉROT.

*C'est ung très bel esbatement,*
*Où rien de mal je n'y congnois.*

L'INQUISITEUR.

*Le temps perdez — ne faictes poinct ? —*
*En chose à nully prouffictable ;*

JACOT.

*Las, mais qu'il ne nous perde poinct,*
*Le passe-temps n'est que louable.*

L'INQUISITEUR.

*Enfans, il vous seroit bien myeulx*
*D'avoir de bien & mal science ;*

THIERROT.

*De mal, pour estre vicieulx ?*
*C'est bien pour perdre pascience.*

L'INQUISITEUR.

*Vicieulx, je ne l'entendz pas,*
*Mais c'est pour acquérir vertu ;*

CLÉROT.

*On l'acquiert ainsi par compas*
*Et par la reigle d'un festu ?*

---

1. De neige. C'est la vieille forme ; Watriquet a écrit un *Dit de la nois*. — M.

L'INQUISITEUR.

*Enfance qui est obstinée*
*Ne veult jamais nul bien apprendre;*

THIÉNOT.

*Rabbi* [1], *celle qui est bien née*
*Sçait tout ce qu'il luy fault entendre.*

L'INQUISITEUR.

*Qui leur a apprins à respondre*
*Et dire chose si haultaine?*

JACOT.

*Qui luy a apprins à se tondre*
*Et à porter si grant mitaine?*

L'INQUISITEUR.

*Voulez vous donq estre ignorans*
*Et perdre ainsi vostre jeunesse?*

PÉROT.

*Non, mais c'est à tenir les rancs*
*De tout vray plaisir & liesse.*

L'INQUISITEUR.

*Quel plaisir pouvez vous avoir*

JACOT.

*Comment pouvez vous le jeu veoir,*
*Qui n'a ne forme ne colleur?*

L'INQUISITEUR.

*Je voy le jeu, où fourvoyez*
*Vous estes de faire tout bien;*

THIERROT.

*Ha, vous dictes que vous voyez;*
*En bonne foy, je n'en croy rien.*

L'INQUISITEUR.

*N'ay je pas deux yeulx en la teste*
*Pour veoir ce qui est devant moy?*

CLÈROT.

*Aussi a bien, Monsieur, la beste,*
*Et n'a entendement ne foy.*

L'INQUISITEUR.

*Ces parolles sont trop amères;*
*Il me fault plus avant sçavoir*
*Qui sont leurs pères & leurs mères,*
*Ou je ferois maulvais debvoir.*

*Mon enfant, qui est vostre père?*
*Donnez m'en signes apparens.*

JACOT.

*Le vostre.*

L'INQUISITEUR.

*Non est; par sainct Père,*
*Nous ne sommes en rien parens.*

JACOT.

*Puisque ne voullez qu'il soit vost*
*Ainsi comme je l'avoys dict,*
*C'est donq le Père qui est nostre*
*Où vous avez peu de crédit.*

L'INQUISITEUR.

*Je n'ay que faire de sa grâce,*
*Ne de tes parens & cousins;*

PERROT.

*Aussi, Monsieur, bien il se passe*
*De vous; il a de bons voysins.*

L'INQUISITEUR.

*Quel est son nom? Ne le cellez;*
*Dy aussi le tien de toy mesmes;*

JACOT.

*Monsieur, pour le savoir allez*
*Au Prebstre qui fist son baptesme.*

L'INQUISITEUR.

*Comment l'appelles-tu?*

THIERROT.

*Il vient*
*Tousjours à moy sans l'appeller;*

CLÉROT.

*A tous enfans elle est congneue,*
*Et vous ne sçavez où elle est ?*

L'INQUISITEUR.

*Est il Gentil homme ou Marchant,*
*Ou si Mécanicque peult estre ?*

THIÉNOT.

*Ne l'allez poinct ainsi cherchant,*
*Car vous ne le pouvez congnoistre.*

L'INQUISITEUR.

*Mais est il père de vous tous,*
*Ou bien si chacun a le sien ?*

JANOT.

*Nostre père est, entendez vous :*
*Héritiers sommes de son bien.*

L'INQUISITEUR.

*S'il a de quoy, il a grant tort*
*Qu'il ne vous mect à noz estuddes :*

PÉROT.

*Nostre partaige & nostre sort*
*Tenons seur sans solicitudes.*

L'INQUISITEUR.

*Voici des responses bien fines ;*
*Savoir fault qui leur a apprises :*

JACOT.

*Monsieur, j'ay veu ung plat de guynes*
*Où les plus rouges estoient prises.*

L'INQUISITEUR.

*Si je prans des verges au poing,*
*Je vous feray vérité dire;*

THIERROT.

*Nous la dirons s'il est besoing,*
*Mais vous ne l'entendez pas, sire.*

L'INQUISITEUR.

*Que je n'entendz pas vérité,*
*Et c'est moy qui la voys preschant*

CLÈROT.

*Vous y avez donc mérité*
*Ou gaigné, comme bon Marchant?*

L'INQUISITEUR.

*Oüy vrayement, je y ay gaigné*
*Ung gaing qui est spirituel;*

THIÉNOT.

*Le Prescheur a bien besongné*
*Qui semble bon & n'est pas tel.*

L'INQUISITEUR.

*Ha, il fault que la main je mec*
*Sur vos culz pour vous chastier;*

JANOT.

*Qui puissent procedder d'enfans;*
*Comme dangereuses & folles*
*Plus en parler je vous deffendz.*

LE VARLET.

*Mon Maistre, trop prenez à cueur*
*Les propos de ceste innocence;*
*Vous, qui des grans estes vainqueur,*
*Debvez supporter leur enfance.*

L'INQUISITEUR.

*Enfance ou innocence, las,*
*Je n'y trouve riens que malice;*
*De les battre ne seray las*
*Si de parler font plus l'office.*

LE VARLET.

*Laissons les jouer; passons oultre;*
*Plus ne parlent pour ceste foiz;*

L'INQUISITEUR.

*O que tu es ung bon appostre!*
*Tu les veulx soustenir;*

LE VARLET.

*Non faiz.*

LES ENFANS chantent tous ensemble :

O Seigneur, que de gens,
A nuyre dilligens,
Qui nous troublent & griefvent!
Mon Dieu, que d'ennemys,
Qui aux champs se sont mis
Et contre nous s'esliévent!

L'INQUISITEUR.

*Je les oy chanter. Qu'est cecy*[1] ?
*De moy se mocquent, ce me semble ;*

LE VARLET.

*Ce sont enfans, qui sans soulcy*
*S'accordent d'une voix ensemble;*
*Chacun est joyeulx comme ung Roy*

LES ENFANS.

Certes, plusieurs j'en voy
Qui vont disant de moy :
« Sa force est abollye;

LE VARLET.

*Ils sont hors de mérencolye.*

LES ENFANS.

Bouclier [1] & deffenseur,
Et ma gloire esprouvée;

LE VARLET.

*Voilà la bonne & bien trouvée;*
*Je n'en sçaurois le bien celler.*

LES ENFANS.

C'est toy, à brief parler,
Qui me faiz [si] aller
Hault la teste levée.

LE VARLET.

*Oncques ne fut ceste couvée*
*De maulvaise pye. Entendez;*
*Ilz ne sont point entre eulx bandez;*
*Riens qu'une voix je n'y congnoys.*

LES ENFANS.

J'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintes foiz
Luy faisant ma complaincte;

LE VARLET.

*Jamais d'ypocrisie fainte,*
*Nul de leurs cueurs ne fut faulcé.*

LES ENFANS.

Poinct ne m'a repoulsé,
Mais tousjours exaulcé,
De sa montaigne saincte.

1 En deux syllabes, comme alors *sanglier*. — M.

LE VARLET.

*En liberté & sans contrainƈte*
*Jouans, chantans, tousjours joyeulx,*
*Passent le temps à chose mainƈte,*
*Mais tousjours ont au Ciel les yeulx.*

*Si congé me donnez, mon maistre,*
*Avecques eulx je demourray,*
*Car en pleurs je ne veulx plus estre,*
*Mais avecques eulx [1] je riray.*

LES ENFANS.

Donq coucher m'en iray;
En seurté dormiray
Sans crainƈte de mesgarde;

LE VARLET.

LES ENFANS.

Cent mil hommes de front
Craindre ne me feront,
Encor [1] qu'ilz entreprinsent,

LE VARLET.

*Pleust à Dieu, sans tant sermonner,*
*Qu'avecques eulz ilz me retinsent,*

LES ENFANS.

Et que, pour m'estonner,
Clorre & environner
De tous coustez me vinsent.

LE VARLET.

*Et que leur chant si bien m'apprinsent*
*Que, comme eulx, vesquisse de foy!*

LES ENFANS.

Viens donq, déclaire toy
Pour moy, mon Dieu, mon Roy,
Qui de buffes renverses

LE VARLET.

*En leur chant n'a poinct de traverses,*

LES ENFANS.

Mes ennemys mordans,

---

1. Ms. : *Encores.* — M.

Et qui leur romps les dentz
En leurs gueulles perverses.

LE VARLET.

*Ilz n'ont procès ne controuverses;*
*Ilz ont tout; riens ne leur deffault.*

LES ENFANS.

C'est de toy, Dieu très hault
De qui attendre fault
Vray salut & desfence;

LE VARLET.

*O que tant heureuse est l'enfance!*

LES ENFANS.

Qui sur tout peuple estendz,
Tousjours, en lieu & temps,
Ta grant bénéficence.

LE VARLET.

*Je confesse qu'en innocence*
*N'y a rien que félicité*
*Et qu'au pris de leur congnoissance*
*Tout sçavoir n'est que cécité.*

LE VARLET.

*Ilz sçavent tout,*
*Fors que le mal tant seullement.*

L'INQUISITEUR.

*Leurs propoz sont subtilz & neufs*
*Ainsi qu'ilz sont jeunes & beaulx;*

LE VARLET.

*Mon Maistre, dans les vaisseaulx vieulx*
*L'on ne meƈt poinƈt les vins nouveaulx.*

L'INQUISITEUR.

*Qui t'a tant apprins d'Escripture*[1] *?*
*Pour vray, il est ainsi escript;*

LE VARLET.

*Vous m'en avez faiƈt la leƈture,*
*Et Dieu m'en a donné l'esprit.*

L'INQUISITEUR.

*Vrayement, vous me faiƈtes penser*
*A ce que je ne pensay oncques;*

LE VARLET.

*Ne les vueillez donq plus tenser,*
*Et orrez*[2] *merveilles adoncques.*

---

1 C'est le verset 17 du chap. IX de S. Mathieu : *Neque mittunt vinum novum in utres veteres; alioquin rumpuntur utres, & vinum effunditur & utres pereunt, sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conservantur.* — M.

2. Ms. : Et vous orrez. — M.

L'INQUISITEUR.

*Enfans, nous retournons à vous*
*Pour oyr voz doulces chansons;*

LES ENFANS,

**Mectans leur doid sur leur bouche, dis**

*Hons! bons!*

L'INQUISITEUR.

*Hellas, parlez à nous;*
*Veuillez oublier noz tensons.*

LES ENFANS.

*Hons! bons! bons! bons!*

L'INQUISITEUR.

*Las, me*
*Je ne sçavoys que je disois;*
*Quant en craincte je vous ay mis,*
*Certes, pas ne [1] vous congnoissois.*

*Vous, qui estes le plus petit,*
*Parlez à moy, ne vueillez craindre;*

LE PETIT ENFANT.

*Vous este gan [2] & moy petit;*
*Nous ne sçaurions à vou attaindre.*

L'INQUISITEUR.

*Nul n'aura le bien desirable*
*S'il n'est tel qu'un enfant d'un an*[1] *;*

LE VARLET.

*Mais bien plus, qui n'est né d'en hault*
*Par une naissance nouvelle,*
*Au Ciel ne peult faire le sault;*
*Cette doctrine m'est bien belle.*

L'INQUISITEUR.

*Moy, qui suis vieillard devenu,*
*Puis je renaistre de nouveau*[2] *?*

LE VARLET.

*Non, vous n'y estes pas tenu,*
*Mais il fault changer chair & peau.*

L'INQUISITEUR.

*Comment?*

LE VARLET.

*Si le voullez savoir,*
*Aux enfans l'allez demander;*

L'INQUISITEUR.

*Enfans, faictes moy ce poinct veoir:*
*Prier vous viens, sans commander.*

LES ENFANS.

*Hon! hon!*

---

1 « *Quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illum.* » Lucæ XVIII, 17. — M.

2 Respondit Jesus : « *Nisi quis renatus fuerit, denuo non potest videre regnum Dei.* » Dicit ei Nicodemus : *Quomodo potest homo nasci, cum sit senex...*—Respondit Jesus : « *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, non potest intrare regnum Dei. Non mireris quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuo.* » Johannis III, 3, 4, 7. — M

LE VARLET.

*Puis que les grans avez faict ta*
*Enquérez ung peu ce petit;*
*Y trouverez*[1] *quelque mistère*
*Pour contanter vostre appétit.*

L'INQUISITEUR.

*Mon filz, comme appellez vous*

LE PETIT ENFANT.

*Pappa.*

LE VARLET.

*C'est très bien respondu,*
*Père il est de tous en tout lieu,*
*Mais il n'est pas bien entendu.*

L'INQUISITEUR.

*Qu'espérez vous trouver en luy*

L'ENFANT.

*Dodo.*

LE VARLET.

*C'est très bien à propoz,*
*Car qui ne congnoist aujourd'huy*
*Que luy, vit en paix & repoz.*

L'INQUISITEUR.

*Mais qui est ce Dieu là?*

LE VARLET.

*Possible n'est de myeulx parler,*
*Car si grant est de Dieu le don*
*Qu'il ne se peult myeulx appeller*
*Que de le nommer le seul bon.*

L'INQUISITEUR.

*Des bonnes œuvres, des mérittes,*
*Qu'est ce?*

L'ENFANT.

*Cza*[1].

LE VARLET.

*O Dieu, qu'il dict bien,*
*Car nos œuvres sont si petittes*
*Devant Dieu que c'est moings que rien.*

JANOT.

*Puisque c'est à bon essient*
*Que le vray vous voullez sçavoir,*
*D'escoutter soyez pascient,*
*De parler ferons bon debvoir.*

PERROT.

*Pour vivre en vray contantement,*
*Ung seul poinct vous est neccessaire:*
*C'est de sçavoir certainement*
*Que n'avez pouvoir de bien faire.*

---

1. Le ms. donne quatre fois *Lza*, qui fausse le vers. *Cza* se pouvant prononcer *ça*, peut se prendre avec le sens de rien & de moins que rien; *Lza* ne semble offrir aucun sens. — M.

JACOT.

*En voyant Dieu ouvrant en vous,*
*Faisant son œuvre à son desir,*
*Tout tourment vous semblera doulx,*
*Et n'eustes jamais tel plaisir.*

THIÉNOT.

*Qui voyt Dieu partout en tout lieu*
*Et ne veoit plus ne soy ny homme,*
*Il est par Grâce filz de Dieu,*
*Et Dieu, non plus homme, se nomme.*

CLÉROT.

*Las, si Adam n'eust poinct mengé*
*Du sçavoir de bien & de mal,*
*Dieu de luy ne se fust vengé,*
*Le rendant pis que anymal.*

THIÉNOT.

*Qui regarde soy, ou son euvre,*
*Comme fist le Pharisien,*
*Sa nudité si fort descœuvre*
*Qu'il se veoit plus villain qu'un chien.*

JANOT.

*Croyez que qui est mort à soy*
*Par la vertu du Sainct Esprit,*
*Il ne vit pas, mais par la foy*

*Dieu seul tient pour père & pour mestre,*
*Qui est seul aistre*[1] *& seul pouvoir.*

JACOT.

*Laissez Adam & son cuyder;*
*Sa peau n'est pleine que de vent;*
*Hors de sa chair vous fault vuider;*
*Lors de tout bien serez sçavant.*

L'INQUISITEUR.

*Ilz ne disent rien d'aventure;*
*J'ay tout dedans la Bible leu,*
*Et leur parolle est si très pure*
*Que jamais tel sens je n'ai veu.*

LE VARLET.

*Mais oyez le divin langaige*
*Que chacun de ces enfans tient;*

L'INQUISITEUR.

*Je veulx estre enfant, non plus saige;*
*Il est heureulx qui tel devient.*

LE VARLET.

*Mon maistre, je sens dans mon cueur*
*Divines inspirations;*

L'INQUISITEUR.

*Et je sens Jésuchrist vainqueur*
*En moy de toutes passions.*

---

1. Comme plus loin, p. 96, au sens d'*être* & d'*essence*. — M.

LE VARLET.

*Je ne sens plus nulle avarice;*
*Mon cueur brusle de charité;*

L'INQUISITEUR.

*Je sens orgueil mort & tout vice*
*Par l'Esperit[1] de vérité.*

*O puissant Esprit,*
*O doulx Jésuchrist,*
*Qui par ta clémence*
*Et ton sainct Escript*
*As desfaict, prescript*
*Mon oultrecuydance,*
*Je perdz contenance;*
*Plus en rien ne pense*

*Hors de luy soubstiens*
*Que tout est tourment;*
*Je possedde & tiens*
*De tous Chrestiens*
*Le contantement.*

*Où est mon péché?*
*Je le voy caché*
*Au corps de mon Roy;*
*J'en suis destaché,*
*Qui en fuz taché*
*Par trop grand desroy;*
*Clairement je veoy,*
*De l'œil de la Foy,*
*Mon salut par Grâce;*
*Mort suis, je le croy,*
*Mais Christ vit en moy,*
*Qui tous maulx esface.*

*Chantez, Terre & Cieulx,*
*Chantz délicieux*
*Pour ce cas estrange;*
*Dieu d'un homme vieulx,*
*Diable vicieulx,*
*A faict un jeune Ange;*
*Donnez luy louenge,*
*Qui a faict tel change*
*Si soubdainement;*
*De moy ne se venge,*
*Mais à luy me renge*
*Ainsi doulcement.*

LE VARLET.

*O bonté sans sy*[1],
*Quel cas est cecy?*
*D'un persécuteur,*
*Par péché noircy,*
*Avez eu mercy*
*Comme bon pasteur;*
*D'un Inquisiteur,*
*De maulx inventeur*
*Par feu ou deffense,*
*As esté vainqueur,*
*Luy rendant le cueur*
*Doulx comme en enfance.*

*De joye je pleure*
*Voyant à ceste heure*
*Ce qu'ay desiré;*
*Jusqu'à ce qu'il meure,*

*Son ame vivante,*
*Tant l'as assouvye,*
*Que de riens envye*
*N'a, mais est contante;*
*En toy est fondue*
*Et morte & perdue*
*Par abjection;*
*Quant riens l'as rendue.*
*A toy l'as reçeue*
*Par dillection.*

*Le servant comme homme,*
*J'ay perdu mainct somme*
*Et mainct bon repas,*
*Mais, le voyant comme*
*Dieu, plus je n'assomme*[1]
*Mes labeurs & pas.*
*Prins le*[2] *voy aux laz*
*Par le doulx appastz*
*D'Escripture saincte;*
*Poinct ne seray las*
*De suyvre hault & bas,*
*Le servant sans faincte.*

JANOT.

*O Dieu éternel,*
*Ce jour solempnel*
*Doit bien estre à tous,*
*Quant l'homme cruel*

1. Je ne totalise, je ne compte pas. — M.
2. Ms. : *je*. — M.

L'INQUISITEUR

*Avez faict aignel*
*Et semblable à nous;*

PÉROT.

*Dieu change les loupz*
*Et à tous les coups*
*En faict des brebiz,*
*Car il est jalloux*
*De nous, comme espoux*
*De blancz, noirs & bis.*

JACOT.

*En lieu de deffendre*
*Parler, veult apprandre*
*Nostre doulx langaige;*
*O que Dieu sçait rendre*
*Bien pour mal & prendre*
*Ung homme en tout aage!*

*Du Monde, où hantons,*
*En sera mémoire;*

THIÊNOT.

*Je donne une poire*
*Qui dira l'histoire*
*A ses[1] compaignons;*
*Hors de Purgatoire*
*Est, il est notoire;*
*Poinct ne nous faignons.*

L'INQUISITEUR.

*Mes petis Enfans, je vous prie*
*A l'honneur du Dieu des Humains*
*Que chacun de vous chante & crye,*
*Et nous tenons tous par les mains.*

Ilz chantent tous ensemble :

*Puis que de ta promesse*
*L'entier complissement[2]*
*Octroye à ma vieillesse*
*Parfaict contantement;*
*J'actendray sans soulcy*
*De la mort la mercy.*

*L'estincelle dernière*
*De mes ternissans yeulx*
*A veu de ta lumière*
*Le rayon gracieulx.*

---

1. Ms ces. — M
2. Ms *acomplissement*, qui fausse le vers. — M.

*Dont je suis esblouy*
*Et mon cœur resjouy.*

*Le rayon pur & munde,*
*Que tu as envoyé*
*Affin que ce bas Monde*
*Ne fût plus desvoyé,*
*Et son lustre obscurcy*
*En sera esclarcy;*

*Ta clarté préparée,*
*Qui de loing reluyra,*
*A la gent esgarée*
*Partout esclairera,*
*Et ton peuple affoibly*
*Sera lors anobly.*

L'INQUISITEUR.

*Enfans, puisque m'avez gaigné,*
*Avecques vous m'en veulx aller.*

JANOT.

*Ne serez vous poinct desdaigné*
*D'apprandre par nous à parler?*

L'INQUISITEUR.

*Non, mais j'estime à grant honneur,*
*Enfanz & euvres, de vous suyvre;*
*Puis qu'ainsi plaist au grant Seigneur,*
*Je veulx en innocence vivre.*

PERROT.

*Venez, & vous nous mènerons*
*Dedans nostre maison de paix;*

JACOT.

*Jamais nous ne vous laisserons,*
*Mais voullons soustenir voz faiz.*

THIERROT.

*Les Dames de nostre maison,*
*C'est Unyon & Charitté;*

CLÉROT.

*L'on y menge, toute saison,*
*Le pain de vye & véritté.*

THIÉNOT.

*A Dieu. Le chef de l'assistance,*
*Dieu, vous doint bon soir, bonne nuyct,*
*Et vivre de la congnoissance*
*Du souleil qui sans cesse luyst.*

CLÉROT.

*Voicy une divine prise;*
*Plus ayse je ne fuz de l'an.*
*Allons soupper; la table est mise.*

LE PETIT ENFANT.

*Allons, allons; allons meignan* [1].

---

1. C'est-à-dire : Allons manger. C'est une forme enfantine, & le petit enfant parle comme il peut; ainsi, plus haut, où il dit : *gran* pour *grand* & *vou* sans *s*. — M.

# IV. — FARCE

DE

## TROP, PROU, PEU, MOINS.

Bib. nat., Fonds français, n° 12,485, folio 130 v° à 147 v°.

TROP commence :

*Qui vouldra sçavoir qui je suys*
*Descende au plus profond du puyz*
*Et parle à ceulx qui plus hault chantent;*
*A ceulx qui courent d'huys en huys,*
*Et à ceulx qui par un perthuys*

*Mon surnom est espoventable,*
*Et si n'est pas moins admirable*
*Que cestuy là, du temps de l'ire*
*De Dieu, que nully n'osoit lire,*
*Et semblable est, à sot esprit*[1]*,*
*Au plus beau nom qu'on puisse escripre,*
*Ny qui fut onc en libvre escript.*

*Ma Seigneurie & mon office,*
*Mon estat & mon exercice,*
*Est plus grand que toute la Terre :*
*Nul poisson, sinon l'escrevisse,*
*N'y parvient, car ma grand justice*
*Par aultre ne se peut conquerre.*
*Mon estat est forger tonnerre*[2]*,*
*Mais si suis je un meschant couard;*
*C'est moy qui faictz pour la paix guerre,*
*Qui fille & tordz à tout la hard.*

*Ma demeure est en un beau lieu,*
*Au prys duquel celuy de Dieu*
*Ressemble Hospital plein d'ordure.*
*Tout mon passetemps & mon jeu,*
*C'est me jouer à l'eau, au feu :*
*Là se recrée ma nature;*
*Sur boys doré, sur pierre dure,*
*Je suis assis; là me repose.*

---

1 Pour un esprit sot, *à sot esprit*, qui se comprend, est la leçon du ms.; l'édition donne *à cet Esprit*. — M.

2 Il faut conserver *tonnerre*, leçon de l'édition, parce que celle du ms., *la guerre*, donne le même mot que la rime correspondante. — M.

## TROP, PROU,

*Un mal y ha; l'an trop peu dure*
*Pour faire ce que dire n'oze.*

*Je suis couvert d'un grand manteau,*
*Si bien fait, si large & si beau,*
*Que dessoubz luy nul sot n'eschappe;*
*Mon saye est de drap bien nouveau;*
*Puis j'ay en bonnet & chappeau*
*Assez pour faire à aultruy chappe.*
*Avecques mes gands tout j'attrappe*
*Et, quand soubz ma main les ay mis,*
*Sans grand ennuy nul n'en eschappe;*
*Ainsi l'ay juré & promis.*

*Vous qui avez si belles testes,*
*Si vous ne ressemblez aux bestes,*
*Vous povez bien mon nom sçavoir.*
*Mes contenances sont bonnestes;*

*Oubliant sa propre besongne?*
*C'est moy. Point n'auray de vergongne*
*De m'apparoistre & me monstrer;*
*Bien que chacun s'en plainct & grongne,*
*Je ne crains nully rencontrer.*

*Mon nom est faict de noms sans nombre.*
*Je suis grand & pour servir d'umbre,*
*Mais mon umbre est comme de l'yf;*
*Qui s'y repose & endort sombre*
*Y trouvera mauvais encombre,*
*Qui en fin le rendra chétif.*
*A promettre je suis hastif,*
*Mais qui se fie à mes promesses*
*Est trompé, car de cœur nayf*
*Ne les faictz, mais par grands finesses.*

*Mon esprit est tout fantastique,*
*Qui, sans prendre repoz, s'applique*
*A mon particulier prouffit;*
*Et qui m'en reprent, je réplicque*
*Que c'est pour la chose publicque.*
*Et ceste responce suffit.*
*Je suis à mon plaisir confit,*
*En ma richesse & à ma gloire:*
*Faire veux ce qu'onques ne fist*
*Nul, pour laisser de moy mémoire.*

*Demandez à tous bons Souldars,*
*Qui pour argent vont aux hazardz,*
*Ilz vous diront qui je puis estre:*
*Allez où l'on tire des arcz*

*J'ay toujours preste la ma*
*Pour jurer & rompre ma j*

***Je me conduictz selon le***
***Entre contens & mal conte***
***Sans avoir à nul amytié.***
***Si nul contredisant j'enten***
***Mes satallites combatans***
***Je metz en avant sans pitie***
***Le moindre est ainsy chasti***
***Mais, si d'un Grand j'ay***
***De mon pain aura la moiti***
***Velà les tours que je sçay***

TROP.

*Dieu gard celuy dont l'e*
*Ha fait reluire maint har*

PROU.

*Dieu gard la très belle app*
*Que, plus je voy, moins je*

TROP.

PROU *estes nommé; je vous feiz,*
*Mais avant moy estiez pourtant.*

PROU.

*Ha,* TROP, *pas ne vous congnoissoye;*
*Je ne regardoys qu'au dehors,*
*Et d'aultre forme vous pensoye,*
*Car comme moy avez un corps.*

TROP.

*Au fondz de vostre cueur dedens*
*Je voy soit plaisir ou regret;*
*A chacun vous fermez les dents,*
*Mais à moy ouvrez le secret.*

PROU.

*C'est raison que je vous descœuvre*
*Le fondz du cueur entièrement,*
*Et vous jugerez si mon œuvre*
*Est bonne à vostre jugement.*

TROP.

*O quel amour, ô quel lyen!*
*Mon filz, vostre cœur est semblable,*
*Faict & remply comme le mien;*
*C'est conjonction admyrable.*

PROU.

*Le vostre toutesfoys ne voy,*
*Mais seulement, voyant la face,*
*Pareil au mien du tout le croy;*
*Ce lien tous les autres passe.*

TROP.

*J'ayme honneur, proufit &*

PROU.

*D'autre chose je n'ay desir.*

TROP.

*J'ayme estre adoré en ce mon*

PROU.

*Ma félicité là je fonde.*

TROP.

*J'ayme grandes possessions.*

PROU.

*Là tendent mes intentions.*

TROP.

*J'ayme mieux estre craint qu*

PROU.

*Moy sur tous autres estimé* [1].

TROP.

*J'ayme n'avoir point de parei*

TROP.

*Tout avoir veulx, sans riens lascher;*

PROU.

*C'est à quoy tousjours veux tacher.*

TROP.

*Jamais je ne suis saoul des biens;*

PROU.

*J'ay tousjours peur de n'avoir riens.*

TROP.

*J'ayme Villes, Palais, Chasteaux;*

PROU.

*Ces passetemps me sont bien beaulx.*

TROP.

*J'ayme des chantres la musicque;*

PROU.

*Là aussi mon esprit j'applicque.*

TROP.

*J'ayme femmes, bons vins, bancquetz;*

PROU.

*Je les estime grans acquetz*[1].

---

1. Ms. . J'estime les biens grandz acquestz. — M.

TROP.

*J'ayme fort d'assembler tr*

PROU.

*Et moy aussi, ou plus enc*

TROP.

*J'ayme les pierres précieus*

PROU.

*Je les treuve délicieuses.*

TROP.

*J'ayme draps d'or, d'argen*

PROU.

*Cella me donne au cœur gr*

TROP.

*J'ayme à bastir, à acquéri*

PROU.

*C'est ce que plus je veulx q*

TROP.

*Mais sur tout j'ayme la ve*

PROU.

*Et moy, pour bien grandes raisons.*

TROP.

*J'honore ung bon empoisonneur;*

PROU.

*De mes biens je luy suis donneur.*

TROP.

*Aux Astrologues je me fie*[1]*;*

PROU.

*Et aux Devins je me confye.*

TROP.

*Je crains tristesse & maladie;*

PROU.

*Si faict ma personne hardie.*

TROP.

*Je crains d'estre de tous congneu;*

PROU.

*Ceste peur m'a tousjours tenu.*

TROP.

*Je crains tout accident de bile*[2]*;*

---

1. Imp. : Aux estrangers je ne me fie. — M.
2. Ms. : accident & débille. — M.

PROU.

*J'ay de ces craintes là dix mille.*

TROP.

*Je crains fort*[1] *& vent, & tempeste,*

PROU.

*J'ay telle crainte dens ma teste.*

TROP.

*Tous maux & malheurs je crains fo*
*Mais plus que tout je crains la Mo*

PROU.

*Hélas, j'en senz la peur horrible,*
*Car par sus tout elle est terrible.*

TROP.

*Puis que l'un à l'autre ressemble,*
*Cheminons donc d'un pied ensemble*

PROU.

*Vostre chemin & vostre voye*
*Veulx tenir, car je reçoy joye*
*D'avoir un tel amy trouvé.*

TROP.

PROU.

*Dites la moy par charité.*

TROP.

*Las, qu'est ce que vous portez là?*

PROU.

*Las, je ne sçay d'où vient cela.*

TROP.

*Ce sont aureilles;*

PROU.

*Ce sont Dyables;*

TROP.

*Oreilles les plus détestables*
*Que jamais homme pourroit voir.*

PROU.

*Aussi je vous fais asçavoir*
*Que vous en avez de la sorte.*

TROP.

*Que j'en ay? O passion forte,*
*Qui est importable à porter!*

PROU.

*L'un l'autre nous faut conforter.*
*Dissimulant nostre meschef.*

TROP.

***Avoir en un si parfait chef***
***Aureilles de bestes vilaynes !***

PROU.

***O qu'elles nous donront de peynes***
***Si du monde elles sont congneues !***

TROP.

*Il fault qu'elles soyent tenues*
*Soubz honnorable couverture.*
*Tous ces chapeaux à l'aventure*
*Mettray. Voyez s'il me vient[1] bien.*

PROU.

*Il me semble qu'il n'y fault rien.*
*Je voys ainsi aux miennes faire*
*Soubs ces bonnetz, pour contrefaire*
*Ce que nous sommes devant tous.*
*Or suis je bien ?*

TROP.

*Ouy bien vous ;*

PROU.

*Et vous aussi. Sus[2] donc, allons,*

TROP.

*Grande douleur le cœur me serre;*
*En riens ne me puis esjouyr.*

PROU.

*Les grandz biens dont pensoys jouyr*
*Ne m'empeschent que je ne crye,*
*Car, s'on voit nostre besterie* [1],
*Nous serons mocquez de chacun.*

TROP.

*Le mal est à nous deux commun.*
*Aussy telle est nostre puissance*
*Que, si quelqu'un a congnoissance*
*De nous & qu'il en die un mot,*
*Nous ferons bien tant que le Sot*
*Aura son parler limité;*

PROU.

*Mais il dira la vérité.*

TROP.

*C'est tout un. Vérité soit verte* [2];
*Mais qu'elle ne soit descouverte.*
*Nous la porterons doulcement.*

---

1. Ms. : *Car, si l'on void nostre bestye.* — M.

2. On pourrait croire, ainsi que l'a proposé le dernier éditeur de la *Marguerite des Marguerites* : *C'est tout ung. Vérité soit verte.* Mais nous avons aux deux vers precédents *limite* & *vérité* qui riment ensemble, & il faut une rime en *erte* pour rimer avec *descouverte.* — M.

PROU.

*Si avons nous le sentement*
*D'une telle imperfection.*

TROP.

*C'est où dissimulation*
*Sera en nous vertu parfaicte.*

PROU.

*Puis que la chose est ainsy faite,*
*Passons le temps; allons aux champs.*

TROP.

*Qui ha mis là ces deux Marchans,*
*Qui entre eulx ne cessent de rire?*

PROU.

*Escoutons ce qu'ilz sçavent dire.*

---

PEU commence :

*L'on me nomme* PEU, *qui se cache*
*Par tout, je veux bien qu'on le sache*
*Le peu aymé, le point doubté*[1].
*Je garde la brebis, la vache;*

*A tout travail. Moult m'a cousté*
*Tant que je ne possède riens,*
*Mais j'ay une bourse au costé*
*Qui est remplye de tous biens.*

MOINS commence :

*Je me nomme le paouvre* MOINS,
*Le moindre de tous les humains,*
*Qui n'ay riens & riens avoir veulx.*
*Tousjours laboure soirs & mains,*
*De corps, de piedz, de bras, de mains;*
*En cela j'acomplis mes vœuz.*
*Soulcy n'ay d'enfans ny nepveux;*
*De les enrichir n'ay envie;*
*Ma richesse est soubz mes cheveux,*
*Par quoy ne crains perdre la vie.*

PEU.

*Tu es des miens;*

MOINS.

*Des vostres suis;*

PEU.

*Tous d'un cerveau sommes conduictz;*

MOINS.

*Tous marchons d'un consentement;*

PEU.

*Tous deux n'avons qu'un sentiment.*

MOINS.

*Je vous congnoys bien à la voix;*

PEU.

*Et de long temps je vous sçavois*
*Tel avoir esté que vous estes.*

MOINS.

*Pareil acoustrement de testes*
*Nous portons, & sans différence;*

PEU.

*Nous avons pareille espérance,*
*Pareil but & pareille fin.*

MOINS.

*Vous n'estes pas plus que moy fin,*
*Mais les plus fins nous affinons.*

PEU.

*C'est pource que nous ne finons*
*D'estre,* PEU & MOINS, *si petis*
*Que gens pleins de grandz appétis*
*Ne sçavent pas par*[1] *où nous prendre*

MOINS.

*Si petitz auprès d'eux nous sommes*
*Qu'ilz ne nous peuvent regarder.*

PEU.

*Craintif ne se doit hasarder*
*Quand il ha par où estre pris.*

MOINS.

*Noz habitz sont de si vil pris*
*Que, si quelqu'un par là nous tyre,*
*Si facillement les dessire*
*Que l'on ne nous peut retenir.*

PEU.

*L'on ne peult l'innocent pugnir,*
*Ne celuy, qui ait*[1] *riens, toucher.*

MOINS.

*Qui vouldra au mort reprocher*
*Ses pechez & ses grandz meffaits,*
*Il portera si bien le faix*
*Qu'il n'en daignera rien respondre.*

PEU.

*L'on ne peult brebis rèze tondre;*
*Qui n'a riens, riens aussi ne perd.*

MOINS.

*Qui ne porte riens, riens n'appert,*
*Par quoy ceste lectre est bien close*
*A cil qui cerche quelque chose.*

---

1. Éd. : *est*. — M.

PEU.

*Ilz ne peuvent trouver le bout;*
*Hellas, ilz pensent avoir tout,*
*Mais ce tout là, qu'ilz disent leur,*
*Ce n'est en fin que tout malheur;*
*Nostre* TOUT *n'est pas de la sorte.*

MOINS.

*Certes il fault que ce* TOUT *sorte*
*De riens pour estre cher tenu.*

PEU.

*Il nous est donc bien advenu*
*D'endurer povretez extrêmes* [1]
*Et n'avoir riens, fors que nous mesme*

MOINS.

*Mais un grand trésor nous avons,*
*Dont assez chanter ne pouvons;*
*C'est noz cornes, avecques lesquelles*
*Nous sommes de toutes querelles*
*Desfenduz, voire, & substantez* [2],

PEU.

*Et de tous cas alimentez*
*Dont nous avons nécessité.*

MOINS.

*Et de ténébreuse fumière;*
*Nous nous servons de la lumière*
*Du Soleil en lieu de flambeau.*

PEU.

*Vrayment, le Soleil est si beau*
*Qu'auprèz de luy tout autre feu*
*Ne semble que painćture ou jeu.*

MOINS.

*Or chemynons en la splendeur*
*De ce Soleil par grand ardeur.*
*Ne disons mot, mais escoutons.*

PEU.

*Si l'on nous appelle Moutons,*
*Ou les Cornuz, il se fault taire.*

MOINS.

*Je sçay bien jouer ce mistère,*
*Mais chemynons, rians toujours;*
*Avant qu'ayons finé nos jours,*
*Celluy viendra qui doit venir.*

PEU.

*De rire ne me puys tenir,*
*Car ma corne le m'a promis.*

MOINS.

*Nous sommes cornuz & amys,*
*Ung cœur & une voulenté,*

PEU.

*Une mort & une santé;*
*Mais sur tout ceste mort desire.*

MOINS.

*Las, aprèz elle je souspire.*

PROU.

*Voy le là;*

TROP.

*Par ma foy, c'est il;*

PEU.

*Voy le là;*

MOINS.

*O, qu'il est subtil;*

PROU.

*Je le voy;*

TROP.

*Vrayment je le sens;*

PROU.

*Ouy, mieux les aulx que l'encens;*

PEU

PEU.

*Non, allons droit;*
*S'il vient à nous, laissons le courre;*

PROU.

*Il fault sçavoir par quel endroit*
*Se tire gresse de la bourre;*

TROP.

*Avant l'yver si bien me fourre*
*Que je n'ay garde d'avoir froid.*

PROU.

*Devisons à ce mal vestu;*
*Il nous dira quelque sottise;*

TROP.

*C'est bien dict.*

PROU.

*Amy, que faictz tu?*
*Quel est de ton vivre la guyse?*

PEU.

*Las, Monsieur, un paouvre festu*
*S'allume bien sans qu'on l'attise;*

MOINS.

*Un grand arbre est tost abastu.*

PROU.

*Pourquoy portez vous sur vos testes*
*Cornes? Ce doit faire un Cocu.*

TROP.

*C'est pour en estre plus honnestes ;*
*C'est aussi pour tout mieulx entendre ;*

MOINS.

*Nos cornes sont pour nous défendre ;*
*Elles ne sont de chair ne d'os ;*

PEU.

*Mais de tous deux, entendez vous,*
*Pour défendre l'os & la peau.*

PROU.

*Elles percent vostre chappeau ;*

MOINS.

*Chacun n'est pas sage qui veult.*

TROP.

*Si tu le diȼtz, nous l'entendrons.*

PEU.

*Noz cornes, nous le maintiendrons,*
*Sont à louer, je diȼtz beaucoup.*
*Qui nous voudroit donner un coup*
*Sur la teste, il se blesseroit,*
*Voire, & la corne offenseroit*
*La main qui nous vouldroit frapper.*

MOINS.

*Elle nous sert pour eschapper*
*Mille maux, pour ce qu'entre deux*
*Elle se met de nous & d'eulx.*

PROU.

*Quelz eulx?*

PEU.

*Ce sont gros œufz d'aultruche*[1]*,*
*Qui frappent plus fort qu'une busche,*
*Mais la corne les casse tous.*

TROP.

*Vrayment voicy de plaisans foulz,*
*Qui craingnent œufz d'aultruche & d'oye.*

1. Calembour contre la Maison d'Autriche. — M.

PROU.

*Pourquoy menez vous telle joye*
*Que jamais nul ne void finer?*

MOINS.

*Vous ne le sçauriez devyner,*
*Et nous ne le vous povons dire.*

TROP.

*Pourquoy?*

PEU.

*Nous vous ferions ta*
*Et ririons tant en le disant,*
*Que Seigneur, Villain ne Paisa*
*Ne le pourroit jamais apprendr*

PROU.

*Pourquoy?*

MOINS.

*L'on ne nous peult e*
*Car nous rions tant, tant & tan*
*Que riens que la voix l'on n'ent*
*Qui démonstre nostre plaisir.*

PEU.

*Nous n'avons force ne loisir*
*De parler; le ris nous affolle*

TROP.

*Vous ne sentez ennuy ne deuil?*

PEU.

*Nous ne sommes jamais marris.*

PROU.

*Et s'on vous frappe?*

MOINS.

*Je m'en ris,*
*Car il me souvient de ma corne.*

PEU.

*Fy d'ennuy, il est triste & morne;*
*Vive la petite cornette!*

MOINS.

*Vive la corne joliette,*
*Dont le compte en est si joyeux*
*Qu'il faict venir la lerme aux yeux*
*De rire, en le cuydant redire,*
*Ou le penser, ou bien l'escrire!*
*Quand le cuydons mettre dehors,*
*Ce fol rire nous prend alors,*
*Qui le fait demeurer dedens.*

TROP.

*Nous en rions.*

PEU.

*Ouy, des dents,*

*Car du cœur rire ne sçauriez.*
*Si vous le sçaviez, vous ririez;*
*Il ne tient qu'au compte sçavoir.*

PROU.

*Dites le nous.*

MOINS.

*Je n'ay povoir.*

TROP.

*Commencez un peu seulement.*

PEU.

Il estoit au commencement[1].....
*Je ne sçauroys passer plus outre.*

PROU.

*Mais qu'estoit-il? Parlez, Apoustre.*

*La joye tant au cœur me touche*
*Qu'elle me fait clorre la bouche.*

PROU.

*Il rid si très fort qu'il en sue.*

TROP.

*Il peult bien porter la massue* [1],
*Car jamais plus fol je ne viz.*

PROU.

*Or viens çà. Que t'est il adviz*
*De nous? Regarde noz visaiges.*

MOINS.

*Vous estes deux grandz personnaiges,*
*Si grandz que je crains d'aprocher*
*De vous, ou voz robes toucher,*
*Car elles sont trop précieuses.*

PEU.

*Ouy, & bien laborieuses;*
*Voyez ce gorgias labouraige.*

TROP.

*Il nomme labeur cest ouvrage;*
*C'est cannetille, proufilleure.*
*Ricaméure avecques frizeure;*
*C'est tout fin or, argent & soye.*

1. La marotte du Sot & du Fou. — M.

PROU.

*Te mocques tu?*

MOINS.

*Je riz de joye.*

TROP.

*De veoir nostre habit, qui tant vau*

PEU.

*Nenny, mais de ce qu'il y fault.*

PROU.

*Nostre habit est parfait, vrayment.*

MOINS.

*Une corne tant seulement*
*Feroit l'habillement parfaict.*

TROP.

*Or, pour le rendre satisfait,*
*Voyez, nous portons une corne :*
*Ceste cy est de la Licorne*
*Contre le venin*[1] *& la peste.*

PROU.

*De tomber où elle demeure.*
*Tu riz?*

MOINS.

*Si très fort que j'en pleure.*
*Mon Dieu, n'avez vous point de honte*
*D'ignorer ainsi le beau compte*
*Qui vous feroit rire avec nous?*

TROP.

*Cornes avons, entendez vous,*
*Qui sont vertueuses & belles;*

MOINS.

*Il leur fault porter des chandelles* [1],
*Puis que de mal peuvent guarir.*

PEU.

*Vous gardent-elles de mourir?*

PROU.

*Nenny.*

MOINS.

*Vrayment si font les nostres,*
*Qui valent donq mieulx que les vostres;*
*Car, quand Mort nous vient approcher,*
*Si grand peur ha de s'acrocher*
*A noz cornes qu'elle s'enfuit;*
*Elle les craint, par quoy s'ensuit*
*Que quictes d'elle nous vivons.*

1. Leur offrir des cierges. — M.

TROP, PROU,

TROP.

*Les vostres laides nous trouvons;*
*Elles nous semblent trop pesantes.*

PEU.

*Mais elles nous sont si plaisantes*
*Que les vostres n'estimons rien.*

PROU.

*Les nostres acoustrons si bien*
*D'or, d'argent & de pierreries,*
*Que maladies sont guéries*
*En beuvant l'eau où les mettons.*

TROP.

*Ces vieilles cornes de moutons*
*Ne valent rien; ce n'est qu'ordure.*

*Si plaisant & si délectable,*
*Que d'Actéon la belle fable,*
*Qui eut cornes dont faites compte,*
*N'est rien au prys de nostre compte.*
*Toute l'histoire que dit Pline*
*De ceste Licorne tant fine,*
*Qui se prend par une pucelle,*
*N'en approche point & n'est telle*[1].

MOINS.

*Tout cela se peult racompter,*
*Mais la nostre doibt surmonter,*
*D'autant que l'on n'en sait parler.*

TROP.

*Nous n'en sçavons riens.*

PEU.

*Le celer*
*Nous en faict grand mal, & aussy*
*Fait il à vous.*

PROU.

*Et qu'esse cy?*
*De l'ouyr nous donnez envie,*
*Puis ne sonnez mot.*

---

1. Pline ne parle pas le moins du monde de la façon dont tout le moyen âge a cru que la licorne ne pouvait être approchée que par une vierge : *Orsæi Indi... venantur asperrimam autem feram monocerotem, reliquo corpore equo similem, capite cervo, pedibus elephanto, cauda apro, mugitu gravi, uno cornu nigro media fronte cubitorum duum eminente. Hanc feram vivam negant capi.* L. VIII, cap. 31. — M.

MOINS [1].

*Nostre vie*
*Nous deffauldroit en le comptant.*

TROP [2].

*Ce compte vous rend il contens?*

PEU.

*Contens? mais soullez oultre bort.*

PROU.

*Jamais ne viz rire si fort;*
*Ilz tiendront de rire les rencz.*

TROP.

*Las, que nous sommes différens*
*De leur façon & de leur vivre!*

MOINS.

*Je suis de joye si très yvre*
*Que riens, fors rire, ne sçay faire.*

PROU.

*Bien avons aultre chose à faire;*
*Nous ne sommes pas sans soulcy.*

PEU.

*Pleins d'honneurs & biens à planté,*
*Et semblez estre en grand' santé*
*De voir vostre face & couleur.*

TROP.

*Il ne voit pas nostre douleur,*
*Ny où nostre soullier nous mache.*

MOINS.

*Le veau qui est dedens la vache*
*Ne se veoid, s'il n'est mis debors.*

PROU.

*Nous ne povons par nulz effors*
*Nos grandes oreilles cacher.*

PEU.

*Cela ne vous doit point fascher,*
*Car plus grandes vous les avez*
*Et bien plus sçavoir vous devez*
*Que les aultres, ne faictes pas?*

TROP.

*Mydas, Mydas, Mydas, Mydas*[1],
*Voz tristesses sont nompareilles.*

MOINS.

*Vous font elles mal, les oreilles*
*Qui vous font tant pleurer & plaindre?*

---

1. C'est-à-dire Nos oreilles. — M.

PROU.

*Aultre mal, sinon que contraindre*
*Ne les puis dessoubz mon bonnet.*

PEU.

*Il me semble que pas bon n'est*
*Cacher ce qui se doibt monstrer.*

TROP.

*Si ne tient il à m'acoustrer*
*De chappeaulx, de bonnetz de nuict,*
*Mais leur grandeur si fort me nuyt*
*Qu'à mon gré je ne les puis mettre.*

MOINS.

*Vous n'en estes pas donq le maistre?*

*A riens qu'aux cornes, comme nous,*
*Il n'auroit pas tant de courroux.*

TROP.

*Hellas, hellas, hellas, hellas!*

PROU.

*Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,*
*Que pour vous nous avons de peyne!*

TROP.

*Et nostre peyne est par trop vaine,*
*Car nous ne povons adviser*
*Le moyen de nous desguiser*
*Que noz oreilles l'on ne voye.*

PROU.

*Jamais au cœur nous n'aurons joye,*
*Quelques mines que nous mynons,*

TROP.

*Et nos cœurs par crainte minons;*
*Nostre vie est bien malheureuse.*

MOINS.

*Mais triomphante & glorieuse,*
*A veoir voz habitz & voz pompes.*

PEU.

*Ne jouez vous jamais aux trompes,*
*Au fouet, à frapper bien fort?*

*Cela vous seroit réconfort*
*En lieu de meilleur excercisse.*

MOINS.

*Je ne voy par dehors nul vice*
*En voz oreilles, ce me semble;*
*Toutes deux les avez ensemble*
*Saines & nettes.*

PROU.

*Ouy bien,*
*Mais ne voyez vous pas combien*
*Elles sont grandes?*

PEU.

*Demeurez;*
*Fault il que pour si peu pleurez*
*Veu qu'avez tout ce qu'il vous f*

TROP.

*Las, tout nostre bien peu nous v*
*Et si nous empesche & nous nuit*
*Car dessoubs ce bonnet de nuict*
*Ne puys musser ceste grandeur.*

PROU.

*Quand je pense en leur grand l*

TROP.

*Non, car mes oreilles mémoire*
*Me donnent de ce qui me fasche,*
*Et fault que ce morceau je masche.*

PROU.

*Ce nous est un cruel repas.*

TROP.

*Mydas, Mydas, Mydas, Mydas,*
*Pour nous très mal vous fustes né.*

PEU.

*Ne vous desplaise,* Domine,
*— De vous nommer n'ay pas l'usaige —*
*S'il plaisoit à vostre couraige*
*Quelque chose nous desgorger*
*De vos ennuys*[1] *?*

MOINS.

*C'est pour forger,*
*Si nous povons, quelque remède.*

PROU.

*A vous dire noz maux, à l'aide!*
*L'histoire en est si très piteuse,*
*La mémoire en est tant hideuse*
*Que pour le dire n'avons termes.*

---

1. Ms. : ennemys. — M.

TROP.

*Elle ne s'escript que de lermes;*
*Elle ne se dit que de criz.*

PROU.

*Si piteux en sont les escriptz*
*Que l'on ne les peut réciter.*

TROP.

*Ilz me font bien plus inciter*
*A pleurer par compassion*
*Que ne feroit la Passion*
*De* JESU CHRIST, *ny de ses Saint*

PEU.

*Leurs cerveaux ne sont pas trop s*
*Leur sens est du tout diverty*[1].

MOINS.

*Ne povez vous prendre party*
*Pour un peu vous réconforter?*

PROU.

PEU.

*Soubs vostre cappe*
*Couvrez les.*

TROP.

*Ceste cy m'eschappe,*
*Et l'aultre ne puys retenir.*

PROU.

*Mes bonnetz ne peuvent tenir*
*Sur ma teste, pour l'amour d'elles.*

MOINS.

*Quant à moy, je les trouve belles,*
*Mais que ce qui leur appartient*
*Y feust aussy.*

TROP.

*Quoy?*

MOINS.

*Il convient*
*Des cornes pour les décorer;*

PEU.

*La Corne feroit honorer*
*Voz oreilles par sa présence;*

PROU.

*Mais accroistroit la congnoissance*
*De ce que ne voulons qu'on saiche.*

MOINS.

*Si la corne y prend son attache,*
*Nul ne se peut de vous moquer;*

PEU.

*Vous la verrez soudain chocquer*
*Ceux qui en mocquant sont chocqueur.*

TROP.

*Je ne crains rien que les mocqueurs,*
*Car je n'ayme riens que l'honneur.*

MOINS.

*Et la joye qui est au cœur,*
*Ne l'estimez vous riens, mon Sire?*

PROU.

*J'en suis bien loing; las, je souspire*
*Pource qu'avoir je ne la puis!*

PEU.

*Pour quoy?*

PROU.

*Pour la peyne où je suis*

TROP.

*Leur ouyr [1] ne me fait jouyr*
*De nul plaisir, car jusqu'au centre*
*De mon cœur tousjours douleur entre,*
*Qui par ces grans oreilles passe.*

PEU.

*N'oyez vous rien qui vous soullace?*
*Ayez de plaisans racompteurs.*

PROU.

*Tant nous avons de plaisanteurs*
*Qui disent choses admyrables!*

MOINS.

*Vous sont elles point agréables?*

TROP.

*Ouy, aux oreilles un peu,*
*Mais au cœur augmentent le feu*
*D'ennuy, venant par ces escoutes,*
*Car elles ne luy plaisent toutes,*
*D'ont plaisir n'en povons gouster [2].*

PROU.

*Plus essayons de les oster*
*Et plus y mettons nostre entente,*

1. C'est-à-dire : *ce qu'elles entendent.* Imp. : *Leur ouy*, par l'omission d'une lettre. — M.

2. Au lieu des deux vers précédents & de celui-ci, le ms. a seulement : *le feu — De mes maulx à le escouter.* — M.

*Et plus nostre douleur augmente,*
*Par quoy nostre labeur est vain.*

PEU.

*Mais si vous les couppiez soudain?*

TROP.

*Nous en avons bien eu envie,*
*Mais à elles tient nostre vie,*
*Que nous perdons*[1] *en les perdant.*

MOINS.

*Vostre vie y est donc pendant?*
*En bonne foy, vous avez tort,*
*Car plus tost y pend vostre mort,*
*Veu qu'elles vous font tant cryer.*

PROU.

*Si ne tient il pas à prier*
*Médecins, & vivantz & mortz,*
*Et prendre bruvaiges bien fortz,*
*Et tous les remèdes duysibles,*
*Pour, sans plus, les rendre invisible*
*Mais riens ne nous a proufitté.*

TROP.

PEU.

*Nous ne craingnons Diables ne hommes,*
*Ne ceste muable Fortune;*

MOINS.

*Et toute saison nous est une;*
*En chauld, en froid nous sommes sains.*

PROU.

*Labourez vous point de voz mains?*

PEU.

*Ouy, mais nostre esprit repose,*
*Qui s'esjouyst en toute chose,*
*Car la corne luy touche au cœur.*

TROP.

*Vrayment, vous estes un menteur;*
*Sur vostre teste je la voy.*

PEU.

*Mais au cœur je la sens bien, moy,*
*Car moy mesme au cœur je la sens.*

PROU.

*Si jamais y eut d'Innocents,*
*Ceux cy en sont; tel nom leur donne;*

TROP.

*Et folz naturelz les ordonne,*
*Aussy plaisans que j'en viz onques.*

MOINS.

*Et vous demeurez saiges donques?*

PROU.

*Et vous serez folz & petitz.*

PEU.

*Ouy, faisans noz appétitz,*
*Et vous serez & grans & sages,*
*Et bienheureux s'en [1] voz courages.*
*Avyez plaisir à nous pareil.*

MOINS.

*Nous n'avons trestous qu'un Soleil;*
*Et l'un est Noir & l'autre est Blanc.*

TROP.

*Ha, chacun doibt aller par rang;*
*Vouldriez vous tout ainsy confondre?*

PEU.

*Je riz tant que ne puys respondre,*
*Car ma corne ne craint nul vent.*

PROU.

*Mais comment il rid?*

*Vous faites bien vostre mestier ;*
*Et noz yeulx à plein benoistier* [1]
*Ne font que pleurer eaux amères.*

PEU.

*Ne parlez vous point aux commères,*
*Qui sçaivent tant de si bons motz ?*

PROU.

*Je croy que vous estes si sotz*
*Que à elles n'oseriez parler.*

MOINS.

*Si faisons bien, sans riens celer ;*
*Mais en parlant tousjours rions.*

PROU.

*Et en pleurant on* [2] *les prions,*
*Car souvent sommes refusez.*

PEU.

*Des femmes donq vous abusez,*
*En les adorant comme images.*

TROP.

*Plus elles fardent leurs visages,*

---

1. Éd. : *Et noz cœurs à plein benestier.* — M.

2. Au lieu de *on*, qui est dans le ms., très clairement écrit comme toujours, l'édition donne *nous*, qui est le sens ; mais il n'en faut pas moins conserver *on*, que Marguerite a peut-être rapporté d'Alençon, car c'est une forme normande. — M.

*Et plus nostre cœur est ataint*
*De la blancheur de leur beau taint.*

PROU.

*Leur parler par bouches vermeilles*
*Entre souvent à noz aureilles,*
*Tant qu'elles en sont bien remplies.*

MOINS.

*Voz joyes sont donq acomplies;*
*D'ouyr parler doulx comme soye,*
*Et voir de beaulté la montjoye* [1],
*Vous debvriez rire comme nous.*

TROP.

*Tout cela se tourne* [2] *en courroux*
*Et remplist le cœur de martyre.*

PEU.

*Vous n'avez donq cause de rire?*
*Aymez vous point chasser, voler,*
*Jouster, chanter, dancer, baller,*
*Ou quelques plaisans passetemps?*

PROU.

*Cela nous rend plus mal contens,*
*Car à la fin en douleur tourne,*

MOINS.

*Alleluya! Alleluya!*
*En tout plaisir avoir tristesse?*

TROP.

*Et vous?*

PEU.

*En tout tourment lyesse,*
*Car noz cornes nous reconfortent.*

PROU.

*Hé, noz oreilles nous apportent*
*Pour un plaisir mille douleurs.*

MOINS.

*Aux fleurs*[1] *de diverses couleurs,*
*Aux préz, aux bois &*[2] *aux rivières,*
*Aux jardins de toutes manyères,*
*En chasteaulx & en bastimens,*
*Et en triumphans ornemens,*
*N'y prenez vous point de soulas?*

PROU.

*Mydas, Mydas, Mydas, Mydas*
*Le plaisir du tout nous en ouste.*

TROP.

*Hellas, & que cher il nous couste!*
*Noz biens il convertit en maux.*

---

1. Éd. : *Aux prez.* — M.
2. Éd. : *Aux fleuves, aux boys.* — M.

PEU.

*Et tous noz ennuys & travaulx*
*Nostre corne tourne en tout bien.*

PROU.

*Plus heureux sont à n'avoir rien*
*Que nous ne sommes d'avoir tout.*

MOINS.

*Ne pourriez vous trouver le bout*
*De vostre ennuy, pour l'arracher?*

TROP.

*Helas, nous achetons bien cher*
*Un jour d'aise & parfaict repoz!*

PEU.

*Prenez plaisir à noz propoz,*
*Et riez.*

TROP.

*Las, je ne sçauroye,*
*Ne resjouir ne me pourroye,*
*Quoy que jamais peust advenir.*

MOINS.

TROP.

*Ouy. — Las, je ne puis durer;*
*Quelle douleur elle me faict!*

PEU.

*Vous seriez joyeux très parfaict*
*Si un peu avez patience.*

PROU.

*Que j'essaye ceste science;*
*Mettez moy vostre corne ycy.*

PEU.

*Je le veulx bien.*

PROU.

*Mercy, mercy;*
*Je n'en puis la douleur porter.*

MOINS.

*Ce mal vous peut réconforter,*
*Et vous le voulez refuser?*

TROP.

*Il n'est possible d'en user;*
*Nous n'avons pas ceste puissance.*

PEU.

*Par cecy auriez congnoissance*
*Du beau compte & de sa ryrye.*

PROU.

*Voicy une grand' moqueryе*
*De nous arrester à tels folz*[1].

TROP.

*Nous en sommes plus las que saoulz;*
*Des cornes plus nous ne voullons.*
*Les oreilles, dont nous doulons,*
*Ne sont encores si piquantes.*

MOINS.

*Si vous sont elles bien duisantes,*
*Car sans elles vous demourrez*[2]
*En tristesse, & si en mourrez*
*Piteusement, la lerme à l'œil.*

PROU.

*Bien nous couvrirons nostre dueil*
*De tous les passetemps du Monde.*

TROP.

*Ces oreilles là, où je fonde*
*Mon ennuy, si bien couvriray*
*Que tout mon trésor ouvriray*[3]

PROU.

*Moy, de bonnetz,*
*De tocques, de touretz de nés,*
*De garde-colz & de cornettes.*

PEU.

*Point ne fault couvrir noz cornettes,*
*Car à les monstrer desirons.*

PROU.

*Tant de veloux nous deschirons,*
*Tant de drap d'or & de broché,*
*Que leur perthuys sera bousché,*
*Car elles sont par trop ouvertes.*

TROP.

*A fin que mieulx soient recouvertes*[1],
*N'y espargneray*[2] *or, ny toile,*
*Chapperon, ny cappe, ny voille,*
*Ny petis bonnetz neufz & beaux,*
*Ny un, ny deux, ny trois chapeaux,*
*Ny*[3] *cinq cens, pour mieux les abbatre.*

PROU.

*Et des bonnetz, un, deux, troys, quatre;*
*C'est bien pour leur faire une cappe.*

---

1. Ms : *couvertes.* — M.
2. Éd. : *N'y espargnerons ny.* — M.
3. Éd. : *Nos*, qui n'a pas de sens. — M.

TROP.

*Et, par mon nom, tout nous es*
*C'est grand pitié ;*

PROU.

*C'est grand ve*

TROP.

*Voicy une estrange besongne.*
*Que ferons nous, gens bien heu*

MOINS.

*Riens, sinon qu'un peu endurez*
*De nostre corne la vertu.*

PROU.

*Il n'est possible. Ne sçaiz tu*
*Autre remède plus fasible* [1] *?*

PEU.

*L'on dit souvent qu'à l'impossi*

TROP.

*Tout nous est mauvais, laid & ord;*
*Enchantement n'y ha, ny sort,*
*Qui nous y sceust de rien servir.*

PEU.

*S'il vous plaisoit vous asservir,*
*Seulement un demy quart d'heure,*
*Que dens vostre oreille demeure*
*Nostre corne, nous sommes seurs*
*Que vous serez vrais possesseurs*
*De la joye que nous avons.*

PROU.

*Endurer nous ne la povons,*
*Et mieux aymons ainsy souffrir*
*Que par voz cornettes offrir* [1]
*Nos testes à si grand tourment.*

MOINS.

*Si ne povez vous aultrement*
*Estre joyeux.*

TROP.

*Or nous serons*
*Tristes tousjours, & si mourrons*
*Plus tost de dueil que cornes telles*
*Nous facent douleurs si mortelles*
*Que nous commencions à sentir.*

---

[1] [illegible] — M

PROU.

*C'est pour faire l'âme partir*
*D'avec le corps.*

PEU.

*Je le confesse*
*Qu'elles donnent peyne & destre*
*Quasi jusqu'à l'extrémité,*
*Mais leur tourment est limité*
*Et ne va jusqu'au désespoir.*

TROP.

*De l'endurer n'avons povoir.*

MOINS.

*Si le plaisir en peuviez croire,*
*Il vous feroit doulcement boire*

MOINS.

*Allons, à fin de ne fascher*
*Eux, ny les aultres, ny nous mesmes.*

TROP.

*Nous demeurrons tristes & blesmes,*
*En lamentant, pleurant, cryant.*

PEU.

*Et nous, chemynons en ryant,*
*Et voyant que tost est finée*
*Du matin au soir la journée*
*Et qu'aprochons de nostre lict.*

MOINS.

*Au repoz treuve grand délyt*
*Qui a labouré bon & beau.*

PROU.

*Celuy qui est dens un tombeau,*
*A vostre adviz, est il bien aise?*

PEU.

*Il ne craint ny glace ny brèze*[1]*;*
*Il ne craint mort ny maladye.*

TROP.

*Mais toutesfoys, quoy que l'on dye,*
*Il n'est que d'estre.*

---

1. Ni froid ni chaud. Dans les deux vers l'édition de la *Marguerite* donne la mauvaise leçon : *Je ne crains.* — M.

MOINS.

*C'est bien dict.*

PROU.

*J'ententz estre en joye & crédict,*
*Satisfaict de tous ses desirs.*

PEU.

*Nous sommes jà pleins de plaisirs*
*Et confessons qu'il n'est rien qu'est*

TROP.

*Estre quoy?*

MOINS.

*A une fenestre,*
*Regardant le Beau Temps venir,*
*Vivant du joyeux souvenir*
*De noz cornes tant amoureuses.*

PROU.

*Noz oreilles si ennuyeuses*
*Font nostre estre tant langoureux,*
*Et sans cesser sommes peneux*
*De veoir de noz oreilles l'ombre.*

TROP.

*Puis que noz maulx sont en tel non*
*Que l'on les peult dire inombrables,*

PROU.

*Peur nous assault de tous costez,*
*Mais plus fort au cœur, n'en doutez,*
*Car c'est où est le grand déluge.*
*Mais, à fin que nul ne nous juge,*
*Allons nous en, car c'est assez.*

MOINS.

*Priez Dieu pour les trespassés,*
*Dont le retour est incongneu.*

PEU.

*Il en est quelqu'un revenu,*
*Mais bien peu; le chemin est long.*

MOINS.

*J'entens cornes de nostre front*[1].
*Allons nous reposer ensemble;*

PEU.

*Allons, que le Temps ne nous emble.*

---

1. L'édition donne : *Gentes cornes de notre front*, de sorte que le vers suivant leur serait adressé. Il semble qu'il vaille mieux ne pas séparer les deux *Allons* des deux compagnons, & le *J'entens nos cornes* du ms. se peut comprendre en se souvenant de l'un des sens de *corne*, qui n'est pas seulement une corne osseuse, mais aussi une corne à sonner, ce qui s'est conservé dans *cornet à bouquin* & dans *cor*. — M.

# POÉSIES INÉDITES

EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

B. L. F., n° 100 (n° 5112 nouveau).

*Non sans avoir maintes foys esprouvé*
*Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient,*
*Espéré n'ay en vous, que j'ay trouvé*
*Le seul espoir qui ma vie soustient;*
*Mais, après tant que comme moy sçavez,*
*Qui m'ont donné pis que mort, je le pense,*
*L'amour, qu'à moy avez eu & avez,*
*Résusciter m'a faict en espérance.*

*Doncques, estant ma consolation*
*Qui d'espérer m'avez donné confort,*
*Nommer vous puis ma résurrection,*
*Puisque je tiens mes ennuys une mort,*
*Lesquelz ne peux dire par le menu;*
*Mais, s'il vous plaist y penser, mon Seigneur,*
*Vous trouverez que assez m'en est venu*

*Combien l'espoir de vous m'est prouffitable.*
*Cest espoir est l'bonneur de ma jeunesse*
*Et tout le bien de ma petite enfance;*
*C'est le repos de toute ma vieillesse*
*Et le baston très seur de ma deffence;*

*C'est le moyen tout seul de la victoire*
*De tous les maulx qui m'ont peu advenir;*
*S'ilz sont vaincus, à vous en est la gloire,*
*De qui je sens force & vertu venir;*
*C'est la santé qui chasse maladie*
*Du corps, du cœur & de l'entendement,*
*Et seureté telle, quoy que l'on dye,*
*Nuyre ne peult à mon contentement;*

*C'est le bourdon de mon pèlerinaige,*
*L'appuy très fort de ma débilité,*
*Lequel tenant, toute peyne & voyaige*
*M'est un repoz & grand utilité;*
*C'est ce qui tous mes ennuys [me] faict prendre*
*Patiemment, desquelz je suis deslivre,*
*Et sans lequel je vous supply entendre*
*Qu'il ne m'estoit plus possible de vivre;*

*C'est cest espoir, par qui mes passions*
*Vaincues sont & rendues contentes,*
*Qui meċt à riens mes tribulacions*
*Que j'estimois ardentes & picquantes;*
*Par cest espoir, qui de vous seul procède,*
*Je n'ay trouvé nul malheur importable,*
*Car si grande est sa vertu qu'elle excède*
*Peyne & ennuy & mal intolérable.*

*Si les regretz de père, mère, enfans,*
*Par desespoir me sont tous descouvers,*
*De cest espoir je m'arme & me deffendz,*
*Disant qu'en vous les ay tous recouvers;*
*Fortune n'a sur cest espoir puissance*
*De le pouvoir en riens diminuer;*
*Longueur de temps ne peult ceste espérance*
*Garder en moy, tousjours continuer.*

*Tous les ennuyz que le Ciel & la Terre*
*Peuvent donner à un corps & un cœur*
*Ne me sçauroient faire estimer leur guerre,*
*Car cest espoir en est le seul vainqueur;*
*Tant qu'en ma main je le pourray tenir,*
*Puisqu'il vous plaist que sur luy je m'appuy*
*Tant seure suis de tous maulx advenir*
*Que devant eulx ne pensez que je fuye.*

*Puisque je suis seure de vostre amour*
*Et que je sçay vous estre seulle seur,*
*La mort ne peult que me prendre, à ce jour,*
*D'amour contente & d'espoir & d'honneur;*
*La mort ne crainctz, mais que tousjours la*
*Je puisse veoir de mon frère & mon Roy*
*En seureté, que fermement je croy,*
*D'avoir sans fin part à sa bonne grace.*

---

*Si [donc] je prends aulcunes foys loisir*
*D'entretenir quelque dame à plaisir,*
*Pour tant ne veulx devenir variable,*
*Mais estimer que, sans aultre choisir,*
*Je vous en treuve après trop plus amable*[1].

Folio 108 verso à 110 recto.

---

*Souvieigne vous des lermes respandues,*
*Qui par regret très grand furent rendues*
*Sur vostre tant amyable visaige;*
*Souvieigne vous du dangereux oultraige*
*Que vous cuida faire mon povre cœur,*
*Pressé par trop d'une extrême douleur,*
*Quand il força la voix de satisfaire*
*Au très grand mal où ne sçavois que faire,*
*Tant qu'à peu près le pleur fut entendu;*
*Souvieigne vous du sens qui fut perdu,*
*Tant que raison, parolle & contenance*
*N'eurent pouvoir, ny force ny puissance,*
*De desclairer ma double passion,*
*Ny aussi peu ma grand affection;*
*Souvieigne vous du cœur qui bondissoit*
*Pour la tristesse en quoy il périssoit;*
*Souvieigne vous des souspirs très ardens*
*Qui à la foule, en despict de mes dentz,*
*Sortoient dehors pour mieulx me soulaiger;*
*Souvieigne vous du péril & danger*
*Où nous estions, dont nous ne tenions compte,*

---

1. Dans le ms. ce dizain suit d'un seul tenant ce qui précède; c'en est évidemment la réponse. — M.

*Car vraye amour ne congnoist paour ny honte*
*Souvieigne vous de nostre amour honneste,*
*Dont ne devons pour nul baisser la teste,*
*Car nous sçavons tous deux certainement*
*Qu'Honneur & Dieu en sont le fondement;*
*Souvieigne vous du très chaste embrasser*
*Dont vous ne moy ne nous pouvions laisser;*
*Souvieigne vous de vostre foy promise*
*Par vostre main dedens la mienne mise;*
*Souvieigne vous de mes doubtes passées,*
*Que vous avez en une heure effassées,*
*Prenant en vous si grande seureté*
*Que je m'asseure en vostre fermeté;*
*Souvieigne vous que vous avez remis*
*Du plus parfaict de voz meilleurs amys*
*Le cœur, l'esprit & le corps en repos,*
*Par vostre honneste & vertueux propos,*
*Auquel je veulx adjouster telle foy*
*Que plus n'aura Doubte pouvoir sus moy;*
*Souvieigne vous que je n'ay plus de paine*
*Que ceste là que avecques moy je maine,*
*C'est le regret de perdre vostre veue*
*Par qui souvent tant de joye ay reçeue;*
*Souvieigne vous du regard de vostre œil,*
*Dont l'esloingner me faict mourir de dueil;*
*Souvieigne vous du lieu, très mal paré,*
*Où fust de moy trop de bien séparé;*

*A chascun pas, de l'esperit troublé,*
*Du cœur transy & du corps affoibly,*
*Et ne mectés le triste oeil en oubly;*
*Souvieigne vous de la parfaicte amour,*
*Qui durera sans cesser nuict & jour,*
*Qui a dens moy si bien painct vostre ymaige*
*Que je n'ay riens sinon vostre visaige,*
*Vostre parler, vostre regard tant doulx,*
*Devant mes yeulx; bref, je n'y ay que vous;*
*Vous suppliant, o amye estimée,*
*Plus que nulle aultre & de moy tant aymée,*
*Souvieigne vous, d'immortel souvenir,*
*De vostre amy, & le vueillés tenir*
*Dens vostre cœur seul amy & parfaict,*
*Ainsi que vous dedens le sien il faict.*

Folio 117 verso à 118 verso.

FRAGMENT.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*O prompt à croire & tardif à sçavoir*
*Le vray, qui tant clairement se peult veoir,*
*A vostre cœur receu telle pensée*
*Qu'à tousjamais j'en demeure offencée?*
*Est il entré dans vostre entendement,*
*Que dans mon cœur y ait un aultre amant?*
*Hélas! mon Dieu, avez vous bien peu croire*
*Qu'aultre que vous puisse estre en ma mémoire?*
*Est il possible? A mensonge crédit*
*En vostre endroict, ainsi que l'avez dit?*
*Pouvez vous bien le croire & le celer*

*Sans m'en vouloir ne m'en ouyr parler ?*
*Mais voulez vous, avant ouyr, juger*
*Innocent cœur, très facile à purger ?*
*Estimés vous le cœur meschant & lasche*
*Qui envers vous n'en eust oncq nulle ta*
*Vous le croyez; ainsi croyés le doncques*
*Croyez de moy le mal qui n'y fust oncq*
*Croyez de moy, contre la vérité,*
*Tout le rebours de ce que ay merité,*
*Jà n'en sera mon visaige confuz,*
*Car je sçay bien quelle je suis & fus*
*En vostre endroit, & yver & esté,*
*Et quel aussi m'estes & avez esté.*
*J'ay le cœur nect &, la teste levée,*
*Pleine d'amour très ferme & esprouvée,*
*Je puis aller, mais sus tout ne refuse*
*De mon bon droict faire jamais excuse.*
*Pensez de moy ce qu'il vous plaist pense*
*Je ne vous veulx courroulcer ne offence*
*Puisque voulez nostre amictié parfaicte*
*Estre soubdain par souppeçon deffaicte.*
*C'est doncques vous, de cruelle nature,*
*Qui, sans propos, en faictes la roupture*
*Vous le voulez; garder ne vous en puis*
*Bien que du tout en l'estrémité suis*
*De désespoir, voyant mon innocence,*
*Ma vraye amour avoir pour récompens*

*Prens à tesmoing, luy priant que vaincqueur*
*Par vérité soit de ceste mensonge,*
*Qui en soy n'a force non plus qu'un songe.*
*Je luy remectz mon droict entre les mains,*
*Luy suppliant que à vous, amy, au moins*
*Avant ma mort face veoir clerement*
*Comme vous seul j'ay aymé fermement.*
*Il le vous peult dedens le cœur escripre,*
*Mais mon ennuy ne me permect le dire;*
*Porter le veulx le mieulx que je pourray;*
*Si je ne puis, par regret je mourray.*

Folio 116 recto à 118 verso.

---

*Amour, Honneur ont eu débat ensemble.*
*Honneur a dit : « Amour, il faut partir.*
*— Comment, Honneur?» dist Amour, «il me semble*
*Que à ma demeure il vous fault consentir;*
*Si je m'en voys, il vous fauldra sortir,*
*Et sans nous deux elle deviendra beste;*
*Laissés moy doncq son cœur, prenés sa teste.»*
*Luy emprompter son blanc abillement*[1]*,*
*Jurant ses loix garder entièrement,*
*Il fust reçeu, & eust bien la science*
*De faindre avoir très bonne conscience;*
*Mais, les moyens & lieux & temps venus,*
*L'occasion feist que l'expérience*
*Le monstre filz naturel de Vénuz.*

Folio 127 verso.

1. Au sens de : « Après avoir emprunté ». Cet emploi de l'infinitif est fréquent au milieu du XVI[e] siècle & particulièrement dans Rabelais.

*Ou près, si près que en un lict noz corps couch*
*Et noz vouloirs soyent unyz en un,*
*Et noz deux cœurs, si possible est, se touchent,*
*Et nostre tout soit à nous deux commun;*
*Ou loing, si loing que amour tant importun*
*De vos nouvelles à moy ne puisse dire,*
*Povre de veoir, de parler & d'escrire,*
*Tant que de vous soit mon cœur insensible;*
*Velà comment vivre avecq vous desire,*
*Car entre deux, sans mort, m'est impossible.*

Folio 132 ver

---

*Ne près, si près que vous puissiez coucher*
*Dedens mon lict, il n'adviendra jamais.*
*Ou par amour mon corps ou cœur toucher,*
*Ny adjouster à mon honneur un mais.*
*Si loing, bien loing allez, je vous prometz*
*De n'empescher en rien vostre voyaige,*
*Car près ne loing d'aymer je n'ay couraige,*
*Fors d'un amour dont chascun aymer veulx.*
*Soit près ou loing n'est desir d'homme saige;*
*Contentés vous d'estre aymé entre deux.*

Folio 133 rec

---

*« En vous veoyant prendre la hardiesse,*

*Pour estre icy que, par cas d'adventure,*
*Entretenir ceste dame à loisir,*
*Que je vous fay servir de couverture.* »

Folio 133 recto [1]

---

« *Puis qu'il nous fault cest enfant baptiser,*
*Nommés le doncq, si vous sçavez son nom.*
*— Amour ? — Nenny ; il fault mieulx adviser.*
*— Fureur ou Feu, comme il a le renom ?*
*Cruaulté, Mort, Vie, Flamme, Froid ? — Non.*
*— Doulceur, Douleur, Rigueur, Mutation,*
*Follye, Erreur, Tristesse, Passion,*
*L'aveugle Dieu, le Créateur de paine,*
*Le vieil enfant ? — Non, mais sans fiction,*
*C'est Fol cuider, ou Oppinion vaine.* »

Folio 136 verso.

---

*Homme jalouz, vous ne debvez porter*
*Ceste tant doulce & céleste coulleur*
*Comme loyal ; je m'en veulx raporter*
*A ce que en pense & juge vostre cœur,*
*Mais à ce bleu vous faictes cest honneur,*
*Pour ce que au ciel semblable à luy se tient*
*Béatitude, & il vous en souvient,*
*Quant le voyez lyé à vostre dextre,*
*Car vous aymés la coulleur qui soustient*
*Celle par qui de vous n'estes plus maistre.*

Folio 137 recto.

---

1 Dans le ms. cette pièce est avant la précédente. — M.

*Non pour baiser Madame, ma maistresse,*
*Dont je suis trop indigne d'aproucher,*
*Un jour heureux, je pris la hardiesse*
*A sa bouche de la mienne toucher,*
*En desirant par là son cœur chercher,*
*Pour despartir mon amour véhémente,*
*Que si grande est que le myen seul tourmente,*
*Mais en deux cœurs peult loger à son aise.*
*Je congneuz bien que la bouche est la sente*
*Par où amour au cœur faict sa descente,*
*Qui ne se peult faire sans que l'on baise.*

Folio 138 recto.

---

*Quelle unyon de parfaicte amictié*
*Quand de deux cœurs les vouloirs se consentent,*
*Tant que chascun ne congnoist sa moytié!*
*Car un seul cœur, non plus deux, ilz se sentent;*
*Pour s'esloingner jamais ilz ne s'absentent,*
*Pour ce que l'œil n'est pas leur fondement.*
*C'est vraye amour qui les tient fermement*
*Sy fort lyés, selon Dieu & l'honneur,*
*Non par plaisir, qui est pris follement,*
*Mais par vertuz, raison, bon jugement,*
*Que transformés sont deux en un seul cœur.*

Folio 138 recto.

*Que tous les leurs, qui tant m'est favorable*
*Qu'en luy me veoy honneste & aggréable,*
*Tant que ne puys en moy desirer mieulx*
*Que me promet son regard amyable,*
*Par quoy ne veulx mirouer perdurable,*
*Fors seullement de mon amy les yeulx.*

Folio 138 verso.

---

*Baillés luy tout ce qu'il veult maintenant,*
*Soit le parler, soit l'œil, ou soit la main,*
*Et vous veoyrés en luy incontinant*
*Aultre vouloir que d'un cousin germain.*
*Voire s'il peult, sans attendre à demain,*
*Il vous pryera d'une grace luy faire,*
*Que une heure avant eust desiré de taire,*
*Faignant de peu se vouloir contenter.*
*A telz amys a tousjours à refaire;*
*Le plus seur est de point ne les hanter.*

Folio 138 verso.

---

## POÉSIES INÉDITES

EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

B. L. F., n° 108 (n° 3458 nouveau).

---

### RONDEAU.

*Ce n'est qu'un cueur, ung vouloir, ung penser*
*De vous & moy en amour, sans cesser,*
*Mon très cher filz & bonne nourriture.*
*Raison le veult & aussi fait Nature,*
*Qui nostre faict ont voulu compasser.*

*La mère suys, qui ne veult offenser*
*Vostre plaisir, puys qu'à bien tout penser,*
*De vous & moy est l'aliance pure;*
*Ce n'est q'un cueur.*

*Amour, qui veult amour récompenser,*
*Ne prend plaisir à débatre ou tanser,*
*Mais du tout mect à complaire sa cure.*
*Ainsi nous deux loyalle amour ceincture,*
*Sans contredit ne sans contrepenser;*
*Ce n'est q'un cueur.*

Folio 13 recto.

---

## RONDEAU

A Tournon, quand fut question de mener le Roy en Italie.

*Pensant passer passaige si piteux,*
*A tout bon cueur si triste & despiteux,*
*Veoir emmener personne si très chère*
*Soubz la couleur de gloire ou bonne chère,*

## RONDEAU

Sur *Domine, salvum fac Regem & exaudi nos in die qua invocaverimus te.*

*Saulvez le Roy, o Seigneur gracieux,*
*Et exaulsez ce jour, en voz sainctz cieulx,*
*Nous qui pour luy invocquons vostre grace;*
*Las, retournez vostre bénigne face*
*Pour essuyer les larmes de noz yeulx.*

*Vous estes seul par sur tous autres Dieux,*
*Puissant, piteux, miséricordieux;*
*Monstrez le nous bien tost en briefve espace :*
*Saulvez le Roy!*

*Nous congnoissons que noz maulx vicieux*
*Méritent bien les tourmens ennuyeux*
*Que maintenant Justice nous pourchace.*
*Vostre bonté nostre malice passe;*
*En ceste foy vous prions pour le mieulx :*
*Saulvez le Roy!*

Folio 20 recto.

---

## ÉPITAPHE DE JOUAN & COQUETTE

Fol & Folle, faicte par la Royne de Navarre.

*Si la Nature a fait noz corps tant imparfaictz*
*Que n'ayons peu congnoistre de Raison les effectz*
*O toy, le regardant, ne desdaigne tel œuvre,*
*Car te faisons savoir que ceste lame cœuvre*
*L'innocence de deux qui fut tant prouffitable*
*Que Dieu la veult pour luy, la trouvant agréable,*

*Et çà bas leur follie a esté tant heureuse*
*Que des saiges rendit la follie malheureuse;*
*Par quoy plus honneste est la loyalle ignorance*
*Que n'est le trop sçavoir quand soy mesmes offence.*

Folio 116 recto.

## LISTE CHRONOLOGIQUE

# DES POÉSIES HISTORIQUES

## DE LA REINE DE NAVARRE

1. Dialogue, en forme de vision noсturne, entre très noble & excellente Princesse Madame Marguerite de France, &c., & l'ame sainсte de défunсte Madame Charlotte de France, fille aisnée du Roy, morte (en 1524).

    (Folio 1 reсto du recueil imprimé à Alençon en 1533. — Voir notre tome Ier, p 195.)

2. Rondeau, composé par Marguerite, étant à Tournon, quand il fut question de mener le Roi en Italie :

    Pensant passer passaige si piteux,
    A tout bon cueur si triste & despiteux...

    (Ms. de l'Arsenal, B. L. F. 108, fol. 16 verso; & ci-dessus, p. 174).

3. Rondeau de Marguerite en l'honneur de François Ier :

    Saulvez le Roy, o Seigneur gratieux....

    (A. Champollion, *Poésies de François Ier*, &c., p. 51, & ci-dessus, p. 175).

4. Complainte pour un détenu prisonnier :

    S'il est ainsy, comme très bien je croy,
    Que, sans le sçeu & bon vouloir de toy....

    (*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 212.— Éd. Jouaust, t. III, p. 62-83.)

Je renverrai sur cette pièce, très énigmatique & où il y a de réelles beautés, à l'analyse qu'en a faite M. Franck dans la Préface de sa réimpression des *Marguerites de la Marguerite* (I, LXIX-LXXII).

Il a tout à fait raison de n'y pas voir une complainte de François Ier dans sa prison de Madrid, puisque le prisonnier s'adresse à lui, & probablement raison de n'y pas voir Marguerite elle-même adressant au Roi sa propre plainte. Le prisonnier est non seulement un *pasteur* évangélique, mais un homme que Marguerite a protégé, car il parle de sa Minerve, de sa Princesse, de celle chez qui il a été le laboureur de Dieu. Marguerite, en se déguisant sous une apparence masculine, aurait pu écrire à toute force :

> . . . . . Dira l'un : « Quel erreur
> A jamais peu ce povre homme commettre? »

Mais à quel moment aurait-elle pu se dire en parlant d'elle-même :

> . . . . . Maintenant tu es pris
> Et soubs la main des Juges arresté,
> Et si ne sçais comme y seras traité.

M. Franck se demande si Marguerite, qui aurait peut-être alors adressé cette pièce à son frère pour plaider la cause du prisonnier, n'a pas « prêté sa voix & sa poésie au prédicateur Gérard Roussel, un instant emprisonné, qui avait joui, grâce à elle, d'une grande faveur auprès du Roi, & qui fut, à sa requête, relâché par ordre de François Ier ».

Il est difficile d'être absolument affirmatif, mais les remarques de M. Franck sont trop justes pour ne pas être signalées, & sa supposition a pour elle au moins une réelle probabilité. — M.

5. Épitre de la Reine de Navarre au Roi François Ier, son frère :

> Le gros ventre, trop pesant & massif....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, &c., p. 76.)

6. Épitre de la Reine de Navarre au Roi François Ier, envoyée par Frotté avec une figure d'Abraham & douze étoiles pour étrennes, en 1543 :

Après la paour de quelque traïson,
D'une poison, de mort ou de prison....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 27.—Éd. Jouaust, t. III, p. 221-7. — Ms. 12,485, f° 108 v° à 111 v°.)

8. Réponse de la Reine de Navarre à une Épître que le Roi François Ier lui avoit envoyée avec un Crucifix pour ses étrennes :

Aigneau, occis dès le commancement,
Plein de vertu & de vye fonteine...

(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, 1842, p. 281. — Ms. 12,485, f° 115 r° à 116 v°.)

9. Épître de la Reine de Navarre, envoyée au Roi François Ier par Frotté, avec un Salomon pour ses étrennes :

Durant le temps que la cruelle guerre
Menassoit fort, Monseigneur, vostre terre....

(Génin, *Lettres de Marguerite*, 2e recueil, 1842, p. 283. — Ms. 12,485, f° 116 v° à 118 v°.)

10. Épître envoyée par la Royne de Navarre, estant au Mont-de-Marsan, au Roy, par Frotté, avec ung pourpoint pour ses étrennes; 1546 :

Cet aer marin m'a grossy le cerveau....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 177. — Ms. 12,485, f° 121 r° à 123 r°.)

11. Chançon faicte par la Royne de Navarre, dans sa litière, durant la malladye du Roy :

Si la douleur de mon esprit
Je pouvois monstrer par parolle...

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 223. — A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 54. — Éd. Jouaust, t. III, p. 84-90. — Ms. 12,485, f° 123 r° à 125 r°.)

12. Aultre chançon faicte par la dicte Dame ung mois après la mort du Roy, sur le chant : « Jouissance vous donneray » :

Las! tant malheureuse je suis
Que mon malheur dire ne puys....

(*Marguerites de la Marguerite*, p. 226. — Éd. Jouaust, t. III, p. 91-3. — Ms. 12,485, f° 125 v° à 126 v°.)

13. Chanson spirituelle de Marguerite sur son isolement, après la mort de son frère :

> Je n'ay plus ny père, ni mère,
> Ni sœur, ni frère....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. I, p. 241. — Éd. Jouaust, t. III, p. 120-3.)

14. Épître de la Reine de Navarre à son frère François Ier, sur leur mutuelle affection :

> Non sans avoir maintes foys esprouvé
> Par trop d'ennuys quel bien d'espérer vient....

(Ci-dessus, p. 163-5.)

15. Réponse de Marguerite à une Épître adressée à elle par François Ier :

> Ce m'est tel bien de sentir l'amitié
> Que Dieu a mise en nostre Trinité....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 80.)

16. Épitre de la Reine de Navarre, adressée à la Duchesse d'Angoulême, Louise de Savoye :

> Il m'est advis, Madame, que je offense
> Le vray rapport de vostre conscience....

(A. Champollion, *Poésies de François Ier*, p. 59.)

17. Les Adieux des Dames de la Reine de Navarre, allant en Gascogne, à Jeanne d'Albret, princesse de Navarre :

> L'adieu ne doit se dire tant que l'œil
> Peult voir le bien qui lui oste son dueil....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 157. — Éd. Jouaust, t. IV, p. 276-81. — Voir plus loin, p. 182-6.)

19. Épître de la Reine de Navarre au Roi François Ier, son frère :

> Puisque voz yeux rempliz d'autre lumière,
> Regardant droit à la beauté première....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 30. — Éd. Jouaust, t. III, p. 228-34.)

20. Épître envoyée par la Reine de Navarre au Roy François Ier, pour ses étrennes, avec une figure de David :

> David, oyant que par mer & par terre
> Les Philistins vous veulent faire guerre....

(*Marguerites de la Marguerite*, t. II, p. 22. — Éd. Jouaust, t. III, p. 209-16. — Ms. 12,485, f° 74 v° à 78 v°.)

---

## FRANCOIS RABELAIS

### A L'ESPRIT DE LA ROYNE DE NAVARRE.

*Esprit abstrait, ravy & estatic*
*Qui, fréquentant les Cieulx, ton origine,*
*A délaissé ton hoste & domestic,*
*Ton corps concorde, qui tant se morigine*
*A tes edictz, en vie pérégrine,*
*Sans sentement & comme en apathie,*
*Vouldrois-tu poinct faire quelque sortie*
*De ton manoir, divin, perpétuel,*
*Et ça bas veoir une tierce Partie*
*Des Faictz joyeux du bon Pantagruel*[1].

1. C'est un honneur pour Rabelais autant que pour Marguerite que la dédicace du IIIe livre adressée par lui à la Reine. Les vers sont à la fois peu clairs & exécrables, ce qui est l'habitude de cet incomparable prosateur. D'eux-mêmes, il serait impossible de voir s'ils ont été écrits avant ou après la mort de Marguerite ; on s'adresse aussi bien à l'esprit de quelqu'un de son vivant. Une note de l'édition de M. Burgaud, I, 1857, p. 400, tranche la question. Le dizain n'est pas seulement dans l'édition définitive de 1552 ; il se trouve dans l'édition de 1546, deux ou trois ans avant la mort de la Reine, morte en 1549. — M.

# LES ADIEU DES DAMES

## DE CHEZ LA ROYNE DE NAVARRE

### ALLANT EN GASCONGNE

A MA DAME LA PRINCESSE DE NAVARRE[1]

*L'adieu ne doit se dire tant que l'œil*
*Peult voir le bien qui luy oste son dueil,*
*Mais, aussi tost que l'œil perd son object,*
*Le cœur commence à forger tel subject*
*D'aspre douleur & regret importable*
*Qu'il rend la voix piteuse & lamentable,*
*Dont, quand le cry & pleur ha fait son cours,*
*La bouche veult venir à leur secours,*
*Donnant raison à l'ennuy par parole,*
*En commençant un sy très dollent rolle*
*Que nul n'y a, s'il la peult escouter,*
*Qui sceust son mal ignorer ou douter.*
*Mais petit est cest apparent regret,*
*Le comparant à celuy qui secret*

*Demeure au cœur sans se povoir monstrer,*
*Qui bien souvent le fait d'angoisse oultrer.*
*Mais de quoy sert à la personne aymée*
*Ceste douleur dens un cœur abysmée,*
*Si par dehors ne monstre quelque effect*
*De ceste Amour & regret très parfait,*
*Non pour son mal & ennuy révéler,*
*Mais pour l'absent regretté consoler?*
*Voilà que fait la main servir à l'œuvre,*
*Par qui le dueil tant couvert se déscœuvre.*
*Or donques, Main, ton office fault faire,*
*Pour un petit au regret satisfaire,*
*Car bien souvent la lamentation*
*Mise en escrit est consolation*
*A qui l'escrit & à qui le doit lire.*
*Nous escrirons donc à fin de te dire*
*L'adieu, lequel prononcer n'avons peu,*
*Tant que noz yeux ce qui leur plaist ont veu,*
*Mais maintenant ferons nostre harangue,*
*En nous servant de la plume pour langue,*
*D'encre pour voix, & de papier pour bouche,*
*Te déclarant ce qui au cœur nous touche.*

---

MADAME DE GRANTMONT.

*« C'est moy qui dois de Dueil porter bannière;*
*C'est moy, Grantmont, qui me metz la première.*
*Car mon ennuy toutes les autres passe,*
*Je dy adieu à toy & à ta grâce,*
*Que j'ay long temps desirée de voir,*
*Et, l'ayant veue, encores plus devoir*

*Fais de t'aimer, qui brusle mon desir*
*Jusques à tant que j'aye le plaisir*
*De te revoir & telle & en tel lieu,*
*Que sans cesser j'en fais prière à Dieu.*

MADAME LA SENESCHALLE.

*« Moy, qui n'ay sçeu mes yeux garder de larmes,*
*En te voyant n'ay peu trouver nulz termes*
*Pour dire adieu. Or maintenant le diz,*
*En suppliant le Roy de Paradis*
*Que cest adieu tourne sans long sejour*
*En très heureux & desiré bon jour;*
*En attendant, durant cest intervalle,*
*Souvienne vous de vostre Séneschalle.*

MADAME DE GRANTMONT.

MADAME D'ARTIGALOUBE.

*« Je ne rys plus, je ne rys plus, ma Dame;*
*Car, puis qu'il fault apprendre ceste game*
*De dire Adieu, rien n'entens à la note.*
*Mais un Dieu-gard dira la Courte-bote,*
*Autant riant, quand te pourra revoir,*
*Que de pleurer maintenant fait devoir.*

MADAME DE LA BENESTAYE.

*« J'ay délaissé père & frère malade;*
*Mais, quand il fault commencer la ballade*
*De dire Adieu à toy nostre Princesse,*
*Tous les ennuys dessusdits ont prins cesse,*
*Car, te disant Adieu, regret me mord,*
*Comme quasi voyant mon frère mort.*

MADAME DE CLERMONT.

*« Icy mettra, sans attendre à demain,*
*Pour dire Adieu, Clermont sa triste main :*
*Et à ce Dieu là je te recommande,*
*Auquel pour toy & pour moy je demande*
*Que dens ton cœur tu ne m'oublies pas,*
*Mais qu'au retour nous dancions les cinq pas.*

MADAME DU BREUIL.

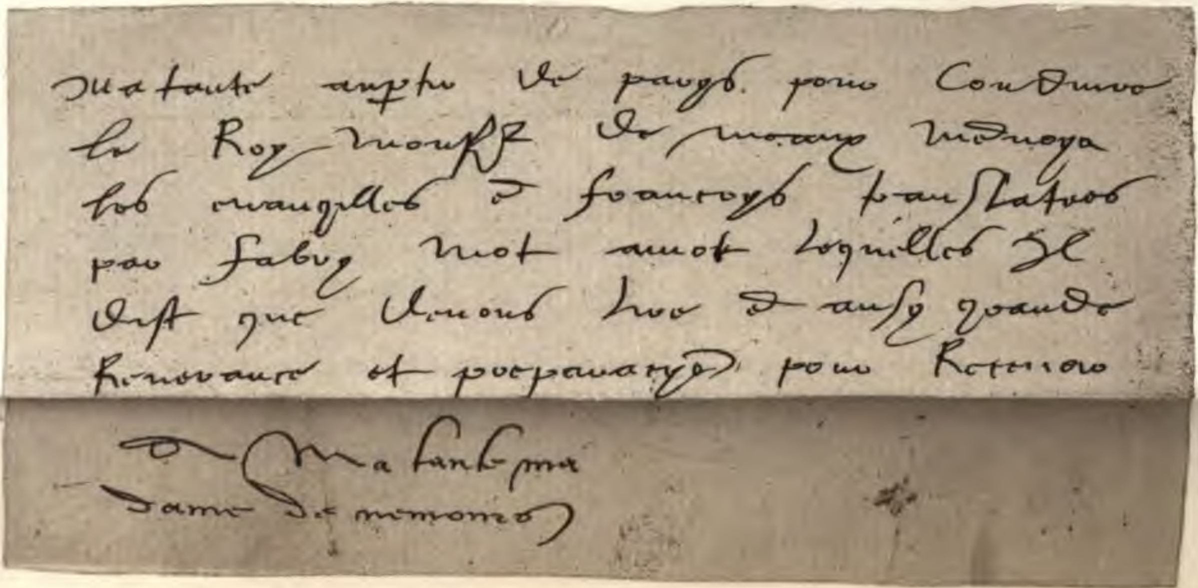
*« En escoutant celles qui font leur dueil,*
*Il n'en est point qui soit semblable au Brueil,*
*Car de l'Adieu les très fortes douleurs*
*M'ont fait venir tant les pasles couleurs*
*Que je n'auray couleur, santé ne joye,*
*Que saine & belle en bref ne te revoye.*

MADAME SAINT-PATHER.

*« Moy, Saint-Pather, mettray en ce lieu cy*
*Mon triste Adieu, venant d'un cœur transy*
*De voir en deux ce qui doit estre en un,*
*Dont les corps sont uniz d'un cœur commun.*
*Mais, attendant que Dieu ses créatures*
*Ayt assemblé, feray des confitures*
*Des fruitz du lieu où celle qui regrette*
*L'eslongnement de bon cœur te souhaitte.*

LA PETITE FRANÇOISE.

*« Plus j'ay de toy souvent esté battue,*
*Plus mon amour s'esforce & s'esvertue*
*De regrèter ceste main qui me bat,*
*Car ce mal là m'estoit plaisant esbat.*
*Or, Adieu donc, la Main dont la rigueur*
*Je préférois à tout bien & honneur. »*



Collection de M. Benjamin Fillon

— Pour terminer ces appendices, ajoutons le fac-similé d'une lettre autographe de Marguerite, dont je dois la communication à mon ami M. Benjamin Fillon, qui en possède l'original. En voici la transcription :

« Ma tante, au partir de Parys pour conduire le Roy, Mons[r] de Meaux m'envoya les Evangilles en françoys, translatées par Fabry mot à mot, lèquelles il dist que devons lire en aussy grande révérance & préparacyon pour recevoir l'esperit de Dieu qu'il nous a lessé en sa S[te] leĉtre comme quant nous l'alons recevoir sacramantalemant, &, pour ce que Mons[r] de Vileroy m'a promys les vous faire tenir, j'ay bien voulu l'en prier, car ces paroles ne doivent point tonber en mauvaises mains, vous pryant, ma tante, que, si par elles Dieu vous fait quelque grace, que n'y veullés oblier

« La plus que toute vostre bonne niepce & seur,

« MARGUERITE.

« *A ma tante Madame de Nemours.* »

Il y a deux Duchesses de Nemours que Marguerite peut appeler sa tante. Philiberte de Savoie, mariée en 1515 à Julien de Médicis, qui devait mourir l'année suivante & qui avait reçu à son mariage le Duché de Nemours de François I[er], était tante du roi de France & par conséquent de sa sœur. L'autre Duchesse de Nemours est Charlotte d'Orléans, fille de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & de la Comtesse de Neufchatel, née en 1512 & mariée en 1528 à Philippe de Savoye, oncle de François I[er] & de Marguerite, qui reçut de son neveu, à son mariage, le Duché de Nemours. (P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France.*) Je pencherais pour la première & mettrais la lettre en 1523

ou 1524. La traduction de la Bible par Jacques Lefèvre d'Etaples ne parut qu'en 1530, mais celle du Nouveau Testament est de 1523 & 1524. Monsieur de Meaux est Briçonnet; c'est en 1523 que le Connétable de Bourbon passa à Charles-Quint, & François Ier alla de sa personne en Italie à la fin de l'année suivante.

Les lettres de Marguerite sont très nombreuses, mais celle-ci est plus intéressante à cause de son sujet; elle est bien la personne même par la façon dont elle exprime la nature particulière du côté religieux de Marguerite. — M.

— Enfin, je signalerai quelques inexactitudes dans l'impression d'un passage de la vie de Freudenberg. A la dernière ligne de la page 210, il faut corriger *Bernoise* en *Zurichoise;* remplacer, p. 211, *Schweigerischen* par *der Schweizerischen;* supprimer, lignes 5 & 10, l'*h* dans le mot *jahr;* supprimer, ligne 10, l'*s* de Kunstler; pour un certain nombre d'*a*, le correspondant à qui je dois ces observations fait remarquer qu'en l'absence d'*a* surmontés d'un tréma, il aurait fallu les remplacer par la notation *ae*, qui est la même chose. Ce qui est plus grave, c'est qu'une erreur, résultant de la saute d'un article de la bibliographie des notices de la Société de Zurich à l'article qui se trouve à côté, attribue faussement la notice de Freudenberg à Horner, alors qu'elle est de Sigmund Wagner.

Pour ne pas rester sur la confession de ces gros péchés, qui ne sont pas tous de mon fait, j'ajouterai quelque chose à ce que j'ai dit page 208 de l'édition avec le nom de Walthard.

Dans un récent catalogue, celui de la vente des livres à figures & à vignettes du XVIIIe siècle de Mr A. Vulliet,

ornée de très belles planches dessinées par M. Freudenberg & exécutées par les plus célèbres graveurs de Paris. Les vignettes & culs-de-lampe sont dessinées & gravées *(sic)* par M. Dunker. A Berne, chez Béat-Louis Walthard & la Société typographique, & se trouve à Paris, Londres, Amsterdam & Leipsig, 1778. »

« Deux livraisons in-octavo. Huit figures de Freudenberg, gravées par C. Guttenberg, de Launay, Longueil; huit vignettes & huit culs-de-lampe de Dunker. Ces deux livraisons, avec leurs couvertures, sont rarissimes. On lit au verso du deuxième feuillet de la couverture de la première livraison :

« Cette nouvelle édition des *Nouvelles de la Reine Marguerite de Navarre* sera livrée par cahiers. Le prix de chaque cahier est de quatre livres de France, sans le port.

« Messieurs les amateurs qui voudront souscrire auront la bonté de donner leur signature pour être assurés de la suite.

« L'ouvrage entier aura 18 à 19 cahiers. Chaque cahier sera orné de 4 grandes planches, dessinées par le célèbre Sigismond Freudenberg & gravées par les plus célèbres graveurs de Paris. »

« La deuxième livraison, qui porte la date de 1778, renferme l'avis suivant, que nous croyons également devoir transcrire textuellement :

« Messieurs les Souscrivans pour cet ouvrage sont avertis que, comme il est à craindre que les uns ou les autres pourroient perdre les cahiers isolés qui le composent & que par là le livre seroit incomplet, sans parler d'autres inconvénients qui résultent de cette méthode, les éditeurs ont pris le parti de donner le reste de cet ouvrage par tome & non par cahier; en sorte que la 1re livrance après celle-ci contiendra les cahiers 3, 4, 5 & 6, pour compléter le 1er volume; la seconde les cahiers 7 à 12, & la troisième de 13 à 18. Le prix & les conditions restent les mêmes qui ont été annoncées par le prospectus. »

Deux choses sont intéressantes : l'une, que la publication a commencé en 1778 ; l'autre, que chaque volume, composé

de six cahiers à quatre francs, valait vingt-quatre livres, ce qui met le prix total des trois volumes à soixante-douze. C'est le nombre des Nouvelles, de sorte que chaque Nouvelle, avec sa planche à part, son en-tête & son cul-de-lampe, valait une livre. En même temps, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, il faut plus que tripler la somme; de sorte que le prix actuel, qui, après avoir été aux environs de cent francs il y a une trentaine d'années, ne descend maintenant pas au-dessous de trois cents, est, à peu de chose près, le même que le prix de publication. — M.

# L'HEPTAMERON

# DES NOUVELLES

DE

## LA ROINE DE NAVARRE

---

## NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Les sommaires des Journées & les intitulés qui précèdent dans le texte chaque Nouvelle sont empruntés au manuscrit de Thou, n° 1524 (L). — Le texte est celui du manuscrit n° 1512. Voir le premier volume, pages 150 & 167.— Les notes de M. Le Roux de Lincy sont indiquées par un L, & les notes nouvelles par un M, non point pour celles-là, mais pour laisser aux notes anciennes leur priorité & leur valeur. — M.

---

Le titre de l'*Heptaméron* est absolument adopté, & il est excellent; la huitième Journée n'ayant que ses deux seules Nouvelles, le livre ne se compose pourtant que de sept Journées. Originairement il en devait avoir dix, comme le livre de Boccace, — dont le titre a été coupé d'une façon bien amusante dans le titre de la première édition de la traduction de Laurent de Premierfaict, *le livre nommé* Caméron, — & l'on a vu dans la Notice des manuscrits, I, 160,

qu'il devait de même porter le nom de *Décaméron*. C'est en modifiant celui du chef-d'œuvre italien que Gruget a créé, au lieu d'*Octoméron*, le titre d'*Heptaméron*. Celui-ci avait du reste des analogues qui ont pu contribuer à en donner l'idée; S. Basile le grand & son frère S. Grégoire de Nysse ont écrit tous deux un *Hexaméron*, &, un peu plus tard, Frère Jean de S. François a mis de grec en français (Paris, Heuqueville, 1616) les homélies du premier « sur l'*Hexaemeron*, c'est-à-dire sur les six jours de la première sepmaine ou création du monde ». On peut encore citer : l'« *Hexameron*, ou six journées contenant plusieurs doctes discours sur aucuns points difficiles en diverses sciences, avec maintes histoires notables & non encore ouyes, fait en hespagnol par Antoine de Torquemade & mis en françois par Gabriel Chappuis, Tourangeau. A Paris, pour Phelippes Brachonier », 1583, in-8°, & Rouen, 1619, in-12.

Le mot d'Heptaméron, une fois trouvé, a fait son chemin. On ne citerait pas : « Heptaméron, ou les Sept Premiers jours de la création du monde & les sept âges de l'Église chrétienne », Paris, Roret, 1825, si l'on ne pouvait citer des exemples du XVI<sup></sup>e & du commencement du XVIIe siècle. La traduction en vers latins de la Semaine de Du Bartas, par le Bourguignon Jean Édouard du Monin, a pour titre : « Beresithias, sive Mundi creatio, ex Gallico S. Salustii de Bartas Heptamero expressa », Paris, Jean Parent, 1579, & le sieur de la Palme, c'est-à-dire Palma Cayet, a écrit en vers : « L'Hep-

des conjectures, aussi ingénieuses que solides, mises par M. Franck dans la Préface de sa récente édition de l'Heptaméron. M. Le Roux de Lincy étant le premier qui ait soulevé la question, il n'est pas étonnant qu'on puisse y revenir après lui. — M.

Voici d'abord le passage de sa Préface :

« Sous le nom de *Hircan*, Marguerite a placé parmi ses interlocuteurs un personnage qui ressemble à son premier mari, Charles, Duc d'Alençon. Elle ne le peint pas sous des couleurs très-favorables, mais elle dut se faire à cet égard d'autant moins de scrupules que le Duc d'Alençon était mort à l'époque où elle écrivait son *Heptaméron*. Ce qui peut confirmer notre conjecture, c'est la déférence avec laquelle les autres personnages s'adressent à lui. Dans le Prologue, il dit à l'un des interlocuteurs : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandiez, *car au jeu nous sommes tous égaux*. » Plusieurs dialogues entre Hircan & sa femme *Parlamente* peuvent passer pour des allusions au mauvais ménage que paraissent avoir toujours fait le Duc & la Duchesse d'Alençon.

« Si, comme nous le pensons, Marguerite a placé le Roi de Navarre parmi les interlocuteurs de son *Heptaméron*, ce doit être sous le nom du Gentil Chevalier *Symontault*. Dans le Prologue, il est dit que Parlamente loua Dieu du retour imprévu de ce Gentilhomme, car *long temps avoit qu'elle le tenoit pour son très affectionné serviteur*. Un peu plus loin, Symontaut ayant dit que, pour lui, le premier bien de ce monde seroit de pouvoir commander à toute la compagnie, Parlamente, comprenant ce souhait, toussa afin de pouvoir cacher sa rougeur à son mari. A plusieurs reprises, Symontaut se plaint des cruautés de sa dame & des souffrances que l'amour lui a causées. Quand il aurait trompé cent mille femmes, dit-il, il ne serait pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait endurer; mais Parlamente n'ajoute pas beaucoup de foi à d'aussi beaux sentiments; elle accuse même Symontaut de n'être pas le plus fidèle des maris. Si l'on se rappelle la conduite du Roi de Navarre envers Marguerite, ce dernier trait viendrait encore à l'appui de notre conjecture.

« Sous le nom d'*Ennasuite* la Reine de Navarre a bien pu cacher celui d'Anne de Vivonne, mère de Brantôme, qui, au dire de cet historien, fut l'une des *devisantes de l'Heptaméron*.

« Le caractère de *Longarine* s'applique aussi assez bien à Blanche de Tournon, veuve en secondes noces de Jacques de Coligny,

seigneur de Châtillon, Dame d'honneur de la Reine de Navarre, celle-là même qui donna de si bons conseils à sa maîtresse, après qu'elle eut repoussé la tentative audacieuse de l'Amiral de Bonnivet.

« Enfin nous avons déjà émis l'opinion que Marguerite s'est peinte elle-même sous le nom de *Parlamente*, femme de *Hircan*, laquelle n'estoit jamais *oisive ni mélancolique*.

« Les conjectures qui précèdent & quelques autres, que nous avons rejetées dans une note 1, nous ont été suggérées par la lecture du Prologue & des Épilogues dont chaque Nouvelle est suivie. En réunissant les passages différents, relatifs à chacune des personnes qui prennent part aux récits de l'*Heptaméron*, nous avons pu nous faire l'idée de l'âge, de la condition, du caractère que Marguerite leur a donnés. » — L.

— Voici maintenant la suite des notes que M. Le Roux de Lincy annonçait dans ce qu'on vient de lire. En les reproduisant fidèlement, nous nous permettons seulement de les disposer dans un autre ordre, en séparant les femmes des hommes & en donnant le pas aux premières pour mettre en tête, comme il convient, Madame Oisille & Parlamente, qui ont toutes deux la maîtrise & auxquelles tout le monde obéit. — M.

## I. — MADAME OISILLE.

« Elle raconte les sept Nouvelles II, XVII, XXIII, XXXII, XLVI, LI, LXX.

« Le respect avec lequel elle est traitée par tous les interlocuteurs, joint aux circonstances qui précèdent, peut faire reconnaître Louise de Savoie dans la Dame Oisille. » — L.

— M. Lacroix, édition de 1858, p. XXVI, a fait remarquer ingénieusement que *Osyle*, qui se rencontre dans quelques manuscrits, est l'anagramme exact de *Loyse*. — C'est aussi l'avis de M. Franck, qui a réuni dans sa Préface, p. 71-86, tous les passages qui peuvent corroborer cette interprétation, désormais incontestable. — M.

## II. — PARLAMENTE.

« Mais Parlamente, qui estoit femme de Hircan, laquelle n'estoit jamais oisive ne mélancolique, ayant demandé congé à son mari de parler, dit à l'ancienne Dame Oisille. » (Prologue.)

« Elle propose de raconter des Nouvelles à l'instar du Décaméron de Boccace. Sa rougeur à une allusion faite par le Chevalier Simontaut, son serviteur (Prologue); tousse pour la cacher à son mari (voir SIMONTAUT).

« Voir, à l'Épilogue de la Nouvelle X, plusieurs traits qui s'appliquent à Marguerite & à son aventure avec Bonnivet.

« Ce qu'elle entend par des *amants parfaits* (Epilogue de la Nouvelle XIX). Se fait toujours le défenseur de l'honneur des dames (Prologue de la IIIe Journée). Hircan dit, en parlant de sa femme Parlamente, qu'il croit qu'elle l'a toujours aimé (Prologue de la IVe Journée). Elle ne veut pas qu'une femme soit trop indulgente pour les fautes de son mari (Nouv. XXXVII, Epil.). Elle condamne ceux qui sèment la zizanie entre maris & femmes, au point que les maris en viennent aux coups, *car au battre fault l'amour* (Nouv. XLVI, Epil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles X, XIII, XXI, XL, XLII, LVII, LXIV.

« Nous croyons que la Reine de Navarre elle-même s'est désignée sous le nom de *Parlamente*. » — L.

— L'identification de Parlamente avec Marguerite, acceptée par M. Lacroix, est aussi évidente que celle de Madame Oisille avec Louise de Savoie. M. Franck a curieusement & intelligemment réuni pour Parlamente (p. 86-107), comme ensuite pour les autres interlocuteurs, les passages caractéristiques qui se rapportent à sa

personne, à ses sentiments & à son esprit. La démonstration est incontestable, & la preuve, qui résulte de tout l'ensemble du livre & qui est confirmée par tous les détails, est désormais faite d'une façon définitive. — M.

### III. — ENNASUITE ou EMARSUITE.

« Ennasuite, tout en riant, lui répondit (à la jeune veufve Longarine) : « Chacune n'a pas perdu son mary comme vous. » (Prologue.)

« C'est elle qui raconte la IV^e^ Nouvelle de la I^re^ Journée, dont le sujet n'est autre que l'aventure de Marguerite avec l'Amiral Bonnivet.

« Elle se croyait aimée par Safredent, bien que ce fût à une autre de la compagnie que s'adressassent les vœux de ce dernier (Nouv. III, Épil.). Parlamente ayant dit qu'il était à désirer que chaque femme se contentât de son mari, elle prend ce reproche pour elle & y répond (Nouv. XXXV, Épil.). Elle préfère la compagnie de certaines bêtes, pourvu qu'elles ne mordent pas, à celle de certains hommes *colères & insupportables* (Nouv. LXVII, Épil.).

« Elle raconte les sept Nouvelles, IV, XIX, XXVII, XXXVI, XLVIII, LIII, LXVI.

« Ennasuite pourrait bien être Anne de Vivonne, mère de Brantôme, fille de Louise de Daillon & d'André de Vivonne, mariée, à l'âge

— *Longarine* une jeune veufve — & *Nomerfide* la plus jeune, on dit presque la plus folle de la compagnie ? Or, Anne de Vivonne avait treize ans dès 1518, au rapport de Brantôme. Le nom d'*Ennasuide*, en se décomposant, nous fournit d'ailleurs une preuve supplémentaire. Il renferme d'abord le nom d'*Anne*, puis celui de *suicte* ou *suite*, qui rappelle la situation de *Dame suivante* auprès de la Reine Marguerite. »

Je ne trouve pas si simple la conjecture de M. Franck que dans *Ennasuide* il y a aussi *Esnante* & *Viv.*, le commencement de *Vivonne*, c'est-à-dire une des Seigneuries de sa Maison & le nom même de a famille. *Anne & suite* y sont clairement, & cela suffit. — M.

## IV. — NOMERFIDE.

« Voir à l'Épilogue de la IV<sup></sup>e Nouvelle (Ire Journée), son dialogue avec Hircan. Dans l'Épilogue de la Ve Nouvelle (Ire Journée) Mme Oisille lui lance un mot piquant à propos des Cordeliers, à quoi elle répond en colère : « Il y en a qui ont refusé des personnes plus agréables qu'un Cordelier. »

« Au Prologue de la IIe Journée, Parlamente lui donne sa voix comme à la plus jeune, « je ne dis pas à la plus folle. » (Voir aussi le Prologue de la VIIe Journée.) Elle raconte des Nouvelles dont le sujet est gai & risible. Hircan lui dit qu'elle ne mourra jamais pour trop aimer : « Vous ne vous tuerez pas non plus », répond-elle, « après avoir connu votre offense. » (Nouv. LXX, Épil.) Elle donne sa voix à Parlamente, parce qu'elle a tant l'habitude de servir qu'elle ne sauroit commander (Prologue de la VIIIe Journée).

« Elle raconte les sept Nouvelles VI, XI, XXIX, XXXIV, XLIV, LV, LXVIII. — L.

— M. Franck, en établissant très bien que *Nomerfide* est la femme de *Saffredent*, y voit Jean de Montpezat & sa femme, de la Maison de Fimarcon, mariés dès 1525 & vivant en 1541 & en 1549, qui ont été très réellement de l'entourage du Roi & de la Reine de Navarre : « Le nom de *Fimarcon*, *Fiemarcon* ou *Fiedmarcon*, en latin *Feudimarco*, première indication, car il donne le nom de *Nomarfide* ou de *Fimarcon*, soit par simplification : *Nomerfide*. »

C'est compliqué, mais ingénieux, & d'autant plus vraisemblable que le nom de Saffredent peut aussi se ramener au nom véritable du mari. — M.

## V. — LONGARINE.

« La jeune vefve Longarine adjousta à ce propos : Mais, qui pis est, nous deviendrions fascheuses. » (Prologue.) Elle montre un caractère gai, plein de franchise (voir au Prologue des Nouv. xv & xxv). Elle avait toujours vécu en bonne intelligence avec son mari (Nouv. xxxvii, Épil.). Elle accuse Hircan & Saffredent d'avoir pourchassé les Chambrières de leurs femmes (Nouv. viii, Épil.). Tous les serviteurs qu'elle a eus (les amoureux) lui ont toujours paru penser à leur plaisir plutôt qu'à elle ; aussi les a-t-elle congédiés (Nouv. xiv, Épil.)

« Elle raconte les sept Nouvelles viii, xv, xxv, xxxviii, l, lix, lxii.

« Cette jeune veuve pourrait bien être M<sup>me</sup> de Châtillon, qui donna de si bons conseils à sa maîtresse quand elle eut repoussé la tentative hardie de l'Amiral Bonnivet (voir I<sup>re</sup> Journ., Nouv. iv). Blanche de Tournon, veuve en premières noces de Raimond d'Agout, Comte de Sault en Provence, sœur du Cardinal de Tournon, ministre de François I<sup>er</sup>, fille de Jacques de Tournon & de Jeanne de Polignac, épousa en secondes noces, le 11 juillet 1505, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, Chambellan des Rois Charles VIII & Louis XII, qui mourut à Ferrare, le 25 mai 1512, des blessures reçues, deux jours auparavant, à la bataille de Ravenne. Brantôme lui a consacré le xix<sup>e</sup> de ses *Discours sur les grands Capitaines François*

menesches, — bourg du diocèse de Séez, près de Silly, — qui était fils de l'Infant de Navarre, d'une des branches de la Maison de Foix. Le nom de *Longarine* est formé par l'anagramme de *Longrai (Longari)*, & la mention du lieu revient plusieurs fois dans les lettres de la Reine de Navarre. C'est là que Jeanne d'Albret passa ses premières années sous les yeux de la Baillive de Caen, veuve encore jeune en 1525, voire en 1527 & 1531. Marguerite y séjournait volontiers. Elle écrit en 1529 à Anne de Montmorency : « Hyer j'arrivay en ce lieu de Longray où est ma fille ». Aimée de la Fayette avait accompagné Marguerite en Espagne & conservé toute sa confiance, ce qui lui fit donner la garde de l'éducation de Jeanne d'Albret ; celle-ci passa ses premières années aux châteaux de Longray, d'Alençon & de Blois. »

Les circonstances personnelles conviennent ; la ressemblance anagrammatique de *Longrai* & de *Longarine*, qui n'a qu'une terminaison féminine en plus, convient mieux encore. Qu'il s'agisse de la mère ou de sa fille Françoise, qui serait plus jeune, il n'importe, & l'on peut voir dans Longarine l'une ou l'autre des Dames de Longrai. — M.

## VI. — HIRCAN.

« En réponse à Dame Oisille, il dit que l'esprit de l'homme, comme son corps, a besoin de distraction (Prologue). Allusion qu'il fait à sa femme Parlamente (*idem*). En réponse à Simontaut, il lui dit de commencer les récits : « Puisque vous avez commencé la parolle, c'est raison que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous égaux. » (Fin du Prologue.)

« Épilogue de la IVe Nouvelle (Ire Journée), son dialogue avec Nomerfide.

« A l'Épilogue de la VIe Nouvelle, dialogue entre lui & sa femme, très-applicable au Duc & à la Duchesse d'Alençon. Voir aussi l'Épilogue de la Nouvelle VII. A la fin de la Nouvelle VIII, il est accusé par Longarine de n'être pas très-fidèle à sa femme. A l'Épilogue de la Nouvelle IX, il se moque d'un Gentilhomme mort pour avoir trop aimé, & dit que, surtout en amour, la fortune aide aux audacieux. A l'Épilogue de la Nouvelle XIII, il accuse les femmes d'avarice. A celui de la Nouvelle XVI, il déclare n'avoir jamais eu d'amour que pour les femmes qui répondaient à ses avances : « Oui bien vous, dit Parlamente, sa femme, qui n'aimez rien que vostre plaisir. » Il prend toujours la défense des hommes contre les femmes (Nouv. XVIII). Nouvelle XXVI, Épilogue, sa femme Parlamente se

moque de lui quand il veut faire de la morale. Nouvelle xxxv, Épilogue, elle le reprend avec aigreur en lui disant : *Il suffit que vous sachiez faire le mal*, quand il expose les principes de sa morale très-relâchée, & ajoute en terminant que *l'amour l'a rendu bon mari* (Nouv. LIX, Épil.).

« Il raconte les sept Nouvelles VII, XVIII, XXX, XXXV, XLIX, LVI, LXIX.

« Nous pensons que Marguerite a caché sous le nom d'Hircan celui de Charles, Duc d'Alençon, son premier mari. » — L.

— M. Paul Lacroix (1858, p. XXV-VII) a été sur ce point d'un avis différent : « Si Parlamente n'est autre que Marguerite, Hircan, son mari, sera le Roi de Navarre, Henri d'Albret, qui est peint sous ce nom dans les *Marguerites de la Marguerite*, brutal sensuel & grossier. Le nom d'*Hircan* nous parait synonyme de *sauvage*, comme si ce farouche personnage était né dans les forêts d'Hircanie, *Hircanus*. L'étymologie qu'on tirerait du latin *hircus*, qui signifie *bouc*, conviendrait également au mari de Parlamente, qui lui dit avec dédain : « Oui bien, vous qui n'aimez que le plaisir. » M. Le Roux de Lincy se trompe évidemment en voulant retrouver le premier mari de Marguerite sous le masque de ce farouche. »

Quoique M. Le Roux de Lincy n'en ait rien dit, partant de ce principe certain que Hircan est le mari de Parlamente, qui est Marguerite, il peut avoir pensé que, du vivant de son second mari, elle n'aurait pas osé le peindre, même à l'état d'allusion incidente,

précédents annotateurs, l'anagramme de *Henry*, [illegible] de *Henricus* pour *Henricus*, propre nom du Roi de Navarre. [illegible] Il n'existe aucun lien entre le Duc d'Alençon & les [illegible], tandis que le Roi de Navarre y [illegible] aussi que Marguerite; Génin, *Lettre*, II. & [illegible] de [illegible] *Jeanne d'Albret.* »

L'anagramme d'*Henry* pour *Hircan* [illegible] une preuve matérielle à ce qui devait être [illegible]. Il n'y a plus maintenant de doute possible : Hircan, le mari de Parlamente, qui est Marguerite, n'est pas le Duc d'Alençon, son premier mari, mais son second mari le Roi de Navarre. — M.

## VI. — SIMONTAULT.

« Quand toute la compagnie [illegible] parler de la bonne Dame Oisille & du gentil Chevalier Symontault, [illegible] mable, &c., &, sur toutes, en [illegible] Parlamente, [illegible] temps avoit qu'elle l'avoit [illegible] serviteur. » (Prologue.)

« Pleust à Dieu », dit Simontault, « que [illegible] que de pouvoir commander à toute ceste compagnie. » A ceste parole, Parlamente l'entendit [illegible] qu'il [illegible] mon Hircan ne s'apperçut de la couleur qui lui [illegible]. » (Prologue.)

« Mal récompensé de ses services amoureux, il se charge de raconter la première des Nouvelles sur les mauvais tours que les femmes ont joués aux hommes. A la fin de ceste I[re] Nouvelle, il parle encore de son amour sans espoir, & confesse cependant que [illegible] est plus plaisant, venant de la main de [illegible], que le paradis donné par une autre. Parlamente, [illegible] pour elle, lui répond.

« S'il eût trouvé une dame assez [illegible] pour ne pas lui survivre, il eût été l'amant le plus parfait. Parlamente n'a point pas une grande confiance à d'aussi beaux sentiments (Nouv. [illegible], Épil.). Quand il auroit trompé cent mille femmes, il ne seroit pas encore vengé des peines qu'une seule lui a fait souffrir. Parlamente lui répond qu'elle ne croit pas à son martyre (Nouv. [illegible], Épil.). Est accusé par Parlamente d'infidélité envers sa femme, & pour une simple Chambrière (Nouv. [illegible], Épil.).

« Il raconte les neuf Nouvelles [illegible]

« Plusieurs traits de ce singulier caractère ne pourroient-ils pas s'appliquer au Roi de Navarre, second mari de Marguerite ? » — L.

— Dès lors qu'*Hircan* est le Roi de Navarre, Simontault est forcément un autre personnage. M. Franck, partant de ce principe que, Parlamente étant la femme d'Hircan, les autres femmes mariées des devisantes ont leurs maris parmi les devisants, conclut en quelque sorte *a priori* qu'Ennasuite étant Anne de Vivonne, Simontault, qui est le mari d'Ennasuite, doit être François de Bourdeille. Il est bien un peu étonnant que ce vantard de Brantôme, qui a eu si raison de nous dire que sa mère était une des interlocutrices; ne nous ait pas dit que son père était de même un des interlocuteurs, mais, en montrant d'ailleurs la convenance des faits de la vie du personnage, M. Franck en rend compte de même par l'anagramme :

« Quant au motif qui aura présidé au choix du pseudonyme de *Simontaut*, il me semble fondé sur une double allusion au fief de *Montauris*, possédé par la famille de Bourdeille & aux alliances fréquentes de cette famille avec celle de *Montaut*, ce qui fournit les formes *Simontau*, *Simontaur*, par anagramme, d'où *Simontaut*. »

Ennasuite étant Anne de Vivonne & le nom du mari d'Ennasuite pouvant se rapporter à celui du mari d'Anne de Vivonne, Simontault peut être accepté comme étant François de Bourdeille. — M.

## VIII. — SAFFREDENT.

« Jeune Gentilhomme chargé de divertir la compagnie. « Et voiant Madame Oisille que le temps se perdoit parmy les louanges de ceste trespassée, dist à Saffredent : « Si vous ne dictes quelque chose pour faire rire la compaignye, je ne sçay nulle d'entre vous qui peust rabiller la faulte que j'ay faicte de la faire pleurer. » (Ire Journée, IIe Nouvelle, Epilogue.)

« Saffredent, « qui eut bien desiré pouvoir dire quelque chose qui bien eut esté agréable à la compagnie, & sur toutes à une... » (Ire Journée, IIe Nouvelle, Epil.)

« Il raconte la IIIe Nouvelle de la Ire Journée, après laquelle Enna-

l'égard des [illegible] & [illegible] qu'ils peuvent commettre (Nouvele [illegible]).

« Il raconte les [illegible] Nouvelles [illegible] LIV, LXI.

« Marguerite n'aurait-elle [illegible] dont les aventures amoureuses [illegible] de l'Heptaméron ? » — [illegible]

— Du moment [illegible] Fimarcon, [illegible] M. Franck [illegible] (p. 142-52) [illegible] Montpezat [illegible] *Sefredent* [illegible] vocable de plus d'une [illegible] Montpezat & de sa famille [illegible] noms de Montpezat & de Montferrand [illegible] ont pu servir de [illegible] qui n'aura [illegible] longueur [illegible]

M. Franck [illegible] rien affirmer [illegible] paraît pas encore [illegible] — [illegible]

## [illegible]

A l'épilogue de la Nouvelle [illegible] femme [illegible] chose [illegible] sonnement [illegible] dit qu'il [illegible] de sa femme.

« A l'épilogue de la Nouvelle [illegible] approche de la vieillesse.

« Il raconte les sept Nouvelles [illegible] LXV. » — [illegible]

M. Franck [illegible] seigneur de Bonnivet [illegible] Brantôme [illegible]

Le [illegible] guerre [illegible]

Quoi qu'il en soit, & malgré [illegible]

des sentiments protestants indiqués dans ce passage de Brantôme : « On soupçonnoit ledict M. de Burye d'être protestant », l'anagramme semble bien rapporter Géburon à Burye. « Le pseudonyme est forgé par l'anagramme du mot *Burye* ou *Yebur* avec la finale *on* & le changement facile de l'Y en G, qui transforme *Yeburon* en *Geburon* ». Ce dernier changement n'est peut-être pas aussi facile, à moins d'exciper de la forme *Ybesus* qu'on prononce *Jesus;* on peut trouver plus probante la ressemblance entre *buron* & *burye*, qui ne diffèrent que par la terminaison. Si le prénom du seigneur de Burye commençait par un G ou même par un J, la première syllabe de *Geburon* viendrait peut-être du commencement de ce prénom. — M.

### X. — DAGOUCIN, jeune Gentilhomme.

« Il ne commence à parler qu'à l'Épilogue de la VIII[e] Nouvelle; il montre un caractère assez mélancolique; il défend la constance en amour, ce qui le fait accuser par Simontaut de rêver la République de Platon, *qui s'escrit & ne s'expérimente pas*. Il avait une passion malheureuse, dont Parlamente connaissait bien l'objet.

« Ce sera Dagoucin, lequel est si sage que pour mourir ne diroit une follie. » (Nouv. XII, Prol.)

« Il n'osait devenir amoureux d'aucune femme, de peur d'être trompé (Nouv. XXXII, Épil.), & ne médisait jamais des femmes.

*Ennemie* Anne de V[illegible] : [illegible] [illegible]. [illegible] autres explications sont [illegible] [illegible] [illegible] & [illegible] pas donné idée des [illegible] de M. [illegible] [illegible] consacré moins de [illegible] pages [illegible] [illegible] & à leur identification. [illegible] [illegible] d'évidence. Jusqu'à [illegible] [illegible] meilleure, elles sont [illegible] & [illegible] M. Franck, qui, [illegible] [illegible] [illegible] proposées par M. Le [illegible] & par M. [illegible] [illegible] certainement le plus & le mieux étudié [illegible] [illegible] [illegible].

# TOME PREMIER

## PROLOGUE GENERAL

Page 235, ligne 9. — Il est bon de [illegible] [illegible] *Martin* dans sa Declaration des [illegible] [illegible] Vitruve : « Baings sont propres [illegible] [illegible]. Il en est en plusieurs lieux qui sont [illegible] [illegible] [illegible] ticularitez seroient trop longues à [illegible] [illegible] ment vrai si l'on [illegible] [illegible]. Il suffira de Rabelais. [illegible] [illegible] toit si chaulde que [illegible] [illegible] froidie, & [illegible] [illegible] à Dast, à Balaruc, à Bourbonne & [illegible] [illegible] ici, ce sont les [illegible] de [illegible] Marguerite [illegible]. Dans la CXI[e] des Nouvelles [illegible] [illegible] à François I[er], [illegible] :

« Monseigneur, [illegible] [illegible] (*Anne-de-* Marsan) devoit [illegible] [illegible] bien fort de la [illegible] [illegible] & [illegible] à ce moys de may s'en va [illegible] [illegible] [illegible] fait tous les jours [illegible] [illegible] m'estre reposé [illegible] [illegible] [illegible] nuyer & faire pour [illegible] [illegible] [illegible] baings, [illegible] [illegible] [illegible] »

Dans une lettre [illegible] [illegible] à Guillaume de Clèves, & consacrée à [illegible] & à [illegible] le mariage du Duc avec

sa fille : « Quant à ma personne, il m'est tombé ung caterre sur la moytié du cou, qui me contraint demeurer au lict, mè j'espère, par l'ayde du grand Médecin, que j'en eschaperé, combien que jusques icy n'y vois guères d'amendement... Au mieux que les Médecins me prommettent, c'est que, après avoir pris les baingz naturelz, ils espèrent que je guériray vers la fin de may, prévoyée que j'ay parachevé toutes leurs ordonnances. » A. de Ruble, *le Mariage de Jeanne d'Albret*, 1877, p. 86, & pièces justificatives, 289-90. — M.

Page 235, ligne 10.— Édit. de 1558 : « Tant de France, Espagne, que d'autres lieux ». Le manuscrit de Thou donne aussi cette phrase. — L.

Page 235, ligne 16. — Ms. 7576[2] : « De raconter. » — L.

Page 236, ligne 12. — Ms. 7576[2] : Le manuscrit que nous suivons portait : « Therbes ». — L.

Page 236, ligne 14.— Ms. 7576[2]. Le manuscrit que nous suivons portait : « Le Gave Viarnois ».

Les Basques appellent *Gave* les cours d'eau qui se transforment en torrents. Le Gave Béarnois, ainsi nommé parce qu'il passe dans les terres de l'ancienne cité de Béarn, se mêle à Sorde avec l'Adour; l'un & l'autre se perdent dans la mer à Bayonne. Voy. Coulon, *les Rivières de France, &c.* Paris, 1644, 2 vol. in-8; t. I[er], p. 566. — L.

Pages 236, 240, 247. — Le gave est en soi un nom aussi commun que celui de torrent, mais trois ont une importance plus grande & se fondent en un seul : le gave de Mauléon ou Loison, qui se jette dans le gave d'Oleron; le gave d'Oleron, formé des deux gaves d'Oleron & d'Aspe, qui se jette dans le gave de Pau; celui-ci, qui se jette dans l'Adour & qui n'est flottable qu'à partir de Pau, est naturellement le *Gave* Béarnois de l'Heptaméron.— M.

Page 236, ligne 30. — Ms. de Thou : « D'ond par la mer les uns tirèrent à Marseille. » — L.

Page 236, ligne 33. — Dans le manusc. de Lam. 7576[3], ce nom est toujours écrit : « Osile ». — L. — Voir plus haut les conjec-

8 septembre, l'église paroissiale est l'objet d'un pèlerinage renommé dans le pays. » (*Nouveau Dictionnaire complet, géographique, &c., de la France*, par Briand de Verzé, 3e édition, refondue, &c., par Warin-Thierry. Paris, 1839, 2 vol. in-8°.) — L.

— La Notre-Dame de septembre est la fête de la Nativité de la Vierge, fixée au 8 de ce mois. Dans la vallée de Montmorency, pour la Notre-Dame de septembre, on disait, & tous les vieux le disent encore, à propos de la foire de Pontoise qui continue à se tenir le 8 septembre, *la stamme*. C'est une forme populaire ancienne qu'il est peut-être bon de relever, parce que, l'ayant entendu dire, je ne la connais imprimée nulle part. — M.

Page 237, lignes 1-8.—Toutes les éditions, même celle de 1558, suppriment cette phrase depuis ces mots : *Non qu'elle fust si superstitieuse*, &c., bien que cette phrase soit dans tous les manuscrits.—L.

Page 237, ligne 27.— Ms. 7576². Le manusc. que nous suivons portait : « bandelier ». — L.

Page 237, ligne 32. — *C'estoient mauvays garçons*. Ce nom fut donné, sous le règne de François Ier, à une bande de voleurs masqués qui désolait Paris, même pendant le jour. Des écoliers, des laquais, des apprentis chassés par leurs maîtres, en faisaient partie. Le Parlement rendit contre eux un arrêt, dont voici le début : « La Chambre, ordonnée par le Roy durant le temps des vaccations, a ordonné & ordonne, pour obvier aux destroussemens & maléfices que l'on commect de nuyt & de jour en ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, que deffenses seront faictes à toutes gens, de quelque qualité ou estat qu'ilz soyent, demourans en ceste dicte ville de Paris & faulxbourgs d'icelle, de ne porter dedans la dicte ville & faulxbourgs aucunes espées, poignardz, mandoucines ou autres harnoys invasifs, s'ilz ne sont Officiers de Justice ausquelz appartienne de ce faire pour l'exécution d'icelle, & de ne jouer ès tavernes, cabaretz, jeux de paulme, de bille ou autres lieux de ceste ville de Paris, faulxbourgs & environs d'icelle, aux dez & cartes, & ce sur peine de la hart ; & qu'il sera enjoinct, sur la dicte peine, à tous les gens de métiers mecquaniques & artizans, demourans en ceste dicte ville & faulxbourgs d'icelle, & à leurs serviteurs locatifs ou demourans en leurs maisons, eulx retirer incontinent qu'il encommencera d'annuicter. » (*Ordonnance faicte par la Court sur l'estat & police de la ville de Paris, &c., &c., l'an mil cinq cens* XXXV, *&c.* In-8° goth. — L.

Page 238, ligne 31. — Ms. 7576² : Qui leur estoit requeste fort aisée à faire. » — L.

Page 239, lignes 3-4. — Ms. de Lam. 7576³. Le manusc. que

nous suivons portait : « Le nom des deux Gentilz hommes ». — L.

Page 239, ligne 9. — *Abbaye de Saint-Savin.* Saint-Savin de Tarbes, à huit lieues de Barèges, fondée, dit-on, par Charlemagne, « in valle Levitana (vulgo *Lavedan*) ad clivum Pyrenæi montis, solo tamen pingui & peramœno, sita est, non longe a Gavo fluvio. » Voy. *Gallia Christiana,* t. Ier, col. 1246. L'Abbé dont parle en termes assez peu flatteurs la Reine de Navarre doit être Raymond de Fontaine, qui eut la jouissance de Saint-Savin depuis 1534 jusqu'en 1540, sous les Abbés commendataires Antoine de Rochefort & Nicolas Dangu, Évêque de Séez, Chancelier du Roi de Navarre. — L.

— Ce n'est pas de lui que parle en termes assez peu flatteurs Marguerite, mais de l'abbé voisin de N. D. de Serrance, « assez mauvais homme..., vray hypocrite » & fort avare. (Cf. p. 242-3.)

Page 239, lignes 3-4. — Ms. de Thou : « Et quand il eut entendu la vérité ». — L.

Page 239, ligne 19. — « Peyrehitte ». Il s'agit évidemment de Pierrefitte (Hautes-Pyrénées), qui est sur la route montant d'Argelès à Cauterets & qui est divisé en deux parties, Pierrefitte, sur la rive gauche du Gave de Cauterets, & Nestalas, sur la rive droite (Joanne, *Guide des Pyrénées*, p. 297). Le nom de Pierrefitte se retrouve encore ailleurs dans les Hautes-Pyrénées. Il y a un col de ce nom sur le Montné, sur la route de Bagnères-de-Bigorre à Bagnères-de-Luchon (p. 400), & un autre col de la Pierre-Saint-Martin, ou de Pierrefitte, dans l'immense barrière appelée par les Espagnols Pic-

Page 24[illegible], lignes [illegible] — [illegible] force & bonne de son cheval » — L.

Page 24[illegible], ligne [illegible] — [illegible] où il estoit venu » — L.

Page 24[illegible], ligne [illegible] — [illegible] — L.

Page 24[illegible], ligne [illegible] [illegible] avoit veu [illegible] est arrivé [illegible] ils furent [illegible] gens, qui [illegible] il y en eut [illegible] tez, [illegible] venoit [illegible] viere pour [illegible] & [illegible] verent à la riviere & [illegible] tres en telle façon & [illegible] grâce de Dieu [illegible] venue grosse & [illegible] avoit grant [illegible] ses gens d'estre [illegible] la riviere [illegible] & [illegible] *Le Romant de Jehan de Paris*, [illegible] p. 53. — M.

Page 24[illegible], ligne [illegible] — [illegible] tenoit pour » — L.

Page 24[illegible], ligne [illegible] — « [illegible] Ms. [illegible] bonnet [illegible] les [illegible] leur [illegible] pagn[illegible] » [illegible]

Page 24[illegible], lignes [illegible] — « [illegible] Bearn » [illegible] deux [illegible] [illegible] Le [illegible] de Bearn [illegible] d'Angoulesme — [illegible]

Page 24[illegible], ligne 16 — [illegible] ne se trouve pas dans l'édit. [illegible] tes. — L.

Page 243, ligne 2 — Ms. [illegible] & Ms. [illegible]

dont nous suivons le texte portait : « Ne veulent passer par le geye ». — L. — *Geye* est probablement là au sens de *gué*. — M.

Page 243, lignes 3-4.—Ms. de Thou : « Afin que le nombre des pèlerins & présens augmentast. »— Les édit. de 1558, 1559 & suivantes portent : « Afin que le nombre des pèlerins & paysans augmentast ». — L.

Page 243, ligne 20.—Ms. 7576[2] : « De devenir malades ». — L.

Page 243, ligne 23. — Ms. 7576[2] : « S'ilz regardent leur perte »; Ms. de Thou : « S'il regarde sa perte, qui n'ait occasion ». — L.

Page 244, lignes 7-10.— « Et si vous me demandez quelle recette me tient si joyeuse & si saine sur ma vieillesse, c'est qu'incontinent que je suis levée, je prends la Saincte Escripture & la lis ».

Dans l'*Histoire de Foix, Béarn & Navarre*, &c., par Pierre Olhagaray, Paris, 1609, in-4°, p. 502, à propos de la protection que le Roi Henri de Navarre accordait aux savants persécutés pour cause de religion, pensionnés par Marguerite, sa femme, on lit : « Ceste sçavante Reyne, la première du monde, cest outil si parfait qui retira le Roy François, son frère, de la prison, tousjours attentive à la lecture, notamment à celle de l'Escriture Sainte; ce que nostre Elias, en son recueil, tesmoigne avoir marqué d'elle estant en ville d'Appamyers, où il receut ceste grave exhortation de ceste brave & sage Princesse : qu'il ne laissast aucun jour sans avoir attentivement vaqué à la lecture de quelques pages de ce livre sacré qui, arrousant nos ames de la liqueur céleste, nous sert, disoit-elle, de fidelles preservatifs contre toutes sortes de maux & tentations diaboliques. »

guerite de France, seur unique du Roy, Royne de Navarre, Duchesse d'Alençon & de Berry » — L. — & voici quelques extraits de sa dédicace, dans laquelle l'auteur s'intitule Conseiller du Roi, Receveur général de ses finances en Bourgogne, Trésorier de l'Extraordinaire de ses guerres & très humble Secrétaire de cette Reine :

« Il vous souvient, ma Dame, du temps que vous feistes séjour de quatre à cinq mois à Paris, durant lequel vous me commandastes, me voyant venu nouvellement de Florence, où j'avoye séjourné ung an entier, vous faire lecture d'aucunes Nouvelles du *Décaméron* de Bocace, après laquelle il vous pleut me commander de traduire tout le livre en nostre langue Françoyse, m'asseurant qu'il seroit trouvé beau & plaisant. Je vous feiz lors responce que je sentois mes forces trop foibles pour entreprendre une telle œuvre... Ma principalle & plus raisonnable excuse estoit la congnoissance que j'avoye de moy mesmes, qui suis natif du pays de Daulphiné, où le langaige maternel est trop esloigné du bon Françoys... Toutesfoys, il ne vous pleut recevoir aucune de mes excuses, & me remontrastes qu'il ne faloit point que les Toscans fussent en telle erreur de croire que leur Bocace ne peust estre représenté en nostre langue aussi bien qu'il est en la leur, estant la nostre devenue si riche & si copieuse, depuis l'advénement à la couronne du Roy vostre frère, qu'on n'a jamais escript aucune chose en aultre langue qu'on ne puisse dire en cestuy, demourant votre voulonté arrestée que je le traduisisse quand j'en auroye le loisir. Quoy voyant & desirant toute ma vie faire plus si je pouvoye que le possible pour vous obéir, je commençay de là à quelque temps à traduire une desdites Nouvelles, puis deux, puis trois, & finallement jusques au nombre de dix ou douze, des plus belles que je sçeu choisir, lesquelles je laissay veoir après tant à ceulx de la nation Tuscane que de la nostre, qui tous me feirent accroire qu'elles estoient sinon bien, au moins très fidèlement traduictes. Par quoy me laissant ainsi doulcement tromper, si tromperie il y a, je me suis depuis mis à le commencer par ung bout & à le finir par l'autre... »

Cette préface dédicatoire est suivie d'une autre épître en italien d'Emilio Ferretti, datée de Lyon, du 1er mai 1545, & d'un avertissement aux lecteurs par le libraire Étienne Roffet. Le privilège du Roi pour Roffet, dit le Faulcheur, libraire, demeurant sur le pont Saint-Michel à l'enseigne de la Rose blanche, est daté de Saint-Germain en Laye, le 2 novembre 1544. Le Prologue de Marguerite, par lequel elle a dû commencer, puisque la manière dont elle en est restée à la 72e Nouvelle semble indiquer qu'elle n'écrivait pas d'avance, mais à mesure, n'a donc pu être écrit qu'en 1545 au plus tôt. — M.

Page 247, ligne 2. — *Et à l'heure j'oys.* Ms. : *j'oye.* L'édition de M. Franck donne *à leur joye.* — M.

Page 247, lignes 31-2. — Ms. 7576[2] : Le manusc. que nous suivons portait : « Estant asseurée que si quelcun trouve quelque chose plus plaisant que ce que je deys... » — L.

Page 248, lignes 30-1. — Le Dauphin ne peut être que le second fils de François I[er], depuis Henri II, devenu Dauphin par la mort de François son frère aîné, arrivée le 10 août 1536, & cela pour deux raisons : l'une par la date de la traduction de Boccace par Le Maçon, l'autre parce qu'il n'y a pas eu sous François I[er] d'autre Dauphine que Catherine de Médicis. Madame Marguerite est la reine de Navarre elle-même, & c'était le nom qu'on lui donnait à la Cour de François premier. — M.

Page 247, lignes 5-6. — Comme on le voit, par la préoccupation de la vérité réelle & de la sincérité de l'aventure, la chose eût été plus analogue aux Cent Nouvelles, racontées & écrites sous l'inspiration & pour la récréation de Louis XI, qu'au Décaméron de Boccace, où, malgré les imitations de sujets, dominent l'invention & la recherche de la composition littéraire. — M.

Page 247, lignes 27-8. — « Au bout de dix jours nous aurons parachevé la centaine », ce qui montre bien que la Reine de Navarre avait l'intention d'un « Décaméron ». Dans le premier projet du Dauphin & de Catherine il devait déjà y avoir dix interlocuteurs ; c'est le nombre de ceux de l'Heptaméron, cinq hommes : Dagoucin,

Page 248, ligne 12. — « S'en allèrent disner à dix heures. » C'était à cette époque l'heure du dîner à la Cour. Cinquante ans auparavant, on dînait à huit heures du matin : « Le bon Roy », dit l'historien du chevalier Bayard en parlant de Louis XII, « avoit changé, à cause de sa femme, — c'est-à-dire de sa seconde femme, Marie d'Angleterre, — toute sa manière de vivre; car, où il souloit disner à huit heures, il convenoit qu'il disnast à midy. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 15.

Page 248, lignes 31-2. — Ms. 7576. « Mais dist à Simontaut : « Commencés à dire quelque bonne chose, & l'on vous écoutera », lequel, convié de tout le monde, se print à dire, &c. — L.

# PREMIÈRE JOURNÉE

## MAUVAIS TOURS DES FEMMES AUX HOMMES ET DES HOMMES AUX FEMMES

---

### I. — *Déportemens d'une Procureuse d'Alençon.*

« De 1520 à 1525. Historique. Alençon, Paris ». — L.

Page 251, ligne : En la ville d'Alençon. — Ms. 7576 : *En la ville d'Angoulesme*. — L.

Page 252, lignes 17-8. — *Un Procureur nommé Saint-Aignan*. Comme on le verra par les lettres de rémission ci-après rapportées, extraites du Trésor des Chartes, les événements qui sont le sujet de cette Nouvelle sont vrais. Marguerite donne quelques détails très curieux, que Saint-Aignan n'a pas manqué de passer sous silence, afin d'obtenir la grâce qu'il sollicitait. M. Hubaud, auteur d'une Dissertation curieuse sur l'Heptaméron, croit trouver quelque ressemblance entre ces événements & ceux qui sont le sujet d'un petit livre assez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une Dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : *La Courtisane Bourdeloise*, par J. de la Roche, baron de Florigny, 1599, in-12, & nous n'y avons rien trouvé qui soit de nature à justifier l'assertion de M. Hubaud. Voir *Dissertation sur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit* L'HEPTAMÉRON, &c; Marseille, 1850, in-8°, page 15. — L.

LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., savoir faisons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct-Aignen, Seigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit résidé & demouré en la ville d'Allençon par long temps en honneur & bonne réputation ; & pour sa bonne prospérité, vie & gouvernement, y avoit eu plusieurs malveillans & envieulx qui se seroient esforcez lui pourchasser par moyens sinistres, fins & dissimulez, tous les maulx, finesses & tromperies qu'il seroit possible penser, combien que led. suppliant ne leur auroit oncques pourchassé desplaisir, injure ne dommaige ; entre autres ung nommé Jacques Dumesnil, jeune homme auquel led. suppliant auroit faict tous les plaisirs & avantaiges qu'il luy auroit esté possible, donné accès & habitude en sa maison ; pensant que led. Dumesnil feust son loyal amy, chargea à sa femme & serviteurs le traicter comme son frère quant il viendroit, esperant led. suppliant Aignen estre moyen qu'il espouseroit l'une de ses parentes. Lesquelz bons tours & humanitez led. Dumaisnil auroict mal recongneuz ; mais, faisant le mal contre le bien suyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre division entre led. de Sainct-Aignen & sad. femme, qui tousjours auroient vescu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ses fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choses, que led. de Sainct-Aignen ne l'aymoit aucunement ; qu'il desiroit chacun jour sa mort ; qu'elle estoit abusée se

auroict faict plusieurs dons à lad. chamberière, affin d'estre cause d'empoisonner led. suppliant, laquelle y auroict consenty de prime face & à Pasques s'en seroit confessé aud. Sainct-Aignen, luy en demandant pardon; aussi l'auroit dict & déclaré aux voysins. Et congnoissant led. Dumaisnil que, la chose mise en avant, en auroit blasme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberière & l'auroit menée hors le pays, d'ont seroit venu scandalle. Daventaige led. Dumesnil auroict esté trouvé plusieurs foys de nuict guectant ès jardins & à la porte pour occire led. S^t-Aignen comme est commun aud. Allençon par la confession dud. Dumesnil. Lequel Aignen, voyant sad. femme ainsi scandalizée par led. Dumesnil, luy auroit faict remonstrer qu'il eust à soy abstenir de plus venir en sa maison avecques sa femme, & qu'il eust à considerer l'injure & oultraige qu'il luy faisoit, disant qu'il n'en sçauroit plus endurer; de quoy led. Dumesnil n'avoit voullu entendre, mais déclaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deust il mourir. Lequel Aignen, congnoissant la mauvaise obstination dud. Dumesnil, pour eviter à plus grand inconvenient, auroit laissé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, distant de dix lieues, où il a mené sad. femme, pensant par cela que led. Dumaisnil se pourroit abstenir, ce qu'il n'auroit faict, ains seroit par plusieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & fréquenté avecq sad. femme, d'ont auroit esté scandalizée aud. Argentan, & ce seroit efforcé led. Sainct-Aignen le destourner; & pour ce qu'il auroit (*sic*) la nourrisse de l'enfant dud. S^t-Aignen, auroit par lad. nourrisse remonstré aud. De Mesnil; ains auroit perseveré, dict & declaré qu'il feroit mourir led. Sainct-Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deust il mourir. Tant que led. Mesnil, le VIII^e de ce moys, seroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure suspecte; se seroit desguisé, prins vestemens contraires à son estat, qui est de la Praticque, ayant cappe de Beart, jaquète de blanchet pardessoubz, toute eschiquetée, une tocque emplumallée sur le chenin (*sic*), ayant le visaige couvert. Ainsi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés ès faulxbourgs, enseigne Nostre Dame, où seroit tenu clandestinement depuis XII heures jusques au soir environ unze heures, qu'il demanda à son hoste la clef de la porte derrière pour aller à ses affaires secretz, non voullant estre congneu. Et, à lad. heure suspecte, print son baston à son cousté, se vestit & accoustra desd. vestemens, partit dud. logis avec l'un desd. hommes; ainsi arriva led. Dumesuil en l'hostel dud. S^t-Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où lesd. S^t-Aignen & sa femme couschent. Icelluy Aignen, ne pensant à cela, ains

ignorant l'emprinse dud. Mesnil, estant en la salle avec ung nommé maistre Thomas Guérin, qui estoit venu pour ses affaires, se disposa aller couscher, dist à ung sien serviteur nommé Colas qu'il luy apportast son cas. Lequel seroit monté en une garde-robe où lad. femme estoit couchée, en laquelle garde-robe led. Dumesnil estoit mucé, qui soudain, craignant estre congneu, seroit sorty l'espée nue en main; & auroit crié led. Colas: « A l'aide! C'est ung brigand! » Et dit aud. St-Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui sembloit n'y estre pour aucun bien; lequel St-Aignen luy auroict dict : « Il faut savoir que c'est. Appartient-il à personne venir icy à ceste heure? » Lequel Colas, sur ces termes, seroit allé après led. personnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derrière; lequel personnaige, soudain avoir advisé led. Colas, se seroit efforcé donner de son baston au travers du corps dud. Colas, lequel auroit resisté & donné aud. Dumesnil quelzques coups, pour raison desquelz il auroit crié: « A l'aide! Au meurdre! » Sur quoy arriva led. Sainct-Aignen ayant une espée en sa main; & après y vint led. Guerin; lequel St-Aignen qui encores ne congnoissoit led. Dumesnil pour raison de son vestement desguisé, aussi qu'il faisoit merveilleusement noir; & trouva led. Dumesnil criant: « Au meurdre! Confession! » Auquel cry led. Sainct-Aignen le congneut, dont fut merveilleusement perplex, esbahy & courrossé, de veoir son ennemy à telle heure en sa maison, trouvé en sa garde-robe embastonné. Et ramenant led. Sainct-Aignen à memoyre les peynes & ennuyetz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct-Aignen deux

avec laquelle estoient les chamberières. Et lendemain dist icelluy Colas aud. Sainct-Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps pour eviter scandalle. A toutes lesquelles choses led. de Sainct-Aignen ne s'arresta, pour la peyne & grande doulleur où estoit, & auroit lendemain envoyé quérir les deux jeunes hommes dud. Dumesnil estans en son logis, & faict oster lesd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raison duquel cas se seroit absenté, &c., en nous humblement requérant, &c., & que en tous autres, &c., pour quoy, &c., si donnons, &c., aulx Bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin, &c., & sauf, etc. Donné à Chastelleraut, au moys de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt six, & de nostre règne le douziesme.

Signé : « Par le Roy, à la relation du Conseil :
« De Nogent.

« *Visa : contentor.*
« De Nogent. »

(Archives nationales, Registre J 234, n° 191.)

Page 252, ligne 2. — Dans l'édit. de 1558 & dans les édit. suivantes, au lieu de ces mots : « L'evesque de Séez », on lit : *D'un prelat d'église, duquel je tairay le nom, pour la révérence de l'estat.* — L.

— Jacques de Silly, Évêque de Séez, Abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-sur-Dive, était le second fils de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, sa femme.

Le père de cet Évêque avait été successivement Ecuyer d'écurie, Conseiller, Maitre d'hôtel & Chambellan du Roi. A la suite d'une mission de confiance qui lui fut donnée par S. M. pour s'opposer à une tentative du Duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nommé, en 1482, Capitaine de deux cents Archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint Bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut Maitre de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé Évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, Duc d'Alençon, & Marguerite, sa femme, ayant fondé un monastère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il consacra trois autres Maisons de femmes de l'Ordre de Sainte-Claire : la première, en 1519, à Alençon ; la seconde à Mortagne, en 1520 ; la troisième à Argenton,

la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des lettres de Pic de la Mirandole. Jacques de Silly tint un synode en 1524, dans lequel il publia différentes constitutions. On doit à cet Évêque plusieurs constructions d'une certaine importance; on y voyait les armoiries de sa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de son église épiscopale. (Voy. *Gallia christiana*, t. XI, p. 702.) — L.

Page 252, lignes 18-9. — Ms. 7576 [2] : « Affin de pouvoir voir à son ayse le fils du Lieutenant, nommé Du Mesnil ». Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du Lieutenant. — L.

Page 253, lignes 17-8 : *Pensant que, quant il l'entendroit.* — *Que* manque dans le Ms.; il se trouve dans le Ms. 7576 [2] : « Pensant que, quant il l'entenderoit, cela le chastiroit d'aimer tant », &, dans l'édition de 1558 : « Pensant que, quand il entendroit cela, il se chastiroit de l'aymer tant. » — L.

Page 254, ligne 19 : *Suspection.* $M^{s}$. 7576 [2] : « suspicion ». — L.

Page 257, ligne 1. — *Que,* nécessaire au sens & sauté dans le Ms., se trouve dans l'édition de 1558. — M.

Page 260, ligne 14. $M^{s}$ de Thou : « Il seroit exent de payer les XV^c escus qu'il devoit au père du trepassé ». — L.

Page 260, ligne 24-5. $M^{s}$ 7576 [2] : « Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci, & celles qui auront les braz pendans se seront ceux que nous ferons mourir, & ceux qui les auront élevées,

articles publiés dans la *Revue de Paris* des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mise en usage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre. — L.

— M. Delisle, dans son Inventaire des Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, indique (II, 133) que le ms. Harlay, 18,452, contient, entre autres documents relatifs à des affaires criminelles, une pièce de laquelle il résulte que Cosme Ruggier, Florentin, fut accusé, en 1574, d'avoir fait une image de cire contre Charles IX. Voir aussi Laborde, Glossaire des émaux, p. 215; Bordier, *La veuve de l'Amiral Coligny*, 1875, in-8°, p. 39-41, & Thiers, *Traité des superstitions*, 1689, in-12, p. 138-9. — M.

Page 261, lignes 3-4. — *Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon.* « Guillaume Brinon, seigneur de Villaines, vivoit l'an 1440 & eut pour fils Guillaume Brinon, Procureur en la Cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, aussi Procureur, lequel le fut de *Jean Brinon*, premier Président du Parlement de Rouen, dont la postérité s'éteignit en son fils Jean. » (T. Iᵉʳ, p. 43, d'un recueil manuscrit intitulé : *Les Familles de Paris*. Biblioth. de l'Arsenal; Hist. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, dit, à propos du Président Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François Iᵉʳ, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents services à la France; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Aristide, aux Fabricius, aux Scipion; qui, comme eux, après une vie passée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à son entrée en charge, que dis-je? voulant être encore, après sa mort, utile à son pays, affectait par testament trente acres de terre au soulagement des prisonniers de la Conciergerie de Rouen. » T. Iᵉʳ, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour servir à l'histoire du village & de l'ancienne seigneurie de Médan, près Poissy, inséré t. IX, p. 3, du *Bulletin du Bibliophile*, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la seigneurie de Médan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de sa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, Conseiller au Parlement en 1472 & 1490, était Seigneur de Villaines, village voisin de Médan & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, Conseiller au Parlement en 1498, devint premier Président du Parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, sa veuve, fit hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte justice de Médan

& des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi à cause de sa châtellenie de Poissy, & en outre d'Auteuil & de Boissy-sans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite; plusieurs lettres de cette Princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, Chancelier, Seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, Conseiller du Roy & premier Président de sa Court séant à Rouen, Chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voyez p. 444 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, &c.*, publiées par F. Génin, Paris, 1841, in-8°. — L.

« (1528.) Au dict an, samedy, quatriesme avril, avant Pasques, trespassa à Paris Monsieur Brinon, premier Président de Rouen, & Chancelier d'Alençon; & fut inhumé en l'église de Saint-Severin & avoit environ quarante-quatre ans; il estoit fort homme de bien & bon justicier & estimé en science & église. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 341.) — L.

— M. Paul Lacroix (*Hept.* 1858, p. 23), fait remarquer que la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine range Jean Brinon parmi les écrivains pour un poème intitulé *Les Amours de Sydire.*

Il avait deux devises anagrammatiques, une française : RIEN BON N'Y HA (Jehan Brynon), & une latine : RUINA BONIS (Janus Brino). — M.

— Il sera encore question de Jean de La Barre dans la LXIII Nouvelle, &, à ce propos, M. Le Roux de Lincy avait mis dans ses additions (III, 300) : « Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de François Ier, publié récemment par M. Lalanne pour la Société de l'Histoire de France (1854, in-8°, p. 125), à l'année 1522 on lit : « Audict an le Roy créa & ordonna à tousjours en la ville de Paris un Bailliage pour estre divisé & hors de la Prévosté de Paris & pour en faire une jurisdiction à part & pour, par icelle, congnoistre des causes des privilégiés de l'Université de Paris, &, pour ce faire, y establit & ordonna un Baillif, lequel se nommoit Monsieur de la Barre, qui estoit l'un de ses mignons, natif de Paris & de pauvres gens, auquel il donna ledict Bailliage gratis, à cause qu'il estoit en sa grâce, &c. »

« (1534.) En l'an 1533, au commencement de mars, mourut à Paris Monsieur le Prévost de Paris, nommé de La Barre, en l'hostel de Monsieur Poncher, Général de Languedoc. Et estoit lors le Roy à Paris, en son chasteau du Louvre; y eut grand triomphe à son obsèque & fut porté inhumer à sa seigneurie de Veretz, près Tours. » — L.

— On avait lu & imprimé *Verity*; c'est *Véretz* qu'il faut lire; on trouvera dans les *Comptes des Batiments du Roi au XVIe siècle* de M. de Laborde, publiés récemment par la Société de l'histoire de l'art français, de fréquentes mentions de ce Prévost de Paris, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Comte d'Etampes & de Seigneur de Véretz. — M.

Page 262, ligne 21. (1) Ms. de Thou : « Et sa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle. » — L.

Page 262, ligne 23. Aux Galeires de Saint-Blancard; Mª 7576 ». Le manusc. que nous suivons portait : *Saint-Blanchet*. — L.

Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François Ier, se rendant prisonnier en Espagne, s'arrêta aux iles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : *Après le passage du Roy en Espagne, les affectionnez au bien de la France, considerant combien il etoit important à l'Etat d'avoir plusieurs galères à la mer Méditerranée, ordonnèrent d'en faire promptement treize en la ville de Marseilles, quatre pour le baron de Saint-Blancart, tout autant pour André Doria, etc.* Il résulte de là que cette Nouvelle a été composée après l'année 1525, ce qui n'est pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais

[illegible] le moindre doute pouvoir [illegible] auteur de l'Heptaméron, la phrase [illegible] à mon avis, un grand argument en faveur [illegible] une Princesse pouvant seule parler sur ce [illegible] personnage dont la position était si élevée. »

[illegible] de Saint-Blancard, Amiral des mers du [illegible] des ports & tour d'Aigues-Mortes, était, en [illegible] du Roi. En 1525, il battit l'armée navale [illegible] deux ans plus tard. Il recevait le titre de ci- [illegible] qu'après 1535. Il fut chargé de [illegible] en Espagne. Dans une lettre, du 26 oc- [illegible] à Alençon, cette Princesse écrivait : « Le [illegible] Saint-Blancard fist quelques frais extraordinaires [illegible] à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. [illegible] pour recommandé & qu'il congnoisse que je [illegible] service qu'il m'a fait, car il s'y est acquitté [illegible] de m'en louer. » (*Lettres de Marguerite* [illegible] publiées par M. Génin ; Paris, 1841, in-8°, p. 103.) [illegible] *Marguerite*, dans sa note sur Saint-Blancart, [illegible] Amiral avec son fils Jacques, dont la fille unique a [illegible] de Saint-Blancart dans la maison de Gontaut. Ber- [illegible] s'était chargé d'enlever François Ier prisonnier [illegible] Roi fut transporté d'Italie en Espagne. Voy. une [illegible] à Louise de Savoie, Régente, p. 181, du volume [illegible] Champollion-Figeac sur la Captivité de François Ier. [illegible] (*Collection des Documents inédits relatifs à l'His-* [illegible]) — L.

[illegible] 31. — Ms. 7576 [illegible]. Le manusc. que nous sui- [illegible] Pour une chose véritable, &c. » — L.

## II. — *Vertu d'une Muletière d'Amboise.*

[illegible] Juillet. Historique. Amboise. » — L.

[illegible] de cette Nouvelle, qui paraissent véritables, ont

Par conséquent l'église de Saint-Florentin, qui était dans le château, était loin de sa maison. — M.

Page 268, lignes 6-7. — *Print par force celle que n'avoit plus de deffense.* Brantôme a cité cette Nouvelle dans l'article de Marie Stuart (Éd. Lalanne, VII, 438). Il vient de dire que le bourreau resta seul avec le cadavre de la Reine décapitée : « Cependant la deschaussa & la mania à sa discrétion. On doubte s'il luy en fist de mesme comme ce misérable Mulletier dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre à l'endroit de cette pauvre femme qu'il tua. Il arrive des tentations aux hommes plus estranges que celle-là. Après qu'il heut faict ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle de ses serviteurs.... » — M.

Page 269, ligne 16. — Elle n'était pas en effet *femme de la Ville* puisqu'elle demeurait dans l'île de la Loire, au milieu du pont. Voir une note de la page précédente. — M.

Page 269, ligne 17. Ms. de Thou : « De l'accompagner & honorer. » — L.

Page 270, lignes 13-5. — « Le livre de vie ». Voir Apocalypse, III, 5 ; XIII, 8 ; XV, 8 ; XX, 12, 15 ; XXI, 27 ; XXII, 19. — M.

Page 270, ligne 30. — (1) *Et sur toutes à une ;* Ms. de Thou. — Mˢ 7576 ² : « Et sur toutes à Ennasuite. » — L.

## III. — *D'une Reine de Naples.*

« Vers 1450. Historique. Naples. » — L.

Page 273, ligne 10. — *Du temps du Roy Alphonse.* Le Roi, à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette Nouvelle, doit être Alphonse V, Roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi René au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie fille d'Henri III, Roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette Princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443, ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses. — L.

— Brantôme a fait allusion à cette troisième Nouvelle dans son premier Discours des *Dames galantes*, à la suite d'un récit que nous

Page 247, ligne 2. — *Et à l'heure j'oys.* Ms. : *j'oye.* L'édition de M. Franck donne *à leur joye.* — M.

Page 247, lignes 31-2. — Ms. 7576[2] : Le manusc. que nous suivons portait : « Estant asseurée que si quelcun trouve quelque chose plus plaisant que ce que je deys... » — L.

Page 248, lignes 30-1. — Le Dauphin ne peut être que le second fils de François Ier, depuis Henri II, devenu Dauphin par la mort de François son frère aîné, arrivée le 10 août 1536, & cela pour deux raisons : l'une par la date de la traduction de Boccace par Le Maçon, l'autre parce qu'il n'y a pas eu sous François Ier d'autre Dauphine que Catherine de Médicis. Madame Marguerite est la reine de Navarre elle-même, & c'était le nom qu'on lui donnait à la Cour de François premier. — M.

Page 247, lignes 5-6. — Comme on le voit, par la préoccupation de la vérité réelle & de la sincérité de l'aventure, la chose eût été plus analogue aux Cent Nouvelles, racontées & écrites sous l'inspiration & pour la récréation de Louis XI, qu'au Décaméron de Boccace, où, malgré les imitations de sujets, dominent l'invention & la recherche de la composition littéraire. — M.

Page 247, lignes 27-8. — « Au bout de dix jours nous aurons parachevé la centaine », ce qui montre bien que la Reine de Navarre avait l'intention d'un « Décaméron ». Dans le premier projet du Dauphin & de Catherine il devait déjà y avoir dix interlocuteurs; c'est le nombre de ceux de l'Heptaméron, cinq hommes : Dagoucin,

Page 248, ligne 12. — « S'en allèrent disner à dix heures. » C'était à cette époque l'heure du dîner à la Cour. Cinquante ans auparavant, on dinait à huit heures du matin : « Le bon Roy », dit l'historien du chevalier Bayard en parlant de Louis XII, « avoit changé, à cause de sa femme, — c'est-à-dire de sa seconde femme, Marie d'Angleterre, — toute sa manière de vivre; car, où il souloit disner à huit heures, il convenoit qu'il disnast à midy. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 15.

Page 248, lignes 31-2. — Ms. 7576. « Mais dist à Simontaut : « Commencés à dire quelque bonne chose, & l'on vous écoutera », lequel, convié de tout le monde, se print à dire, &c. — L.

# PREMIÈRE JOURNÉE

## MAUVAIS TOURS DES FEMMES AUX HOMMES ET DES HOMMES AUX FEMMES

---

### I. — *Déportemens d'une Procureuse d'Alençon.*

« De 1520 à 1525. Historique. Alençon, Paris ». — L.

Page 251, ligne : En la ville d'Alençon. — Ms. 7576 : *En la ville d'Angoulesme*. — L.

Page 252, lignes 17-8. — *Un Procureur nommé Saint-Aignan.* Comme on le verra par les lettres de rémission ci-après rapportées, extraites du Trésor des Chartes, les événements qui sont le sujet de cette Nouvelle sont vrais. Marguerite donne quelques détails très curieux, que Saint-Aignan n'a pas manqué de passer sous silence, afin d'obtenir la grâce qu'il sollicitait. M. Hubaud, auteur d'une Dissertation curieuse sur l'Heptaméron, croit trouver quelque ressemblance entre ces événements & ceux qui sont le sujet d'un petit livre assez rare, contenant le récit des aventures galantes d'une Dame de Bordeaux. Nous avons lu ce volume, qui a pour titre : *La Courtisane Bourdeloise*, par J. de la Roche, baron de Florigny, 1599, in-12, & nous n'y avons rien trouvé qui soit de nature à justifier l'assertion de M. Hubaud. Voir *Dissertation sur le recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit* L'HEPTAMÉRON, &c; Marseille, 1850, in-8°, page 15. — L.

## LETTRES DE RÉMISSION.

« Françoys, &c., savoir faisons, &c., Nous avoir, &c., de Michel de Sainct-Aignen, Seigneur dud. lieu, contenant que par ci devant il avoit résidé & demouré en la ville d'Allençon par long temps en honneur & bonne réputation ; & pour sa bonne prospérité, vie & gouvernement, y avoit eu plusieurs malveillans & envieulx qui se seroient esforcez lui pourchasser par moyens sinistres, fins & dissimulez, tous les maulx, finesses & tromperies qu'il seroit possible penser, combien que led. suppliant ne leur auroit oncques pourchassé desplaisir, injure ne dommaige ; entre autres ung nommé Jacques Dumesnil, jeune homme auquel led. suppliant auroit faict tous les plaisirs & avantaiges qu'il luy auroit esté possible, donné accès & habitude en sa maison ; pensant que led. Dumesnil feust son loyal amy, chargea à sa femme & serviteurs le traicter comme son frère quant il viendroit, esperant led. suppliant Aignen estre moyen qu'il espouseroit l'une de ses parentes. Lesquelz bons tours & humanitez led. Dumaisnil auroict mal recongneuz ; mais, faisant le mal contre le bien suyvant la voye de iniquité, auroit mis & efforcé mettre division entre led. de Sainct-Aignen & sad. femme, qui tousjours auroient vescu en bonne, grande & parfaicte amour. Et pour mieulx parvenir à ses fins, auroit voullu donner à entendre à lad. femme, entre autres choses, que led. de Sainct-Aignen ne l'aymoit aucunement ; qu'il desiroit chacun jour sa mort ; qu'elle estoit abusée se

auroict faict plusieurs dons à lad. chamberière, affin d'estre cause d'empoisonner led. suppliant, laquelle y auroict consenty de prime face & à Pasques s'en seroit confessé aud. Sainct-Aignen, luy en demandant pardon; aussi l'auroit dict & déclaré aux voysins. Et congnoissant led. Dumaisnil que, la chose mise en avant, en auroit blasme & reprouche, en toute dilligence auroit ravye & enlevée lad. chamberière & l'auroit menée hors le pays, d'ont seroit venu scandalle. Daventaige led. Dumesnil auroict esté trouvé plusieurs foys de nuict guectant ès jardins & à la porte pour occire led. S^t-Aignen comme est commun aud. Allençon par la confession dud. Dumesnil. Lequel Aignen, voyant sad. femme ainsi scandalizée par led. Dumesnil, luy auroit faict remonstrer qu'il eust à soy abstenir de plus venir en sa maison avecques sa femme, & qu'il eust à considerer l'injure & oultraige qu'il luy faisoit, disant qu'il n'en sçauroit plus endurer; de quoy led. Dumesnil n'avoit voullu entendre, mais déclaré qu'il y frequenteroit malgré tous, & deust il mourir. Lequel Aignen, congnoissant la mauvaise obstination dud. Dumesnil, pour eviter à plus grand inconvenient, auroit laissé la ville d'Allençon, & allé demourer en la ville d'Argentan, distant de dix lieues, où il a mené sad. femme, pensant par cela que led. Dumaisnil se pourroit abstenir, ce qu'il n'auroit faict, ains seroit par plusieurs fois venu en lad. ville d'Argentan, & fréquenté avecq sad. femme, d'ont auroit esté scandalizée aud. Argentan, & ce seroit efforcé led. Sainct-Aignen le destourner; & pour ce qu'il auroit (*sic*) la nourrisse de l'enfant dud. S^t-Aignen, auroit par lad. nourrisse remonstré aud. De Mesnil; ains auroit perseveré, dict & declaré qu'il feroit mourir led. Sainct-Aignen, & qu'il yroit en Argentein, deust il mourir. Tant que led. Mesnil, le VIII^e de ce moys, seroit party d'Alençon à deux ou troys heures du matin, heure suspecte; se seroit desguisé, prins vestemens contraires à son estat, qui est de la Praticque, ayant cappe de Beart, jaquète de blanchet pardessoubz, toute eschiquetée, une tocque emplumallée sur le chenin (*sic*), ayant le visaige couvert. Ainsi arriva aud. Argentein, compaigné de deux jeunes hommes logés ès faulxbourgs, enseigne Nostre Dame, où seroit tenu clandestinement depuis XII heures jusques au soir environ unze heures, qu'il demanda à son hoste la clef de la porte derrière pour aller à ses affaires secretz, non voullant estre congneu. Et, à lad. heure suspecte, print son baston à son cousté, se vestit & accoustra desd. vestemens, partit dud. logis avec l'un desd. hommes; ainsi arriva led. Dumesnil en l'hostel dud. S^t-Aignen, où il trouva façon d'entrer & gangner une garderobe haulte, près la chambre où lesd. S^t-Aignen & sa femme couschent. Icelluy Aignen, ne pensant à cela, ains

ignorant l'emprinse dud. Mesnil, estant en la salle avec ung nommé maistre Thomas Guérin, qui estoit venu pour ses affaires, se disposa aller couscher, dist à ung sien serviteur nommé Colas qu'il luy apportast son cas. Lequel seroit monté en une garde-robe où lad. femme estoit couchée, en laquelle garde-robe led. Dumesnil estoit mucé, qui soudain, craignant estre congneu, seroit sorty l'espée nue en main; & auroit crié led. Colas: « A l'aide! C'est ung brigand! » Et dit aud. S^t-Aignen qu'il avoit veu ung homme incongneu qui sembloit n'y estre pour aucun bien; lequel S^t-Aignen luy auroict dict: « Il faut savoir que c'est. Appartient-il à personne venir icy à ceste heure? » Lequel Colas, sur ces termes, seroit allé après led. personnaige, qu'il auroict trouvé en une petite allée près la court de derrière; lequel personnaige, soudain avoir advisé led. Colas, se seroit efforcé donner de son baston au travers du corps dud. Colas, lequel auroit resisté & donné aud. Dumesnil quelzques coups, pour raison desquelz il auroit crié: « A l'aide! Au meurdre! » Sur quoy arriva led. Sainct-Aignen ayant une espée en sa main; & après y vint led. Guerin; lequel S^t-Aignen qui encores ne congnoissoit led. Dumesnil pour raison de son vestement desguisé, aussi qu'il faisoit merveilleusement noir; & trouva led. Dumesnil criant: « Au meurdre! Confession! » Auquel cry led. Sainct-Aignen le congneut, dont fut merveilleusement perplex, esbahy & courrossé, de veoir son ennemy à telle heure en sa maison, trouvé en sa garde-robe embastonné. Et ramenant led. Sainct-Aignen à memoyre les peynes & ennuyelz qu'il luy avoit donnez, lui donna led. Sainct-Aignen deux

avec laquelle estoient les chamberières. Et lendemain dist icelluy Colas aud. Sainct-Aignen qu'il avoit porté inhumer led. corps pour eviter scandalle. A toutes lesquelles choses led. de Sainct-Aignen ne s'arresta, pour la peyne & grande doulleur où estoit, & auroit lendemain envoyé querir les deux jeunes hommes dud. Dumesnil estans en son logis, & faict oster lesd. chevaulx dud. logis, donné charge à l'un d'iceulx ramener. Pour raison duquel cas se seroit absenté, &c., en nous humblement requérant, &c., & que en tous autres, &c., pour quoy, &c., si donnons, &c., aulx Bailliz de Chartres & de Caen, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eulx, &c., & à tous, &c., & affin, &c., & sauf, etc. Donné à Chastelleraut, au moys de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt six, & de nostre règne le douziesme.

Signé : « Par le Roy, à la relation du Conseil :
« De Nogent.
« *Visa : contentor.*
« De Nogent. »

(Archives nationales, Registre J 234, n° 191.)

Page 252, ligne 2. — Dans l'édit. de 1558 & dans les édit. suivantes, au lieu de ces mots : « L'evesque de Séez », on lit : *D'un prelat d'église, duquel je tairay le nom, pour la révérence de l'estat.* — L.

— Jacques de Silly, Évêque de Séez, Abbé de Saint-Vigor & de Saint-Pierre-sur-Dive, était le second fils de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, de Vaux-Pacey, &c., & d'Anne de Prez-en-Pail, sa femme.

Le père de cet Évêque avait été successivement Ecuyer d'écurie, Conseiller, Maître d'hôtel & Chambellan du Roi. A la suite d'une mission de confiance qui lui fut donnée par S. M. pour s'opposer à une tentative du Duc de Lorraine contre le duché de Bar, il fut nommé, en 1482, Capitaine de deux cents Archers français de la petite garde du corps du Roi. En 1491, il devint Bailli d'épée de Caen, accompagna Louis XII en Italie en 1495, & fut Maître de l'artillerie de France en 1501 (cette charge ne fut érigée en office de la Couronne qu'un siècle plus tard). Il mourut en 1503. Anne de Prez-en-Pail mourut le 29 octobre 1529. Jacques de Silly fut nommé Évêque de Séez le 26 février 1511. En 1519, Charles, Duc d'Alençon, & Marguerite, sa femme, ayant fondé un monastère de filles à Essei, Jacques de Silly en fit la dédicace. Il consacra trois autres Maisons de femmes de l'Ordre de Sainte-Claire : la première, en 1519, à Alençon ; la seconde à Mortagne, en 1520 ; la troisième à Argenton,

la même année. François Rometens lui dédia, en 1520, une édition des lettres de Pic de la Mirandole. Jacques de Silly tint un synode en 1524, dans lequel il publia différentes constitutions. On doit à cet Évêque plusieurs constructions d'une certaine importance; on y voyait les armoiries de sa famille. Il mourut le 24 avril 1539, dans le village de Fleury, à cinq lieues de Rouen, & fut inhumé dans le chœur de son église épiscopale. (Voy. *Gallia christiana*, t. XI, p. 702.) — L.

Page 252, lignes 18-9. — Ms. 7576 [2] : « Affin de pouvoir voir à son ayse le fils du Lieutenant, nommé Du Mesnil ». Les éditions de 1558 & 1559 ne nomment pas le fils du Lieutenant. — L.

Page 253, lignes 17-8 : *Pensant que, quant il l'entendroit.* — *Que* manque dans le Ms.; il se trouve dans le Ms. 7576 [2] : « Pensant que, quant il l'entenderoit, cela le chastiroit d'aimer tant », &, dans l'édition de 1558 : « Pensant que, quand il entendroit cela, il se chastiroit de l'aymer tant. » — L.

Page 254, ligne 19 : *Suspection.* M*. 7576 [2] : « suspicion ». — L.

Page 257, ligne 1. — *Que,* nécessaire au sens & sauté dans le Ms., se trouve dans l'édition de 1558. — M.

Page 260, ligne 14. M[s] de Thou : « Il seroit exent de payer les XV[c] escus qu'il devoit au père du trepassé ». — L.

Page 260, ligne 24-5. M[s] 7576 [2] : « Il nous faut faire de telles images de cire que celles-ci, & celles qui auront les braz pendans se seront ceux que nous ferons mourir, & ceux qui les auront élevées,

articles publiés dans la *Revue de Paris* des 21 juillet & 4 août 1839. Pendant la Ligue, cette pratique fut encore mise en usage par les ennemis de Henri III & du Roi de Navarre. — L.

— M. Delisle, dans son Inventaire des Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, indique (II, 133) que le ms. Harlay, 18,452, contient, entre autres documents relatifs à des affaires criminelles, une pièce de laquelle il résulte que Cosme Ruggier, Florentin, fut accusé, en 1574, d'avoir fait une image de cire contre Charles IX. Voir aussi Laborde, Glossaire des émaux, p. 215; Bordier, *La veuve de l'Amiral Coligny*, 1875, in-8°, p. 39-41, & Thiers, *Traité des superstitions*, 1689, in-12, p. 138-9. — M.

Page 261, lignes 3-4. — *Le chancelier d'Alençon, Jean Brinon.* « Guillaume Brinon, seigneur de Villaines, vivoit l'an 1440 & eut pour fils Guillaume Brinon, Procureur en la Cour de Parlement de Paris, enterré en l'église de Saint-Séverin, où il avoit une chapelle. Il fut père de Guillaume Brinon, aussi Procureur, lequel le fut de *Jean Brinon*, premier Président du Parlement de Rouen, dont la postérité s'éteignit en son fils Jean. » (T. I^er^, p. 43, d'un recueil manuscrit intitulé : *Les Familles de Paris*. Biblioth. de l'Arsenal; Hist. franç., 756, in-fol.)

M. Floquet, dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, dit, à propos du Président Jean de Brinon : « Celui que nous voyions, en 1517, haranguer François I^er^, négociateur habile, qui, d'abord en Italie (1521), puis en Angleterre (1524), rendit d'éminents services à la France; homme des anciens temps, que le poëte Le Chandelier compare aux Aristide, aux Fabricius, aux Scipion; qui, comme eux, après une vie passée dans les hauts emplois & dans le maniement des plus importantes affaires, n'était pas plus riche qu'à son entrée en charge, que dis-je? voulant être encore, après sa mort, utile à son pays, affectait par testament trente acres de terre au soulagement des prisonniers de la Conciergerie de Rouen. » T. I^er^, p. 463.

Dans un curieux Mémoire pour servir à l'histoire du village & de l'ancienne seigneurie de Médan, près Poissy, inséré t. IX, p. 3, du *Bulletin du Bibliophile*, année 1849, M. Jérôme Pichon parle en ces termes de Jean Brinon : « Pernelle Perdrier porta la seigneurie de Médan à Jean Brinon, dont la famille était alliée à celle de sa mère, & dont le père, Guillaume Brinon, Conseiller au Parlement en 1472 & 1490, était Seigneur de Villaines, village voisin de Médan & relevant féodalement du comté de Dreux. Jean Brinon, Conseiller au Parlement en 1498, devint premier Président du Parlement de Rouen. Il était mort le 11 mai 1528, avant que Pernelle Perdrier, sa veuve, fit hommage au Roi du fief de Marcilly, de la haulte justice de Médan

& des Bruyères, leurs appartenances & dépendances, mouvants du Roi à cause de sa châtellenie de Poissy, & en outre d'Auteuil & de Boissy-sans-Avoir, mouvants de Montfort-l'Amaury. »

Jean Brinon était dans les bonnes grâces de Marguerite; plusieurs lettres de cette Princesse lui sont adressées. Il fut présent au contrat de mariage de Marguerite avec Henri, roi de Navarre. Il prend les qualités suivantes : « Jehan Brinon, Chancelier, Seigneur de Villaines, de Remy & Autheuil, Conseiller du Roy & premier Président de sa Court séant à Rouen, Chancelier d'Alençon & de Berry. » (Voyez p. 444 des *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, &c.*, publiées par F. Génin, Paris, 1841, in-8°. — L.

« (1528.) Au dict an, samedy, quatriesme avril, avant Pasques, trespassa à Paris Monsieur Brinon, premier Président de Rouen, & Chancelier d'Alençon; & fut inhumé en l'église de Saint-Severin & avoit environ quarante-quatre ans; il estoit fort homme de bien & bon justicier & estimé en science & église. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 341.) — L.

— M. Paul Lacroix (*Hept.* 1858, p. 23), fait remarquer que la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine range Jean Brinon parmi les écrivains pour un poëme intitulé *Les Amours de Sydire.*

Il avait deux devises anagrammatiques, une française : RIEN BON N'Y HA (Jehan Brynon), & une latine : RUINA BONIS (Janus Brino). — M.

Page 261, ligne 17. Ms. de Thou : « Et avoit en tant d'autres choses connu la méchanceté du Procureur. » — L.

Page 262, ligne 9. — *Le Prévost de Paris nommé La Barre.* Jean de La Barre, Prévôt & Gouverneur de Paris, était, en 1522, Bailli de Paris. Cette dernière charge, par un édit du mois de mai 1526, fut réunie à celle de la Prévôté. Jean de La Barre exerça les fonctions de Prévôt de Paris jusqu'au mois de mars de l'année 1533, époque de sa mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris avec un grand cérémonial. (Voy. l'*Histoire de Paris* de Félibien, T. V, p. 342.)

— Il sera encore question de Jean de La Barre dans la LXIII Nouvelle, &, à ce propos, M. Le Roux de Lincy avait mis dans ses additions (III, 300) : « Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de François Ier, publié récemment par M. Lalanne pour la Société de l'Histoire de France (1854, in-8°, p. 125), à l'année 1522 on lit : « Audict an le Roy créa & ordonna à tousjours en la ville de Paris un Bailliage pour estre divisé & hors de la Prévosté de Paris & pour en faire une jurisdiction à part & pour, par icelle, congnoistre des causes des privilégiés de l'Université de Paris, &, pour ce faire, y establit & ordonna un Baillif, lequel se nommoit Monsieur de la Barre, qui estoit l'un de ses mignous, natif de Paris & de pauvres gens, auquel il donna ledict Bailliage gratis, à cause qu'il estoit en sa grâce, &c. »

« (1534.) En l'an 1533, au commencement de mars, mourut à Paris Monsieur le Prévost de Paris, nommé de La Barre, en l'hostel de Monsieur Poncher, Général de Languedoc. Et estoit lors le Roy à Paris, en son chasteau du Louvre; y eut grand triomphe à son obsèque & fut porté inhumer à sa seigneurie de Veretz, près Tours. » — L.

— On avait lu & imprimé *Veritz*; c'est *Véretz* qu'il faut lire; on trouvera dans les *Comptes des Batiments du Roi au XVIe siècle* de M. de Laborde, publiés récemment par la Société de l'histoire de l'art français, de fréquentes mentions de ce Prévost de Paris, tantôt sous son nom, tantôt sous celui de Comte d'Etampes & de Seigneur de Véretz. — M.

Page 262, ligne 21. (1) Ms. de Thou : « Et sa mort commuée en quelque autre preve peine corporelle. » — L.

Page 262, ligne 23. Aux Galeires de Saint-Blancard; Mo 7576 ². Le manusc. que nous suivons portait : *Saint-Blanchet*. — L.

Voici l'explication de ce passage, que je dois à l'obligeance de M. Tollon, juge au tribunal de Marseille. Je cite textuellement la lettre qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Honoré Bouche, dans son *Histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 554, après avoir raconté comment le Roi François Ier, se rendant prisonnier en Espagne, s'arrêta aux îles Sainte-Marguerite le 21 juin 1525, ajoute : *Après le passage du Roy en Espagne, les affectionnez au bien de la France, considerant combien il etoit important à l'Etat d'avoir plusieurs galères à la mer Méditerranée, ordonnèrent d'en faire promptement treize en la ville de Marseilles, quatre pour le baron de Saint-Blancart, tout autant pour André Doria, &c.* Il résulte de là que cette Nouvelle a été composée après l'année 1525, ce qui n'est pas une découverte bien importante ni bien nécessaire. Mais

j'y trouverai quelque chose de mieux ; si le moindre doute pouvait exister encore sur le véritable auteur de l'Heptaméron, la phrase citée plus haut fournirait, à mon avis, un grand argument en faveur de la Reine de Navarre, une Princesse pouvant seule parler sur ce ton de familiarité d'un personnage dont la position était si élevée. »

Bernard d'Ormezan, baron de Saint-Blancard, Amiral des mers du Levant, conservateur des ports & tour d'Aigues-Mortes, était, en 1521, Général des galères du Roi. En 1523, il battit l'armée navale de Charles-Quint, &, deux ans plus tard, il recevait le titre de citoyen de Marseille. Il ne mourut qu'après 1538. Il fut chargé de conduire Marguerite en Espagne. Dans une lettre, du 26 octobre 1525, au Chancelier d'Alençon, cette Princesse écrivait : « Le pauvre baron de Saint-Blancard feist quelques frais extraordinaires pour mon voyage, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé & qu'il congnoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait, car il s'y est acquitté de sorte que j'ay occasion de m'en louer. » (*Lettres de Marguerite d'Angoulême, &c.*, publiées par M. Génin ; Paris, 1841, in-8°, p. 193.) L'éditeur des *Lettres de Marguerite*, dans sa note sur Saint-Blancart, a confondu l'Amiral avec son fils Jacques, dont la fille unique a porté la baronnie de Saint-Blancart dans la maison de Gontaut. Bernard de Saint-Blancart s'était chargé d'enlever François Ier prisonnier en mer, quand ce Roi fut transporté d'Italie en Espagne. Voy. une lettre qu'il a écrite à Louise de Savoie, Régente, p. 181, du volume de M. Aimé Champollion-Figeac sur la Captivité de François Ier,

Par conséquent l'église de Saint-Florentin, qui était dans le château, était loin de sa maison. — M.

Page 268, lignes 6-7. — *Print par force celle que n'avoit plus de deffense.* Brantôme a cité cette Nouvelle dans l'article de Marie Stuart (Ed. Lalanne, VII, 438). Il vient de dire que le bourreau resta seul avec le cadavre de la Reine décapitée : « Cependant la deschaussa & la mania à sa discrétion. On doubte s'il luy en fist de mesme comme ce misérable Mulletier dans les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre à l'endroit de cette pauvre femme qu'il tua. Il arrive des tentations aux hommes plus estranges que celle-là. Après qu'il heut faict ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle de ses serviteurs.... » — M.

Page 269, ligne 16. — Elle n'était pas en effet *femme de la Ville* puisqu'elle demeurait dans l'île de la Loire, au milieu du pont. Voir une note de la page précédente. — M.

Page 269, ligne 17. Ms. de Thou : « De l'accompagner & honorer. » — L.

Page 270, lignes 13-5. — « Le livre de vie ». Voir Apocalypse, III, 5 ; XIII, 8 ; XV, 8 ; XX, 12, 15 ; XXI, 27 ; XXII, 19. — M.

Page 270, ligne 30. — (1) *Et sur toutes à une ;* Ms. de Thou. — Mˢ 7576 ² : « Et sur toutes à Ennasuite. » — L.

## III. — *D'une Reine de Naples.*

« Vers 1450. Historique. Naples. » — L.

Page 273, ligne 10. — *Du temps du Roy Alphonse.* Le Roi, à qui est attribuée l'aventure racontée dans cette Nouvelle, doit être Alphonse V, Roi d'Aragon & de Sicile, surnommé le Savant ou le Magnanime. Heureux compétiteur du Roi René au trône de Naples, il l'occupa paisiblement depuis 1443 jusqu'à sa mort, qui arriva en 1458. Il avait épousé, le 29 juin 1415, Marie fille d'Henri III, Roi de Castille. Il vécut en fort mauvaise intelligence avec cette Princesse, qui ne mit jamais le pied en Italie, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.* Ajoutons que, mariée en 1415, la Reine Marie ne devait plus être de la première jeunesse en 1443, ce qui nous porte à croire que la Reine de Navarre a reculé à dessein l'époque où cette aventure très vraisemblable a eu lieu. Du reste, suivant Muratori, les mœurs du Roi Alphonse étaient des plus licencieuses. — L.

— Brantôme a fait allusion à cette troisième Nouvelle dans son premier Discours des *Dames galantes*, à la suite d'un récit que nous

n'avons pas à reproduire : « Dans les *Cent Nouvelles* de la Reyne de Navarre y a celle & très belle de la Reyne de Naples, quasi pareille à celle-cy, qui de mesme se vengea du Roy son mary, mais la fin n'en fut si tragique. » Ed. Lalanne, IX, 84. — M.

Page 273, ligne 11. — *Duquel la lasciveté estoit le sceptre de son royaume*, c'est-à-dire qui faisoit servir son autorité souveraine à arriver à l'accomplissement de ses desirs amoureux. — M.

Page 273, ligne 16. — Éd. de 1558 : « Jusques à un caresme entrant. » — L.

Page 274, ligne 25 : « loing »; Ms. 7576 [2] : « longtemps ». — L.

Page 274, ligne 18 : *Ce qu'il veut*; Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Ce qu'il veoyt ».

Page 275, ligne 5. — *Et pour ne perdre la présence du Roy*. Leçon de l'éd. de 1558. Notre Ms donne seulement... *sa présence*, qui fait amphibologie. — M.

Page 275, ligne 26. *Délibéra le rendre*; Éd. de 1558 : « Pensa rendre la pareille au Roy. » — L.

Page 277, ligne 6. Éd. de 1558 : « Le Gentilhomme lui dist : Madame. » — L.

Page 278, ligne 23 : Ms. 7576 [2]. Ces mots manquent dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, ligne 14. — *Qui estes si parfaictes que*. Il y a, dans le Ms & dans l'édition de 1558, « *estant* », qui laisse la phrase boiteuse. — M.

Page 280, ligne 1. — *Jouèrent la vengeance dont la passion avoit*

due, les cornes, les poignards, les pointes de toutes sortes, &c. » — P. Lacroix, éd. de 1858, p. 33.

## IV. — *Folle outrecuidance d'un Gentilhomme vis-à-vis d'une Princesse.*

De 1520 à 1526. Historique. — L.

Page 285, ligne 13. — *Il y avoit au pays de Flandres, &c.* Brantôme, dans ses *Vies des Hommes illustres & grands Capitaines françois*, t. II, p. 162, dit, à propos de l'Amiral Bonnivet : « Il y a un conte dans les Nouvelles de la Reyne de Navarre, qui parle d'un Seigneur, favory d'un Roy, qui, l'ayant convié en une de ses maisons & toute sa Court, avoit faict une trappelle en sa chambre, qui alloit en la ruelle du lict d'une grande Princesse, pour coucher avec elle, comme il fist & y coucha, mais, comme dict le conte, il n'en tira que des esgratignures; toutefois c'est assavoir. Ce conte est de luy, mais je ne nommeray point la Princesse. »

Et aussi dans les *Dames galantes*, Discours IV, t. VII, p. 368, des Œuvres complètes, en parlant de M$^{me}$ de Chastillon : « Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette Dame & grande Princesse qui est escrit dans les *Cent Nouvelles* de la dite Reine, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lict par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir; mais il n'y gagna que de belles esgratignures dans son beau visage, &, elle s'en voulant plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle, &c.... Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la Reyne mesme de Navarre & de l'Admiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande mère, dont pourtant me semble que la dite Reyne n'en devoit celer son nom, puisque l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté. »

L'assertion de Brantôme est généralement regardée comme vraie. Il faut observer cependant que Marguerite a eu le soin de mettre dans son récit plusieurs circonstances de nature à dérouter les curieux. Ainsi Marguerite n'etait pas veuve de deux époux, puisque le Roi de Navarre lui a survécu; elle avait une fille de son second mariage, tandis que la Princesse de Flandre mise en scène n'avait pas d'enfants vivants de ses deux époux. La tentative de l'Amiral de Bonnivet ne peut avoir eu lieu qu'avant la bataille de Pavie (mars 1525), puisque ce beau & hardi séducteur y fut tué. En représentant la Princesse comme veuve, Marguerite a eu sans doute la pensée de rendre moins criminelle la conduite du Gentilhomme.

Marguerite a pris soin de dire dans cette Nouvelle que le galant si maltraité était un des plus beaux hommes de son temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'Amiral de Bonnivet, dont un portrait au crayon se trouve à la Bibliothèque nationale, au Cabinet des estampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. Ier).

L'Amiral de Bonnivet joue dans l'*Heptaméron* un rôle assez important; il est question de lui dans plusieurs Nouvelles, & celle qui porte le nº xv lui est entièrement consacrée. C'est pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'*Histoire généalogique* du Père Anselme (t. VII, p. 880), une note biographique sur ce personnage:

« Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boissy, & de Philippe de Montmorency, sa seconde femme, Seigneur de Bonnivet, de Crèvecœur, de Thois & de Querdes, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Amiral de France, Gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la personne de Monseigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François Ier, auprès duquel il avoit été élevé & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de son temps. Il s'étoit signalé au siége de Gènes, en 1507, & à la journée des Eperons en 1513. Après la mort de l'Amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'Amiral de France, le 31 décembre 1517, & donna quittance, en cette qualité & celle de Chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir assisté, comme l'un des Commissaires du Roi, à l'assemblée des trois États de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce Prince l'envoya, en 1518, en Allemagne, pour y négocier en sa faveur auprès des Princes Electeurs de l'Empire. Étant de retour, il fut fait Gouverneur du Dauphiné & de la personne de Monseigneur le Dauphin en 1519, & dépêché la même année en ambassade extraordinaire en Angleterre, pour y conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'est par son moyen que se fist l'entrevue de François Ier & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. En suite il fut Gouverneur de Guienne, en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il passa de là en Italie en qualité de Lieutenant général de l'armée du Roi, mit le siège devant Milan en 1523, qu'il fut

que feu M. le Cardinal du Bellay avoit espousé, estant Évesque & Cardinal, Madame de Chastillon & est mort marié. & le disoit sur un propos qu'elle tenoit à M. de Manne, Provençal, de la maison de Seulal & Évesque de Frejus, lequel avoit servy l'espace de quinze ans en la Cour de Rome ledit Cardinal & avoit esté de ses privez Protonotaires. &, venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda s'il ne luy avoit jamais dit & confessé qu'il eust esté marié. Qui fut estonné? ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens, car j'y estois. Il respondit que jamais il n'en avoit ouy parler, ny à luy ny à d'autres. « Or, je vous l'apprens donc », dit-elle, « car il n'y a rien de si vray qu'il a esté marié & est mort marié reellement avec ladite Dame de Chastillon. » Je vous asseure que j'en ris bien, contemplant la contenance estonnée dudit M. de Manne, qui estoit fort conscientieux & religieux, qui pensoit savoir tous les secrets de son feu Maistre, mais il estoit de Gallice pour celuy-là; aussi estoit-il scandaleux, pour le rang saint qu'il tenoit. Cette Madame de Chastillon estoit la veufve de feu M. Chastillon, qu'on disoit qui gouvernoit le petit Roy Charles huictiesme avec Bourdillon & Bonneval, qui gouvernoient le sang royal. Il mourut à Ferrare, ayant esté blessé au siége de Ravenne, & là fut porté pour se faire penser.

« Cette Dame demeura veufve fort jeune & belle, sage & vertueuse, & pour cela fut esleue pour Dame d'honneur de la feue Reyne de Navarre. Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette dame et grande Princesse, qui est escrit dans les *Cent Nouvelles* de ladite Reyne, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lit par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouyr, mais il n'y gagna que de belles esgratigneures dans son beau visage. Elle s'en voulant plaindre à son frere, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle & lui donna ce beau conseil, qui est un des beaux & des plus sages, & des plus propres pour fuyr scandale qu'on eust sceu donner, & fust-ce esté un *Premier Président* de Paris, & qui monstroit bien pourtant que la Dame estoit bien autant rusee & fine en tels mysteres que sage & advisée, & pour ce, ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal. Ma grande-mere, Madame la Seneschalle de Poitou, eut sa place apres sa mort, par l'election du roy François, qui la nomma & l'esleut, & l'envoya querir jusques en sa maison, & la donna de sa main à la Reyne sa sœur pour la connoistre tres-sage & tres-vertueuse Dame, mais non si fine, ny rusee, ny accorte en telle chose que sa précédente, ny convolée en secondes nopces.

« Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la

Reyne mesme de Navarre & de l'Amiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande-mère, dont pourtant me semble que ladite Reyne n'en devoit céler son nom, puis que l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté & s'en alla en confusion, & qui vouloit divulguer le fait, sans la belle & sage remonstrance que lui fit cette dite Dame d'honneur Madame de Chastillon; & quiconque l'a leue la trouvera telle, & je crois que M. le Cardinal, son dit mary, qui estoit l'un des mieux disants, sçavants, éloquents, sages & advisez de son temps, luy avoit mis cette science dans le corps pour dire & remonstrer si bien. Ce conte pourroit être un peu scandaleux, à cause de la sainte & religieuse profession de l'autre; mais, qui le voudra faire, il faut qu'il desguise le nom. Et, si ce trait a esté tenu secret touchant ce mariage, celui de M. le Cardinal de Chastillon dernier n'a pas esté de même; car il le divulgua & publia luy-mesme assez, sans emprunter de trompette, & est mort marié sans laisser sa grande robbe & bonnet rouge. D'un costé, il s'excusoit sur la religion réformée, qu'il tenoit fermement, &, de l'autre, sur ce qu'il vouloit tenir son rang tousjours & ne le quitter (ce qu'il n'eust fait autrement), & entrer en Conseil, là où entrant il pouvoit beaucoup servir à sa religion & à son party, ainsi que certes il estoit très-capable, très-suffisant & très-grand personnage. Je pense que mondit sieur Cardinal du Bellay en a peu faire de mesme; car, de ce temps-là, il penchoit fort à la religion & doctrine de Luther, ainsi que la Cour de France en estoit un peu abreuvée, car toutes

broderies de fil d'or. On en voit dans les portraits peints de l'École de Janet, où ces broderies forment un dessin courant sur les bords du col & de l'ouverture de la poitrine. Voir les Comptes des Bâtiments du Roi au XVI[e] siècle de M. de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français, II, 379 : « Une chemise à ouvrage d'or ; une chemise à ouvrage blanc. » Les deux belles chemises de toile de Hollande, « ouvrées richement de filz d'or & de soye, au prix de six escus pièce » (II, 401), sont à usage de femme.— M.

Page 291, lignes 26-7. Éd. de 1558 : « Laissez faire à l'amour & la honte, qui le sçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour vostre honneur ». — L.

Page 294, lignes 2-3. Var. en correction du M[s] 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent. » — L.

## V. — *Comment une Batelière de Niort échappa à des Cordeliers.*

Nulle indication de date. A Coulon, près de Niort. — L.

Page 299, ligne 8. — *Au port de Coullon, près de Nyort.* Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, est à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il est situé sur la Sèvre Niortaise, qui en cet endroit a beaucoup de largeur. — L.

Page 302, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Eux & la Justice s'y en allèrent ». — L.

Page 302, ligne 7. — « Abscondit se Adam a facie Dei ». Genes. III, 8. — M.

Page 302, ligne 13. — Ms. 7576 [2] : « Fiez vous en ces Beaux Pères ». — L.

Page 302, ligne 14. — L'édit. de 1558 & celle de 1560 ajoutent après « oster à nos femmes » : « Le mary disoit : Ils n'osent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuisses des femmes, qui sont plus dangereuses ». — L.

Page 302, lignes 16-20. « Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum & omni spurcitia. » Matthæi XXIII, 27.

— Siquidem ex fructu arbor cognoscitur ». Matthæi XII, 33 ; « Unaquaque enim arbor ex fructu suo cognoscitur ». Lucæ VI, 44. — M.

Page 302, ligne 24. — Éd. de 1560. Ces derniers mots « furent... délivrez » manquaient dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 303, ligne 9. — Le manusc. 7576[2] ajoute : « qu'il est impossible qu'elles ne soient femmes de bien ». — L.

Page 303, ligne 17. — Après « chasteté » l'édit. de 1558 ajoute : « Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquise, n'ont autre occupation que verser ès sainctes lettres, & à ouyr sermons & prédications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu ? » — L.

## VI. — *Comment une jeune femme profita de ce que son mari était borgne.*

Vers 1525. Historique & romanesque. — L.

*Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier Duc d'Alençon.* Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un des officiers domestiques de son premier mari & nous dise qu'elle est très véritable, il est hors de doute que cette aventure a servi de thème à plusieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle se trouve :

Pierre Alphonse (*Disciplina Clericalis, fabula* VII, Paris, 1824, p. 59-61, & dans le *Castoiement d'un père à son fils, ibidem*, conte VII, *De la male Dame*, p. 47-50. — M.).

*De la Mauvaise Femme;* Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188.

*Gesta Romanorum*, cap. CXXII. (*Violier des histoires romaines*, chap. CXLV. — M.)

fumée n'en sorte ». *Adages François*, XVI° siècle; Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes Français*, 1859, II, p. 362. — M.

## VIII. — *Mésaventure de Bornet, qui se fait cocu lui-même.*

Romanesque. Comté d'Aletz, en Languedoc. Nulle indication de date. — L.

Page 319, ligne 10. — Alais ou Aletz, sur le Gardon, est une ville & un évêché du bas Languedoc, dans le Diocèse de Nimes, au pied des Cévennes, qui avait le titre de Comté. Il a été possédé par Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, & son fils, Emmanuel de Valois, est toujours désigné sous le nom de Comte d'Alais. Il passa, par le mariage de sa fille, dans la branche de la Maison de Lorraine établie en France. Un annotateur de Marguerite a désigné à tort Aleth, aussi en Languedoc & sur l'Aude, qui a été un évêché depuis 1319, mais qui n'a jamais été un Comté. — M.

— La même observation que celle que nous avons faite à la note de la Nouvelle VI s'applique à celle-ci. Le tableau des origines & des imitations, que nous donnons plus loin, le prouve suffisamment. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des personnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'*Origines*, nous citons les ouvrages antérieurs à l'*Heptaméron*; sous celui d'*Imitations*, les ouvrages qui l'ont suivi.

*Origines*. — *Le Meunier d'Aleu*, fabliau, par Enguerrand d'Oisy. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 256-61. — (M. Francisque Michel en a donné une édition spéciale, Paris, Silvestre, 1833, in-8° de 8 & 16 p. Nous l'avons donné dans notre Recueil de Fabliaux, tome II, 1877, pages 31-45. — M.)

Boccace, *Décaméron*. Journ. VIII, Nouv. IV.

Poggii *Facetiæ* : (D'un Foullon d'Angleterre qui fit chevaucher sa femme à son valet, CCXXXVI : *Cum essem in Anglia..*, Guillaume Tardif, CV, & D'un Meusnier qui fut déçeu de sa femme par lui même; CCLXIX : *Adjicietur inferioribus confabulationibus Mantuæ inter omnes nota....* Guillaume Tardif, CX. — M.)

*Novelle di Francesco Sacchetti*, t. II, Nov. CCVI.

*Les Cent Nouvelles nouvelles*, Nouv. IX.

(*Morlini Novella* LXXIX, *De Comite qui adulterum uxorem dedolantem sociavit*, éd. Jannet, 153-4. — M.)

Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, Nov. XCVI. (Marguerite n'a pu connaître que Boccace, Pogge par la traduction de Tardif & les *Cent Nouvelles*. — M.)

(Nous joignons à ces indications huit hexamètres d'un conte analogue, qui se trouve dans un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle du Mont-Cassin :

*Servus ait domino : « Gratis famulabor in annum*
*Si facis ut famula qualibet arte fruar. »*
*Post is herus coitum ponit sibi servula noctem ;*
*Ille thoro famulum collocat, hic dominam.*
*Res casu patuit ; uxorem vir trahit in jus.*
*Facta refert ; risum facta relata movent ;*
*Uxor & ancilla laudantur virque monetur,*
*Ne messem famuli sic emat ulterius.*

*I codici e le arti a Monte-Cassino* per D. Andrea Caravita (Monte-Cassino, vol. II, in-12, 1870, p. 289. — M.)

*Imitations.* — Othonis Melcandri *Jocondia*, p. 298.

*Contes latins* de Phil. Béroalde ; voy. Poggii *Imitationes*, éd. Noël, II, p. 245.

*Le Hore di Recreazione, &c.*, del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verso du *Premier Recueil de toutes les chansons nouvelles, tant amoureuses, rustiques, que musicales, nouvellement imprimé, prins sur la copie imprimée à Troyes, chez Nicolas du Ruau*, 1590, in-18, on trouve une chanson sur le même sujet que cette Nouvelle ; elle a

Page 325, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Qui fut bien esbahy & desesperé ? » — L.

Page 325, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchasser les Chambrières de leurs femmes. » — L.

Page 327, lignes 11-3. — Ms. 7576[2]. Au lieu de cette phrase, le manusc. que nous suivons porte, comme l'éd. de 1558 : « Dagoucin, dist Hircan, je vous veulx dire que si nostre amour, &c. » — L.

Page 328, ligne 20.— Dans le *Breviarium magnum ad usum Parisiensem*, in-folio gothique, 1492, bb8 recto, colonne 2, on trouve, au 28 décembre, dans l'*Oratio*, le passage cité par Marguerite : « Deus, cujus hodierna die preconium Innocentes martyres, *non loquendo sed moriendo, confessi sunt*, omnia in nobis viciorum mala mortifica ut fidem tuam, quam lingua nostra loquitur, etiam moribus vita fateatur. Per Dominum, &c. » — M.

Page 328, ligne 26. — Nous avons fait passer dans le texte le *puisque ceulx* de l'édition de 1558, meilleur que le *& ceulx*, qui est la leçon du ms. — M.

Page 329, ligne 5. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase, dans le manusc. que nous suivons, était restée incomplète. — L.

## IX. — *Vertu d'un Gentilhomme qui mourut d'amour.*

Vers 1544, trois ans avant l'époque où Marguerite écrivait. Entre Dauphiné & Provence. — L.

Page 332, ligne 5. — *Entre Dauphiné & Provence, &c.* Marguerite nous assure que l'événement qui fait le sujet de cette Nouvelle s'était passé depuis trois années. Cela est fort possible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute son assertion ; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette Nouvelle & l'histoire d'un des plus anciens Troubadours dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin du XII[e] siècle & qui, au simple récit des perfections morales & physiques dont la Comtesse de Tripoli était douée, devint épris d'elle si éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaisseau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la Comtesse de Tripoli vint le trouver à bord &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adresser à sa maîtresse quelques paroles de remerciment ; son émotion fut si vive qu'il expira aussitôt. L'his-

toire de Geoffroi Rudel est racontée d'une manière touchante par J. de Nostredame ; *Vies des plus célèbres & anciens Poëtes Provensaux, &c., &c.* Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. aussi Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours, &c.* Paris, 1820, in-8°, t. V, p. 165, & l'*Histoire littéraire de la France, &c.*, t. XIV, sp. 559. — L.

Page 332, lignes 8-9. — Le manusc. 7576[2] ajoute en marge les corrections suivantes : « Que celuy qui n'avoit aulcune prétente à mieulx se contentoit toutes fois », ou : « que celuy qui ne vouloit prétendre à mieulx s'en contentoit. » — Éd. de 1558 : « Que luy qui l'avoit prétendue meilleure se contentoit très fort. » — L.

Page 335, ligne 5. — *Ce m'est grand gain de la perdre.* Le ms. donne : *ce n'est...* La correction, ou plutôt la restitution, est absolument évidente. — M.

Page 338, ligne 19. — *Fortune ayde aux audatieux.* C'est le mot de Virgile : « Audentes fortuna juvat »; Æn. x, 284.

Page 338, dernière ligne. — Éd. de 1559 : « Ne fut bien assaillie sans être prinse. » — L.

Page 339, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Que vostre adresse a esté si meschante, veu que vous estimez les femmes toutes pareilles. » — L.

Page 339, lignes 12-3. — Les deux vers du Roman de la Rose sont les vers 14,832-3 de l'édition de Méon & de M. Francisque Michel. — M.

Pour ceux qui voudraient essayer de résoudre ce petit problème historique, voici l'indication de quelques faits qui se sont passés à l'époque où la Reine de Navarre place son récit :

Prise de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & Don Henri Henriquez Gouverneur de Roussillon. — Trêve entre la France & l'Espagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares; le Roi Don Fernand y marche en personne. — En 1501, défaite des Espagnols, dans laquelle sont tués Don Alphonse d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le Duc de Najère est envoyé contre eux. — En 1503, une flotte Mauresque, composée de dix flustes, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Espagne, pour apaiser la querelle existant entre le Comte de Ribagorce & le Comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Estuniga, Provincial de l'Ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille ainée du Comte d'Aranda & le fils ainé du Comte de Ribagorce. Ce dernier refuse; il est banni du royaume. Quant au fils de l'*Infant fortuné*, ce doit être Don Alphonse d'Aragon, Comte de Ribagorce, Duc de Ségorbe, seul héritier mâle de la Maison de Castille, proposé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, Duc de Ségorbe, avait été surnommé l'*Infant de la Fortune*, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de son père.

Tels sont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé *les noms, les lieux & les pays*. — L.

Page 342, lignes 2-3. — Éd. de 1558 : « En son château de la Jafferie ». — L.

Page 342, ligne 14. — Éd. de 1558 : « Or avoit le Viceroy en sa compagnie ». — L.

Page 342, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « De gouverner une république ». — L.

Page 344, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : « Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit pas grand bien de patrimoine ». — L.

Page 345, lignes 1-2. — Éd. de 1558 : « Le Gouverneur de Catalonne la venoit souvent visiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie pour avoir le plaisir seulement de parler à Florinde ». — L.

Page 345, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Laquelle avoit estée nourrie d'enfance avec Florinde ». — L.

Page 346, lignes 26-8. — Éd. de 1558 : « S'il est possible que

Marguerite a pris soin de dire dans cette Nouvelle que le galant si maltraité était un des plus beaux hommes de son temps. Ce trait s'applique parfaitement à l'Amiral de Bonnivet, dont un portrait au crayon se trouve à la Bibliothèque nationale, au Cabinet des estampes (trois volumes in-fol. de portraits au crayon, t. Ier).

L'Amiral de Bonnivet joue dans l'*Heptaméron* un rôle assez important; il est question de lui dans plusieurs Nouvelles, & celle qui porte le n° xv lui est entièrement consacrée. C'est pourquoi nous croyons devoir donner, d'après l'*Histoire généalogique* du Père Anselme (t. VII, p. 880), une note biographique sur ce personnage :

« Guillaume Gouffier, cinquième fils de Guillaume Gouffier, Seigneur de Boissy, & de Philippe de Montmorency, sa seconde femme, Seigneur de Bonnivet, de Crèvecœur, de Thois & de Querdes, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, Amiral de France, Gouverneur de Dauphiné, de Guienne & de la personne de Monseigneur le Dauphin, gagna les bonnes grâces de François Ier, auprès duquel il avoit été élevé & qui l'employa dans toutes les grandes affaires de son temps. Il s'étoit signalé au siége de Gènes, en 1507, & à la journée des Eperons en 1513. Après la mort de l'Amiral de Graville, il fut honoré de la charge d'Amiral de France, le 31 décembre 1517, & donna quittance, en cette qualité & celle de Chambellan ordinaire du Roi, le dernier juillet 1518, pour avoir assisté, comme l'un des Commissaires du Roi, à l'assemblée des trois États de Normandie, tenue à Rouen au mois d'août précédent. Ce Prince l'envoya, en 1518, en Allemagne, pour y négocier en sa faveur auprès des Princes Electeurs de l'Empire. Étant de retour, il fut fait Gouverneur du Dauphiné & de la personne de Monseigneur le Dauphin en 1519, & dépêché la même année en ambassade extraordinaire en Angleterre, pour y conclure la paix & une alliance entre les deux couronnes. C'est par son moyen que se fist l'entrevue de François Ier & de Henri VIII, en 1520, entre les villes d'Ardres & de Calais. En suite il fut Gouverneur de Guienne, en 1521, & chef de l'armée envoyée en Navarre, avec laquelle il prit Fontarabie. Il passa de là en Italie en qualité de Lieutenant général de l'armée du Roi, mit le siége devant Milan en 1523, qu'il fut

que feu M. le Cardinal du Bellay avoit espousé, estant Évesque & Cardinal, Madame de Chastillon & est mort marié, & le disoit sur un propos qu'elle tenoit à M. de Manne, Provençal, de la maison de Seulal & Évesque de Fréjus, lequel avoit suivy l'espace de quinze ans en la Cour de Rome ledit Cardinal & avoit esté de ses privez Protonotaires, &, venant à parler dudit Cardinal, elle lui demanda s'il ne luy avoit jamais dit & confessé qu'il eust esté marié. Qui fut estonné? ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens, car j'y estois. Il respondit que jamais il n'en avoit ouy parler, ny à luy ny à d'autres. « Or, je vous l'apprens donc », dit-elle, « car il n'y a rien de si vray qu'il a esté marié & est mort marié réellement avec ladite Dame de Chastillon. » Je vous asseure que j'en ris bien, contemplant la contenance estonnée dudit M. de Manne, qui estoit fort conscientieux & religieux, qui pensoit savoir tous les secrets de son feu Maistre, mais il estoit de Gallice pour celuy-là; aussi estoit-il scandaleux, pour le rang saint qu'il tenoit. Cette Madame de Chastillon estoit la veufve de feu M. Chastillon, qu'on disoit qui gouvernoit le petit Roy Charles huitiesme avec Bourdillon & Bonneval, qui gouvernoient le sang royal. Il mourut à Ferrare, ayant esté blessé au siége de Ravenne, & là fut porté pour se faire penser.

« Cette Dame demeura veufve fort jeune & belle, sage & vertueuse, & pour cela fut eslue pour Dame d'honneur de la feue Reyne de Navarre. Ce fut celle-là qui bailla ce beau conseil à cette dame et grande Princesse, qui est escrit dans les *Cent Nouvelles* de ladite Reyne, d'elle & d'un Gentilhomme qui avoit coulé la nuict dans son lit par une trappelle dans la ruelle & en vouloit jouir, mais il n'y gagna que de belles esgratigneures dans son beau visage. Elle s'en voulant plaindre à son frère, elle luy fit cette belle remonstrance qu'on verra dans cette Nouvelle & lui donna ce beau conseil, qui est un des beaux & des plus sages, & des plus propres pour fuyr scandale qu'on eust sçeu donner, & fust-ce esté un Premier Président de Paris, & qui monstroit bien pourtant que la Dame estoit bien autant rusée & fine en tels mystères que sage & advisée, & pour ce, ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal. Ma grande-mère, Madame la Séneschalle de Poitou, eut sa place après sa mort, par l'élection du roy François, qui la nomma & l'esleut, & l'envoya quérir jusques en sa maison, & la donna de sa main à la Reyne sa sœur pour la connoistre très-sage & très-vertueuse Dame, mais non si fine, ny rusée, ny accorte en telle chose que sa précédente, ny convolée en secondes nopces.

« Et si voulez sçavoir de qui la Nouvelle s'entend, c'estoit de la

Reyne mesme de Navarre & de l'Amiral de Bonnivet, ainsi que je tiens de ma feue grande-mère, dont pourtant me semble que ladite Reyne n'en devoit céler son nom, puis que l'autre ne peut rien gagner sur sa chasteté & s'en alla en confusion, & qui vouloit divulguer le fait, sans la belle & sage remonstrance que lui fit cette dite Dame d'honneur Madame de Chastillon; & quiconque l'a leue la trouvera telle, & je crois que M. le Cardinal, son dit mary, qui estoit l'un des mieux disants, sçavants, éloquents, sages & advisez de son temps, luy avoit mis cette science dans le corps pour dire & remonstrer si bien. Ce conte pourroit être un peu scandaleux, à cause de la sainte & religieuse profession de l'autre; mais, qui le voudra faire, il faut qu'il desguise le nom. Et, si ce trait a esté tenu secret touchant ce mariage, celui de M. le Cardinal de Chastillon dernier n'a pas esté de même; car il le divulgua & publia luy-mesme assez, sans emprunter de trompette, & est mort marié sans laisser sa grande robbe & bonnet rouge. D'un costé, il s'excusoit sur la religion réformée, qu'il tenoit fermement, &, de l'autre, sur ce qu'il vouloit tenir son rang tousjours & ne le quitter (ce qu'il n'eust fait autrement), & entrer en Conseil, là où entrant il pouvoit beaucoup servir à sa religion & à son party, ainsi que certes il estoit très-capable, très-suffisant & très-grand personnage. Je pense que mondit sieur Cardinal du Bellay en a peu faire de mesme; car, de ce temps-là, il penchoit fort à la religion & doctrine de Luther, ainsi que la Cour de France en estoit un peu abreuvée, car toutes choses nouvelles plaisent, & aussi que ladite doctrine licentioit assez

broderies de fil d'or. On en voit dans les portraits peints de l'École de Janet, où ces broderies forment un dessin courant sur les bords du col & de l'ouverture de la poitrine. Voir les Comptes des Bâtiments du Roi au XVI[e] siècle de M. de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français, II, 379 : « Une chemise à ouvrage d'or ; une chemise à ouvrage blanc. » Les deux belles chemises de toile de Hollande, « ouvrées richement de filz d'or & de soye, au prix de six escus pièce » (II, 401), sont à usage de femme.— M.

Page 291, lignes 26-7. Éd. de 1558 : « Laissez faire à l'amour & la honte, qui le sçauront mieux tourmenter que vous, & le faictes pour vostre honneur ». — L.

Page 294, lignes 2-3. Var. en correction du M[s] 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Qu'ilz la fuient le plus qu'ilz peuvent. » — L.

## V. — *Comment une Batelière de Niort échappa à des Cordeliers.*

Nulle indication de date. A Coulon, près de Niort. — L.

Page 299, ligne 8. — *Au port de Coullon, près de Nyort.* Le bourg de Coulon, dans le Poitou, département des Deux-Sèvres, est à onze kilomètres environ de la ville de Niort. Il est situé sur la Sèvre Niortaise, qui en cet endroit a beaucoup de largeur. — L.

Page 302, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Eux & la Justice s'y en allèrent ». — L.

Page 302, ligne 7. — « Abscondit se Adam a facie Dei ». Genes. III, 8. — M.

Page 302, ligne 13. — Ms. 7576 [2] : « Fiez vous en ces Beaux Pères ». — L.

Page 302, ligne 14. — L'édit. de 1558 & celle de 1560 ajoutent après « oster à nos femmes » : « Le mary disoit : Ils n'osent toucher l'argent la main nue, & veullent bien manier les cuisses des femmes, qui sont plus dangereuses ». — L.

Page 302, lignes 16-20. « Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum & omni spurcitia. » Matthæi XXIII, 27.

— Siquidem ex fructu arbor cognoscitur ». Matthæi XII, 33 ; « Unaquaque enim arbor ex fructu suo cognoscitur ». Lucæ VI, 44. — M.

Page 302, ligne 24. — Éd. de 1560. Ces derniers mots « furent... délivrez » manquaient dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 303, ligne 9. — Le manusc. 7576[2] ajoute : « qu'il est impossible qu'elles ne soient femmes de bien ». — L.

Page 303, ligne 17. — Après « chasteté » l'édit. de 1558 ajoute : « Que doivent faire celles qui, ayant leur vie acquise, n'ont autre occupation que verser ès sainctes lettres, & à ouyr sermons & prédications, & à s'appliquer & exercer en tout acte de vertu ? » — L.

## VI. — *Comment une jeune femme profita de ce que son mari était borgne.*

Vers 1525. Historique & romanesque. — L.

*Il y avoit un vieux valet de chambre de Charles, dernier Duc d'Alençon.* Bien que Marguerite attribue l'aventure qui fait le sujet de cette Nouvelle à un des officiers domestiques de son premier mari & nous dise qu'elle est très véritable, il est hors de doute que cette aventure a servi de thème à plusieurs de nos vieux conteurs français. Voici l'indication des principaux ouvrages où elle se trouve :

Pierre Alphonse (*Disciplina Clericalis, fabula* VII, Paris, 1824, p. 59-61, & dans le *Castoiement d'un père à son fils, ibidem*, conte VII, *De la male Dame*, p. 47-50. — M.).

*De la Mauvaise Femme;* Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. IV, p. 188.

*Gesta Romanorum*, cap. CXXII. (*Violier des histoires romaines*, chap. CXLV. — M.)

fumée n'en sorte ». *Adages François*, XVI<sup>e</sup> siècle; Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes Français*, 1859, II, p. 362. — M.

### VIII. — *Mésaventure de Bornet, qui se fait cocu lui-même.*

Romanesque. Comté d'Aletz, en Languedoc. Nulle indication de date. — L.

Page 319, ligne 10. — Alais ou Aletz, sur le Gardon, est une ville & un évêché du bas Languedoc, dans le Diocèse de Nimes, au pied des Cévennes, qui avait le titre de Comté. Il a été possédé par Charles de Valois, Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, & son fils, Emmanuel de Valois, est toujours désigné sous le nom de Comte d'Alais. Il passa, par le mariage de sa fille, dans la branche de la Maison de Lorraine établie en France. Un annotateur de Marguerite a désigné à tort Aleth, aussi en Languedoc & sur l'Aude, qui a été un évêché depuis 1319, mais qui n'a jamais été un Comté. — M.

— La même observation que celle que nous avons faite à la note de la Nouvelle VI s'applique à celle-ci. Le tableau des origines & des imitations, que nous donnons plus loin, le prouve suffisamment. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une aventure analogue ait eu lieu à l'époque où vivait la Reine de Navarre. Le nom des personnages & l'état exercé par l'un d'eux donneraient quelque autorité à notre conjecture.

Sous le titre d'*Origines*, nous citons les ouvrages antérieurs à l'*Heptaméron*; sous celui d'*Imitations*, les ouvrages qui l'ont suivi.

*Origines*. — *Le Meunier d'Aleu*, fabliau, par Enguerrand d'Oisy. Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 256-61. — (M. Francisque Michel en a donné une édition spéciale, Paris, Silvestre, 1833, in-8° de 8 & 16 p. Nous l'avons donné dans notre Recueil de Fabliaux, tome II, 1877, pages 31-45. — M.)

Boccace, *Décaméron*, Journ. VIII, Nouv. IV.

Pogii *Facetiæ* : (D'un Foullon d'Angleterre qui fit chevaucher sa femme à son valet, CCXXXVI : *Cum essem in Anglia..*, Guillaume Tardif, CV, & D'un Meusnier qui fut déçeu de sa femme par lui même; CCLXIX : *Adjicietur inferioribus confabulationibus Mantuæ inter omnes nota*.... Guillaume Tardif, CX. — M.)

*Novelle di Francesco Sacchetti*, t. II, Nov. CCVI.

*Les Cent Nouvelles nouvelles*, Nouv. IX.

(*Morlini Novella* LXXIX, *De Comite qui adulterum uxorem dedolantem sociavit*, éd. Jannet, 153-4. — M.)

Malespini, *Ducento Novelle*, part. II, Nov. XCVI. (Marguerite n'a pu connaître que Boccace, Pogge par la traduction de Tardif & les *Cent Nouvelles*. — M.)

(Nous joignons à ces indications huit hexamètres d'un conte analogue, qui se trouve dans un manuscrit du XIV[e] siècle du Mont-Cassin :

*Servus ait domino : « Gratis famulabor in annum*
*Si facis ut famula qualibet arte fruar. »*
*Post is herus coitum ponit sibi servula noctem ;*
*Ille thoro famulum collocat, hic dominam.*
*Res casu patuit ; uxorem vir trahit in jus.*
*Facta refert ; risum facta relata movent ;*
*Uxor & ancilla laudantur virque monetur,*
*Ne messem famuli sic emat ulterius.*

*I codici e le arti a Monte-Cassino* per D. Andrea Caravita (Monte-Cassino, vol. II, in-12, 1870, p. 289. — M.)

*Imitations.* — Othonis Meleandri *Jocondia*, p. 298.

*Contes latins* de Phil. Béroalde; voy. Poggii *Imitationes*, éd. Noël. II, p. 245.

*Le Hore di Recreazione, &c.*, del Guicciardini, p. 103.

Folio 44 verso du *Premier Recueil de toutes les chansons nouvelles, tant amoureuses, rustiques, que musicales, nouvellement imprimé, prins sur la copie imprimée à Troyes, chez Nicolas du Ruau*, 1590, in-18, on trouve une chanson sur le même sujet que cette Nouvelle ; elle a pour titre : *Discours facécieux & récréatif d'un certain laboureur d'un*

Page 325, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Qui fut bien esbahy & desesperé ? » — L.

Page 325, lignes 21-2. — Éd. de 1558 : « Hircan & Saffredent ne vouldroient pourchasser les Chambrières de leurs femmes. » — L.

Page 327, lignes 11-3. — Ms. 7576[2]. Au lieu de cette phrase, le manusc. que nous suivons porte, comme l'éd. de 1558 : « Dagoucin, dist Hircan, je vous veulx dire que si nostre amour, &c. » — L.

Page 328, ligne 20.— Dans le *Breviarium magnum ad usum Parisiensem*, in-folio gothique, 1492, bb8 recto, colonne 2, on trouve, au 28 décembre, dans l'*Oratio*, le passage cité par Marguerite : « Deus, cujus hodierna die preconium Innocentes martyres, *non loquendo sed moriendo, confessi sunt*, omnia in nobis viciorum mala mortifica ut fidem tuam, quam lingua nostra loquitur, etiam moribus vita fateatur. Per Dominum, &c. » — M.

Page 328, ligne 26. — Nous avons fait passer dans le texte le *puisque ceulx* de l'édition de 1558, meilleur que le *& ceulx*, qui est la leçon du ms. — M.

Page 329, ligne 5. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase, dans le manusc. que nous suivons, était restée incomplète. — L.

## IX. — *Vertu d'un Gentilhomme qui mourut d'amour.*

Vers 1544, trois ans avant l'époque où Marguerite écrivait. Entre Dauphiné & Provence. — L.

Page 332, ligne 5. — *Entre Dauphiné & Provence, &c.* Marguerite nous assure que l'événement qui fait le sujet de cette Nouvelle s'était passé depuis trois années. Cela est fort possible, & nous n'avons aucun motif pour révoquer en doute son assertion ; mais nous devons remarquer en même temps qu'il y a une grande analogie entre cette Nouvelle & l'histoire d'un des plus anciens Troubadours dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler de Geoffroi Rudel de Blaye, qui vivait à la fin du XII[e] siècle & qui, au simple récit des perfections morales & physiques dont la Comtesse de Tripoli était douée, devint épris d'elle si éperdument qu'il s'embarqua, déjà bien malade, pour aller la trouver. Arrivé au port de Tripoli, Geoffroi n'eut pas la force de quitter le vaisseau qui l'avait amené. Touchée de tant d'amour, la Comtesse de Tripoli vint le trouver à bord &, lui prenant la main, elle lui fit un accueil bienveillant. Geoffroi put à peine adresser à sa maîtresse quelques paroles de remerciment ; son émotion fut si vive qu'il expira aussitôt. L'his-

toire de Geoffroi Rudel est racontée d'une manière touchante par J. de Nostredame ; *Vies des plus célèbres & anciens Poëtes Provensaux, &c., &c.* Lyon, 1575, in-12, p. 23. Voy. aussi Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours, &c.* Paris, 1820, in-8°, t. V, p. 165, & l'*Histoire littéraire de la France, &c.*, t. XIV, p. 559. — L.

Page 332, lignes 8-9. — Le manusc. 7576 [2] ajoute en marge les corrections suivantes : « Que celuy qui n'avoit aulcune prétente à mieulx se contentoit toutes fois », ou : « que celuy qui ne vouloit prétendre à mieulx s'en contentoit. » — Éd. de 1558 : « Que luy qui l'avoit prétendue meilleure se contentoit très fort. » — L.

Page 335, ligne 5. — *Ce m'est grand gain de la perdre.* Le ms. donne : *ce n'est...* La correction, ou plutôt la restitution, est absolument évidente. — M.

Page 338, ligne 19. — *Fortune ayde aux audatieux.* C'est le mot de Virgile : « Audentes fortuna juvat »; Æn. x, 284.

Page 338, dernière ligne. — Éd. de 1559 : « Ne fut bien assaillie sans être prinse. » — L.

Page 339, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Que vostre adresse a esté si meschante, veu que vous estimez les femmes toutes pareilles. » — L.

Page 339, lignes 12-3. — Les deux vers du Roman de la Rose sont les vers 14,832-3 de l'édition de Méon & de M. Francisque Michel. — M.

Pour ceux qui voudraient essayer de résoudre ce petit problème historique, voici l'indication de quelques faits qui se sont passés à l'époque où la Reine de Navarre place son récit :

Prise de Salces par les Français, en 1496. Don Henri d'Aragon, comte de Ribagorce, était alors Vice-Roi de Catalogne, & Don Henri Henriquez Gouverneur de Roussillon. — Trêve entre la France & l'Espagne en 1497. — Révolte à Grenade en 1499. — En 1500, révolte des Maures dans les Alpujares; le Roi Don Fernand y marche en personne. — En 1501, défaite des Espagnols, dans laquelle sont tués Don Alphonse d'Aguilar, Pierre de Sandoval, &c., &c. Le Duc de Najère est envoyé contre eux. — En 1503, une flotte Mauresque, composée de dix flustes, ravage les côtes de Catalogne. Cette même année, le Roi Ferdinand brûle Leucate. — En 1513, le Roi d'Espagne, pour apaiser la querelle existant entre le Comte de Ribagorce & le Comte d'Aranda, charge le P. Jean d'Estuniga, Provincial de l'Ordre de Saint-François, de ménager un accommodement entre eux, au moyen d'un mariage entre la fille ainée du Comte d'Aranda & le fils ainé du Comte de Ribagorce. Ce dernier refuse; il est banni du royaume. Quant au fils de l'*Infant fortuné*, ce doit être Don Alphonse d'Aragon, Comte de Ribagorce, Duc de Ségorbe, seul héritier mâle de la Maison de Castille, proposé, en 1506, comme mari de Jeanne la Folle. Son père, Henri d'Aragon, Duc de Ségorbe, avait été surnommé l'*Infant de la Fortune*, parce qu'il naquit en 1445, après la mort de son père.

Tels sont les événements que la Reine de Navarre a mêlés à un récit dont elle nous déclare avoir changé *les noms, les lieux & les pays*. — L.

Page 342, lignes 2-3. — Éd. de 1558 : « En son château de la Jafferie ». — L.

Page 342, ligne 14. — Éd. de 1558 : « Or avoit le Viceroy en sa compagnie ». — L.

Page 342, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « De gouverner une république ». — L.

Page 344, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : « Mais à cause qu'il estoit puisné, n'avoit pas grand bien de patrimoine ». — L.

Page 345, lignes 1-2. — Éd. de 1558 : « Le Gouverneur de Catalonne la venoit souvent visiter, & n'avoit garde de faillir Amadour à la compagnie pour avoir le plaisir seulement de parler à Florinde ». — L.

Page 345, ligne 5. — Éd. de 1558 : « Laquelle avoit estée nourrie d'enfance avec Florinde ». — L.

Page 346, lignes 26-8. — Éd. de 1558 : « S'il est possible que

de ceste court elle n'ait tous les cueurs des Princes & des Gentils hommes ». — L.

Page 347, ligne 8. — Ms. 7576 [2]. — Ms. de Thou. — Dans le manusc. que nous suivons & dans l'édition de 1558, *Infant* est écrit par un E au commencement. — L.

Page 347, lignes 8-9. — Éd. de 1558 : « Dont l'un estoit de la maison fils de l'Enfant Fortuné, & l'autre estoit le jeune Duc de Cadouce ». — L.

Page 349, ligne 2. — Éd. de 1558 : « Luy promist faire tout son pouvoir. » — L.

Page 350, ligne 7. — Éd. de 1558 : « Se conduisoit si sagement & finement. — L.

Page 350, ligne 26. — Éd. de 1558 : « Durant ce temps escrivoit souvent Amadour à sa femme, mais le plus fort de la lettre estoit des recommandations à Florinde ». — L.

Page 352, ligne 22. — Éd. de 1558 : « Et sur toutes d'une Contesse de Pallamons, qu'on estimoit en beauté la première de toutes les Espaignes ». — L.

Page 353, lignes 19-20. — Éd. de 1558 : « Ma dame, je vous prie me vouloir conseiller ». — L.

Page 354, lignes 6-10. — Éd. de 1558 : « L'une parce que j'attendois par long service vous en donner l'expérience ; l'autre, parce que je doubtois que penseriez une grande outrecuidence en moy, qui suis un simple Gentil homme, de m'adresser en lieu qu'il ne m'an-

portait, après ce mot *logis* : « qui fut cause qu'il n'arresta à Barselonne ». — L.

Page 362, lignes 25-6. — Éd. de 1558 : « Car au lieu de compte faudroit faire un bien grand livre ».

Page 363, ligne 8. — Ms. de Thou. Le manusc. que nous suivons & le manusc. 7576[2] portaient : « Faisoient la guerre guerroyable ». — L.

Page 363, ligne 12. — Ms. 7576[2]. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 364, ligne 2. — Éd. de 1558 : « De mettre le feu à Palamons, & le brusler en la maison où il tenoit fort contre eux ». — L.

Page 366, lignes 27-8. — Ms. 7575[2] ; éd. de 1558. Le manusc. que nous suivons portait : « Lequel, congnoissant son grand & honneste cueur & l'amour qu'elle luy portoyt ». — L.

Page 369, ligne 9. — Éd. de 1558 : « Dont il tomba en telle maladie ». — L.

Page 371, lignes 3-4. — Éd. de 1558 : « Et en ce disant, se laissa tomber entre ses bras ». — L.

Page 372, lignes 12-4. — Éd. de 1558 : « Car, quand vous avez esté à marier, j'ay si bien sçeu vaincre mon cueur que vous n'avez jamais sçeu congnoistre ma volonté ; mais, maintenant que vous estes mariée... ». — L.

Page 372, lignes 17-20. — Éd. de 1558. Dans le manuscrit que nous suivons, les deux phrases n'en faisaient qu'une : « Car par la force d'amour je vous ay si bien gaingnée que celuy qui premier a eu vostre cueur a si mal poursuivy le corps qu'il a mérité perdre, &c. ». — L.

Page 373, ligne 3. — Après : « ne peuvent pécher » le Ms. 7576[2] ajoute en correction : « quoi qu'ils fassent ». — L.

Page 373, ligne 8. — Tout ce passage depuis : « Quand l'amour force, &c. p. 372, ligne 28, n'est pas dans les éditions de 1559 ou 1560 ; on y lit en place les paroles suivantes : « Ne doubtez point que ceulx qui ont esprouvé les forces d'amour ne rejectent le blasme sur vous, qui m'avez tellement ravy ma liberté & esblouy mes sens par vos divines graces que, ne sçachant désormais que faire, je suis contrainct de m'en aller sans espoir de jamais vous reveoir ; asseuré toutesfois que, quelque part où je sois, vous aurez tousjours part du cueur, qui demeurera vostre à jamais, soit sur terre, soit sur eau, ou entre les mains de mes plus cruels ennemis ». — L.

Page 374, lignes 24-6. — Éd. de 1558 : « Par quoy vous fault quant & quant rompre l'espérance que vous avez jamais eue en moy, & vous délibérer qu'en quelque lieu... ». — L.

Page 375, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « En telle rompure ». — L.

Page 379, lignes 4-5. — Marguerite a bien pu mettre : *tout le papier d'Espagne ne le saurait contenir*, seulement parce que la scène se passe dans ce pays, mais il faut en même temps remarquer que l'Espagne — dont le papier a longtemps été de très petit format, ce qui est une trace d'habitudes anciennes, & qui, depuis l'expulsion des Maures, a vu son industrie & son agriculture décroître de plus en plus — a été antérieurement importante dans l'histoire de la fabrication de papier. C'est au XIII[e] siècle que celui-ci a commencé; ce n'est qu'au XIV[e] que les fabriques du nord de la France &, par extension, celles de la Hollande & de l'Allemagne, se sont développées. Mais au XIII[e], par conséquent à la première heure, il y a eu, dans la partie la plus méridionale & alors la moins française de notre pays, en particulier dans le Roussillon, des fabriques de papier de chiffe qui ne s'y sont pas maintenues. Comme,— après le papyrus qui, sauf la Sicile, ne se pouvait fabriquer qu'en Égypte,— le papier de coton, dont la matière absolument orientale était nécessairement une importation méditerranéenne, a été jusqu'au XIII[e] siècle la fabrication exclusive & comme le monopole de l'Espagne, la difficulté de se procurer la matière première & sa cherté sont ce qui a dû amener à modifier la fabrication & à substituer au coton, dans la pâte de papier, le chiffon de toile, c'est-à-dire la fibre végétale, cette fois occidentale, du lin & du chanvre. Les ouvriers des dernières fabriques de papier de coton ont dû être les premiers ouvriers de celles de papier de chiffe, & il est naturel que la fabrication nouvelle sortit d'Espagne & passât dans le midi de la

Page 386, ligne 1. — Éd. de 1558 : « Elle ne l'eust point oye ». — L.

Page 386, ligne 10. — Éd. de 1558 : « En ce disant, print congé de luy ». — L.

Page 387, lignes 21-2. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « En volunté de s'en venger ». — L.

Page 387, lignes 24-5. — « Que nulle mort ne sçauroit faire ». L. de L. a *mille*, ce qui emporterait le pluriel. — M.

Page 395. Table. — Comme les sommaires des Nouvelles sont dans le texte empruntés au manuscrit, nous avons dans les tables copié ceux de Boaistuau, qui expriment autrement la même chose. — M.

# TOME SECOND

## DEUXIESME JOURNÉE

### CE QUI TOMBE EN LA FANTAISIE DE CHACUN.

---

### XI. — *Mésaventure d'une dame dans un retrait.*

Historique. A Amboise. Nulle indication de date. — L.

Page 5, ligne 11. — Ms. 7576 [2] : « nommée Roubex ». Ms. de Thou : « nommée Roncei ». Édition de 1558 : « nommée Roncey. » — L.

Page 5, ligne 12 — Édit. de 1558 : « aux Cordeliers de Thouars. » — L.

Page 8, ligne 2. — Ms. 7576 [2] : Le manuscrit que nous suivons portait : « qui ne s'en passe pas, &c. » — L.

Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc. que nous avons consultés, est la dix-neuvième de l'édit. de 1558. Dans l'édit. de 1559 & dans les édit. suivantes, elle a été supprimée & remplacée par une Nouvelle intitulée : « Propos facétieux d'un Cordelier en ses sermons. » — L. — Nous l'avons mise dans le texte à la suite de la première, II, 9-14.

Dans ses opuscules divers, Brantôme (Éd. Petitot VIII, page

382-4) parle d'une sœur de son père, Louise de Bourdeille, filleule du Roi, élevée à la Cour, près de la Reine Anne, & morte à seize ans. Un long passage est tout à fait dans le sens du conte de la Reine de Navarre :

« Par cas, un Père Cordelier, qui prêchoit ordinairement devant la Reyne, en devint tellement amoureux qu'il en estoit perdu en toute contenance & quelquefois en ses sermons se perdoit quand il se mettoit sur les beautez des saintes vierges du temps passé, jettant toujours quelque mot sur la beauté de madicte tante, sans oublier les doux regards qu'il fichoit sur elle, & quelquefois en la chambre de la Reyne prenoit un grand plaisir de l'arraisonner, non de mots d'amour pourtant, car il y fust allé du fouet, mais d'autres mots umbragés tendans à cela.

« Ma tante n'approuvoit nullement ses discours & en tint quelques propos à la Gouvernante d'elle & de ses compaignes. La Reyne le sçeut, qui ne le put croire, à cause de l'habit & sainćteté de l'homme, & pour ce coup dissimula jusques à un vendredy sainćt qu'il prescha la Passion à l'accoustumée devant la Reyne &, d'autant que les Dames & Filles estoient placées & assises devant le Beau Père, comme est l'ordinaire, & qu'elles se représentoient à plein devant luy, & par conséquent ma tante, le Beau Père pour l'introït & thème de son sermon, il commença à dire : « Pour vous, belle nature humaine, & c'est pour vous pour qui aujourd'hui j'endure, dit à un tel jour Nostre Seigneur Jésus Christ », &, enfilant

### XI *bis.* — *Sermons facétieux d'un Cordelier Tourangeau.*

Voir la note précédente. — Dans la *Chronique de Charles IX*, de Mérimée, on pourra voir le sermon facétieux d'un autre Cordelier; mais il vient moins de l'Heptaméron que des vrais prédicateurs de la Ligue. — M.

### XII. — *Juste mort du Duc Alexandre de Médicis.*

Vers 1537. A Florence. Historique. — L.

Page 15, lignes 10-12. — « En la ville de Florence y avoit un Duc, de la Maison de Médicis, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur. » — Voici la notice que MM. de Sainte-Marthe ont faite sur ce Prince, dont il est question dans la VIII^e lettre que Rabelais écrivit de Rome à l'Évêque de Maillezais : « Alexandre de Médicis, frère naturel de la Reine Catherine de Médicis, femme du Roi Henri II, eut pour père Laurent de Médicis, gouverneur de la République de Florence & du Duché d'Urbin. L'Empereur Charles V le créa premier Duc de Florence l'an 1531, lui ayant fait épouser sa fille naturelle, Marguerite d'Austriche, l'an 1536. Quelques citoyens trouvant son gouvernement fascheux,.... mesme Laurent de Médicis son cousin l'ayant attiré en son logis, sous l'espoir de le faire jouir d'une noble Florentine, il le fit massacrer l'an 1537, pensant avoir mis par ce coup sa patrie en liberté; mais il fut déçeu de son espérance parce que, le Duc Alexandre n'ayant laissé aucuns enfans légitimes,.... le mesme Empereur Charles V nomma Duc de Florence Cosme de Médicis, premier du nom, &c,, &c. » (*Lettres de François Rabelais escrites pendant son voyage d'Italie, nouvellement mises en lumière, avec des observations historiques, par MM. de Sainte Marthe, &c.* Brusselles, 1710, in-12, p. 102; voyez aussi p. 203.)

Le fait historique raconté dans cette Nouvelle est un des plus célèbres des annales de Florence. La Reine de Navarre y ajoute une circonstance dont les historiens n'ont pas parlé, c'est que la dame était sœur de Laurenzin de Médicis, cousin du Duc Alexandre, auteur de l'assassinat. — L. — C'est sur cette aventure qu'Alfred de Musset a écrit son grand drame de *Lorenzaccio*. — M.

Page 15, lignes 11-2. — Édition de 1558 : « un Duc, lequel avoit espousé Madame Marguerite, fille bastarde de l'Empereur Charles le quint. » — L.

Page 15, ligne 16. — Édit. de 1558 : « attendant son aage plus meur. » — L.

Page 18, ligne 15. — Éd. de 1558 : « si par tromperie elle n'estoit prinse ou par force. » — L.

Page 21, lignes 21-2. — Ms. 7576[2]. Le manusc. que nous suivons portait : « Le Gentil homme, la mauvaise conscience duquel le rendoit, &c. » — L.

Page 24, ligne 1. — Variante en correction du manusc. 7576[2] : « Cette histoire fut bien écoutée... » — L.

Page 24, lignes 21-3. — « *La Belle Dame sans mercy nous a appris à dire que si gracieuse maladie ne met guères de gens à mort.* »

La Belle Dame sans merci. Poëme de métaphysique amoureuse, composé par Alain Chartier. C'est un long dialogue entre une Dame & son Amant. La Dame ayant refusé obstinément de compatir à ses douleurs, l'Amant dépité en mourut, dit-on, de désespoir. Voici les vers auxquels fait allusion la Reine de Navarre :

Si gracieuse maladie
Ne met guères de gens à mort,
Mais il siet bien que l'on le die
Pour plus tost attraire confort ;
Tel se plaint & tourmente fort
Qui n'a pas les plus aspres deulx (deuils),
Et, s'Amours griefve tant, au fort
Mieulx en vault ung dolent que deux.

(Les Œuvres de Maistre Alain Chartier, &c., reveues & corri-

Gentilhomme héros de cette Nouvelle était de Normandie; elle parle d'un voyage que la Cour fit dans cette province. Est-ce l'entrée de François Ier & de sa mère à Rouen le 1er octobre 1517 dont il est ici question?

Le dernier éditeur de l'Heptaméron, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), a cru reconnaitre dans le héros de cette Nouvelle un Baron de Malleville, chevalier de Malte, tué à Beyrouth dans une expédition contre les Turcs, dont Clément Marot a célébré la mort. (*Complainte du baron de Malleville, Parisien,* t. I, p. 441, de l'éd. de 1700; t. II, p. 452-5, de l'éd. in-4° de La Haye, 1731.)

Mais la qualité de Parisien donnée par le poëte au Baron de Malleville ne s'accorde pas avec le texte de l'Heptaméron, qui dit que le Capitaine était né en Normandie. D'ailleurs le titre de Chevalier de Malte, donné au Baron de Malleville, suffisait pour qu'il ne fallût pas chercher en lui le Capitaine héros de cette Nouvelle, puisque le Capitaine était marié. — L.

Page 31, lignes 6-7. — Éd. de 1558 : « & en voulant parler d'un Maure, parloit d'un cheval ». — L.

Page 31, ligne 12. — « La croix & la guide de son chemin. » Les *Alphabets* commençaient toujours autrefois par une croix, & on ne manquait de la faire nommer en tête aux enfants, qui disaient : « Croix de par Dieu — A — B — C — », &c. La croix devait de même se trouver en tête des *Guides* comme une prière à la fois & comme une sauvegarde. *Guide* était autrefois du féminin ; on connaît au XVIe siècle *La guide des chemins de France* de Charles Estienne. — M.

Page 33, lignes 22-3. — « De quelque Crucifix de Notre Dame de Pitié. » On appelle ordinairement une Notre Dame de Pitié la Vierge assise & portant sur ses genoux le cadavre de son fils; c'est, entre autres le nom consacré du fameux marbre de Michel-Ange à Saint-Pierre de Rome. Ici il doit s'agir d'un Christ sur la croix au pied de laquelle est debout la Vierge. — M.

Page 39, ligne 8. *Ce diamant, pierre de fermeté.* On retrouvera dans la lettre de la page suivante, lignes 21-2, la même expression. On la peut rapprocher du sens de l'*s* barré, si fréquent à la tête ou à la queue des signatures de la seconde moitié du XVIe siècle & du commencement du XVIIe, & qui signifiait *Fermesse* (*S ferme*, au sens de *fermeté*), point sur lequel on peut voir l'article de M. de Longpérier dans la *Revue Numismatique* (2e série, I, 1856, p. 268-76). — M.

Un des exemples les plus curieux de cette prononciation de *esse*, changée aujourd'hui, & très raisonnablement, en *se*, est ce billet précieux de Robert Devreux, Comte d'Essex, à la reine Élizabeth,

fac-similé dans le catalogue de la vente des autographes de M. A. Donnadieu, Londres, 1851, in-4°, n° 317, p. 54:

« Hast, paper, to that happy presence, whence only unhappy I am bannished; kiss thatt fayre correcting hand which layes new plasters to my lighter hurtes, but to my greatest woond applyeth nothing; say thou comest from

« Mourning, languishing, despayring S X (c'est-à-dire *Essex*, *Esse-Ex*). — M.

Page 39, lignes 13-4. — Les sixième & cinquième avant-derniers vers de l'Épitre du Capitaine sont différents dans l'édition de 1558 :

> Ce diamant suis celuy qui m'envoye
> Entreprenant ceste doubteuse voye. — L.

Page 43, lignes 15-6. — « En mettant la poincte de son espée en terre, tombant à genoux auprès, baisa & embrassa la croix ». Avant les épées à coquille & à gardes contournées, les deux quillons droits faisaient avec la poignée & la lame exactement une croix, & dans plus d'une bataille l'épée a été employée de la sorte. Bayard mourant tenait & élevait son épée pour contempler la croix, & l'on en trouve dans les *Chansons de geste* des exemples trop nombreux pour pouvoir être cités en détail. — M.

Page 46, lignes 30-1. — Ms. 7576[2] : « Ne la condannés point sans voir ». — L.

Pages 47 & 48, lignes 30-2 & 1-4. — Éd. de 1558 : « Je vous

commandait en 1504 l'armée avec laquelle Louis XII entra dans Gênes. En 1509 il partageait le triomphe d'Aignadel. Il venait d'hériter des grands biens du Cardinal quand il mourut, empoisonné, dit-on, à Corregio, au mois de février 1510, n'étant âgé que de trente-huit ans. Il avait épousé l'aînée des filles de l'amiral de Graville, l'un des favoris de Charles VIII. Le physique de Charles d'Amboise répondait à la capacité de son esprit; c'était l'un des plus beaux hommes de son temps, ainsi que le prouve son portrait peint à l'huile, par Léonard de Vinci, & conservé dans le Musée du Louvre à Paris. Voyez, au sujet de ce portrait, qui a passé pour être celui de Charles VIII & celui de Louis XII, le t. XV°, p. 313 du *Magasin pittoresque.*

Brantôme a écrit deux pages curieuses sur le Grand-Maître de Chaumont. (*Capitaines françois*, t. II, p. 107, de l'édition des *Œuvres complètes*, in-8°; éd. Lalanne, III, p. 2-5.) — L.

— Depuis longtemps le portrait du Grand-Maître est très justement attribué au Milanais Andrea Solario, qu'on sait authentiquement avoir travaillé à Gaillon. — M.

— A propos de l'Amiral de Bonnivet, voyez la notice que nous lui avons consacrée aux éclaircissements de la quatrième Nouvelle (ici, p. 225-6).

La belle dame Italienne héroïne de cette Nouvelle serait-elle la *Sennora Clerice*, dont Brantôme parle en ces termes dans son article sur Bonnivet : « ..... Ce fut lui seul qui conseilla au Roi François de passer les monts & de suivre M. de Bourbon, ayant laissé Marseille, non tant pour le bien & le service de son Maistre que pour aller revoir une grande Dame de Milan & des plus belles, qu'il avoit faicte pour maistresse quelques années de devant, & en avoit tiré plaisir & en vouloit retaster. On dit que c'estoit la *Sennora Clerice*, pour lors estimée des plus belles Dames de l'Italie; voylà qui le menoit. J'ay ouy dire ce conte à une grande Dame de ce temps là, & qu'il en avoit fait cas au Roy de ceste Dame, & luy en avoit faict venir l'envye de la voir & coucher avec elle : & voilà la principale cause de ce passage du Roy, qui n'est à tous cogneue (*Capitaines françois*, tome II, p. 162, *Œuvres complètes*, in-8°. — Éd. Lalanne, t. III, p. 167-8). — L.

— Ce n'est pas ici le lieu de parler en détail du château de Bonivet en Poitou (Vienne, commune de Vendeuvre), que l'Amiral avait fait construire avec une perfection exceptionnelle & qui était certainement une des plus rares merveilles de notre première renaissance. Les fragments d'ornementation sculpturale qu'on peut voir au Musée de Poitiers sont, sans contestation possible, au

nombre des plus purs chefs-d'œuvre de l'art décoratif. Le plan devait encore être français, mais la broderie, taillée dans une pierre du grain le plus fin & le plus ferme qui n'a pas encore aujourd'hui une égratignure, est absolument italienne. Il n'y a rien à Florence de plus élégamment délicat & de plus légèrement exquis. Les arabesques du tombeau de Louis XII & ceux de Gaillon ne sont absolument rien à côté. Quel sculpteur a dessiné & ciselé ces merveilles? On l'ignorera probablement toujours; mais, malgré cette ignorance, il serait bien désirable qu'un érudit poitevin se consacrât à poursuivre, à décrire & à faire graver les merveilleux débris du château de Bonivet. — M.

## XV. — *Suites de la négligence d'un Gentilhomme pour sa femme.*

De 1515 à 1543. Historique. A eu lieu sous le règne de François Ier. — L.

Brantôme, au Discours premier de ses *Dames galantes*, a reproduit une aventure à peu près pareille au sujet de cette Nouvelle. — L.

— « J'ay cogneu deux Dames de la Cour, toutes deux belles-sœurs; l'une avoit espousé un mary favory, courtisan & fort habille, & qui pourtant ne faisoit cas de sa femme comme il devoit,

estant retournée coucher en une autre chambre, avec d'autres Damoiselles & ses gardes, envoya, &c. »

Page 74, lignes 14-24. — L'éd. de 1558 porte seulement : « Or jugez, Monsieur, sans faveur, lequel de nous deux est le plus punissable ou excusable ou vous ou moy. Je n'estime homme sage ne expérimenté qui ne vous donne le tort, veu que je suis jeune & ignorante, desprisée & contemnée de vous, &c. » — L.

Page 79, lignes 8-9. — Les Cordeliers, appartenant aux Ordres mendiants, ne devaient demander ni recevoir d'argent; leur quête devait se borner aux objets en nature, susceptibles de consommation. C'est pour cela que la Dame donne au Cordelier deux écus dans un papier, puisqu'elle sait qu'il n'y doit pas toucher. Cf., p. 229, une note de la V[e] Nouvelle. — M.

Page 79, lignes 10-5. — Au lieu de la phrase « vous en alliez... galop », on lit seulement dans l'édit. de 1558 : « vous en alliez à travers les champs le beau galop ». — L.

Page 80, lignes 21-7. — Le Gentilhomme trouve tout simple que la femme qu'il daigne honorer de son amour lui donne de l'argent. Au XVII[e] siècle le sentiment était encore le même, comme on le voit dans les *Mémoires* de Grammont & dans la Madame Patin de la Comédie de Dancourt. Aujourd'hui le sentiment est renversé. Il y a encore des hommes qui se laissent & qui se font payer par les femmes, mais ils ne s'en vantent plus. — M.

## XVI — *Comment la bravoure d'un Gentilhomme François fut récompensée par l'amour d'une veuve de Milan.*

De 1501 à 1503. Se passe à Milan, du temps que le Grand-Maître de Chaumont y commandoit. Est historique & attribuée à Bonnivet. — L.

Du temps du Grand-Maistre de Chaumont.

Au sujet de Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, Grand-Maître de France, voyez plus haut, p. 244-5, la seconde note de la XIV[e] Nouvelle.

Brantôme, discours VI des *Dames galantes*, s'exprime ainsi — (L.) :

« Nous avons, dans les *Cents Nouvelles de la Reyne de Navarre Marguerite*, une très-belle histoire de cette Dame de Milan, qui, ayant donné assignation à feu M. de Bonnivet, depuis Amiral de France, une nuict attira ses femmes de chambre avec des espées nues pour faire bruit sur le degré ainsi qu'il seroit prest à se cou-

cher, ce qu'elles firent très-bien, suivant en cela le commandement de leur maistresse, qui de son côté, fit de l'effrayée & craintive, disant que c'estoient ses beaux-frères qui s'estoient aperçeus de quelque chose & qu'elle estoit perdue, & qu'il se cachast sous le lict ou derrière la tapisserie. Mais M. de Bonnivet, sans s'effrayer, prenant sa cape à l'entour du bras & son espée de l'autre, il dit : « Et où sont-ils ces braves frères qui me voudroient faire peur ou « mal ? Quand ils me verront, ils n'oseront regarder seulement la « pointe de mon espée. » Et, ouvrant la porte & sortant, ainsi qu'il vouloit commencer à charger sur ce degré, il trouva ces femmes avec leur tintamarre, qui eurent peur & se mirent à crier & confesser le tout. M. de Bonnivet, voyant que ce n'estoit que cela, les laissa & les recommanda au Diable; & se rentra en la chambre, & ferma la porte sur lui, & vint trouver sa dame, qui se mit à rire & l'embrasser & luy confesser que c'estoit un jeu aposté par elle & l'asseurer que, s'il eust fait du poltron & n'eust monstré en cela sa vaillance, de laquelle il avoit le bruit, que jamais il n'eust couché avec elle. Et, pour s'estre monstré ainsi généreux & asseuré, elle l'embrassa & le coucha auprès d'elle, & toute la nuict ne faut point demander ce qu'ils firent; car c'estoit l'une des belles femmes de Milan, & après laquelle il avoit eu beaucoup de peine à la gaigner.

« J'ay cogneu un brave Gentil homme, qui un jour estant à Rome couché avec une gentille Dame romaine, son mary absent,

pourveu qu'elle procède de vous, &c. » Z iiii verso. La traduction française n'a paru qu'en 1554, mais, comme Marguerite savait l'italien & a certainement lu l'édition de Venise de 1499, il est curieux qu'elle n'en ait pas gardé de traces dans l'Heptameron. Elle aurait pu y prendre à la fin le récit de la nouvelle à Polia sur la belle fille dédaigneuse qui finit par épouser un vieillard amoureux & se tua de désespoir. Ce n'aurait pas été une des heroïnes de Marguerite; au plus aurait-elle mis l'histoire dans la bouche de Geburon. — M.

Page 92, lignes 5-6. — Ed. de 1558 : « Et celles le sçavent qui l'ont expérimenté, & combien telles opinions durent ». — L.

## XVII. — *De François Ier & du Comte de Furstemberg.*

En juin 1521. A Dijon. Historique. — L.

Page 95, lignes 7-10. — *En la ville de Dijon au Duché de Bourgogne, vint au service du Roy François un Comte d'Allemaigne, nommé Guillaume.*

L'aventure très-véritable qui fait le sujet de cette Nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly au mois de juillet 1521, lors du séjour du Roi François Ier à Dijon.

Le personnage dont il est question ici est Guillaume de Furstemberg. Brantôme lui a consacré le XXXe discours de ses *Capitaines étrangers*; voici comment il en parle :

« Le Comte Guillaume de Furstemberg fust estimé bon & vaillant capitaine, & le fust esté davantage sans qu'il fust léger de foy, trop avare & trop adonné à la pillerie, comme il le fist parestre en la France quand il y passoit avec ses troupes, car après luy rien ne restoit. Il servit le Roy François l'espace de six à sept ans avec de belles compaignies tousjours montans à six & sept mille hommes : mais, après si longs services ou plustost ravages & pilleries, il fut soupçonné d'avoir voulu attenter sur la personne du Roy, dont j'ai fait le conte ailleurs &, pour le mieux encor sçavoir, on le trouvera dans les *Cent Nouvelles de la Royne de Navarre Marguerite*, où l'on peut voir à clair la valeur, la generosité & la magnanimité de ce grand Roy, & comme de peur l'autre quitta son service & s'en alla à celuy de l'Empereur. Et, sans qu'il estoit allié de Madame la Régente à cause de la Maison de Saxe, *d'où* est sortie celle de Savoye, possible eût il couru fortune si le Roy eût voulu, mais il voulust faire parestre en cette occasion sa magnanimité plustost que de le faire mourir par justice.

« Lorsqu'il fut pris en sondant la rivière de Marne qu'il vouloit

d'autres fois tant recongneue en allant & venant par la France avec ses troupes, à la venue de l'Empereur en Champaigne & Sainct-Dizier, il luy pardonna encor. Il fut mis en la Bastille & quicte, pour trente mille escus de rançon. Il y eut aucuns grands capitaines qui dirent & opinèrent ne devoir estre traicté ainsy en prisonnier de guerre, mais en vray & vil espion, comme il en avoit faict la profession; de plus qu'il estoit quitte à trop bon marché de sa rançon, car ce n'estoit pas le moindre larçin qu'il avoit faict en France de l'une de ses monstres. Enfin il fut mieux traicté qu'il ne valloit, disoit-on. » (T. I$^{er}$, p. 225 des *Œuvres complètes*, édition in-8°; éd. Lalanne, I, 349-50.)

Le Comte Guillaume témoigna quelque regret de ses trahisons. Marguerite, dans une lettre adressée au Roi en 1536, s'exprime ainsi : « Le Comte Guillaume m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence de purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp & m'a dict des fautes passées, que j'aime mieulx qu'il vous compte que moy, &c. » (Lettres de Marguerite, &c., I$^{er}$ recueil, p. 321). — L.

Dans l'épitre envoyée par Marguerite au Roy son frère, avec une figure d'Abraham pour étrennes, on lit ces vers :

> Puis, d'autre part, en mon esprit voyant
> De mon Seigneur & mon Roy la foy vive,
> Envers son Dieu sa charité naïve,
> Me semble voir le second Abraam,
> Qui vray David s'estoit monstré l'autre an

qu'il n'est nullement question de Guillaume Poyet, comme le dit une note de la réimpression, III, 244, qui voit, dans *le compte Guillaume*, « l'histoire de Guillaume Poyet », nommé Chancelier en 1538, mis à la Bastille pour malversation le 1er août 1542, condamné par le Parlement en 1547 & mort en 1548.

La pièce, où il est fait allusion à la naissance du premier petit-fils de François Ier, est certainement de janvier 1543, puisque la naissance de François, le premier enfant, si longtemps desiré, du Dauphin Henri & de Catherine de Médicis est du 19 janvier 1543, date à laquelle l'ont mise naturellement M. Le Roux de Lincy (v. plus haut, p. 178) & M. Franck (III, 244-5). Poyet était bien alors en prison & même depuis cinq mois & demi ; mais un serviteur infidèle, si grand qu'il soit, n'est pas un ennemi, & de plus on ne désigne pas par son seul prénom un simple sujet, qui n'est qu'un particulier. On ne désigne par leurs prénoms, en dehors des Papes, des Cardinaux, des Archevêques & des Évêques, que les Rois, les Princes de Maisons royales & les nobles les plus hauts. Il est plus simple de voir dans ce passage le Guillaume de Furstemberg de notre Nouvelle, dans laquelle du reste Marguerite l'appelle « le Comte Guillaume ».

M. Le Roux de Lincy avait ajouté à sa note : « D'après le témoignage de Marguerite, le Comte Guillaume porta la peine de sa déloyale conduite. Dans une épître à l'éloge du Roi son frère, elle dit : », & il avait cité, d'après l'édition des *Marguerites* de 1552, in-18, IIe partie, p. 18, les huit vers « Et Dieu..... — Qui riche..... », en imprimant au cinquième, le dixième de notre citation, *le Comte*, & non *le compte*.

Dans les acquits au comptant de François Ier, publiés par M. Jules Guiffrey dans le second volume des Comptes des Bâtiments du Roi de M. de Laborde, on trouve (p. 229), à la date de 1537 : « A François de Cadenet, Médecin du Comte Guillaume de Furstemberg, en don & faveur de services, XXX escus soleil, vallent LXVII l. Xs. — M.

Page 95, ligne 18. — « *Le Gouverneur de Bourgogne, Seigneur de La Trimoille* ».

Louis IIe du nom, sire de la Trémoille, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, né en 1460, fils de Louis de la Trémoille & de Marguerite d'Amboise, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Marié très-jeune, par les soins de la Dame de Beaujeu, à Gabrielle de Bourbon, il commandait les troupes royales à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le Duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut fait prisonnier. Quand ce Prince monta sur le

trône, il oublia que La Trémoille avait combattu contre lui & répondit à ceux qui voulaient l'en faire souvenir que ce n'était pas au Roi de France à venger les injures faites au Duc d'Orléans. Après avoir pris une part très-glorieuse aux expéditions d'Italie, il fut nommé, en 1501, Gouverneur de Bourgogne, puis Amiral de Guyenne & de Bretagne. Il rendit des services très-importants non seulement à Louis XII, mais encore à François I[er] jusques à l'an 1525, à la fameuse bataille de Pavie, où il mourut en combattant. Jean Bouchet, auteur contemporain, nous a laissé une histoire curieuse & détaillée de cet homme remarquable, sous le titre de *Panegyric du Chevalier sans reproche, &c.*, 1537, in-4°, goth. Cet ouvrage a été réimprimé par MM. Petitot en 1826, & par MM. Michaud & Poujoulat en 1837, dans leur *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.* — L.

Page 98, ligne 3.— « Vint le lendemain dire à Robertet, Secrétaire des finances du Roy ».

Il s'agit ici de Florimond Robertet, le premier de cette famille de ministres d'État qui servit les Rois de France depuis Charles VIII jusques à Henri III. De simple conseiller à la Cour des Comptes de Montbrison, il devint Secrétaire de Charles VIII, qui le fit Trésorier de France & Secrétaire des finances. Il exerça cette charge difficile avec une grande habileté & beaucoup de droiture. Revêtu des mêmes fonctions sous Louis XII, il eut part aux affaires politiques les plus importantes & compta au nombre des conseillers tout à fait

> Entre deux airs, ni trop bas, ne trop haut.
> Voicy pour vray l'esle dont la volée
> Par sa vertu a la France extollée,
> Circonvolant ce monde spacieux
> Et survolant maintenant les neuf cieux.
> C'est l'esle noire en la bende dorée,
> L'esle en volant jamais non essorée,
> Et dont sortie est la mieux escrivant
> Plume qui fust de nostre aage vivant...

(*Complainćte III. — Déploration de Messire Florimond Robertet*, t. III, p. 273 des *Œuvres de Clement Marot, &c.*, La Haye, 1731, in-18; éd. in-4°, II, 458-79).

Sous François Ier Florimond Robertet continua de jouir du même crédit que sous les deux Rois précédents; il mourut en 1522, comblé d'honneurs & de richesses. On peut consulter sur la famille Robertet des articles curieux de M. de Sallabery dans le *Supplément à la Biographie universelle de Michaud*, t. LXXIX, p. 235.

« Au dićt an 1527, le vendredi penultième jour de novembre, « maistre Floremont Robertet, Trésorier de France & Secrétaire du « Roy, mourut au Palais à Paris, duquel il estoit Concierge. Il fut « fort aymé du Roy, tellement qu'on dit que par deux fois il l'alla « visiter, & à son trépas le Roy ordonna qu'on luy fist tout plain « d'honneur. Il fut gardé mort en sa maison, où il mourut au « Palays, où chacun l'alloit voir qui vouloit. » Suivent des détails sur la cérémonie des funérailles. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 330). — L.

On peut voir encor à Blois l'hôtel d'Alluye, bâti par Robertet & ainsi nommé d'une baronnie du Perche qui lui appartenait (La Saussaye, *Blois & ses environs*, 5e éd., 1873, in-12, p. 92-6. Quant au château de Bury (Loir-&-Cher, commune de Chambon), bâti par Robertet, ce ne sont plus que ses ruines qui dominent la vallée de la Cisse. Du Cerceau l'a dessiné & gravé dans *Les plus excellents bâtiments de France*, & il est célèbre pour avoir eu dans sa cour l'honneur du David en bronze de Michel-Ange, envoyé par la Seigneurie de Florence à Robertet & maintenant perdu. M. Reiset, M. Grésy, moi-même à l'occasion & M. de La Saussaye, qui a un grand article sur Bury (*Blois & ses environs*, p. 288-300), ont parlé longuement de l'histoire de cette statue, emportée de Bury au château de Villeroy quand Bury est passé aux Rostaing. Il n'y a ici rien à en dire, mais à rappeler la merveilleuse situation de Bury, d'un côté placé de plain-pied sur le plateau qu'il borde &, de l'autre, dominant de haut une admirable vallée. Il n'en reste plus que des murailles & que des tours éventrées; la construćtion, en pierre

blanche & tendre du pays, avait été évidemment rapide, mais il y subsiste encore, le long de la paroi de la colline, une tour qui monte de la vallée au plateau & qui est une curiosité; son escalier en spirale, maintenant encombré de gravois, n'avait pas de degrés, & les chevaux & les mulets en pouvaient monter la spirale. C'était une imitation en petit des deux grosses tours du château d'Amboise dont les pentes à vis se pouvaient monter en voiture. — M.

## XVIII. — *Vertueuse obéissance d'un jeune Écolier récompensée.*

En France. Nulle indication de date. — L.

Page 103, lignes 9-10. — *Un Seigneur de bonne Maison qui estoit aux Écoles.* Brantôme au commencement du discours 1er de ses *Dames galantes,* raconte une aventure amoureuse à peu près pareille à celle qui fait le sujet de cette Nouvelle. Voyez t. VII, p. 7, de l'édition in-8° des *Œuvres complètes.* — L. — (Éd. Lalanne, IX, 6-7) :

« J'ay ouy parler d'une fort belle & honneste dame, qui donna assignation à son amy de coucher avec elle, par tel si qu'il ne la toucheroit nullement & ne viendroit aux prises; ce que l'autre accomplit, demeurant toute la nuict en grand'stase, tentation & continence, dont elle lui en sçeut si bon gré que quelque temps après luy en donna jouissance, disant pour ses raisons qu'elle avoit voulu

L'auteur veut parler ici des peines prononcées par plusieurs Conciles & reproduites dans les *Capitulaires* contre ceux qui, par des sorts ou des conjurations magiques, croyaient pouvoir suspendre les facultés naturelles. On peut consulter à ce sujet le Recueil des *Capitulaires* de Baluze, t. I, *passim*. Par le mot *chapitre*, Marguerite entend parler sans doute des Décrétales du pape Boniface VIII, relatives à ce sujet. Voyez *Liber sextus Decretalium Bonifacii papæ VIII*, lib. IV, cap. 15, *De frigidis & maleficiatis*, &c. Voyez aussi : *Traité de l'enchantement* « qu'on appelle vulgairement le nouement de l'esguillette en la célébration des mariages en l'église réformée » ; La Rochelle, &c., 1591, in-8. — L.

## XIX. — *D'un Gentilhomme Mantouan & de son amie, qui, ne pouvant se marier, entrent tous deux en religion.*

En 1503. En Italie, à la petite Cour du Marquis de Mantoue.

Page 113, lignes 9-10. — « Au temps du Marquis de Mantoue, qui avoit épousé la sœur du Duc de Ferrare ».

Jean François II, de la Maison de Gonzague, Marquis de Mantoue, le 10 août 1466, succéda au Marquis Frédéric son père. Il prit une part très active aux guerres d'Italie. Après avoir servi les Français & Louis XII surtout avec dévouement, il se tourna du côté de l'Empereur pour se venger du Roi de France, qui s'était emparé injustement de la ville de Peschiera. Fait prisonnier au mois d'août 1509, il recouvra sa liberté l'année suivante, à la recommandation du pape Jules II. Il mourut au mois de mars de l'année 1519. Il avait épousé le 15 février 1490 Isabelle d'Est, fille d'Hercule Ier, Duc de Ferrare, dont il eut plusieurs enfants. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. V, p. 203 de l'édition in-4°. — L.

Page 118, ligne 16. — « Et s'en alla tout seul à la Religion de l'Observance. »

Le couvent de l'Observance, de l'ordre de Saint-François, fondé par Hercule Ier, duc de Ferrare. On donnait le nom d'Observance à la règle de Saint-François réformée par le pape à la fin du XVe siècle. — L.

Page 123, ligne 24. — Ms. 7576[a] : « le changement d'habit ne lui pouvoit changer le cueur ». — L.

Page 125, ligne 18. — Je ne vois pas qu'il y ait d'église de Sainte-Claire à Mantoue, tandis qu'il y avait à Lyon une église de Religieuses de Sainte-Claire, aussi bien qu'une église de Religieux de l'Observance (Bombourg, Recherche curieuse des plus beaux

tableaux des églises de Lyon; *Anciennes Archives de l'Art François*, 2ᵉ série, II, 1862, p. 113-4). N'en faudrait-il pas conclure que les noms du Marquis & de la Marquise de Mantoue ne sont qu'un déguisement, que l'histoire est française & qu'elle se passe à Lyon?

C'est d'ailleurs le thème de *l'Amant rendu Cordelier à l'Observance & Amour*, où il est de même question du Père Gardien. Si c'est ce poème qui a inspiré Marguerite, il lui a suffi, pour différencier & pour augmenter, d'ajouter, à l'état de parallélisme, l'entrée en religion de l'amie. — M.

Page 127, lignes 25-6. — Éd. de 1558 & de 1559 : « aime les pommes, les poires, les poupées, &c ». — L.

Page 128, ligne 16. — Au lieu de cette dernière phrase on lit, dans les édit. de 1558 & de 1559 : « Voylà pourquoy, dist Saffredent, la plus part des hommes sont deçeuz, lesquelz ne s'amusent qu'aux choses extérieures & contemnent le plus précieux qui est dedans. »

Page 128, lignes 18-23. — « Qui enim non diligit fratrem suum, quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere »; Joannis Epistolâ primâ, IV, 20. Mais la phrase latine citée par Ennasuitte : « Quis est ille, & laudabimus eum », ne se retrouve ni dans l'Ancien Testament ni dans le Nouveau. — M.

Page 128, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « Qui est-il », dist Emmarsuite, « *& laudabimus eum* ainsi parfaict que vous le dictes. » — L.

Page 128, ligne 30. — Éd. de 1558 : « de la carmalecite ».

taine a placé cette histoire au commencement de son conte de *Joconde*; nous la trouvons aussi en tête d'un recueil assez rare, imprimé à Rouen dans les premières années du XVII[e] siècle & dont voici le titre : *Les Cent nouvelles Nouvelles, où sont comprins plusieurs devis & actes d'amours non moins subtils que facétieux, ouvrage très nécessaire à tous amans vrays sujets de l'Amour & des Dames*; Rouen, petit in-8°. Du reste, il est hors de doute que le Seigneur de Rian ait fait partie de la Maison de François I[er]. Dans un état des Officiers de l'Hôtel du Roi pour l'année 1522-23, parmi les *Escuyers d'escurie*, nous trouvons : *Monsieur de Rian* à deux cents livres de gages par an. (*Archives nationales*, Sect. histor., K 98.) — L.

— C'est la xxiv[e] Nouvelle de Morlini : « De moniali in flagranti cum auriga reperta »; pages 48-51 de l'édition donnée en 1855 par M. Corpet dans la *Bibliothèque Elzévirienne*. Les *Novellæ* de Morlini ont été récemment traduites en français par M. W., Naples, 1878. — M.

— Voir la Nouvelle xxix des *Comptes du monde adventureux* par A. D. S. D. (A. de Saint D—?). Paris, 1566, qui ont été réimprimés récemment par M. Franck. — M.

— « J'ay cogneu une grande Dame qui, durant qu'elle estoit fille & mariée, on ne parloit que de son embonpoint; elle vint à perdre son mary & en faire un regret si extrême qu'elle en devint seiche comme bois. Pourtant ne délaissa de se donner au cœur joye d'ailleurs, jusqu'à emprunter l'aide d'un sien Secrétaire, voire de son Cuisinier ce disoit-on; mais pour cela ne recouvroit son embonpoint, encore que le dit Cuisinier, qui estoit tout gresseux & gras, ce me semble, la devoit rendre grasse, & ainsi en prenoit & de l'un & de l'autre de ses Valets, faisant, avec cela, la plus prude & chaste femme de la Cour, n'ayant que la vertu en la bouche, & mal disante de toutes les autres femmes, & y trouvant à toutes à redire. Telle estoit cette grande Dame de Dauphiné, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui fut trouvée couchée sur belle herbe avec son Palefrenier ou Muletier dessus elle, par un Gentilhomme qui en estoit amoureux à se perdre; mais par ainsi guérit aisément son mal d'amour. » Brantôme, *Dames galantes*, Discours IV; éd. Lalanne, IX, 703. — M.

— Brantôme y revient encore dans un autre passage du même Discours; on y remarquera une fois de plus qu'il dit toujours les *Cent Nouvelles de la Reine de Navarre*, qui n'en ont que soixante-douze, tant il est vrai que ce devait être un Décaméron :

« J'ay leu dans un vieux roman de Jean de Saintré, qui est imprimé en lettres gothiques, que le feu Roy Jean le nourrit Page. Par

l'usance du temps passé les Grands envoyoient leurs Pages en message, comme on fait bien aujourd'huy, mais alors alloient partout & par pays à cheval, mesme que j'ay ouy dire à nos pères qu'on les envoyoit bien souvent en petites ambassades; car, en depeschant un Page avec un cheval & une pièce d'argent, on en estoit quitte, & autant espargné. Ce petit Jean de Saintré, car ainsi l'appeloit-on long-temps, estoit fort aimé de son maistre le Roy Jean, car il estoit tout plein d'esprit, fut envoyé souvent porter de petits messages à sa sœur, qui estoit pour lors veufve, le livre ne dit pas de qui. Cette Dame en devint amoureuse après plusieurs messages par luy faits, &, un jour, le trouvant à propos & hors de compagnie, elle l'arraisonna & se mit à demander s'il aimoit point aucune Dame de la Cour, & laquelle luy revenoit le mieux, ainsi qu'est la coustume de plusieurs Dames d'user de ces propos quand elles veulent donner à aucuns la première pointe ou attaque d'amour, comme j'ay veu pratiquer. Ce petit Jean de Saintré, qui n'avoit jamais songé rien moins qu'à l'amour, luy dit que non encore. Elle luy en alla descouvrir plusieurs, & ce qui luy en sembloit : « Encore moins », respondit-il, après luy avoir presché des vertus & loüanges de l'amour. Car, aussi bien de ce temps vieux comme aujourd'huy, aucunes grandes Dames y estoient sujettes, car le monde n'estoit pas fin comme il est & les plus fines tant mieux pour elles, qui en faisoient passer de belles aux marys, mais avec leurs hypocrisies & naïvetez. Cette Dame donc, voyant ce jeune garçon qui estoit de bonne prise, luy va dire qu'elle luy vouloit donner une maistresse qui l'aymeroit bien, mais qu'il la servist bien, & luy fit promettre, avec toutes les hontes du monde qu'il eust sur ce coup, & surtout qu'il fust secret : enfin elle se déclara à luy qu'elle vouloit estre sa dame & amoureuse, car de ce temps ce mot de *maistresse* ne s'usoit. Ce jeune Page fut fort estonné, pensant qu'elle se moquast ou le voulust faire atrapper ou le faire foüetter. Toutefois elle luy monstra aussitost tant de signes de feu & d'embrasement d'amour qu'il connut que ce n'estoit pas moquerie, luy disant toujours qu'elle le vouloit dresser de sa main & le faire grand. Tant y a que leurs amours & jouissances durèrent

est pris de là où je vous dis. Voilà comme ce n'est d'aujourd'huy que les dames aiment les pages, & mesmes quand ils sont maillés comme perdreaux. Quelles humeurs de femmes, qui veulent avoir des amys prou, mais des marys point! Elles font cela pour l'amour de la liberté, qui est une si douce chose, & leur semble, que quand elles sont hors de la domination de leurs marys, qu'elles sont en paradis; car elles ont leur doüaire très-beau & le mesnagent; ont les affaires de la maison en maniement; elles touchent les deniers; tout passe par leurs mains; au lieu qu'elles estoient servantes, elles sont maistresses, font eslection de leurs plaisirs & de ceux qui leur en donnent à leur souhait. » Brantôme, *Dames galantes,* Discours IV, éd. Lalanne, IX, p. 704-6.

La Fontaine l'a redit deux fois dans le conte de Joconde :

> Sans rencontrer personne & sans être entendu
> Il monte dans sa chambre & voit près de la Dame
> Un lourdaut de valet sur son sein étendu.
> Tous deux dormoient. Dans cet abord Joconde
> Voulut les envoyer dormir en l'autre monde,
> Mais cependant il n'en fit rien,
> Et mon avis est qu'il fit bien.

De même plus loin :

> Ce bel Adon étoit le Nain du Roi
> Et son amante étoit la Reine,

ce qui se trouvait dès 1516 dans l'Arioste; mais c'est une aventure éternelle & qui n'est pas près de cesser de se reproduire. — M.

Page 133, ligne 5. — « Quand il fut près d'un cabinet d'arbres pliés. » Dans son *Dessein du Jardin délectable,* Palissy, après les quatre cabinets de terre cuite, en met quatre autres aux quatre bouts de la croisée qui traverseront le jardin du milieu & du long. Il les fait avec des ormes & il explique comment il fera de leurs troncs, de leurs branches & de leurs jets, les colonnes, l'architrave, la frise, même les lettres des inscriptions & les sièges pour s'asseoir. « Pour conclusion », ajoute-t-il à la fin de la description du premier cabinet (éd. Cap, p. 69), « sachés que, le cabinet estant ainsi fait, les branches qui croistront au dessus des frontispices & sommité du bâtiment, je les feray coucher l'une sur l'autre d'une telle invention qu'il ne pleuvra aucunement dedans ledit cabinet, non plus que s'il estoit couvert d'ardoise. » Le cabinet d'arbres pliés de notre Nouvelle était fait de la même sorte. — M.

Page 133, ligne 18. — « Madame, prou vous face ». Dans une

des satires de Du Lorens, éd. de 1654, parlant du demi-savant insupportable qui ferait mieux d'être court, il ajoute :

> Comme après *Agimus* un enfant dit : *Prou face,*

c'est-à-dire une sorte d'*amen*. *Agimus*, ce sont les *Grâces* de la fin du repas, comme le *Benedicite* en était la prière initiale. Voir une note du *Bulletin du Protestantisme français*, XII, 1863, p. 242-8 sur l'expression de Palissy : « *Agimus* avait gagné *Père Éternel.* » — M.

Page 136, ligne 9. — *Parlamente meit son touret de nez.*

C'est le nom qu'on donnait à une sorte de petit masque qui cachait le haut du visage & le nez, & que portaient surtout les dames de qualité. Ce petit masque était déjà en usage au XIVe siècle, ainsi que le prouvent ces quatre vers de Christine de Pisan :

> Je vous vends le touret de nez.
> Gai & joli vous maintenez
> S'estre voulez renommé
> Et des dames bien aimé.

Dans un manuscrit de *la Coche* ou du *Débat d'Amour*, poème de la Reine de Navarre, dont nous avons donné une notice, t. Ier, p. 191-4, on trouve plusieurs miniatures où les dames sont représentées avec leurs tourets de nez. Il faut consulter sur les tourets de nez & les masques une note assez longue & très curieuse de M. Léon de Laborde, p. 314 de l'ouvrage intitulé *Le Palais Mazarin & les grandes habitations de ville & de campagne au XVIIe siècle*, Paris, 1846, in-8°.

Il est encore parlé des tourets de nez au commencement de la Nouvelle XLIIIe, t. III, p. 33, & *même* volume, p. 131. — L.

# TROISIÈME JOURNÉE

## DE L'HONNÊTETÉ DES DAMES EN LEUR AMITIÉ ET DE LA MÉCHANCETÉ DES RELIGIEUX.

---

## PROLOGUE

Page 142, lignes 11-2. — Ms. 7576². Le manuscrit que nous suivons portait : « Je donne ma voix à Parlamente ». — L.

### XXI. — *Fidélité de Rolandine à celui auquel elle s'était fiancée.*

Règne de Charles VIII. En Touraine. — L.

Page 143, lignes 11-3. — *Il y avoit en France une Royne qui en sa compaignie nourrissoit plusieurs filles de bonnes & grandes Maisons.*

Il est certain que la Reine de Navarre a voulu désigner ici la emme de Charles VIII & de Louis XII, la célèbre Anne de Bretagne. Dans le curieux éloge qu'il a consacré à cette Princesse, Brantôme s'exprime ainsi au sujet des Filles d'honneur qui composaient sa Maison : « Ce fut la première qui commença à dresser la grande court des Dames que nous avons veue depuis elles jusques à ceste heure ; car elle en avoit une très grande suite de Dames & de Filles, & n'en refusa jamais aucune ; tant s'en faut qu'elle s'enquéroit des Gentilz hommes leurs pères, qui estoient à la Court, s'ilz avoient des filles & quelles elles estoient, & les leur demandoit. » (Brantôme, *Dames illustres*, t. V, p. 7 des *Œuvres complètes*, éd. in-8 ; éd. Lalanne, VII, 314.)

Quant à la Fille d'honneur désignée sous le nom de *Rolandine*, il est dit au commencement de la Nouvelle qu'elle était proche parente de la Reine, mais qu'elle n'était pas en faveur à cause de *quelque inimitié que la Reine portoit à son père.* A la fin de cette Nouvelle il est dit aussi que Rolandine, certaine de la mort du bâtard à qui elle avait engagé sa foy, demanda grâce à son père qui lui pardonna & la traita comme sa *fille ainée ;* qu'elle se maria avec un

Gentilhomme de son nom & de sa maison, dont elle eut deux fils. Toutes ces circonstances s'appliquent très bien à Damoiselle *Anne de Rohan*, Fille d'honneur de la Reine, citée dans un état de la Maison de cette Princesse que Dom Morice a publié, t. III, col. 876 des *Preuves de l'Histoire de Bretagne* en cinq volumes in-folio. C'était le troisième enfant & la fille aînée de Jean II[e] du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, & de Marie de Bretagne, fille de François I[er], Duc de Bretagne. Anne de Rohan épousa en 1517 Pierre de Rohan, Seigneur de Frontenay, troisième fils de Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France, de qui elle eut effectivement deux fils. (Voyez l'*Histoire généalogique & chronologique de la Maison de France du Père Anselme;* Paris, 1728, in-fol., t. IV, p. 57-58 & p. 71.) Quant à l'inimitié de la Reine Anne de Bretagne contre le Vicomte de Rohan, elle provenait de ce que ce Seigneur servit toujours les intérêts de la couronne de France au détriment de ceux que la Reine Anne avait comme Duchesse de Bretagne. Dom Morice a donné sur les différends entre le Vicomte de Rohan & la Reine des détails curieux & circonstanciés : « De tous ceux qui avoient des droits sur le Duché, dit-il, le Vicomte étoit sans doute le mieux fondé; cependant il fut le plus mal recompensé, mais c'est cette raison là même qui poussa la Reine [à le traiter avec si peu d'égards. Cette fière Princesse ne vit qu'avec un chagrin mêlé de dépit que les droits du Vicomte n'étoient que trop réels; d'ailleurs

Prince son fils, *de laquelle le bastard estoit proche parent.* Aux reproches que la Reine lui adresse, Rolandine répond : « En ce désespoir m'est venu trouver celluy qui seroit d'aussi bonne Maison que moi si l'amour de deux personnes estoit autant estimé que l'anneau, car vous sçavez que son père passeroit devant le mien. »

Le bâtard s'enfuit en Allemagne, où après être devenu amoureux de deux autres femmes, il mourut. On dit encore que la dame mère du jeune Prince, qui était venue à la Cour, ayant eu connaissance de certaines entrevues que le bâtard avait avec Rolandine à une des fenêtres du château, fit venir le bâtard & lui intima l'ordre de cesser ce manège, sans quoi elle en informerait la Reine. Cette Dame avait donc certains droits à exercer sur le bâtard? Ne serait-ce pas Louise de Savoie, qui vint à la Cour vers l'an 1508. Quant au bâtard, ne serait-ce pas celui dont nous trouvons la mention suivante dans le Père Anselme : « Jean, bâtard d'Angoulême, légitimé par Lettres du Roy Charles VII, données à Baugency au mois de juin 1458, suivant le quatrième compte de Robert Baffart, commis par Monseigneur le Comte d'Angouleme à la recette générale de toutes ses finances pour l'année commencée le premier jour de janvier 1457, & finissant au dernier décembre ensuivant 1458. Il est dit qu'il donna à M. Adam Raoullant, Secrétaire du Roi, la somme de onze livres, sçavoir neuf livres douze sols six deniers, pour le seel & registre des Lettres royaux de la légitimation de PETIT JEAN, *bâtard de mon dit Seigneur*, & pour l'écriture vingt-sept sols six deniers. » *Histoire généalogique de la Maison de France, &c.*, in-fol., t. I, p. 210 B.) — L.

M. Franck (Préface, p. 112) a remarqué que le nom d'Anne de Rohan était « fort peu masqué — *Rolandine* pour *Robandine*, — que son père, traité de *Comte de Jossebelin*, l'était par allusion à la petite ville de Josselin, comprise dans ses domaines, & que la sœur du second mari de Marguerite, Isabeau d'Albret, avait épousé un Rohan. Les Rohan étaient par là alliés à Marguerite. — M.

M. Paul Lacroix (1858, p. 163) ne croit pas qu'il s'agisse du bâtard d'Angoulême : « La date des lettres de légitimation (juin 1458) donne au bâtard un âge qui ne s'accorde guère avec celui qu'on demande à un amoureux, car il aurait eu au moins cinquante ans sous le règne de Louis XII, vers 1505 ». — M.

Page 145, lignes 10-1. — Éd. de 1558 : « la voyant lors incessamment entretenir le bastard de bonne Maison ». — L.

Page 148, ligne 9. — « Dont la Reyne ne sçauroit rien ». Ms. de Thou, 7576 ³. ³.

Page 152, lignes 23-5. — Cette maison de plaisance, voisine de

Tours & assez éloignée pour que les dames n'allassent pas à Tours à pied pour entendre la messe, ne serait-elle pas le Plessis-les-Tours? — M.

Page 154, ligne 2. — « Ung lict de réseul de soye cramoisie. » Le réseul ou réseau était une de ces belles *lingeries* à jour dont le XVI[e] siècle & même le XVII[e] siècle nous ont laissé de si beaux exemples. On connaît : « Les singuliers & nouveaux pourtraicts du Seigneur Fédéric Vinciolo pour toutes sortes de lingerie, dédié à la Royne, de rechef & pour la troisième fois augmentez, outre le *réseau* premier & le point coupé & lacis, de plusieurs beaux & différens portrais de *réseau de point conté* avec le nombre des mailles, chose encor non encor veue ny inventée » ; Paris, par Jean Le Clerc, 1588. Jean Cousin a dessiné des modèles de réseau : « Le livre de lingerie, composé par Maistre Dominique de Sara, Italien, nouvellement augmenté & enrichi de plusieurs excèlents & divers patrons, tant du point coupé, *raiseau*, que passement, de l'invention de M. Jean Cousin, peintre à Paris. Paris, Hierôme de Marnef & la veuve du sieur Cavellat, 1584. » Voir mon Recueil d'anciennes poésies des XV[e] & XVI[e] siècles, VIII, 1858, p. 164-5. Le Dictionnaire italien de Duez, Lyon, 1671, traduit *réseau* ou *réseul* par *reticella, rezza, rezzagio.* — M.

Page 155, ligne 25. — *Affaire* du masculin. « Après plusieurs œuvres qu'à vostre nom ay composées par vostre commandement & pour récréer vostre Royale Majesté entre *ses grans affaires...* ». Guillaume Tardif, dans sa dédicace à Charles VIII de son *Traité de*

mendax »; Psalm. CXV, 2. — « Qui faciat bonum non est usque ad unum ». Psalm. XIII, 2 & 3. — M.

## XXII. — *Vertu d'une Religieuse & confusion du Prieur de Saint-Martin des Champs.*

Paris. Historique. De 1530 à 1535. — L.

Page 175, lignes 6-7. — « En la ville de Paris il y avoit un Prieur de Saint-Martin des Champs ».

Marguerite a pu connaître deux des Prieurs de l'abbaye Saint-Martin des Champs : 1° Philippe Bourgoin, Bachelier en théologie, qui gouverna l'abbaye de l'année 1500 à l'année 1508 ; 2° Etienne Gentil, qui lui succéda le 15 décembre 1508 & ne mourut que le 6 novembre 1536. Les auteurs du *Gallia christiana* disent bien que Gentil fut chargé, en 1524, de la réforme d'une abbaye du diocèse de Soissons & que, l'année précédente, il avait formé une association de prières avec les Religieuses de Jouarre, mais ils ne mentionnent pas son élection comme Visiteur des Religieuses de Fontevrault.

Il est dit, à la fin de cette Nouvelle, que le Chancelier de France était à cette époque Légat du Saint-Siège ; or le Chancelier Duprat n'a été revêtu de la dignité de Légat que pendant les cinq dernières années de sa vie, de 1530 à 1535. Il en résulte que c'est d'Etienne Gentil que Marguerite a voulu parler.

On peut consulter, au sujet de ce Prieur, *Gallia christiana*, t. VII, col. 539 ; Marier, *Monasterii Regalis S. Martini de Campis Paris., Ordinis Cluniacensis, Historia*, &c., Parisiis, 1636, in-4°, p. 263. On sait que l'abbaye Saint-Martin des Champs était située sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Conservatoire des arts & métiers. L'église & le réfectoire de l'abbaye sont encore debout. — L.

Page 176, lignes 23-5. — Ms. 7576 [a]. — L.

Page 177, lignes 3-4. — « Allant visiter ung couvent près de Paris qui se nomme Gif. »

L'abbaye de Gif était située à cinq lieues de Paris, dans la vallée de Chevreuse & séparée par la petite rivière de l'Yvette du village qui porte encore aujourd'hui le même nom. Bien que Erembourg, première abbesse connue de ce monastère, soit citée seulement dans une bulle de l'année 1180, il est certain que la fondation de l'abbaye de Gif remonte à une époque plus reculée. On peut consulter à ce sujet Le Beuf, *Histoire du Diocèse de Paris*, t. VIII, VIII° partie, p. 106 ; *Gallia christiana*, &c., t. VII, col. 596. — L.

Page 177, ligne 6. — « Une nommée Marie Heroet. » On connait Antoine Heroet, dit la Maisonneuve, mort Évêque de Digne en 1544. La *Parfaite Amie*, imprimée par Dolet, à Lyon, en 1542, & aussi ses souvenirs de Platon, l'*Androgyne* & *De n'aimer point sans être aimé*, sont de la métaphysique amoureuse bien digne de la Reine de Navarre. Il faut remarquer qu'à la suite de l'Oraison funèbre de Sainte-Marthe, publiée en 1550, il y a, pages 127-8, un huitain sur la mort de Marguerite :

> Si la mort n'est que séparation...

qui est indiqué comme de *M. Heroet*, ce qui veut dire *Monsieur Heroet*. M. Paul Lacroix (1858, p. 180) suppose qu'il pouvait être le frère de Marie Heroet ; il est, en tout cas, bien probable qu'ils sont de la même famille. — M.

Page 177, lignes 23-4. — Ms. 7576[2] : « mais il la trouva si sage en paroles & d'un esprit si subtil que il n'y pouvoit avoir grant espérance ». — L.

Page 182, lignes 16-8. — « S'en alla vers Madame de Vendosme, pour l'heure demourant à La Fère, où elle avoit edifié & fondé ung couvent de Saint Benoist nommé le Mont d'Olivet ».

Madame de Vendôme, dont la Reine de Navarre fait mention, est Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul de Conversan, de Marle & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, &c., mariée en pre-

Page 190, lignes 9-10. — « A qui elle avoit baillé la charge des Abbesses de Montivilliers & de Caen, ses belles sœurs. »

Éd. de 1558 : « Des abbesses de Mont-Olivet & de Caen, ses belles sœurs ». — L.

Catherine d'Albret, fille de Jean d'Albret, Roi de Navarre, d'abord religieuse de l'abbaye Sainte-Madeleine d'Orléans, puis vingt-huitième Abbesse de Montivilliers, près du Havre ; elle vivait encore en 1536. (*Gallia christ.*, t. XI, col. 285.)

Madeleine d'Albret, sœur de la précédente, d'abord religieuse dans l'abbaye de Fontevrault en août 1527, puis trente-troisième Abbesse de la Trinité de Caen, morte au mois de novembre 1532. (*Gallia christ.*, t. XI, col. 436.) — L.

Page 190, lignes 13-4. — « *Au Chancelier du Roy, pour lors Légat en France.* »

Antoine Duprat, Cardinal-Légat, Chancelier de France, l'un des ministres favoris de François I^er^, né le 11 janvier 1463, mort le 9 juillet 1535. Il avait été nommé Chancelier le 7 janvier 1515, Cardinal en 1527 & Légat du Pape en 1530, ce qui limite les événements racontés dans cette Nouvelle entre les années 1530 & 1535.

Page 191, ligne 3. — Ms. 7576 s. s. : « D'un prieuré nommé Gyi ». — Éd. de 1558 : « de l'abbaye nommée Gien (Gieu?) ».

« *Et Seur Marie Heroet, estimée comme elle méritoit par les vertus que Dieu avoit mis en elle, fut ostée de la dicte abbaye de Gif, où elle avoit eu tant de mal, & faicte Abbesse, par le don du Roy, de l'abbaye nommée Giy, près de Montargis* ».

« Giy, dans le Gatinais-Orléanais, Diocèse de Sens, Parlement de Paris, Intendance d'Orléans, Élection de Montargis. On y compte cent deux feux. Cette paroisse est à deux lieues & demie sud-est de Montargis »; Expilly, *Dictionnaire géographique, &c.*, tome IV, p. 612.

*Gy-les-Nonains*, département du Loiret, arrondissement de Montargis, canton de Château-Renard, petit village sur l'Ouanne, deux lieues & demie est-sud-est de Montargis; cinq cent dix-neuf habitants. (Voyez *Dictionnaire de la France & des Colonies, &c.*, par Briand de Verzé, &c., 1839, in-8° ; voyez aussi le *Dictionnaire des Postes aux lettres, &c.*, 1845, in-4°). — L.

Page 191, ligne 11. — Éd. de 1558 : « ce que dist l'Évangile & sainct Paul aux Corinthiens ». — L.

C'est dans la première Épitre aux Corinthiens, I, 27-9 : « Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, & infirma [illegible] elegit Deus ut confundat fortia ; — & ignobilia mundi &

contemptibilia elegit Deus ut ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt, destrueret, — Ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus ». — M.

Page 191, lignes 21-2. — « Qui se exaltera... » : Luc. XIV, 11, & XVIII, 14. — M.

Page 191, ligne 20. — Au lieu des lignes, depuis *car j'ay une* jusqu'à *zizanie*, les édit. de 1558 & de 1560 portent ces mots : « Ce n'est pas moy, » dist Nomerfide, « car je ne m'arreste point à telles gens ». — L.

Page 192, lignes 14- . — Le Ms. de Thou 7576 5. 5. contient le passage suivant : « Geburon pour réparer sa faute, si faute estoit, d'avoir dechifré la malheureuse & abominable vie d'un méchant Religieux afin de se garder de l'hyprochrisie de ses semblables, ayant telle estime de Madame Oysille qu'on doit avoir d'une dame sage & non moins sobre à dire le mal que prompte à exalter & publier le bien qu'elle connoissoit en autruy, luy donna sa voix, la priant de dire quelque chose en l'honneur de sainte religion. » — L.

## XXIII. — *Infortunes d'un Gentilhomme de Périgord à cause de sa confiance aux Cordeliers.*

En Périgord. Nulle indication de date. — L.

Page, 203, lignes 1-9. — Ces lignes, depuis : « elle qui n'avoit

Reine de Navarre aux fausses interprétations tirées de sa mort au milieu des pratiques inévitables de la religion dominante. » — M.

## XXIV. — *Histoire de l'amour d'Élisor pour la Reine de Castille.*

En Espagne. Nulle indication de date. — L.

Pages 222-3. — Au lieu des trois dernières lignes de 222 & des deux premières de 223, le Ms. De Thou, n° 7576 s. s., porte la variante suivante : « Madame Oysille voyant que sous couleur de blamer & reprendre en la Royne de Castille ce qu'à la vérité n'est à louer ni en elle ni en autre, les hommes debordoient si fort à médire des femmes que les plus sages & honnestes estoient aussi peu épargnées que les plus folles & impudiques, ne peut durer que l'on passa plus outre, mais print la parole & dist, &c. » — L.

## XXV. — *De l'amour d'un jeune Prince pour la femme d'un Avocat de Paris.*

Jeunesse de François Iᵉʳ. Historique. — L.

Page 225, ligne 5. — « *En la ville de Paris y avoit ung Advocat, &c.* » Dans cette Nouvelle François Iᵉʳ tout jeune encore joue le principal rôle ; la Reine de Navarre le désigne clairement en le nommant *un bien grand Prince, le plus beau & de la meilleure grace qui ait esté devant, ne qui je crois sera après, en ce royaume.* Elle dit que lui-même lui a fait le récit de cette aventure, mais en lui défendant de le nommer. Du reste cette aventure a été reproduite par quelques historiens & aussi par des conteurs d'anecdotes qui n'ont pas manqué d'y ajouter plusieurs circonstances d'une certaine gravité. La plus importante est celle-ci, dont un Médecin nommé Louis Guyon, sieur de la Nauche, qui florissait à la fin du XVIᵉ siècle, s'est fait l'interprète : « François Iᵉʳ rechercha la femme d'un Avocat de Paris, très belle & de très bonne grace, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfants pourvus de grands estats & qui sont gens de bonne renommée, auquel jamais cette dame ne voulut oncques complaire, ains au contraire le renvoyoit avec beaucoup de rudes paroles, dont le Roi estoit contristé. Ce que connoissans aucuns courtisans & maquereaux royaux, dirent au Roi qu'il la pouvoit prendre d'auctorité & par la puissance de sa royauté, &

de fait l'on s'en alla dire à ceste dame, laquelle le dit à son mary. L'Advocat vit bien qu'il falloit que luy & sa femme vuidassent le royaume; encore auroient ils beaucoup à faire à se sauver, s'ils ne luy obeissoient. Enfin le mari dispense sa femme de s'accommoder à la volonté du Roi &, afin de n'empescher rien en ceste affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Cependant il se tenoit caché dans la ville de Paris, fréquentant les bordeaux, cherchant la vérole pour la donner à sa femme, afin que le Roi la print d'elle; & trouve incontinent ce qu'il cherchoit & en infecta sa femme, & elle puis après le Roi, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenoit, & n'en peut jamais bien guérir, car tout le reste de sa vie il fut mal sain, chagrin, fascheux, inaccessible. » (*Diverses Leçons de Loys Guyon, sieur de la Nauche*, Lyon, 1610, in-8°, t. II, p. 109.) Brantôme parle aussi de la maladie honteuse qu'auroit gagnée le Roi à force de galanteries & dit que ses jours en ont été abrégés, mais il ne désigne aucune femme & ne raconte pas l'histoire de l'Avocate. Plusieurs ont pensé que cette femme n'était autre que la *belle Ferronnière*, ainsi nommée parce qu'elle était mariée à un Avocat de la famille *Le Feron*, dont plusieurs membres ont marqué dans le barreau de Paris. (Voyez *Catalogue de tous les Conseillers du Parlement de Paris*, p. 120, 122, 123; Blanchard, *les Présidents au mortier du Parlement de Paris, etc.*, 1647, in-8°.)

Il faut donc ranger au nombre des anecdotes apocryphes la dernière partie & la plus sale de l'aventure de l'Avocat de Paris. Ce

« nourrissoit soulz une sallemande (salamandre, devise connue « de François Ier), laquelle poulle portoit sur elle une chose qui « estoit assez pour faire mourir dix hommes, laquelle chose estoit « à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, « qui estoit fille d'un Conseiller à la cour de Parlement, nommé « Monsieur Le Coq, & icelle estoit mariée à un Avocat en Par- « lement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Dis- « homme, qui avoit tout plain de biens, dont le Roy se saysit. » (*Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, &c., p. 13. » — L.

Page 226, lignes 12-3. — Ms. de Thou 7576 s. s. : « sera jamais après luy en ce royaume ». — L.

Page 226, lignes 24-5. — Ms. de Thou 7576 s. s. : « mercya le Dieu qui le favorisoit ». — L.

Page 227, lignes 10-1. — Ms. de Thou 7576 s. s. : « & sur les troys ou quatre quart d'heure ». — L.

Page 228, lignes 14-6. — Ms. de Thou 7576 s. s.. — L.

Page 230, ligne 7. — « Ceste Religion », c'est-à-dire ce couvent. Ne s'agirait-il pas de Saint-Martin des Champs ? — M.

Page 230, lignes 9-10. — Ms. de Thou 7576 s. s. : « de toutes les bonnes personnes qu'elle pouvoit connoitre. » — L.

Page 231, lignes 8-10. — Au lieu de cette phrase, l'édition de 1568 porte : « mais d'aller à l'église à telle heure elle ne l'eust jamais soupçonné ». — L.

Page 231, lignes 15-7. — Éd. de 1558 : « Et ne cessa jamais qu'il ne luy en eust dit la vérité, telle que je l'ay mise icy par escrit & qu'il me feit l'honneur de me conter ».

Page 231, ligne 19. — Le Ms. de Thou 7576 s. s. ajoute : « qui sont coutumières de tromper tous autres. » — L.

— Nous joignons ici l'intéressante notice que M. Jérôme Pichon, l'un des membres les plus distingués de la Société des Bibliophiles & l'un des plus sagaces investigateurs de notre ancienne littérature, a imprimée en 1866 dans le volume des *Mélanges* de la Société. Nous sommes heureux de reproduire & de répandre cet ingénieux & solide mémoire, dont les conclusions sont certaines. Ce nom bizarre de *Neufhommes* n'est pas sans analogue, ainsi *Troisdames* & *Quatre-hommes*, le nom d'un peintre-vitrier de la rue des Quatre-vents. — M

La xxve Nouvelle de la Reine de Navarre, qui est la cinquième de la IIIe Journée, commence ainsi dans notre édition :

« ville de Paris il y avoit un Advocat plus estimé que nul estat, &c. »

Les mots *nul autre*, qui se trouvent dans le manuscrit que M. Le Roux de Lincy a suivi de préférence pour établir son texte, sont remplacés dans cinq manuscrits [1], dans les éditions originales de 1558, 1559, 1560 & dans plusieurs autres, par les mots *neuf hommes*.

Il me paroît évident que cette leçon doit être la bonne & est une allusion facile à comprendre pour les contemporains de la Reine de Navarre, au nom de l'Avocat dont l'histoire est racontée dans cette Nouvelle.

On lit en effet dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris,* publié en 1854 par la Société de l'Histoire de France, à la page 13, année 1515, le passage suivant, que M. de Lincy a justement signalé comme ayant des rapports avec la Nouvelle xxv^e^, mais la leçon qu'il suivoit l'a empêché d'y reconnoitre les personnages mêmes de la Nouvelle :

« En ce temps, lorsque le Roy estoit à Paris, y eust ung Prestre qui se faysoit appeler Mons. Cruche [2], grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert, sur eschafaulx, certains jeux & novalitez [3], c'est assavoir Sottye, Sermon, Moralité & Farce, dont la Moralité contenoit des Seigneurs qui portoient le drap d'or à *credo* & emportoient leurs terres sur leurs espaules, avec autres choses morales & bonnes remonstrations. Et à la Farce fut ledict Monsieur Cruche & avec ses complices, qui avoient une lanterne, par laquelle voyoient toutes choses &, entre autres, qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soubz une sallemande, laquelle poulle portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir *dix hommes*. Laquelle chose estoit à interpréter que le Roy aymoit & joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un Conseiller à la Cour de Parlement, nommé Monsieur le Coq. Et icelle étoit mariée à un Advocat en Parlement, très-habille homme, nommé Monsieur Jacques Disome [4], qui avoit

---

1. On lit *neuf hommes* dans 7572 Béthune; 7572 [2]; Bigot 7572 [3]; Colbert 858, 7576 & 7604.

tout plain de biens dont le Roy se saisit. Tost après le Roy envoya huict ou dix des principaux de ses Gentilzhommes, qui allèrent soupper à la taverne du Chasteau, rue de la Juifverie, & là y fut mandé, à faulces enseignes, le dict Messire Cruche, faignantz lui fayre jouer la dicte farce; dont luy venu au soir, à torches, il fut contrainct par lès dictz Gentilzhommes jouer la dicte Farce; parquoy, incontinent & du commencement, iceluy fut despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement & mis en grande misère. A la fin, il y avoit un sac tout prest pour le mettre dedans & pour le getter par les fenestres, & finalement pour le porter à la rivière; & eût ce esté faict, n'eust esté que le pauvre homme cryoit très- fort, leur monstrant sa couronne de Prestre qu'il avoit en la teste; & furent ces choses faictes, comme advouëz de ce faire du Roy. »

L'Avocat notable désigné dans ce récit & dans un autre qui va suivre, Jacques Disome, fut marié deux fois. Sa première femme, Marie de Rueil, étoit morte le 17 septembre 1511 & avoit été enterrée aux Cordeliers [1]. Il épousa ensuite Jeanne Lecoq, fille de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement [2] & de Magdeleine Bochart; c'est elle l'héroïne de la nouvelle.

Je pense que ce second mariage eut lieu peu après la mort de Marie de Rueil, car, pour que la liaison de François I^er^ avec M^me^ Disome fût aussi connue en 1515, il falloit qu'elle remontât à une époque antérieure; & d'ailleurs, pour que ce Prince eût un

---

distique qui est sur la porte de derrière de la maison & jardin de M. de Villeroy, à Charenton :

*Consequor ex hoc rure, senex, quod Comitus olim*
*Ut nec agri aut urbis me satias capiat.*

1. Épitaphes de Paris.

2. Famille illustre qui posséda les fiefs de Goupillières & de Corbeville, & celui bien plus connu des *Porcherons*. C'est d'elle que le siége de cette seigneurie, situé rue Saint-Lazare, prit le nom de château Lecoq ou *du Coq*. La rue de Clichy, bâtie sur ce fief, s'appeloit, sous Louis XIV & Louis XV, rue du Coq, & on voit encore trois coqs (armes de cette famille) formant girouette sur un reste du château. Louis XI y coucha avant d'entrer à Paris, après son sacre, & Israel Silvestre a gravé le joli petit château qui existoit de son temps. C'est une des planches peu communes de son œuvre. Quant aux Bochart, leur famille étoit non moins connue que celle des Lecoq. Science, vertu, piété, elle réunissoit tout ce qui dans un temps ordinaire eût mérité le respect & l'affection des hommes. Aussi son chef fut-il égorgé par ordre de l'infâme gouvernement révolutionnaire. Le Conservatoire des arts & métiers recèle nombre d'instruments de précision *butinés* chez le Président Bochart de Saron après son meurtre. Voir son éloge par Cassini; Paris, 1810, in-8°.

*avocat*, il falloit qu'il ne fût pas encore Roi. En effet, c'étoient les gens du Roi (Procureurs & Avocats généraux) qui étoient chargés des intérêts du Domaine, & c'est évidemment le Comte d'Angoulême qui avoit Jacques Disome pour avocat.

Il me paroit probable que cette liaison dura peu ou du moins cessa peu de temps après l'avénement de François I^er^ au trône. En tout cas, en 1518 ce prince témoigna bien peu d'égards pour l'homme dont il avait séduit la femme. Le même *Journal d'un Bourgeois de Paris*, que j'ai déjà cité, raconte qu'en avril 1518 « le Roi envoya à Paris M. Fumée, l'un des Maitres des requêtes de son Hôtel, pour informer des murmures & mauvaises paroles qui avoient été dites par la ville de Paris & prêchées par les sermons ès églises, à cause de la Pragmatique sanction, & aussi pour prendre prisonniers quatre Advocatz qui avoient été appelez au conseil par l'Université pour faire une consultation touchant la Pragmatique ; c'est assçavoyr Maistres Jacques Disome, Aligre, Bouchard & de Lothier, qui étoient des principaux du Parlement, lesquels, de ce advertis, se absentèrent & s'enfuyrent, mays furent prins prisonniers : Versoris, advocat en Châtelet de la dicte Université à gaiges; Julien, aussi advocat d'icelle; Monsieur Simon Lerous, scribe ; le Procureur général de la dicte Université & aultres. »

On voit dans le même ouvrage que Jacques Disome & les autres Avocats, inquiétés à l'occasion de l'appel interjeté par l'Université de Paris de l'abolition de la Pragmatique, furent interrogés à Orléans en septembre 1518 par des commissaires royaux, puis ajournés au

noble Maître Pierre Perdrier, Seigneur de Baubigny, Notaire & Secrétaire du Roy, Greffier ès conseils de la ville de Paris, & auparavant femme de feu Maitre Jacques Disome, vivant Avocat en la Cour de Parlement, Seigneur de Cernay en Beauvaisis, ici enterrée avec ses père & mère, & trépassa le jeudy 23ᵉ jour d'avril de l'an 1546.

« Priez Dieu pour son âme. »

« Disome : d'azur au pal d'or chargé de trois tourteaux d'azur.
« Lecoq : d'azur à trois coqs d'or.
« Perdrier : d'azur à trois mains dextres ouvertes d'or. »

Jeanne Lecoq paroit avoir eu un fils de Pierre Perdrier [1], Jean Perdrier, Seigneur de Baubigny, qui épousa, en 1558, Anne de Saint-Simon, grand'tante de l'illustre auteur des *Mémoires*. L'abbé Lebeuf, citant la Popelinière, remarque que le Maréchal de Saint-André fut tué à la bataille de Dreux en 1562 par un nommé Baubigny, & se demande s'il étoit le même que ce Jean Perdrier. Jusqu'ici je n'ai pas trouvé de renseignement pouvant déterminer ce point.

La Reine de Navarre nous apprend dans sa Nouvelle que François Iᵉʳ traversoit une église de Religieux pour se rendre chez Mᵐᵉ Disome. Si la maison où Jeanne Lecoq mourut étoit la même que celle de son premier mari, ce qui auroit pu être, soit que cette maison lui appartînt en propre, soit qu'elle l'eût eue à titre de reprise matrimoniale, il en résulteroit que le monastère de Religieux dont il est parlé dans la Nouvelle seroit le monastère des Blancs-Manteaux. Mais, comme plusieurs membres de la famille Perdrier étoient enterrés dans cette église, il est possible que Jeanne Lecoq n'ait demeuré dans cette rue que depuis son second mariage & dans une maison appartenant de longue date à la famille de son mari.

Les recherches auxquelles je me suis livré dans le cours de ce petit travail m'ont mis à même de relever plusieurs erreurs de Blanchard, du P. Anselme, & même de l'abbé Lebeuf. Ainsi l'épitaphe de Jeanne Lecoq prouve qu'elle étoit la fille & non la sœur de Jean Lecoq, Conseiller au Parlement, comme l'ont dit Blanchard & le P. Anselme. L'abbé Lebeuf s'est également trompé en disant

---

1. Voir sur ces Perdrier ma Notice sur Medan. Les Sieurs de Baubigny sont bien de la même famille. J'en doutois, mais j'en ai trouvé la preuve dans les archives de la Cour des Monnoies.

à l'article de Baubigny, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, que Jeanne Lecoq épousa Pierre Perdrier *vers* 1500. Il est certain, en effet, qu'elle n'a pu l'épouser qu'en 1519 au plus tôt. — Le Baron Jérôme PICHON.

## XXVI. — *Comment une honnête Dame de Pampelune retire le Seigneur d'Avannes d'un fol amour.*

Règne de Louis XII. A Pampelune, en Espagne. Historique. — L.

Page 255, lignes 5-15. — « Il y avait au temps du Roy Loys douziesme ung jeune Seigneur nommé Monsieur d'Avannes, &c. »

Le personnage dont Marguerite veut parler doit être le quatrième fils d'Alain, sire d'Albret, surnommé le Grand. Voici la notice que lui a consacrée le P. Anselme :

« Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes, vice-roi de Naples, est qualifié seigneur de Lesparre dans une quittance qu'il donna à Antoine Bayard, receveur général des finances en Languedoc, le 1er mars 1486. Le Roi Charles VIII lui accorda la charge de Sénéchal de Guyenne, par lettres données à Nantes le dernier mars 1490, avant Pâques; il l'y qualifie son cher & amé cousin Gabriel d'Albret, Seigneur d'Avesnes. Il prend la qualité de conseiller & chambellan du Roi dans des quittances qu'il donna les 24 mai 1496

autres femmes estes ou fustes, de fait ou de volonté, putes »; dont il encourut une telle inimitié des Dames de la Cour pour lors, qu'elles, par une arrestée conjuration & avis de la Reyne, entreprirent un jour de le foüetter & le dépouillèrent tout nud, &, estant prestes à donner le coup, il les pria qu'au moins celle qui estoit la plus grande putain de toutes commençast la première. Chacune, de honte, n'osa commencer, & par ainsi il évita le fouet. J'en ay veu l'histoire représentée dans une vieille tapisserie des vieux meubles du Louvre. J'aimerois autant un Prescheur qui, preschant un jour en bonne compagnie, ainsi qu'il reprenoit les mœurs d'aucunes femmes & leurs marys qui enduroient estre cocus d'elles, il se mit à crier : « Oui, je les connois, je les vois, & m'en vois jetter ces deux pierres à la teste des deux plus grands cocus de la compagnie »; &, faisant semblant de les jetter, il n'y eut homme du sermon qui ne baissast la teste, ou mist son manteau, ou sa cape, ou son bras au devant pour se garder du coup. Mais luy, les retenant, leur dit : « Ne vous dis-je pas? Je pensois qu'il n'y eust que deux ou trois cocus à mon sermon; mais, à ce que je voy, il n'y en a pas un qui ne le soit ». Or, quoy que disent ces fols, il y a de fort sages & honnestes femmes, ausquelles, s'il falloit livrer bataille à leurs dissemblables, elles l'emporteroient, non par le nombre, mais par la vertu, qui combat & abat son contraire aisément. Et, si ledit Maistre Jean de Meun blasme celles qui sont de volonté putes, je trouve qu'il les faut plustost loüer & exalter jusqu'au ciel, d'autant que, si elles bruslent si ardemment dans le corps & dans l'ame, &, ne venant point aux effets, font parestre leur vertu, leur constance & la générosité de leur cœur, aymant plustost brusler & se consumer dans leurs propres feux & flammes, comme un phénix rare, que de forfaire ni souiller leur honneur, & comme la blanche hermine, qui aime mieux mourir que de se souiller (devise d'une très grande dame que j'ay cogneue, mais mal d'elle pratiquée pourtant), puisqu'estant en leur puissance d'y pouvoir remédier se commandent si généreusement, & puisqu'il n'y a plus de belle vertu ny victoire de se commander & vaincre soy-mesme. Nous en avons une histoire très belle dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, de cette honneste Dame de Pampelune, qui, estant dans son ame & de volonté pute, & bruslant de l'amour de M. d'Avanes, si beau Prince, elle ayma mieux mourir dans son feu que de chercher son remède, ainsi qu'elle luy sçeut bien dire en ses derniers propos de sa mort. Cette honneste & belle dame se donnoit bien la mort très-iniquement & injustement; &, comme j'ouys dire sur ce passage à un honneste homme & honneste dame, cela ne fut

point sans offenser Dieu puisqu'elle se pouvoit délivrer de la mort; & se la pourchasser & avancer ainsi, cela s'appelle proprement se tuer soy-mesme; ainsi plusieurs de ses pareilles qui, par ces grandes continences & abstinences de ces plaisirs, se procurent la mort, & pour l'ame & pour le corps. » — Brantôme, *Dames galantes*, Discours I; éd. Lalanne, IX, 209-11.

— « J'ay ouy parler d'une fort honneste Dame & de réputation, laquelle venant à estre malade du mal d'amour qu'elle portoit à son serviteur, sans vouloir hazarder ce petit honneur qu'elle portoit entre ses jambes, à cause de cette rigoureuse loy d'honneur tant recommandée & preschée des marys, & d'autant que de jour en jour elle alloit bruslant & seichant de sorte qu'en un instant elle se vid devenir seiche, maigre, allanguie, tellement que, comme auparavant, elle s'estoit veue fraische, grasse & en bon point, & puis toute changée par la connoissance qu'elle en eust dans son miroir : « Comment », dit-elle alors, « seroit-il donc dit qu'à la fleur de mon aage, & qu'à l'appétit d'un léger point d'honneur & volage scrupule, pour retenir par trop mon feu, je vinsse ainsi peu à peu à me seicher, me consommer & devenir vieille & laide avant le temps, ou que j'en perdisse le lustre de ma beauté qui me faisoit estimer, priser & aimer, & qu'au lieu d'une dame de belle chair je devinsse une carcasse, ou plustost une anatomie, pour me faire chasser & bannir de toute compagnie & estre la risée d'un chacun? Non, je m'en garderay bien, mais je m'aidray des remèdes que j'ay en ma puissance ». Et, par ainsi, elle exécuta tout ce qu'elle avoit dit &,

ment amoureuse de M. d'Avannes, aima mieux cacher son feu & le couver dans sa poictrine qui en brusloit, & mourir, que de faillir à son honneur. C'est de quoy j'ay ouy discourir ci-dessus à quelques honnestes Dames & Seigneurs. C'estoit une sotte, & peu soigneuse du salut de son ame, d'autant qu'elle-mesme se donnoit la mort, estant en sa puissance de l'en chasser, & pour peu de chose, car enfin, comme disoit un ancien proverbe françois : *D'une herbe de pré tondue & d'un c.. f...., le dommage est bien-tost rendu.* Et qu'est-ce après que tout cela est fait? La besogne, comme d'autres, après qu'elle est faite, paroist-elle devant le monde? La dame en va-t-elle plus mal droit? Y connoist-on rien? Cela s'entend quand on besogne à couvert, à huis clos, & que l'on n'en voit rien. Je voudrois bien sçavoir si beaucoup de grandes Dames que je connois, car c'est en elles que l'amour va plustost loger, comme dit cette Dame de Pampelonne : « C'est aux grands portaux que battent de grands vents », délaissent de marcher la teste haut eslevée, ou en cette Cour ou ailleurs, & de paroistre braves comme une Bradamante ou une Marfise. Et qui seroit celuy tant présomptueux qui osast leur demander si elles en viennent? Leurs marys mesmes, vous dis-je, ne leur oseroient dire quoy que ce soit, tant elles savent si bien contrefaire les prudes & se tenir en leur marche altière, &, si quelqu'un de leurs marys pense leur en parler ou les menacer, ou outrager de paroles ou d'effet, les voilà perdus, car, encore qu'elles n'eussent songé aucun mal contre eux, elles se jettent aussi-tost à la vengeance, & la leur rendent bien. » — Brantôme, *Dames galantes*, Discours IV; éd. Lalanne, IX, 542-5.

Page 246, ligne 22. — Ms. 7576 [2]. Cette dernière phrase manque dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 247, ligne 4. — Ms. 7576 [2] : « Et moi qui la voit reluire sous le voile, &c. » — L.

Page 247, lignes 15-22. — Ms. 7576 [2] : « Je sçay très bien que je suis femme non seulement comme une autre, mais tant imparfaite que la vertu feroit plus grand acte de me transformer en elle que de prandre ma forme, sinon quand elle voudroit estre inconnue en ce monde ». — L.

Page 256, ligne 23. — Ms. 7576 [2] : « que le nostre ». — L.

Le Ms. suivi par M. Le Roux de Lincy porte « que le cueur ». — M.

Page 256, ligne 32. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « l'original & la malice ». — L.

Page 257, ligne 17. — Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « vostre plaisir à honorer, &c. » — L.

Page 257, lignes 23-5. — Le passage est dans la première Épitre de saint Jean, chap. III, verset 15. — M.

### XXVII. — *Comment une femme d'Amboise se débarrasse des poursuites d'un Secrétaire.*

Vers 1540 ou 1545. A Amboise. — L.

Page 259, lignes 12-3. — Ms. $7576^2$ : « l'un des Secrétaires de sa maistresse, &c. » — L.

### XXVIII. — *Mauvaise plaisanterie d'un Manant de Gascogne à un Secrétaire de la Reine de Navarre.*

Après 1527. A Paris. — L.

Page 263, ligne 7. — Le serviteur de la Reine de Navarre, qu'elle nomme seulement par sa qualité, doit être Jean Frotté. — M.

Page 264, ligne 18. — Ms. $7576^2$ : « du meilleur jambon de Basqz. »

Page 264, ligne 20. — « Son pasté »; il y a dans le ms. : « Son passetemps. » — M.

Page 264, ligne 21. — Ms. $7576^2$ : « Le pria qu'il put avoir son pasté le dimanche ensuivant, après diner. » — L.

Page 264, lignes 27-8. — Ms. $7576^2$ : « Un fol Bearnois. »

Page 271, lignes 22-3. — Ms. 7576 [2] : « Que les gens simples & de bas estat. » — L.

## XXX. — *Histoire d'un Gentilhomme qui se trouve épouser en même temps sa propre fille & sa propre sœur.*

De 1499 à 1503. En Languedoc. — L.

Page 283, ligne 32.— « Et que, pour parler ne pour beiser, n'ont point d'esmotion, &c. » — Tous les textes, aussi bien celui de Gruget que les manuscrits, donnent la leçon inintelligible : *n'ont point dévotion*. La correction *d'esmotion* donne un sens d'autant plus plausible que, trois lignes plus haut, on a lu : « Quand ils se sentent esmouvoir. » — M.

Page 275, ligne 8. — Ms. 7576 [2]. Le manuscrit que nous suivons portait : « du Roy Loys XI. » — L.

Page 275, lignes 8-11. — « *Au temps du Roy Louis douziesme estant lors Légat d'Avignon ung de la Maison d'Amboise, nepveu du Légat de France, nommé Georges.* »

Georges d'Amboise qui fut Légat du Saint-Siège en France est le même qui, sous le nom de Cardinal d'Amboise, est célèbre dans notre histoire comme ministre favori de Louis XII. (Voyez la *Vie du Cardinal d'Amboise, premier Ministre de Louis XII, &c.*, par M. Louis Le Gendre, Rouen, 1724, in-12, 2 vol.) Le Légat d'Avignon dont Marguerite veut parler doit être Louis d'Amboise, qui fut le soixante-douzième Évêque d'Alby, de 1474 à 1502. Tome I, p. 34, du *Gallia christiana*, on trouve une notice sur ce prélat, qui joua un rôle assez important dans les affaires de son temps.

Le récit singulier qui fait le sujet de cette Nouvelle n'a pas été imaginé, comme on pourrait le croire, par la Reine de Navarre ; il repose sur une tradition populaire dont on retrouve des traces dans plusieurs localités en France. Voici quelques détails à ce sujet recueillis par Millin dans ses *Antiquités nationales* : « On trouvait au milieu de la nef (de l'église collégiale d'Écouis), dans la croisée, une plaque de marbre blanc, sur laquelle on lisait cette épitaphe :

> Ci gît l'enfant, ci gît le père,
> Ci gît la sœur, ci gît le frère,
> Ci gît la femme & le mari,
> Et ne sont que deux corps ici.

« La tradition est qu'un fils de M$^{me}$ d'Écouis avait eu de sa mère, sans la connaître & sans en être reconnu, une fille nommée Cé-

cile. Il épousa ensuite en Lorraine cette même Cécile qui était auprès de la Duchesse de Bar; ainsi Cécile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Écouis. » (T. III, f. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé sur un petit feuillet que le sacristain distribuait aux curieux qui venaient visiter l'église d'Écouis. Il dit encore que cette même histoire est racontée dans d'autres églises de France; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainsi conçue :

Ci gît le fils, ci gît la mère,
Ci gît la fille avec le père,
Ci gît la sœur, ci gît le frère,
Ci gît la femme & le mari,
Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du *Trésor des Almanachs* imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précèdent & ajoute: « C'est en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils sans le savoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage &, lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut grand soin d'en cacher toutes les circonstances & ne les révéla qu'à sa mort. »

Gaspard Meturas a inséré cette épitaphe dans son *Hortus Epitaphiorum selectorum*, 1648, in-12. Il dit qu'elle se trouve dans une église à Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir consiste à dire que cette mère engendra son mari en épousant son

Quelque tradition contemporaine aura fourni les éléments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait d'*une dame de ce pays*. On le trouve encore dans les *Propos de table* de Luther, à l'article de la confession auriculaire, comme s'étant passé à Erfurt, & Julio de Medrano, auteur espagnol du XVI$^{e}$ siècle, dit qu'on lui a raconté cette histoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maison des époux innocemment coupables, ainsi que l'épitaphe », celle en quatre vers que nous avons citée plus haut.

Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de sa Dissertation sur le *Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Heptaméron, &c.*; Marseille, 1850, in-8°.

« Cette Nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en espagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : *l'Inceste innocent, histoire véritable;* Paris, Quinet, 1644, in-8°. Elle est rapportée sommairement dans le grand roman d'*Amadis de Gaule*. Un écrivain moderne en a tiré le roman *le Criminel sans le savoir, roman historique & poétique;* Amsterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil sujet a été traité par trois auteurs italiens, qui sont : Masuccio de Solerac, *Novellino*, in Ginevra, 1765, 2 vol. in-8°, Novella XXIII; — Giovani Brevio, *Rime & prose vulgari*, &c., Roma, 1545, in-8°, Novella IV; — Tommaso Grappulo (ou Grappolino), *Il Convito Borghesiano*, Londra, 1800, in-8°, Novella VII ». — L.

— Il faut joindre à ces indications au moins celle de l'étrange poème de la vie de S. Grégoire, qui a été traduit en vers allemands par le vieux poète Hardtman von Ave; ce n'est qu'en 1854. que M. Luzarche a imprimé le texte français d'après un manuscrit de Tours, & la Société des anciens textes français va le réimprimer. Cette étrange légende ne se rapporte, bien entendu, à aucun des papes du nom de Grégoire; mais il est singulier de voir mettre sur le dos d'un saint l'histoire d'Œdipe & de Jocaste. — M.

Page 277, lignes 23-4. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, lignes 15-6. — Ms. 7576 [2] : « eut maintefois desiré de s'affoler du malheureux fruit, &c, — L.

Page 280, ligne 25. — « La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine ».

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite est Catherine, sœur de Gaston Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret,

célèbre dans les démêlés qu'elle eut au sujet de la possession de son royaume de Navarre, dont elle finit par être expulsée, ainsi que son mari, dans le cours de l'année 1516. Elle disait à son mari, quand il se fut retiré devant l'armée espagnole triomphante : « *Si nous fussions nés, vous Catherine & moi D. Jean, nous n'aurions pas perdu la Navarre.* » On peut voir, au sujet de cette Princesse, Olhagaray, *Histoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.*, Paris, 1609, in-4°, p. 420-23 & suivantes, & l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in-fol., t. I, p. 764.

Page 282, ligne 24.— Non pas le Psalmiste, mais Isaïe, XXXVIII, 14. — M.

Page 283, lignes 23-31. — C'est précisément ce dont on a tant accusé Robert d'Arbrissel. Voyez dans le *Dictionnaire* de Bayle les notes de l'article Fontevraud; éd. Desoer, VI, 508-19. — M.

Page 284, lignes 4-5. — « L'Archevesque de Milan, où votre Religion s'exerçoit. »

S'agirait-il de ce qui arriva à Milan au commencement du XIV<sup></sup>e siècle, du temps de Matteo & de son fils Galeazzo Visconti? On peut voir dans le livre de M. Tullio Dandolo « Sui XXIII libri delle Historiæ patriæ di Giuseppe Ripamonti ragionamento », Milano, 1856, p. 52-60, le texte de Ripamonti sur l'histoire étrange d'une femme du peuple, Guglielmina, & de son complice Andrea Saramita, qui, sous prétexte de piété, avaient formé une association secrète de femmes. Les turpitudes qui s'y passaient découvertes, on sévit, & Saramita fut brûlé en personne avec les

# QUATRIÈME JOURNÉE

PATIENCE DES DAMES POUR REGAGNER LEURS MARIS ET PRUDENCE DES HOMMES POUR SAUVER L'HONNEUR DE LEURS MAISONS.

---

## PROLOGUE.

Page 289, lignes 13-4. — « J'ay une femme; je n'y puis aller si tost ». *Uxorem duxi, & ideo non possum venire; Lucæ* XIV, 26. — M.

Page 290, ligne 15, & 291, ligne 3. — « La leçon », la lecture, *lectio*. — M.

Page 290, ligne 17. — « Pour étudier leur rolle », ce qu'ils avaient à dire & à raconter, de *rotulus, volumen* & rouleau, c'est-à-dire un livre. — M.

## XXXI. — *Cruauté d'un Cordelier envers une Demoiselle & destruction du Couvent.*

De 1494 à 1519. En Flandre. — L.

Page 293, lignes 5-6. — « Aux terres subjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche ».

Bien qu'il soit dit à la fin du Prologue de la Quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, Ambassadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il est certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé : *Frère Denise* (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8°; — Fabliaux de Legrand d'Aussi, vol. IV, p. 383; — Recueil complet des Fabliaux, III, 1878, 253-4). Le n° LX des *Cent Nouvelles nouvelles* a aussi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Estienne dans

son *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 499, de l'édition de 1735; par l'Étoile, *Journal du règne de Henri III*, année 1577, & par le conteur italien Malespini, *Ducento Novelle*, n° 75. — L.

> Une catin, sans frapper à la porte,
> Des Cordeliers jusqu'à la court entra;
> Longtemps après l'on attend qu'elle sorte,
> Mais au sortir on ne la rencontra.
> Or au Portier cecy on remonstra,
> Lequel juroit jamais ne l'avoir vue;
> Sans arguer le *pro* ne le *contra*,
> A vostre avis, qu'est-elle devenue?

Clément Marot, éd. Lenglet-Dufresnoy, in-4°, épigramme 262, II, p. 373. — M.

— Il y faut encore ajouter *les Cordeliers de Catalogne* dans les Contes de La Fontaine. — M.

Page 301, lignes 1-6. — Ms. 7576[2]. Cette longue phrase était complètement altérée dans le manuscrit que nous suivons. — L.

## XXXII. — *Histoire d'une Dame allemande, racontée par le sieur de Bernage.*

1490. En Allemagne. Historique. — L.

— « Vous avez, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, la plus belle & triste histoire que l'on sçauroit voir pour ce suiet, de

se trouve aux Archives impériales, cote 3801, Section Domaniale. — L.

Page 304, ligne 2. — Ms. 7576² : « tenir sa maison fermée au soir. » — L.

Page 306, lignes 10-2. — Ms. 7576². Le manusc. que nous suivons portait : « Et pour ce que le crime me sembla si grand que une telle mort n'estoit suffisante pour le prémier, &c. ». — L.

Page 306, lignes 18-19. — « Les os de son amy pendus... en ung cabinet ». Le ms. donne *tendus*; outre que le sens de *suspendus* est plus naturel, le mot *pendus* se trouve appliqué à la même chose dans la page suivante, ligne 12, ce qui justifie la correction. » — M.

Page 307, lignes 2-3. — Ms. 7576² : « car l'ornement des cheveux ». — L.

Page 307, lignes 18-9. — Ms. 7576² : « Madame, vostre péché est égal au tourment ». Dans l'édition de 1559 on lit : « Si vostre patience est esgalle au tourment, je vous estime la plus heureuse femme du monde ». — L.

Page 308, lignes 26-8. — « *Envoya son Painctre, nommé Jehan de Paris, pour luy rapporter ceste Dame au vif.* »

Le peintre, à qui Charles VIII confia le soin de lui rapporter le portrait de la jeune Dame Allemande si rudement châtiée de sa faute, est un des artistes français les plus remarquables de la fin du XV<sup></sup>e siècle; il se nommait *Jean Perréal, dict de Paris.* Il y a quelques années, on savait à peine le nom de cet artiste, qui fut si fameux sous Charles VIII & Louis XII; mais, grâce aux recherches nombreuses faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connait maintenant plusieurs circonstances importantes de la vie de Jean Perréal, & surtout plusieurs de ses travaux. Dans le tome Ier de son ouvrage sur la *Renaissance des arts à la Cour de France*, un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le Comte Léon de La Borde, a consacré un article assez étendu à Jean Perreal; nous en reproduirons ici les principaux traits :

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon. Nul doute que son talent, goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François Ier, ne fût la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de Peintre ordinaire du Roi & au titre de Valet de chambre. Il est porté sur l'état des Officiers du Roi, pour l'année commençant le 1er octobre 1498 & finissant le 30 novembre 1499, pour la somme de deux cent

quarante livres &, dans un compte des *Écuries* de l'année 1508, il est porté pour dix livres pour la dépense de son cheval pendant les mois de juin & de juillet. En 1509 il recevait cent sous par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du Duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perréal dans son ouvrage, moitié en vers, moitié en prose, intitulé *la Légende des Vénitiens, ou autrement leur Cronique abrégée, &c.* : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en painćture, Maistre Jehan Perréal de Paris, Painctre & Varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpétuelle & non terminable; car de sa main Mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office & à la recréation des yeulx de la Très Chrestienne Majesté, en paignant & représentant à la propre existence, tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inéqualité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre

en 1504 à l'occasion de la mort du Duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a écrit par l'*impulsion exhortatoire* de Jehan de Paris, Paindre du Roy, qui par le bénéfice de sa main heureuse a mérité envers les Rois & Princes estre estimé un second Appelles. »

Geoffroy Tory, imprimeur & libraire de Paris justement renommé, publia en 1529 un ouvrage aussi curieux que singulier, dans lequel il essaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adressait aux habiles de son temps pour avoir des dessins. Jehan Perréal lui donna ceux des lettres L & K, ainsi qu'il nous l'apprend au folio XLVI v° de son livre : « Comme il peut estre facilement entendu en la séquente figure que j'ai faicte, après celle que ung mien seigneur & bon amy, Jehan Perréal, autrement dict Jehan de Paris, Valet de chambre & excellent Peintre des Roys Charles huitiesme, Loys douziesme & François, premier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de sa main. (*L'Art & science de la vraye proportion des lettres Attiques ou Antiques, autrement dictes Romaines, selon le corps & visaige humain, &c.;* 1549, in-8°.)

Clément Marot a consacré le XXVI<sup></sup>e de ses Rondeaux à célébrer la mémoire de *Claude Perréal, peintre lyonnais*. Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'hésite pas à reconnaître notre artiste, dont le gentil poète a dit :

> En grand regret, si pitié vous remord,
> Pleurez l'ami Perréal qui est mort.
> Et vous, ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
> Peindre vous faut pleurantes son grief sort. — L.

— Je me permettrai de ne pas être de l'avis de M. de Laborde & de M. Le Roux de Lincy. Le XXVI[e] rondeau de Marot : « Aux amis & sœurs de feu Claude Perréal, Lyonnois », dit seulement que ses sœurs peignaient. Claude Perréal devait être de la famille de Jean Perréal; il n'est certainement pas le même &, puisque Marot parle du talent de peinture de ses sœurs, — qui peut-être ne faisaient que dessiner ou broder, car l'expression « dont maint beau tableau sort » peut aussi bien être vague que techniquement précise, — il n'eût pas manqué de dire qu'il était peintre lui-même; le thème s'imposait de lui-même s'il se fût agi du peintre en titre des rois de France, & le poète n'y aurait pas manqué.

On pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à la note de M. Le Roux de Lincy; mais, à propos de l'Heptaméron, il n'y a pas lieu de reprendre la biographie artistique d'un peintre, car, si la Reine de Navarre a connu personnellement le peintre en titre de son

frère, elle ne paraît pas l'avoir employé, & la mention qu'elle fait de son nom suffit ici à son honneur. — M.

Page 310, lignes 4-5. — La sœur de Madeleine, « qui était vierge ». Marthe, sœur de Lazare & de Marie-Madeleine. — M.

## XXXIII. — *Juste condamnation d'un Curé par le Comte d'Angoulême.*

De 1480 à 1490. A Cherves, village près de Cognac. Historique. — L.

Page 313, lignes 6-7. — « Le Comte Charles d'Angoulesme, père du Roy François II ».

Nous avons eu l'occasion, au commencement de la notice sur Louise de Savoie (t. I, p. ij de l'édition des Bibliophiles), de parler de Charles d'Angoulême & de la bonne éducation que le bienheureux Comte Jean, son père, lui avait donnée. On voit par le récit de cette Nouvelle, qui ne paraît que trop réelle, que le père de Marguerite avait profité des leçons de ses maîtres. — L.

Page 313, ligne 8. — *Cherves*, à une lieue & demie de Cognac (Charente). — M.

Page 313, lignes 13-4. — Ms. 7576[2]. Édit. de 1558 : « asseurant à tout le peuple, &c. ». — L.

Page 317, ligne 12. — « Consummatum est ». *Joannis* XIX, 30. — M.

Page 315, ligne 19. — Ms. 7575[2]. Le manuscrit que nous suivons & l'édition de 1558 portaient : « treize ans ». — L.

Fors, & non pas Rochefort, comme le dit M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), p. 272 de son édition de l'*Heptaméron*, petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort.

C'était une seigneurie, que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, Chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le Seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, &c., p. 243, 244, 258, 259, 332. — L.

Page 321, lignes 6-7. — « Lequel est au seigneur de Fors. » Il y a deux Fors dans les Deux-Sèvres, tous les deux dans l'arrondissement de Niort, l'un dans le canton de Prahecq (840 hab.), à deux lieues un quart de Niort, l'autre dans la commune de Saint-Laurs (76 hab.), canton de Coulonges-sur-l'Autize. Il doit s'agir du premier. — M.

Page 322, ligne 9. — *Grip.* Gript, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres), à deux lieues trois quarts de Niort.— M.

« Ecclesia parochialis S. Nicolai de Grippo ad presentationem abbatis de Niolio (super Alticiam), Malleacensis diœcesis, & ad institutionem domini episcopi Xantonensis....

« Ecclesia parochialis seu prioratus; curatus S. Albini de Grippo. » (Même prés. & instit.) — *Pancarte de Rocbecbouard, document de l'année 1402.* — Arch. de la préf. de la Vienne.

« L'église de Saint-Aubin de Gript était construite sur la limite du diocèse de Poitiers & de celui de Saintes. L'autel était en Poitou & la porte en Saintonge, d'où le double patronage des deux évêques.

« D'après ce qui précède, le nom latin de Gript était *Grippum* ; mais ceci est du latin du XV^e siècle, sur lequel il y a beaucoup à redire. On a pu dire d'abord *Griptum* &, par euphonie, *Grippum*.

« Je ne serais pas éloigné de croire que Grip ou Gript est tout simplement le vieux mot français Grip, signifiant rapine, vol, prise de possession avec violence. Le latin serait, dans cette hypothèse, de fabrication moderne. » — Benjamin Fillon.

## XXXV. — *Comment un sage mari Espagnol retire sa femme de l'amour d'un Cordelier.*

A Pampelune. Nulle indication de date. — L.

Page 329, lignes 18-9. — « En un premier jour de Karesme, alla à l'église prendre la mémoire de la mort », c'est-à-dire recevoir les

cendres le mercredi qui suit le dimanche de la Quinquagésime & qui commence le Carême. — M.

Page 330, lignes 20-2. — Édit. de 1558 : « croyant asseurément qu'une telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en sentist, ne sçauroit blesser sa conscience ». — L.

Page 332, lignes 15-7. Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « le Paige ayant montré à son maistre le moïen de mener ceste affaire. » — L.

Page 333, lignes 19-20. — « Et que pour rien ne le porteroit pour servir en masques. » V. dans Rabelais, liv. IV, ch. XIII, l'épisode de Tappe-coue. — M.

Page 333, lignes 27-8. — Édit. de 1558 : « & avec du liège en ses souliers se feist de la propre grandeur du Prescheur ». — L.

## XXXVI. — *Vengeance d'un Président de Grenoble.*

De 1505 à 1509. A Grenoble. Historique & romanesque. — L.

Page 341, ligne 6. — *Ung Président dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas Françoys.*

Dans un Dictionnaire manuscrit des *Beautés & choses curieuses du Dauphiné* on lit :

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, Président

de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait Chevalier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

Dans les années 1501 & 1502, Geoffroy Carles avait été Ambassadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il est à croire que c'est bien de ce personnage que Marguerite a voulu parler; seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord sur la manière dont le Président avait puni sa femme infidèle.

La XLVII° des *Cent Nouvelles nouvelles* contient le récit de cette aventure sous le titre des *Deux Mules noyées*.

Depuis le XVI° siècle les deux versions ont été plusieurs fois imitées; on peut voir :

Bonaventure Despériers : *Contes, Nouvelles & joyeux Devis*, t. III, p. 109, Nouvelle XCII°.

*Les Heures de récréations & Après-dîners de Louis Guicciardin, &c.*, in-32, p. 28;

G. Giraldi Cinthio : *Hecatommithi, ovvero cento Novelle, &c.*, Dec. III, Nov. VI;

Malespini : *Ducento Novelle, &c.*, part. II, Nov. XVI ;— *Les Joyeuses Adventures & Recreations, &c.*, p. 83, Dev. XXXIII;

Shirley : *Love's Cruelty, comedy* (Dunlop, *History of the Fiction*, t. II, p. 491). — L.

— Sur une question relative à l'histoire du Dauphiné, je ne pouvais mieux faire que de m'adresser à l'érudition de mon savant confrère & ami M. Roman. Il a bien voulu écrire pour ces éclaircissements l'excellente & très nouvelle note qu'on va lire, & dont je ne saurais trop le remercier :

« Le héros de la trente-sixième Nouvelle de la Reine de Navarre est Jeffroy Charles, premier Président au Parlement de Grenoble & Président du Sénat de Turin. Ce personnage, maintenant bien peu connu, joua sous les règnes de Charles VIII & de Louis XII un rôle fort considérable. Il fut diplomate, magistrat, homme de guerre, bibliophile & protecteur des lettres. Ce sont là, ce me semble, des titres suffisants pour que son nom ne soit pas oublié.

Charles était Italien; il était né dans le marquisat de Saluces. Son père, nommé Constant, était un jurisconsulte distingué. Il n'est pas certain que sa famille fût noble; la forme exacte de son nom n'est pas bien connue; il a toujours signé *Jeffroy Charles*, mais ses descendants ont adopté l'orthographe de *Carles*, plus rapprochée de *Caroli* ou *de' Caroli*, qui était peut-être son nom véritable. Avant de s'établir en France, Jeffroy Charles jouissait déjà, à la Cour de Louis II, Marquis de Saluces (1475-1482), de la réputation d'un éminent jurisconsulte; ce Prince l'avait nommé Podestat de Saluces

cile. Il épousa ensuite en Lorraine cette même Cécile qui était auprès de la Duchesse de Bar; ainsi Cécile était fille & sœur de son mari. Ils furent enterrés dans le même tombeau en 1512 à Écouis. » (T. III, f. XXVIII, p. 6.) Millin ajoute que ce conte était imprimé sur un petit feuillet que le sacristain distribuait aux curieux qui venaient visiter l'église d'Écouis. Il dit encore que cette même histoire est racontée dans d'autres églises de France; il cite celle d'Alincourt, village entre Amiens & Abbeville, dans laquelle on lit une épitaphe ainsi conçue :

> Ci gît le fils, ci gît la mère,
> Ci gît la fille avec le père,
> Ci gît la sœur, ci gît le frère,
> Ci gît la femme & le mari,
> Et ne sont que trois corps ici.

L'auteur du *Trésor des Almanachs* imprimé à Paris en 1781 rapporte les vers qui précèdent & ajoute : « C'est en abrégé l'odieuse aventure d'une mère qui, après avoir épousé son fils sans le savoir, en eut une fille qu'elle lui donna en mariage &, lorsqu'elle reconnut, dans la suite, ses malheurs, elle eut grand soin d'en cacher toutes les circonstances & ne les révéla qu'à sa mort. »

Gaspard Meturas a inséré cette épitaphe dans son *Hortus Epitaphiorum selectorum*, 1648, in-12. Il dit qu'elle se trouve dans une église à Clermont en Auvergne, & il ajoute : « La clef pour l'ouvrir

Quelque tradition contemporaine aura fourni les éléments de ce récit. Cependant Bandello place le lieu de la scène en Navarre, & dit qu'il avait appris le fait d'*une dame de ce pays*. On le trouve encore dans les *Propos de table* de Luther, à l'article de la confession auriculaire, comme s'étant passé à Erfurt, & Julio de Medrano, auteur espagnol du XVI[e] siècle, dit qu'on lui a raconté cette histoire dans le Bourbonnais, où on lui a montré la maison des époux innocemment coupables, ainsi que l'épitaphe », celle en quatre vers que nous avons citée plus haut.

Voici encore d'autres indications recueillies par M. Hubaud, page 2 de sa Dissertation sur le *Recueil des Contes & Nouvelles de la Reine de Navarre, autrement dit : l'Heptaméron, &c.;* Marseille, 1850, in-8°.

« Cette Nouvelle, imitée en italien par Matteo Bandello, en espagnol par Juan Perez de Montalvan, en latin par D. Othon Melandre, a fourni à Desfontaines la matière d'un roman intitulé : *l'Inceste innocent, histoire véritable;* Paris, Quinet, 1644, in-8°. Elle est rapportée sommairement dans le grand roman d'*Amadis de Gaule*. Un écrivain moderne en a tiré le roman *le Criminel sans le savoir, roman historique & poëtique;* Amsterdam & Paris, 1783, in-12 de 171 pages. Un pareil sujet a été traité par trois auteurs italiens, qui sont : Masuccio de Solerac, *Novellino,* in Ginevra, 1765, 2 vol. in-8°, Novella XXIII; — Giovani Brevio, *Rime & prose vulgari,* &c., Roma, 1545, in-8°, Novella IV; — Tommaso Grappulo (ou Grappolino), *Il Convito Borghesiano,* Londra, 1800, in-8°, Novella VII ». — L.

— Il faut joindre à ces indications au moins celle de l'étrange poëme de la vie de S. Grégoire, qui a été traduit en vers allemands par le vieux poëte Hardtman von Ave; ce n'est qu'en 1854. que M. Luzarche a imprimé le texte français d'après un manuscrit de Tours, & la Société des anciens textes français va le réimprimer. Cette étrange légende ne se rapporte, bien entendu, à aucun des papes du nom de Grégoire; mais il est singulier de voir mettre sur le dos d'un saint l'histoire d'Œdipe & de Jocaste. — M.

Page 277, lignes 23-4. — Ms. 7576 [2]. Cette phrase manque dans le manusc. que nous suivons. — L.

Page 279, lignes 15-6. — Ms. 7576 [2] : « eut maintefois desiré de s'affoler du malheureux fruit, &c, — L.

Page 280, ligne 25. — « La donna à la Royne de Navarre nommée Catherine ».

La Reine de Navarre dont veut parler Marguerite est Catherine, sœur de Gaston Phébus, mariée le 14 juin 1484 à Jean d'Albret,

bre dans les démêlés qu'elle eut au sujet de la possession de son
ıume de Navarre, dont elle finit par être expulsée, ainsi que
mari, dans le cours de l'année 1516. Elle disait à son mari,
ıd il se fut retiré devant l'armée espagnole triomphante : « *Si*
*fussions nés, vous Catherine & moi D. Jean, nous n'aurions pas*
*u la Navarre.* » On peut voir, au sujet de cette Princesse,
agaray, *Histoire de Foix, Bearn & Navarre, &c.*, Paris, 1609,
°, p. 420-23 & suivantes, & l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol.
ɔl., t. I, p. 764.

age 282, ligne 24.— Non pas le Psalmiste, mais Isaïe, XXXVIII,
— M.

age 283, lignes 23-31. — C'est précisément ce dont on a tant
ısé Robert d'Arbrissel. Voyez dans le *Dictionnaire* de Bayle les
:s de l'article Fontevraud; éd. Desoer, VI, 508-19. — M.

age 284, lignes 4-5. — « L'Archevesque de Milan, où votre
igion s'exerçoit. »

'agirait-il de ce qui arriva à Milan au commencement du
ᵉ siècle, du temps de Matteo & de son fils Galeazzo Visconti?
peut voir dans le livre de M. Tullio Dandolo « Sui XXIII libri
e Historiæ patriæ di Giuseppe Ripamonti ragionamento »,
ıno, 1856, p. 52-60, le texte de Ripamonti sur l'histoire
nge d'une femme du peuple, Guglielmina, & de son complice
lrea Saramita, qui, sous prétexte de piété, avaient formé une
ciation secrète de femmes. Les turpitudes qui s'y passaient
ıuvertes, on sévit, & Saramita fut brûlé en personne avec les
léterrés de Guglielmina. Si c'est à cela que Marguerite fait
sion, l'archevêque de Milan serait Francesco Fontana, arche-
ıe pendant onze ans, de 1296 à 1308, dont Ripamonti vient
ıarler. — M.

age 284, lignes 7-8. — Ms. 7576[2]. Le manusc. que nous sui-
s portait (par interversion) : « Les femmes au couvent des
ımes & les hommes au couvent des femmes ». — L.

# QUATRIÈME JOURNÉE

## PATIENCE DES DAMES POUR REGAGNER LEURS MARIS ET PRUDENCE DES HOMMES POUR SAUVER L'HONNEUR DE LEURS MAISONS.

---

## PROLOGUE.

Page 289, lignes 13-4. — « J'ay une femme; je n'y puis aller si tost ». *Uxorem duxi, & ideo non possum venire; Lucæ* XIV, 26. — M.

Page 290, ligne 15, & 291, ligne 3. — « La leçon », la lecture, *lectio*. — M.

Page 290, ligne 17. — « Pour étudier leur rolle », ce qu'ils avaient à dire & à raconter, de *rotulus, volumen* & rouleau, c'est-à-dire un livre. — M.

### XXXI. — *Cruauté d'un Cordelier envers une Demoiselle & destruction du Couvent.*

De 1494 à 1519. En Flandre. — L.

Page 293, lignes 5-6. — « Aux terres subjectes à l'Empereur Maximilien d'Autriche ».

Bien qu'il soit dit à la fin du Prologue de la Quatrième Journée que cette Nouvelle a été racontée par M. de Saint-Vincent, Ambassadeur de l'Empereur Charles-Quint, comme un fait arrivé récemment, il est certain qu'on trouve dans nos vieux conteurs un récit tout à fait pareil. Nous nous contenterons de citer un fabliau de Rutebeuf intitulé : *Frère Denise* (Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 260, 2 vol. in-8°; — Fabliaux de Legrand d'Aussi, vol. IV, p. 383; — Recueil complet des Fabliaux, III, 1878, 253-4). Le n° LX des *Cent Nouvelles nouvelles* a aussi quelque analogie avec cette aventure. Le récit de la Reine de Navarre a été reproduit par Henry Estienne dans

son *Apologie pour Hérodote,* t. I, p. 499, de l'édition de 1735; par l'Étoile, *Journal du règne de Henri III,* année 1577, & par le conteur italien Malespini, *Ducento Novelle,* n° 75. — L.

> Une catin, sans frapper à la porte,
> Des Cordeliers jusqu'à la court entra;
> Longtemps après l'on attend qu'elle sorte,
> Mais au sortir on ne la rencontra.
> Or au Portier cecy on remonstra,
> Lequel juroit jamais ne l'avoir vue;
> Sans arguer le *pro* ne le *contra,*
> A vostre avis, qu'est-elle devenue?

Clément Marot, éd. Lenglet-Dufresnoy, in-4°, épigramme 262, II, p. 373. — M.

— Il y faut encore ajouter *les Cordeliers de Catalogne* dans les Contes de La Fontaine. — M.

Page 301, lignes 1-6. — Ms. 7576². Cette longue phrase était complètement altérée dans le manuscrit que nous suivons. — L.

## XXXII. — *Histoire d'une Dame allemande, racontée par le sieur de Bernage.*

1490. En Allemagne. Historique. — L.

— « Vous avez, dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre,* la plus belle & triste histoire que l'on sçauroit voir pour ce sujet, de

se trouve aux Archives impériales, cote 3801, Section Domaniale. — L.

Page 304, ligne 2. — Ms. 7576 ² : « tenir sa maison fermée au soir. » — L.

Page 306, lignes 10-2. — Ms. 7576². Le manusc. que nous suivons portait : « Et pour ce que le crime me sembla si grand que une telle mort n'estoit suffisante pour le prémier, &c. ». — L.

Page 306, lignes 18-19. — « Les os de son amy pendus... en ung cabinet ». Le ms. donne *tendus ;* outre que le sens de *suspendus* est plus naturel, le mot *pendus* se trouve appliqué à la même chose dans la page suivante, ligne 12, ce qui justifie la correction. » — M.

Page 307, lignes 2-3. — Ms. 7576² : « car l'ornement des cheveux ». — L.

Page 307, lignes 18-9. — Ms. 7576² : « Madame, vostre péché est égal au tourment ». Dans l'édition de 1559 on lit : « Si vostre patience est esgalle au tourment, je vous estime la plus heureuse femme du monde ». — L.

Page 308, lignes 26-8. — « *Envoya son Painctre, nommé Jehan de Paris, pour luy rapporter ceste Dame au vif.* »

Le peintre, à qui Charles VIII confia le soin de lui rapporter le portrait de la jeune Dame Allemande si rudement châtiée de sa faute, est un des artistes français les plus remarquables de la fin du XV^e siècle ; il se nommait *Jean Perréal, dict de Paris.* Il y a quelques années, on savait à peine le nom de cet artiste, qui fut si fameux sous Charles VIII & Louis XII ; mais, grâce aux recherches nombreuses faites dans nos bibliothèques & nos archives par de zélés antiquaires, on connait maintenant plusieurs circonstances importantes de la vie de Jean Perréal, & surtout plusieurs de ses travaux. Dans le tome I^er de son ouvrage sur la *Renaissance des arts à la Cour de France*, un de nos confrères de la Société des Bibliophiles, M. le Comte Léon de La Borde, a consacré un article assez étendu à Jean Perreal ; nous en reproduirons ici les principaux traits :

« Jean de Paris était, à la fin de 1496, un peintre connu dans la ville de Lyon. Nul doute que son talent, goûté par Charles VIII, plus tard par Louis XII & François I^er, ne fût la cause de la faveur qui tout d'abord l'éleva & aux fonctions de Peintre ordinaire du Roi & au titre de Valet de chambre. Il est porté sur l'état des Officiers du Roi, pour l'année commençant le 1^er octobre 1498 & finissant le 30 novembre 1499, pour la somme de deux cent

quarante livres &, dans un compte des *Écuries* de l'année 1508, il est porté pour dix livres pour la dépense de son cheval pendant les mois de juin & de juillet. En 1509 il recevait cent sous par mois pour le même motif. »

M. de La Borde cite divers documents d'après lesquels Jean de Paris fut chargé en 1509 de diriger les travaux de peinture de la pompe funèbre du Duc Philibert de Savoie, dont il avait fait un portrait. En 1514 il est envoyé en Angleterre à l'occasion du mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, & en 1515 c'est à lui que fut confiée la peinture des décorations funèbres de Louis XII.

Jean Le Maire de Belges a fait un pompeux éloge de Perréal dans son ouvrage, moitié en vers, moitié en prose, intitulé *la Légende des Vénitiens, ou autrement leur Cronique abrégée, &c.* : « De vostre bon amy & mon singulier patron & bienfaicteur, nostre second Zeuxis ou Appelles en painćture, Maistre Jehan Perréal de Paris, Painctre & Varlet de chambre ordinaire du Roy, la louenge est perpétuelle & non terminable; car de sa main Mercurialle il a satisfait par grant industrie à la curiosité de son office & à la recréation des yeulx de la Très Chrestienne Majesté, en paignant & représentant à la propre existence, tant artificielle comme naturelle, dont il surpasse aujourd'hui tous les citramontains, les citez, villes, chasteaux de la conqueste & l'assiette d'iceulx, la volubilité des fleuves, l'inéqualité des montaignes, la planure du territoire, l'ordre

en 1504 à l'occasion de la mort du Duc Pierre de Bourbon, dit « qu'il l'a écrit par l'*impulsion exhortatoire* de Jehan de Paris, Painctre du Roy, qui par le bénéfice de sa main heureuse a mérité envers les Rois & Princes estre estimé un second Appelles. »

Geoffroy Tory, imprimeur & libraire de Paris justement renommé, publia en 1529 un ouvrage aussi curieux que singulier, dans lequel il essaya de réduire les lettres de l'alphabet aux proportions du corps humain. Il s'adressait aux habiles de son temps pour avoir des dessins. Jehan Perréal lui donna ceux des lettres L & K, ainsi qu'il nous l'apprend au folio XLVI v° de son livre : « Comme il peut estre facilement entendu en la séquente figure que j'ai faicte, après celle que ung mien seigneur & bon amy, Jehan Perréal, autrement dict Jehan de Paris, Valet de chambre & excellent Peintre des Roys Charles huitiesme, Loys douziesme & François, premier de ce nom, m'a communiquée & baillée moult bien pourtraicte de sa main. (L'*Art & science de la vraye proportion des lettres Attiques ou Antiques, autrement dictes Romaines, selon le corps & visaige humain, &c.*; 1549, in-8°.)

Clément Marot a consacré le XXVI° de ses Rondeaux à célébrer la mémoire de *Claude Perréal, peintre lyonnais*. Malgré la différence du prénom, M. Léon de La Borde n'hésite pas à reconnaître notre artiste, dont le gentil poète a dit :

> En grand regret, si pitié vous remord,
> Pleurez l'ami Perréal qui est mort.
> Et vous, ses sœurs, dont maint beau tableau sort,
> Peindre vous faut pleurantes son grief sort. — L.

— Je me permettrai de ne pas être de l'avis de M. de Laborde & de M. Le Roux de Lincy. Le XXVI° rondeau de Marot : « Aux amis & sœurs de feu Claude Perréal, Lyonnois », dit seulement que ses sœurs peignaient. Claude Perréal devait être de la famille de Jean Perréal; il n'est certainement pas le même &, puisque Marot parle du talent de peinture de ses sœurs, — qui peut-être ne faisaient que dessiner ou broder, car l'expression « dont maint beau tableau sort » peut aussi bien être vague que techniquement précise, — il n'eût pas manqué de dire qu'il était peintre lui-même; le thème s'imposait de lui-même s'il se fût agi du peintre en titre des rois de France, & le poète n'y aurait pas manqué.

On pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à la note de M. Le Roux de Lincy; mais, à propos de l'Heptaméron, il n'y a pas lieu de reprendre la biographie artistique d'un peintre, car, si la Reine de Navarre a connu personnellement le peintre en titre de son

Fors, & non pas Rochefort, comme le dit M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), p. 272 de son édition de l'*Heptaméron*, petit village du Poitou, à deux lieues & demie de Niort.

C'était une seigneurie, que Catherine de Vivonne, fille d'Artus de Vivonne & de Nicolas, vivant en 1476, apporta à Jacques Poussart, Chevalier. Jacques Poussart signa au contrat de mariage de la Reine de Navarre, sous le nom de : le Seigneur de Fors, bailly du Berry. Marguerite parle plusieurs fois de lui dans ses lettres. (Voy. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, &c., p. 243, 244, 258, 259, 332. — L.

Page 321, lignes 6-7. — « Lequel est au seigneur de Fors. » Il y a deux Fors dans les Deux-Sèvres, tous les deux dans l'arrondissement de Niort, l'un dans le canton de Prahecq (840 hab.), à deux lieues un quart de Niort, l'autre dans la[1] commune de Saint-Laurs (76 hab.), canton de Coulonges-sur-l'Autize. Il doit s'agir du premier. — M.

Page 322, ligne 9. — *Grip*. Gript, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres), à deux lieues trois quarts de Niort.— M.

« Ecclesia parochialis S. Nicolai de Grippo ad presentationem abbatis de Niolio (super Alticiam), Malleacensis diœcesis, & ad institutionem domini episcopi Xantonensis....

« Ecclesia parochialis seu prioratus ; curatus S. Albini de Grippo. » (Même prés. & instit.) — *Pancarte de Rochechouard, document de l'année 1402*. — Arch. de la préf. de la Vienne.

« L'église de Saint-Aubin de Gript était construite sur la limite du diocèse de Poitiers & de celui de Saintes. L'autel était en Poitou & la porte en Saintonge, d'où le double patronage des deux évêques.

« D'après ce qui précède, le nom latin de Gript était *Grippum* ; mais ceci est du latin du XV^e siècle, sur lequel il y a beaucoup à redire. On a pu dire d'abord *Griptum* &, par euphonie, *Grippum*.

« Je ne serais pas éloigné de croire que Grip ou Gript est tout simplement le vieux mot français Grip, signifiant rapine, vol, prise de possession avec violence. Le latin serait, dans cette hypothèse, de fabrication moderne. » — Benjamin FILLON.

## XXXV. — *Comment un sage mari Espagnol retire sa femme de l'amour d'un Cordelier.*

A Pampelune. Nulle indication de date. — L.

Page 329, lignes 18-9. — « En un premier jour de Karesme, alla à l'église prendre la mémoire de la mort », c'est-à-dire recevoir les

cendres le mercredi qui suit le dimanche de la Quinquagésime & qui commence le Carême. — M.

Page 330, lignes 20-2. — Édit. de 1558 : « croyant asseurément qu'une telle amour spirituelle, quelque plaisir qu'elle en sentist, ne sçauroit blesser sa conscience ». — L.

Page 332, lignes 15-7. Ms. 7576 [2]. Le manusc. que nous suivons portait : « le Paige ayant montré à son maistre le moïen de mener ceste affaire. » — L.

Page 333, lignes 19-20. — « Et que pour rien ne le porteroit pour servir en masques. » V. dans Rabelais, liv. IV, ch. XIII, l'épisode de Tappe-coue. — M.

Page 333, lignes 27-8. — Édit. de 1558 : « & avec du liège en ses souliers se feist de la propre grandeur du Prescheur ». — L.

## XXXVI. — *Vengeance d'un Président de Grenoble.*

De 1505 à 1509. A Grenoble. Historique & romanesque. — L.

Page 341, ligne 6. — *Ung Président dont je ne dirai le nom, mais il n'estoyt pas Françoys.*

Dans un Dictionnaire manuscrit des *Beautés & choses curieuses du Dauphiné* on lit :

« Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyoit autrefois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, Président

de Ferrare. Ce même Geoffroy Carles fut fait Chevalier d'armes & de lois par Louis XII, en 1509. »

Dans les années 1501 & 1502, Geoffroy Carles avait été Ambassadeur de Louis XII auprès de l'Empereur Maximilien. Il est à croire que c'est bien de ce personnage que Marguerite a voulu parler; seulement les conteurs du temps n'étaient pas d'accord sur la manière dont le Président avait puni sa femme infidèle.

La XLVII<sup></sup>e des *Cent Nouvelles nouvelles* contient le récit de cette aventure sous le titre des *Deux Mules noyées*.

Depuis le XVI<sup></sup>e siècle les deux versions ont été plusieurs fois imitées; on peut voir :

Bonaventure Desperiers : *Contes, Nouvelles & joyeux Devis*, t. III, p. 109, Nouvelle XCII<sup></sup>e.

*Les Heures de récréations & Après-dîners de Louis Guicciardin, etc.*, in-32, p. 28;

G. Giraldi Cinthio : *Hecatommithi, overo cento Novelle, etc.*, Dec. III, Nov. VI;

Malespini : *Ducento Novelle, etc.*, part. II, Nov. [illegible]. — *Les Joyeuses Adventures & Recreations, etc.*, p. [illegible], Dev. [illegible];

Shirley : *Love's Cruelty, comedy* (Dunlop, *History of the Fiction*, t. II, p. 491). — L.

— Sur une question relative à l'histoire du Dauphiné, je ne pouvais mieux faire que de m'adresser à l'érudition de mon savant confrère & ami M. Roman. Il a bien voulu écrire pour ces éclaircissements l'excellente & très nouvelle note qu'on va lire, & dont je ne saurais trop le remercier :

« Le héros de la trente-sixième Nouvelle de la Reine de Navarre est Jeffroy Charles, premier Président au Parlement de Grenoble & Président du Sénat de Turin. Ce personnage, maintenant bien peu connu, joua sous les règnes de Charles VIII & de Louis XII un rôle fort considérable. Il fut diplomate, magistrat, homme de guerre, bibliophile & protecteur des lettres. Ce sont là, ce me semble, des titres suffisants pour que son nom ne soit pas oublié.

Charles était Italien; il était né dans le marquisat de Saluces. Son père, nommé Constant, était un jurisconsulte distingué. Il n'est pas certain que sa famille fût noble. La forme exacte de son nom n'est pas bien connue; il a toujours signé *Jeffroy Charles*, mais ses descendants ont adopté l'orthographe de *Carles*, plus rapprochée de *Caroli* ou *de' Caroli*, qui était peut-être son nom véritable. Avant de s'établir en France, Jeffroy Charles jouissait déjà, à la Cour de Louis II, Marquis de Saluces ([illegible]), de la réputation d'un éminent jurisconsulte; ce Prince l'avait nommé Podestat de Saluces

de Cambrai le Cardinal d'Amboise, qui allait y conclure avec l'Empereur une alliance contre la République de Venise; la même année, il alla avec le Maréchal de Trivulce à Rome pour faire entrer le Pape dans cette ligne.

Lorsque la guerre fut déclarée, Charles, déposant sa robe de magistrat, prit une part active à la campagne contre Venise & se conduisit avec une telle valeur à la victoire d'Agnadel que Louis XII le créa Chevalier sur le champ de bataille, &, par un brevet daté du 14 mai 1509, l'autorisa à porter l'épée, les éperons & les autres insignes de la chevalerie [1].

Sa dernière mission diplomatique fut à la cour du Pape Léon X. Il y fut envoyé par le Roi en 1515 & obtint du Pape une bulle d'indulgences pour lui & plusieurs des conseillers du Parlement de Grenoble [2]. La même année, il fut choisi, à cause de son grand savoir, pour présider à l'éducation de Renée de France, fille du Roi, née le 25 octobre 1510. Il est douteux qu'il ait pu commencer à remplir cette charge, car il mourut peu de temps après l'avoir obtenue. Il fut, en effet, remplacé dans la première présidence du Parlement de Grenoble par Falcon d'Aurillac, le 2 décembre 1516.

Sa famille resta fixée en Dauphiné, où elle s'éteignit obscurément dans le courant du XVII[e] siècle, après avoir rempli quelques charges inférieures dans la magistrature ou les finances. Un seul de ses fils, qui se nommait Antoine, avait paru hériter dans une certaine mesure de ses talents; il fut conseiller au Parlement de Rouen (1519) & ambassadeur, en 1530, auprès du Duc de Milan [3].

La femme de Jeffroy Charles, l'héroïne de la tragique aventure racontée par la Reine de Navarre, & qui paya de la vie son amour pour le clerc Nicolas, se nommait Marguerite du Mottet & appartenait à une très ancienne famille Embrunaise; avant de tromper son mari, elle l'avait rendu père de huit enfants.

---

1. *Lettres de chevalerie pour messire Jeffroy Charles*, arch. de l'Isère. VIII *Generalia*, vol. 46.

2. Bibliothèque nationale, Mss. Duchesne, vol. 7, p. 341.

3. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, vol. 680, n° 15,921. Quelques auteurs, entre autres Guy Allard, ont voulu faire de Lancelot de Carles, évêque de Riez, bien connu des bibliophiles par quelques opuscules en vers dont le plus grand mérite est l'extrême rareté, un fils de Jeffroy Charles. C'est une erreur; il appartenait à une famille de Bordeaux, toute différente de celle de notre President & portant d'autres armoiries. Ces deux familles n'eurent aucune alliance ni aucun rapport entre elles; leur seule ressemblance, c'est qu'elles ont toutes deux fourni un certain nombre de magistrats aux Cours de justice ou de finances du royaume.

Louis XI; d'après lui, Charles n'aurait pas empoisonné sa femme, mais l'aurait fait noyer par sa mule. Or Guy Allard, qui a ignoré la patrie & le véritable nom de Charles (il l'appelle Soffrey Carles), qui s'est trompé dans toutes les dates importantes de sa vie & qui, dans ce récit de moins d'une page, a entassé un grand nombre d'erreurs, me parait un mauvais guide dans cette matière; je lui préfère, sans aucune hésitation, Marguerite de Navarre, qui avait vingt-six ans au moment de la mort de Charles, qui écrivait ses Contes vingt ans après cet événement & qui a dû connaître exactement les moindres détails de cette tragique aventure.

Le portrait de Jeffroy Charles nous a été conservé par un beau médaillon de travail italien, dont il n'existe, à ma connaissance, que trois exemplaires[1]; il y est représenté de profil, vêtu d'une ample robe & coiffé d'un bonnet quadrangulaire; sa chevelure est longue, son profil anguleux a de l'énergie. On lit tout autour :

IAFREDVS KAROLI IVRIS CONSVLTVS PRESES DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Le revers représente le même personnage, soutenu par un ange, suivant à travers des rochers un grand prêtre juif qui désigne du doigt le soleil, avec en légende le vers :

NATVS EGO TIBI SVM; VENIAM QVOCVNQVE VOCARIS.

Qu'il ait aimé & protégé les lettres, cela n'est pas douteux. Il sauva de la prison, & peut-être de la mort, le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce, qui, pris en 1506 pour un espion par les troupes françaises, avait été enfermé à Caneto dans une dure prison[2]. Un grand nombre de savants italiens lui dédièrent leurs ouvrages, entre autres Jean-Paul Parisio, son commentaire sur le *Ravissement de Proserpine* de Claudien; Jean-Marie Cattaneo, son édition des *Lettres & du Panégyrique* de Pline le Jeune; Baptiste, de Mantoue, sa *Vie de S. Denis, en vers latins;* Franchino Gafforio, son *Traité de l'harmonie*, &c. Quant à sa bibliothèque, elle devait être admirable, si l'on s'en rapporte au peu qui en reste, c'est-à-dire à six volumes seulement; ces six manuscrits me paraissent mériter une description spéciale.

Le premier a passé de la bibliothèque de Charles dans celle du

---

1. L'un au musée de Grenoble, l'autre au musée de Milan, le troisième dans ma collection.

2. Voy. *Biographie universelle.*

cardinal d'Amboise, & de celle-ci à la Bibliothèque nationale (Mss. lat. 3111); il renferme le traité de S[t] Thomas sur *le Roi & la Royauté*. Avant d'appartenir à Charles, il faisait sans doute partie de la librairie des ducs de Milan; en effet, au frontispice, on remarque cinq médaillons représentant Jean Galéas, Philippe-Marie Sforza, Louis XII & Anne de Bretagne; ces deux derniers ont été repeints sur de plus anciens portraits représentant sans doute quelques autres membres de la famille des Sforza. Le cinquième médaillon contenait un écusson aux armes des ducs de Milan; Charles l'a fait surcharger & y a fait inscrire son nom :

KAFFREDI KARLEI, DELPHINATVS MEDIOLANIQVE PRESIDIS.

Ce manuscrit est d'une extrême beauté.

Le second manuscrit, également conservé à la Bibliothèque nationale (Mss. lat., n° 4801), contient la *Cosmogonie de Ptolémée;* il a été peint pour Jeffroy Charles & est dans un admirable état de conservation. Au frontispice on lit quelques vers latins à la louange du propriétaire du livre; voici les principaux :

*Hinc dono Insubriæ Præses Jafredus & idem*
*Allobrogum Præses possidet atque colit;*
*Scilicet hæc habui Ptolomæus fata beato*
*Safredi ut possem nunc habitare sinu.*

A côté on voit les armoiries de Charles, *de gueules au lion d'or*,

*[illegible] & lampassé de gueules*, ayant pour cimier une femme couronnée, vêtue de rouge & tenant une colonne [1].

Le quatrième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Lyon (*Delandine, III, 542*). C'est le *Liber harmoniæ instrumentalis* de Franchino Gaforio; la reliure en est admirable. Il vient de la bibliothèque de François de Ponnat, conseiller au parlement de Grenoble. Sur le frontispice on voit l'auteur présentant son livre à Jeffroy Charles, dont les armoiries au bas de la page sont accostées des lettres : IA. CA. La dédicace porte :

*Illustri & preclarissimo jurisconsulto domino Jafredo Carolo, christianissimi Regis Francborum presidi, Delphinatus ac Ducatus Mediolanensis Vice-cancellario.*

Le cinquième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Grenoble; il y est entré en 1853, à la suite de la vente de M. Gariel (*Catal. imprimé, p. 270, n° 2974*). Il contient la *Vie de S. Denis* en vers latins, par Jean-Baptiste de Mantoue, carmélite. La dédicace porte :

*Baptistæ Mantuani, Carmelitæ Theologi, ad Jafredum Carolum, Mediolani Vice-cancellarium & Alverniæ* [2] *Presidem.*

On lit à la suite une longue épitre dédicatoire. Au frontispice on voit les armoiries de Charles au milieu de rinceaux élégants.

Le dernier, enfin, fait partie de la Bibliothèque royale de Turin; il y est entré après la vente de la bibliothèque de M. le comte Caissoti, en 1840. Il est relié en velours rouge, jadis orné de coins de métal. Il contient les *Églogues* & les *Bucoliques* de Virgile. La plupart des vignettes ont été coupées. Sur le frontispice on voit les armoiries de Charles, & à la fin du volume on lit :

DOMINI IAFREDI KAROLI, PRAESIDIS DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Voilà tout ce que j'ai pu retrouver de la bibliothèque de Jeffroy Charles. — J. ROMAN.

— Il faut rappeler ici, comme indication, les pièces du théâtre espagnol, dont *le Médecin de son honneur*, de Calderon, est le type & le chef-d'œuvre. — M.

Page 346, lignes 19-20. — « *Mais ses filles & sa race eussent à jamais porté ceste notte.* » Le ms. donne le verbe au singulier. On

---

1. Voy. *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Delisle, vol. I, p. 252-3.

2. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la singulière erreur de Jean-Baptiste Mantouan, qui fait de Charles un Président d'Auvergne & non du Dauphiné.

emploie encore *note* au même sens, mais seulement dans l'expression *note d'infamie*. — M.

Page 346, lignes 15-6. — Éd. de 1558 : « que tel péché est plus rémissible ». — L.

Page 347, ligne 17. — Éd. de 1558 : « par l'eschelle des tribulations, angoises & calamitez de ce monde visible. Et qui n'ayme son prochain & ne luy veult & souhaite autant de bien comme à soy mesme, qui est le lien de perfection ». — L.

Page 347, lignes 18-20. — Le passage de saint Jean est au verset 20 de la quatrième épitre. — M.

Page 348, ligne 14. — « Que les femmes sont *invincibles* aux hommes »; le Ms. donne *innuisibles*. — M.

## XXXVII. — *La patience de Madame de Loué ramène son mari à elle.*

Vers 1490. En Anjou, au château de Loué. Historique. — L. — Loué, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Mans, Sarthe. — M.

Page 351, lignes 6-7. — « Il y avoit une Dame en la Maison de Loué. »

Le sujet de cette Nouvelle est le même que celui de l'histoire de la Dame de Langalier, racontée par le Seigneur de Latour-Lan-

Wright, pour l'*Early English text Society*, 8°, p. 23-4 & 208.

Page 351, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Il y avoit une Dame en une grande Maison du Royaume de France, dont je tairai le nom. » — L.

Page 352, ligne 58. — Éd. de 1558 : « à coupper les bois de haulte fustaye. » — L.

Page 354, lignes 8-9. Ms. 7576 [2] : « Je ne sçai si à une seconde fois je vous retirerai comme j'ai fait du danger ». — L.

Page 355, lignes 21-3. — « Battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand lict. »

Pour bien comprendre cette phrase, il faut savoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit destiné aux chefs de famille, il se trouvait un lit de dimension beaucoup moindre réservé au serviteur de confiance, qui couchait presque toujours dans la chambre du maitre. On peut voir dans les intérieurs dessinés & gravés par Abraham Bosse, au XVII° siècle, la représentation de ces petits lits ou couchettes. — L.

Page 356, ligne 6. — Éd. de 1558 : « à faire la lescive ». — L.

## XXXVIII. — *Les bons traitements d'une Bourgeoise de Tours pour son mari.*

De 1460 à 1470. A Tours. Historique. — L.

Page 359, lignes 6-7. — « En la ville de Tours y avoit une Bourgeoise belle & honneste. »

Une histoire toute pareille est racontée par l'auteur du *Ménagier de Paris*, t. I[er], p. 237 de l'édition donnée en 1847 par M. Jérôme Pichon, pour la Société des Bibliophiles français, &c., in-8°. Le conteur Morlini l'a insérée dans son *Recueil de Nouvelles*, n° LXXII. Voyez Hieronymi Morlini *Novellæ* LXXX, *Fabellæ* 20 *& Comediæ*, Neapoli, &c., 1520, in-4°, & la réimpression de Caron. Érasme la raconte aussi dans son *Dialogue sur le mariage : Colloques, &c.*, traduits par Gueudeville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. I[er], p. 87-90 (*Conjugium* ou *Uxor μεμψίγαμος*). — L.

— Dans l'édition de Morlini de M. Corpet de la Bibliothèque Elzévirienne, 1855, in-16, je ne trouve rien d'analogue, ni à LXXII, ni à un autre numéro. — M.

Page 360, lignes 16-7. — Ms 7576 [2] : « garny de linceuls, matelas, &c. ». — L.

Page 361, lignes 25-6. — « ce que Dieu commande de faire bien à ceulx qui font mal ». — Nulli malum pro malo reddentes. *Ad*

d'un pareil amour ne fussent fatales à l'avenir de son fils, parvint à l'en dissuader. (Voir Brantôme, *Dames illustres*, p. 333.) — L.

Il serait trop long de rappeler les histoires de maisons hantées soit par un coquin, soit par un mystificateur. Qu'il me suffise de rappeler la lettre 27 du septième livre de Pline le Jeune & le LII<sup>e</sup> dialogue de Lucien, *le Menteur d'inclination ou l'Incrédule*, 30-2. — M.

Page 366, ligne 2. — Ed. de 1558 : « cryant Revigne, Revigne ». — L.

Page 366, lignes 5-6. — « Lors appella la Chamberière. » — Ms. : « Lors appella sa femme » ; la suite : « qui couchoit auprès d'eulz » montre qu'il ne peut s'agir que de la servante. — M.

Page 366, ligne 22. — « s'esprivoysa ». — Ms. : s'esprivoya Le copiste a sauté une lettre. Le sens est *s'apprivoise si fort*, s'approcha si près que. — M.

Page 367, ligne 18. — « L'esprit s'en va & ne retourne plus. » Allusion au verset 39 du psaume 77 : « Caro sunt, spiritus vadens & non rediens. » — M.

## XL. — *Malheureuse histoire de la sœur du Comte de Jossebelin.*

Vers 1479. Au château de Josselin en Bretagne. Historique. — L.

Page 369, lignes 7-8. — « *Ce Seigneur, pere de Rolandine, qui s'appelloyt le Comte de Jossebelin* ».

Voici en quels termes le P. Anselme, dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France, etc.*, t. IV, p. 57, parle de ce seigneur, père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, Vicomte de Rohan (Voyez les Notes de la XXI<sup>e</sup> Nouvelle de la troisième Journée) :

« Jean II<sup>e</sup> du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'opposer aux Anglais qui menaçoient de faire une descente sur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le service du Duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de pension & promit d'en donner quatre mille à sa femme quand elle le seroit venue joindre. Il jouissoit de six mille livres de pension du Roi en 1473 dont il donna quittance de trois mille livres, pour parfait payement depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au dernier février de la même année, à Jean Raguier, Receveur général des finances en Normandie ; elle est scellée de son sceau penché, chargé de sept

& de Carmagnoles, & à deux reprises son successeur l'avait chargé de missions diplomatiques importantes à la cour de France[1]. Le roi Charles VIII, qui se préparait alors à la conquête du royaume de Naples, accueillait à merveille tous les Italiens qui se présentaient à sa cour; Charles lui parut avoir assez de talents diplomatiques pour qu'il voulût se l'attacher, & il le nomma, le 5 octobre 1493 [2], conseiller au Parlement de Grenoble. Occupé presque constamment de missions secrètes, Charles résida rarement en Dauphiné.

Après la mort de Charles VIII, Jeffroy Charles sut conserver les bonnes grâces de son successeur. Louis XII se servit utilement de ses talents & l'éleva aux plus hautes charges de la magistrature. Le 16 juin 1500, il le nomma Président du Sénat de Turin &, le 29 novembre de la même année, premier Président du Parlement de Grenoble. Charles passa la plus grande partie de cette année & de la suivante soit à la cour de l'Empereur Maximilien, soit auprès du Pape, & il obtint du premier l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. Dans une longue & curieuse lettre autographe [3], il donne les renseignements les plus circonstanciés sur ses conversations avec l'Empereur & sur les graves questions qui y furent traitées.

Il parait avoir passé les années suivantes à Milan; ses lettres[4] nous le montrent luttant avec énergie, en faveur du domaine royal & de la bonne administration de la province, contre la rapacité des

de Cambrai le Cardinal d'Amboise, qui allait y conclure avec l'Empereur une alliance contre la République de Venise; la même année, il alla avec le Maréchal de Trivulce à Rome pour faire entrer le Pape dans cette ligue.

Lorsque la guerre fut déclarée, Charles, déposant sa robe de magistrat, prit une part active à la campagne contre Venise & se conduisit avec une telle valeur à la victoire d'Agnadel que Louis XII le créa Chevalier sur le champ de bataille, &, par un brevet daté du 14 mai 1509, l'autorisa à porter l'épée, les éperons & les autres insignes de la chevalerie [1].

Sa dernière mission diplomatique fut à la cour du Pape Léon X. Il y fut envoyé par le Roi en 1515 & obtint du Pape une bulle d'indulgences pour lui & plusieurs des conseillers du Parlement de Grenoble [2]. La même année, il fut choisi, à cause de son grand savoir, pour présider à l'éducation de Renée de France, fille du Roi, née le 25 octobre 1510. Il est douteux qu'il ait pu commencer à remplir cette charge, car il mourut peu de temps après l'avoir obtenue. Il fut, en effet, remplacé dans la première présidence du Parlement de Grenoble par Falcon d'Aurillac, le 2 décembre 1516.

Sa famille resta fixée en Dauphiné, où elle s'éteignit obscurément dans le courant du XVII[e] siècle, après avoir rempli quelques charges inférieures dans la magistrature ou les finances. Un seul de ses fils, qui se nommait Antoine, avait paru hériter dans une certaine mesure de ses talents; il fut conseiller au Parlement de Rouen (1519) & ambassadeur, en 1530, auprès du Duc de Milan [3].

La femme de Jeffroy Charles, l'héroïne de la tragique aventure racontée par la Reine de Navarre, & qui paya de la vie son amour pour le clerc Nicolas, se nommait Marguerite du Mottet & appartenait à une très ancienne famille Embrunaise; avant de tromper son mari, elle l'avait rendu père de huit enfants.

---

1. *Lettres de chevalerie pour messire Jeffroy Charles*, arch. de l'Isère. VIII *Generalia*, vol. 46.

2. Bibliothèque nationale, Mss. Duchesne, vol. 7, p. 341.

3. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, pièces originales, vol. 680, n° 15,921. Quelques auteurs, entre autres Guy Allard, ont voulu faire de Lancelot de Carles, évêque de Riez, bien connu des bibliophiles par quelques opuscules en vers dont le plus grand mérite est l'extrême rareté, un fils de Jeffroy Charles. C'est une erreur; il appartenait à une famille de Bordeaux, toute différente de celle de notre Président & portant d'autres armoiries. Ces deux familles n'eurent aucune alliance ni aucun rapport entre elles; leur seule ressemblance, c'est qu'elles ont toutes deux fourni un certain nombre de magistrats aux Cours de justice ou de finances du royaume.

Louis XI; d'après lui, Charles n'aurait pas empoisonné sa femme, mais l'aurait fait noyer par sa mule. Or Guy Allard, qui a ignoré la patrie & le véritable nom de Charles (il l'appelle Soffrey Carles), qui s'est trompé dans toutes les dates importantes de sa vie & qui, dans ce récit de moins d'une page, a entassé un grand nombre d'erreurs, me paraît un mauvais guide dans cette matière; je lui préfère, sans aucune hésitation, Marguerite de Navarre, qui avait vingt-six ans au moment de la mort de Charles, qui écrivait ses Contes vingt ans après cet événement & qui a dû connaître exactement les moindres détails de cette tragique aventure.

Le portrait de Jeffroy Charles nous a été conservé par un beau médaillon de travail italien, dont il n'existe, à ma connaissance, que trois exemplaires[1]; il y est représenté de profil, vêtu d'une ample robe & coiffé d'un bonnet quadrangulaire; sa chevelure est longue, son profil anguleux a de l'énergie. On lit tout autour :

IAFREDVS KAROLI IVRIS CONSVLTVS PRESES DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Le revers représente le même personnage, soutenu par un ange, suivant à travers des rochers un grand prêtre juif qui désigne du doigt le soleil, avec en légende le vers :

NATVS EGO TIBI SVM; VENIAM QVOCVNQVE VOCARIS.

Qu'il ait aimé & protégé les lettres, cela n'est pas douteux. Il sauva de la prison, & peut-être de la mort, le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce, qui, pris en 1506 pour un espion par les troupes françaises, avait été enfermé à Caneto dans une dure prison[2]. Un grand nombre de savants italiens lui dédièrent leurs ouvrages, entre autres Jean-Paul Parisio, son commentaire sur le *Ravissement de Proserpine* de Claudien; Jean-Marie Cattaneo, son édition des *Lettres & du Panégyrique* de Pline le Jeune; Baptiste, de Mantoue, sa *Vie de S. Denis, en vers latins;* Franchino Gafforio, son *Traité de l'harmonie*, &c. Quant à sa bibliothèque, elle devait être admirable, si l'on s'en rapporte au peu qui en reste, c'est-à-dire à six volumes seulement; ces six manuscrits me paraissent mériter une description spéciale.

Le premier a passé de la bibliothèque de Charles dans celle du

---

1. L'un au musée de Grenoble, l'autre au musée de Milan, le troisième dans ma collection.
2. Voy. *Biographie universelle*.

*d'or armé & lampassé de gueules*, ayant pour cimier une femme couronnée, vêtue de rouge & tenant une colonne [1].

Le quatrième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Lyon (*Delandine, III, 542*). C'est le *Liber harmoniæ instrumentalis* de Franchino Gaforio; la reliure en est admirable. Il vient de la bibliothèque de François de Ponnat, conseiller au parlement de Grenoble. Sur le frontispice on voit l'auteur présentant son livre à Jeffroy Charles, dont les armoiries au bas de la page sont accostées des lettres : IA. CA. La dédicace porte :

*Illustri & preclarissimo jurisconsulto domino Jafredo Carolo, christianissimi Regis Franchorum presidi, Delphinatus ac Ducatus Mediolanensis Vice-cancellario.*

Le cinquième manuscrit fait partie de la bibliothèque de Grenoble; il y est entré en 1853, à la suite de la vente de M. Gariel (*Catal. imprimé, p. 270, n° 2974*). Il contient la *Vie de S. Denis* en vers latins, par Jean-Baptiste de Mantoue, carmélite. La dédicace porte :

*Baptistæ Mantuani, Carmelitæ Theologi, ad Jafredum Carolum, Mediolani Vice-cancellarium & Alverniæ* [2] *Presidem.*

On lit à la suite une longue épitre dédicatoire. Au frontispice on voit les armoiries de Charles au milieu de rinceaux élégants.

Le dernier, enfin, fait partie de la Bibliothèque royale de Turin; il y est entré après la vente de la bibliothèque de M. le comte Caissoti, en 1840. Il est relié en velours rouge, jadis orné de coins de métal. Il contient les *Églogues* & les *Bucoliques* de Virgile. La plupart des vignettes ont été coupées. Sur le frontispice on voit les armoiries de Charles, & à la fin du volume on lit :

DOMINI IAFREDI KAROLI, PRAESIDIS DELPHINATVS ET MEDIOLANI.

Voilà tout ce que j'ai pu retrouver de la bibliothèque de Jeffroy Charles. — J. Roman.

— Il faut rappeler ici, comme indication, les pièces du théâtre espagnol, dont *le Médecin de son honneur*, de Calderon, est le type & le chef-d'œuvre. — M.

Page 346, lignes 19-20. — « *Mais ses filles & sa race eussent à jamais porté ceste notte.* » Le ms. donne le verbe au singulier. On

---

1. Voy. *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Delisle, vol I, p. 252-3.

2. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la singulière erreur de Jean-Baptiste Mantouan, qui fait de Charles un Président d'Auvergne & non du Dauphiné.

Wright, pour l'*Early English text Society*, 8°, p. 23-4 & 208.

Page 351, lignes 5-6. — Éd. de 1558 : « Il y avoit une Dame en une grande Maison du Royaume de France, dont je tairai le nom. » — L.

Page 352, ligne 58. — Éd. de 1558 : « à coupper les bois de haulte fustaye. » — L.

Page 354, lignes 8-9. Ms. 7576 [2] : « Je ne sçai si à une seconde fois je vous retirerai comme j'ai fait du danger ». — L.

Page 355, lignes 21-3. — « Battre très bien sa femme, la faire coucher en la couchette & celle qu'il aimeroit au grand liĉt. »

Pour bien comprendre cette phrase, il faut savoir que dans toutes les chambres à coucher bien meublées d'autrefois, outre un grand lit destiné aux chefs de famille, il se trouvait un lit de dimension beaucoup moindre réservé au serviteur de confiance, qui couchait presque toujours dans la chambre du maître. On peut voir dans les intérieurs dessinés & gravés par Abraham Bosse, au XVII° siècle, la représentation de ces petits lits ou couchettes. — L.

Page 356, ligne 6. — Éd. de 1558 : « à faire la lescive ». — L.

## XXXVIII. — *Les bons traitements d'une Bourgeoise de Tours pour son mari.*

De 1460 à 1470. A Tours. Historique. — L.

Page 359, lignes 6-7. — « En la ville de Tours y avoit une Bourgeoise belle & honneste. »

Une histoire toute pareille est racontée par l'auteur du *Ménagier de Paris*, t. I$^{er}$, p. 237 de l'édition donnée en 1847 par M. Jérôme Pichon, pour la Société des Bibliophiles français, &c., in-8°. Le conteur Morlini l'a insérée dans son *Recueil de Nouvelles*, n° LXXII. Voyez Hieronymi Morlini *Novellæ* LXXX, *Fabellæ* 20 *&* *Comediæ*, Neapoli, &c., 1520, in-4°, & la réimpression de Caron. Érasme la raconte aussi dans son *Dialogue sur le mariage : Colloques, &c.*, traduits par Gueudeville, Leyde, 1720, 6 vol. in-18, t. I$^{er}$, p. 87-90 (*Conjugium* ou *Uxor μεμψίγαμος*). — L.

— Dans l'édition de Morlini de M. Corpet de la Bibliothèque Elzévirienne, 1855, in-16, je ne trouve rien d'analogue, ni à LXXII, ni à un autre numéro. — M.

Page 360, lignes 16-7. — Ms 7576 [2] : « garny de linceuls, matelas, &c. ». — L.

Page 361, lignes 25-6. — « ce que Dieu commande de faire bien à ceulx qui font mal ». — Nulli malum pro malo reddentes. *Ad*

d'un pareil amour ne fussent fatales à l'avenir de son fils, parvint à l'en dissuader. (Voir Brantôme, *Dames illustres*, p. 333.) — L.

Il serait trop long de rappeler les histoires de maisons hantées soit par un coquin, soit par un mystificateur. Qu'il me suffise de rappeler la lettre 27 du septième livre de Pline le Jeune & le LII° dialogue de Lucien, *le Menteur d'inclination ou l'Incrédule*, 30-2. — M.

Page 366, ligne 2. — Ed. de 1558 : « cryant Revigne, Revigne ». — L.

Page 366, lignes 5-6. — « Lors appella la Chamberière. » — Ms. : « Lors appella sa femme » ; la suite : « qui couchoit auprès d'eulx » montre qu'il ne peut s'agir que de la servante. — M.

Page 366, ligne 22. — « s'esprivoysa ». — Ms. : s'esprivoya Le copiste a sauté une lettre. Le sens est *s'apprivoisa si fort*, s'approcha si près que. — M.

Page 367, ligne 18. — « L'esprit s'en va & ne retourne plus. » Allusion au verset 39 du psaume 77 : « Caro sunt, spiritus vadens & non rediens. » — M.

## XL. — *Malheureuse histoire de la sœur du Comte de Jossebelin.*

Vers 1479. Au château de Josselin en Bretagne. Historique. — L.

Page 369, lignes 7-8. — « *Ce Seigneur, père de Rolandine, qui s'appelloyt le Comte de Jossebelin* ».

Voici en quels termes le P. Anselme, dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France, &c.*, t. IV, p. 57, parle de ce seigneur, père de Rolandine, que nous avons dit plus haut être Jean II, Vicomte de Rohan (Voyez les Notes de la XXI° Nouvelle de la troisième Journée) :

« Jean II° du nom, Vicomte de Rohan, Comte de Porhoet, de Léon & de la Garnache, étoit en 1460 à Concarneau pour s'opposer aux Anglais qui menaçoient de faire une descente sur les côtes de Bretagne. Il quitta en 1470 le service du Duc de Bretagne pour s'attacher au Roi Louis XI, qui lui donna huit mille livres de pension & promit d'en donner quatre mille à sa femme quand elle le seroit venue joindre. Il jouissoit de six mille livres de pension du Roi en 1473 dont il donna quittance de trois mille livres, pour parfait payement depuis le 1er octobre jusqu'au dernier février de la même année, à Jean Raguier, Receveur général des finances en Normandie; elle est scellée de son sceau penché, chargé de sept

des sœurs mariées & d'autres Religieuses en outre de celle qu'il retint prisonnière. Catherine de Rohan est donc l'héroïne de notre Nouvelle, & le meurtre du comte de Keradreux, à cause duquel le Vicomte de Rohan fut mis en prison, est sans doute celui dont parle Marguerite. Quant au nom de *Comte de Jossebelin* donné par tous les manuscrits au Vicomte Jean de Rohan, en voici l'explication : *Josselin*, petite ville du Morbihan, faisait partie des propriétés du Vicomte. Voilà pourquoi Marguerite lui a donné ce titre, en altérant un peu la forme du mot. Dans le manuscrit de Thou, n° 7576.5,5., *Bibl. nat.*, une main postérieure a rétabli le nom de *Josselin*. — L.

Page 369, lignes 7-9. — Éd. de 1558 : « Ce Seigneur, père de Rolandine, eut plusieurs sœurs. » — L.

Page 370, lignes 17-8. — Éd. de 1558 : « jusques à ce que ce Seigneur, frère d'elle. » — L.

# TOME TROISIÈME

## CINQUIESME JOURNÉE

### VERTU DES DAMES POUR DÉFENDRE LEUR HONNEUR, FAIBLESSES DE CELLES QUI ONT FAIT LE CONTRAIRE, ET SIMPLICITÉ DE QUELQUES AUTRES.

---

#### XLI. — *Punition d'un Cordelier pour avoir voulu imposer une étrange pénitence à une Damoiselle.*

1529. A Cambray. Historique. — L.

Page 5, lignes 8-9. — « L'année que Madame Marguerite d'Autriche vint à Cambray, &c. »

C'est au mois de juin de l'année 1529 que Marguerite d'Autriche vint à Cambray, afin de traiter de la paix, au nom de son frère Charles-Quint, avec Louise de Savoie, qui avait reçu les pleins pouvoirs de son fils. Louise avait aussi avec elle Marguerite, Reine de Navarre, ce qui fit donner à la paix qui fut faite à la suite de

dist Parlamente, s'il eust pensé à la Nativité de Jesus Christ, qui estoit représentée en ce jour là, il n'eust pas eu la volonté si méchante. — Voire mais, dist Saffredent, vous ne dites pas qu'il tendoit à l'Incarnation avant que de venir à la Nativité ». — L.

## XLII. — *Vertueuse résistance d'une jeune fille Tourangelle à un jeune Prince.*

Vers 1510. En Touraine & en Anjou. Historique. — L.

Page 13, lignes 8-10. — « En une des meilleures villes de Touraine demouroit ung Seigneur de grande & bonne Maison. »

Il est facile de reconnaître dans le Seigneur de grande & bonne Maison le Roi François I^er^. Marguerite, dans une Nouvelle précédente (voyez plus haut, n° xxv), l'a déjà nommé ainsi. La ville de Touraine est Amboise, où Louise de Savoye demeurait avec ses enfants, & dont Louis XII avait mis à sa disposition le château afin de les rapprocher de la Cour fixée alors à Blois. — L.

Page 24, lignes 21-3. — « Lequel avoit mené sa sœur en croupe derrière luy ». Cet usage pour une femme d'enfourcher un cheval derrière un homme n'avoit rien de vulgaire & qui ne fût du meilleur monde. On peut se rappeler au Louvre l'admirable émail de la collection Sauvageot représentant de cette façon Henri II & Diane de Poitiers (cf. le livret des Émaux du Louvre de M. de Laborde, p. 236, à la note, & aussi l'article 408, p. 264). Dans la *Superfluité des habitz des Dames* de Paris (*Anciennes Poésies françoises des XV^e & XVI^e siècles*, dans la Bibl. Elsevirienne, VIII, 1858, p. 308), on lit :

> Mais sur la mule monteras,
> J'entens en crouppe doulcement,
> De ton mary, que renvoiras
> Pour son retour de Parlement;
>
> Et surtout n'apprébenderas (ne prendras)
> Par la brasette aucunement
> Le Clerc, derriere qui seras,
> Au corps sans vilain pensement. » — M.

P. 26, lignes 22-3. — Ms. 7576². Cette phrase manquait dans le manuscrit que nous suivons. — L.

Page 29, ligne 29. — Éd. de 1558 : « Et la nommeray Camille ». — L. — Voir la troisième note de la Nouvelle suivante, p. 310. — M.

voulut passer plus outre & ne s'arrester là, car il luy voulut [illegible] descouvrir & sçavoir d'elle pourquoy elle se cachoit ainsi de luy & se faisoit ainsi servir à couvert & cachettes. Mais elle, [illegible] rusée, nia & renia tout, jusques à sa part de Paradis & la [illegible] de son ame, comme est la coustume des dames quand on leur va objecter des choses de leur cas qu'elles ne veulent qu'on les [illegible], encore qu'on en soit bien certain & qu'elles [illegible]. Elle s'en dépita, & par ainsi ce Gentilhomme perdit sa bonne fortune. Bonne certes elle estoit, car la Dame estoit grande & valoit le faire, &, qui plus est, parce qu'elle faisoit de la [illegible] & de la [illegible] de la prude, de la sainte. En cela il pouvoit avoir double plaisir: l'un pour cette joüissance si [illegible] & le second, à la contempler [illegible] cointe mine, froide & modeste [illegible] reuse & rechignarde, songeant [illegible] maniement & paillardise, quand [illegible]. Voilà pourquoy ce Gentilhomme eut grand tort de luy [illegible] devoit tousjours continuer ses coups & manger sa viande [illegible] bien sans chandelle qu'avec [illegible]. Bien devoit-il sçavoir qui elle estoit [illegible], d'autant que, comme dit le conte, [illegible] quelque espece de Diable; car [illegible] Diables se transforment & prennent la forme des [illegible] avec les hommes & les trompent ainsi [illegible] ouy dire à aucuns Magiciens [illegible] de la forme & visage de femme [illegible]. Voilà pourquoy ce Gentilhomme [illegible] cognoistre, &, à ce qu'il disoit luy-mesme, [illegible] lui faisoit plus d'apprehension que [illegible] de Monsieur le Diable, dont [illegible] Dieu. Mais, après avoir le tout [illegible]. Mais quoy! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour [illegible] parfaite si on ne la declare & du cœur & de la bouche, & pour ce ce Gentilhomme la luy voulut [illegible] entendre: mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust cogneu [illegible] de ce Gentilhomme, il sera pour excusé, car il n'estoit si fin ny discret pour joüer ce jeu & se masquer d'une telle [illegible] &, à ce que j'ay ouy dire à ma mere, qui estoit à la Reyne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit [illegible] de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. Le conte est déguisé pourtant pour le cacher mieux, car mon dict oncle ne fut

## XLIV. — *Bonne aubaine que vaut à un Cordelier sa sincérité.*

A Sedan. Nulle indication de date. Historique. — L.

Page 41, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc., manque dans l'éd. de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a substitué une autre Nouvelle que nous donnons à la fin du volume. — L. — Nous l'avons donnée dans le texte à la suite de celle-ci. — M.

Page 41, ligne 9. — « Le Seigneur de Sedan ». Ce doit être Robert de la Marck, IIe du nom, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 149[illegible] Catherine de Croye, fille de Philippe VI de Croye, Comte de Chimay. Il eut pour fils le Maréchal de Fleuranges, auteur des *Mémoires* qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167, de l'*Histoire généalogique de la Maison de France* du P. Anselme, une notice détaillée sur le Seigneur de Sedan. — L.

Page 44, ligne 4. — « Et au fruict congnoist on le bon arbre », Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Luc VI, 44. — M.

Page 44, lignes 13-5. — Ms. 7576[illegible] : « car je sçay bien qu'un d'entre eus, Docteur en Théologie, nommé Colimant, grand Prescheur & Provincial de leur Ordre, vouloit persuader, &c. » — L.

## XLIVbis. — *Comment un jeune Parisien arrive à épouser la fille d'un Marchand de [illegible].*

Page 48, ligne 1. — « Contre la descente de Charles d'Austriche ». C'est dans l'été de 1536 que Charles-Quint entra par le Piémont en Provence pour faire le siege de Marseille qu'il fut obligé de lever. — M.

Page 49, ligne 1. — « Ce qui ne faisoit bien à l'honneur de la fille ». Correction ; le ms. donne rien, qui contredit la suite du sens. — M.

Page 54, lignes 6-7. — On remarquera dans la maison d'un marchand de Paris la grandeur du jardin avec ses haies de rosiers & de groseilliers. Il y avait, dans le cœur même de la ville & à l'état simplement bourgeois, bien plus d'espace & de jardins qu'on ne penserait. On l'a bien vu quand on a ouvert le boulevard Sébastopol. Les maisons des rues Saint-Martin & Saint-Denis, serrées & hautes sur la rue, semblaient n'avoir ni air ni lumière ; la

& Lieutenant général pour le Roy en Champagne & en Brie, né au château de Saint-Germain, le 22 janv. 1521. Après avoir pris part à plusieurs expéditions & même commandé plusieurs fois les armées françaises, il mourut d'une pleurésie à l'âge de vingt-trois ans, en 1545. (Voyez Sainćte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France*, *&c.*, 1647, in-f°, l. I, p. 752.) La rédaction de cette Nouvelle est par conséquent postérieure à l'an 1545. — L.

Page 61, lignes 14-5. — « *Et ung jour qu'ils parloient de donner les Innocens* ». Il y avait au moyen âge, non seulement en France, mais dans les autres pays de l'Europe, un très-naïf usage, c'est que, le matin de la fête des Saints-Innocents, les jeunes gens cherchaient à surprendre dans leur lit les jeunes filles &, quand ils y réussissaient, ils avaient le droit de leur donner le fouet. — L.

Page 62, ligne 24. — Ms. 7576² : « qu'elle n'avoit ni le cœur ni la force de la batre ». — L.

Page 63, ligne 4. — « Le jour des Innocens », c'est-à-dire le 28 décembre :

> Très chère sœur, si je savois où couche
> Vostre personne au jour des Innocens,
> De bon matin je yrois à vostre couche
> Veoir ce gent corps, que j'ayme entre cinq cens :
> Adonc ma main, veu l'ardeur que je sens,
> Ne se pourroit bonnement contenter
> Sans vous toucher, tenir, taster, tenter,
> Et, si quelcun survenoit d'aventure,
> Semblant ferois de vous innocenter.
> Seroit-ce pas honneste couverture ?

Clément Marot, éd. Jannet, 1868, in-16, III, p. 7.

Voir un autre jeu d'Innocents dans Cholières, *Matinées* (Œuvres, éd. Jouaust, 1879, in-8, I, 224-6). — M.

Page 64, ligne 17 : « à leur bailler » ; *leur* pour *se*. M. — Ms. 7576² : « Et en se jouant tous deus à se bailler de la neige l'un à l'autre ». — L.

Page 67, lignes 6-7. — « Le meilleur n'en vaut rien. » C'est au fond la même chose que le mot d'Hamlet : « Man delights me not, nor woman neither. » — M.

## XLVI. — *Déportements d'un Cordelier.*

Avant 1496. A Angoulême. Historique. — L.

Page 69, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui est dans tous les ma-

Page 82, ligne 9. — *Rien*, qui manque dans le ms., ou tout autre substantif, est nécessaire pour donner un sujet au verbe de la phrase. — M.

Page 85, ligne 9. — « sans qu'il y ait de ma faute ». *Sans* manque dans le manuscrit. — M.

## XLVIII. — *Malice d'un Cordelier qui, à une noce en Périgord, trouva moyen d'aller prendre la place du mari.*

Dans un village du Périgord. Nulle indication de date. — L.

## XLIX. — *D'une Comtesse étrangère qui ne se contentait pas du roi Charles.*

Vers 1490. Règne de Charles VIII. Historique. — L.

Page 95, ligne 11. — « En la Cour du Roy Charles ». L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle est une des plus piquantes de toutes celles qui se trouvent dans l'Heptaméron. Il eût été très curieux de découvrir le nom véritable des personnages mis en scène. Brantôme ne l'a pas fait ; il se contente de dire :

« Voyez, s'il vous plaist, de ces femmes qui ne se contentent ny de leurs marys, ny de leurs serviteurs, grands roys & princes & grands seigneurs ; mais il faut qu'elles aillent au change & que ce grand roy (François I$^{er}$) les avoit bien connues & expérimentées pour telles, & pour les avoir desbauchées & tirées des mains de leurs marys, de leurs mères & de leurs libertez & viduitez.

— J'ay cogneu une bien grande dame, veufve, qui en a fait de mesme : car, encore qu'elle fust quasi adorée d'un très grand, si falloit-il avoir quelques menus autres serviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oisiveté ; car un seul ne peut pas en ces choses y vaquer ny fournir toujours : aussi que telle est la règle de l'amour que la dame d'amour n'est pas pour un temps préfix, ny aussi pour une personne préfixe, ny seule arrestée. Je m'en rapporte à cette Dame des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui avoit trois serviteurs au coup & estoit si habile qu'elle les sçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (*Dames galantes*, Discours IV, t. VII, p. 396, des *Œuvres complètes*, édition in-8° ; éd. Lalanne, IX, 716.)

Quant au héros principal, le nom de *Hastillon* sous lequel il est désigné nous autorise à faire une conjecture. Ne serait-ce pas

le manuscrit habituellement suivi portait la mauvaise leçon : « en mil lieues ». — M.

Page 99, lignes 14-5. — Var. en correction du Ms. 7576[2] : « s'il estoit ainsi qu'il la pût deviner ». — L.

Page 99, ligne 16. — *Il leur dit*, manque dans le Ms. — M.

Page 102, ligne 22. — Ms. 7576[2] : « pour vous contanter ». — L.

### L. — *Malheureuse mort d'un Gentilhomme Crémonois.*

Vers 1544. A Crémone, en Italie. — L.

Page 107, lignes 11-2. — Ms. 7576[2] : « il n'y a pas encore un an ». — L.

Page 112, lignes 29-30. — « Il est escript qu'il n'y a rien nouveau soubz le soleil ». *Nihil sub sole novum*. Eccles., I, 10. — M.

# SIXIÈME JOURNÉE

## TROMPERIES FÉMININES ET MASCULINES PAR AVARICE, VENGEANCE ET MALICE.

---

## PROLOGUE

Page 117, lignes 9-12. — Éd. de 1558 : « Mais tous ceux de la compaignie, aussi tost qu'ils en furent advertiz, pour le desir d'ouyr sa bonne instruction, se diligentèrent tant de s'abiller qu'ilz ne la feirent guères attendre. » — L.

Page 118, lignes 17-9. — « Nolite confidere in principibus, — in filiis hominum in quibus non est salus ». Psalm. CXLV, v. 1-2. — M.

### LI. — *Cruauté du Duc d'Urbin vis-à-vis de celle qui avait servi d'intermédiaire entre son fils & l'ami de celui-ci.*

De 1510 à 1538. En Italie, Duché de Mantoue. Historique. — L.

Page 119, lignes 6-8. — « Le Duc d'Urbin nommé le Préfect, lequel espousa la seur du premier Duc de Mantoue. »

## XLIII. — *L'hypocrisie d'une Damoiselle nommée Jambicque, révélée par une marque de craie.*

Commencement du XVI° siècle. Nulle indication de lieu. Historique. — L.

Page 31, lignes 7-10. — « *En ung très beau chasteau demoroit une grande Princesse & de grande auctorité, & avoyt en sa compaignie une Damoyselle nommée Jambicque.*

Brantôme a donné au II° Discours (p. 210, t. VII des *Œuvres complètes*) des *Dames galantes,* l'analyse détaillée, & dans un style très vif, de cette Nouvelle de la Reine de Navarre. Voici un passage de cette analyse d'autant plus piquant qu'il nous révèle le nom d'un des personnages mis en scène : « A ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Royne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. » Ce seigneur de La Chastaigneraye est le même qui eut ce duel fameux avec le sire de Jarnac où il fut tué d'un coup d'épée connu sous le nom de *coup de Jarnac.* Brantôme, dans son analyse, nous dit que c'était une *grande Dame,* mais il ne la nomme pas. — L.

« Si est-ce que plusieurs ont bien eu opinion que ce plaisir estoit

voulut passer plus outre & ne s'arrester là, car il luy voulut le tout descouvrir & sçavoir d'elle pourquoy elle se cachoit ainsi de luy & se faisoit ainsi servir à couvert & cachettes; mais elle, très bien rusée, nia & renia tout, jusques à sa part de Paradis & la damnation de son ame, comme est la coustume des dames, quand on leur va objecter des choses de leur cas qu'elles ne veulent qu'on les sache, encore qu'on en soit bien certain & qu'elles soient très vrayes. Elle s'en dépita, & par ainsi ce Gentilhomme perdit sa bonne fortune. Bonne certes elle estoit, car la Dame estoit grande & valoit le faire, &, qui plus est, parce qu'elle faisoit de la sucrée, de la chaste, de la prude, de la feinte. En cela il pouvoit avoir double plaisir : l'un pour cette joüissance si douce, si bonne, si délicate, & le second, à la contempler souvent devant le monde en sa mixte cointe mine, froide & modeste, & sa parole toute chaste, rigoureuse & rechignarde, songeant en soy son geste lascif, folastre maniement & paillardise, quand ils estoient ensemble. Voilà pourquoy ce Gentilhomme eut grand tort de luy en avoir parlé, mais devoit tousjours continuer ses coups & manger sa viande aussi bien sans chandelle qu'avec tous les flambeaux de sa chambre. Bien devoit-il sçavoir qui elle estoit, & en faut loüer sa curiosité, d'autant que, comme dit le conte, il avoit peur avoir à faire avec quelque espèce de Diable; car volontiers ces Diables se transforment & prennent la forme des femmes pour habiter avec les hommes & les trompent ainsi, ausquels pourtant, à ce que j'ay ouy dire à aucuns Magiciens subtils, est plus aisé de s'accommoder de la forme & visage de femme que non pas de la parole. Voilà pourquoy ce Gentilhomme avoit raison de la vouloir voir & cognoistre, &, à ce qu'il disoit luy-même, l'abstinence de la parole lui faisoit plus d'appréhension que la veuë & le mettoit en resverie de Monsieur le Diable, dont en cela il monstra qu'il craignoit Dieu. Mais, après avoir le tout descouvert, il ne devoit rien dire. Mais quoy! ce dira quelqu'un, l'amitié & l'amour n'est point bien parfaite si on ne la déclare & du cœur & de la bouche, & pour ce ce Gentilhomme la luy vouloit faire bien entendre; mais il n'y gagna rien, car il y perdit tout. Aussi, qui eust cogneu l'humeur de ce Gentilhomme, il sera pour excusé, car il n'estoit si froid ny discret pour joüer ce jeu & se masquer d'une telle discrétion; &, à ce que j'ay ouy dire à ma mère, qui estoit à la Reyne de Navarre & qui en sçavoit quelques secrets de ses Nouvelles, & qu'elle en estoit l'une des devisantes, c'estoit feu mon oncle de La Chastaigneraye, qui estoit brusq, prompt & un peu volage. Le conte est déguisé pourtant pour le cacher mieux, car mon dict oncle ne fut

## XLIV. — *Bonne aubaine que vaut à un Cordelier sa sincérité.*

A Sedan. Nulle indication de date. Historique. — L.

Page 41, ligne 1. — Cette Nouvelle, qui se trouve dans tous les manusc., manque dans l'éd. de 1558. Claude Gruget, dans l'édition de 1559, y a substitué une autre Nouvelle que nous donnons à la fin du volume. — L. — Nous l'avons donnée dans le texte à la suite de celle-ci. — M.

Page 41, ligne 9. — « Le Seigneur de Sedan ». Ce doit être Robert de la Marck, IIe du nom, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan, Floranges, &c. Il avait épousé en 1491 Catherine de Croye, fille de Philippe VI de Croye, Comte de Chimay. Il eut pour fils le Maréchal de Fleuranges, auteur des *Mémoires* qui portent son nom. On trouve, t. VII, p. 167, de l'*Histoire généalogique de la Maison de France* du P. Anselme, une notice détaillée sur le Seigneur de Sedan. — L.

Page 44, ligne 4. — « Et au fruict congnoist on le bon arbre », Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Lucæ VI, 44. — M.

Page 44, lignes 13-5. — Ms. 7576² : « car je sçay bien qu'un d'entre eus, Docteur en Théologie, nommé Colimant, grand Prescheur & Provincial de leur Ordre, voulut persuader, &c. ». — L.

## XLIV *bis*. — *Comment un jeune Parisien arrive à épouser la fille d'un Marchand de soie.*

Page 48, ligne 1. — « Contre la descente de Charles d'Autriche ». C'est dans l'été de 1536 que Charles-Quint entra par le Piémont en Provence pour faire le siège de Marseille qu'il fut obligé de lever. — M.

Page 49, ligne 1. — « Ce qui ne faisoit bien à l'honneur de la fille ». Correction ; le ms. donne *rien*, qui contredit la suite du sens. — M.

Page 54, lignes 6-7. — On remarquera dans la maison d'un marchand de Paris la grandeur du jardin avec ses haies de rosiers & de groseilliers. Il y avait, dans le cœur même de la ville & à l'état simplement bourgeois, bien plus d'espace & de jardins qu'on ne penserait. On l'a bien vu quand on a ouvert le boulevard Sébastopol. Les maisons des rues Saint-Martin & Saint-Denis, serrées & hautes sur la rue, semblaient n'avoir ni air ni lumière ; la

& Lieutenant général pour le Roy en Champagne & en Brie, né au château de Saint-Germain, le 22 [illegible]. Après avoir pris part à plusieurs expéditions & même commandé plusieurs fois les armées françaises, il mourut d'une pleurésie à l'âge de vingt-trois ans, en 1545. (Voyez Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la Maison de France*, [illegible].) La rédaction de cette Nouvelle est par conséquent postérieure à l'an 1545. — L.

Page 61, lignes 14-5. — « *Et ainsi que on la* [illegible] *les Innocens* ». Il y avait au moyen âge, non seulement en France, mais dans les autres pays de l'Europe, un [illegible] usage, c'est que, le matin de la fête des Saints-Innocents, les jeunes gens cherchaient à surprendre dans leur lit les jeunes filles, & quand ils y réussissaient, ils avaient le droit de leur donner le fouet. — L.

Page 62, ligne 24. — Ma [illegible] ni la force de la battre ». — L.

Page 63, ligne 4. — « Le jour des Innocents ». [illegible] 28 décembre :

> Tres chere [illegible]
> Vostre personne [illegible]
> De bon matin [illegible]
> Voir le [illegible]
> Aussi [illegible]
> Ne le [illegible]
> Sans [illegible]
> Et [illegible]
> Semblable [illegible]
> Seroit [illegible]

Clément Marot, éd. Jannet, [illegible]

Voir un [illegible] éd. Jouaust, [illegible] — L.

Page 64, [illegible] 7576 : « Et [illegible] à l'autre ». — L.

Page 67, lignes [illegible] — « [illegible] fond la même chose [illegible] not, nor woman [illegible] » — L.

## XLVI. — [illegible]

Avant 1496. A Angoulême. [illegible] — L.

Page 69, ligne 1. — Cette [illegible]

*Hept. IV.*

Page 82, ligne 9.— *Rien*, qui manque dans le ms., ou tout autre substantif, est nécessaire pour donner un sujet au verbe de la phrase. — M.

Page 85, ligne 9. — « sans qu'il y ait de ma faute ». *Sans* manque dans le manuscrit. — M.

## XLVIII. — *Malice d'un Cordelier qui, à une noce en Périgord, trouva moyen d'aller prendre la place du mari.*

Dans un village du Périgord. Nulle indication de date. — L.

## XLIX. — *D'une Comtesse étrangère qui ne se contentait pas du roi Charles.*

Vers 1490. Règne de Charles VIII. Historique. — L.

Page 95, ligne 11.— « En la Cour du Roy Charles ». L'aventure racontée par Marguerite dans cette Nouvelle est une des plus piquantes de toutes celles qui se trouvent dans l'Heptaméron. Il eût été très curieux de découvrir le nom véritable des personnages mis en scène. Brantôme ne l'a pas fait; il se contente de dire :

« Voyez, s'il vous plaist, de ces femmes qui ne se contentent ny de leurs marys, ny de leurs serviteurs, grands roys & princes & grands seigneurs; mais il faut qu'elles aillent au change & que ce grand roy (François I[er]) les avoit bien connues & expérimentées pour telles, & pour les avoir desbauchées & tirées des mains de leurs marys, de leurs mères & de leurs libertez & viduitez.

— J'ay cogneu une bien grande dame, veufve, qui en a fait de mesme : car, encore qu'elle fust quasi adorée d'un très grand, si falloit-il avoir quelques menus autres serviteurs, afin de ne pas perdre toutes les heures du temps & demeurer en oisiveté; car un seul ne peut pas en ces choses y vaquer ny fournir toujours : aussi que telle est la règle de l'amour que la dame d'amour n'est pas pour un temps préfix, ny aussi pour une personne préfixe, ny seule arrestée. Je m'en rapporte à cette Dame des *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, qui avoit trois serviteurs au coup & estoit si habile qu'elle les sçavoit tous trois fort accortement entretenir. » (*Dames galantes*, Discours IV, t. VII, p. 396, des *Œuvres complètes*, édition in-8°; éd. Lalanne, IX, 716.)

Quant au héros principal, le nom de *Hastillon* sous lequel il est désigné nous autorise à faire une conjecture. Ne serait-ce pas

le manuscrit habituellement suivi portait la mauvaise leçon : « en mil lieues ». — M.

Page 99, lignes 14-5. — Var. en correction du Ms. 7576 [2] : « s'il estoit ainsi qu'il la pût deviner ». — L.

Page 99, ligne 16. — *Il leur dit*, manque dans le Ms. — M.

Page 102, ligne 22. — Ms. 7576 [2] : « pour vous contanter ». — L.

### L. — *Malheureuse mort d'un Gentilhomme Crémonois.*

Vers 1544. A Crémone, en Italie. — L.

Page 107, lignes 11-2. — Ms. 7576 [2] : « il n'y a pas encore un an ». — L.

Page 112, lignes 29-30. — « Il est escript qu'il n'y a rien nouveau soubz le soleil ». *Nihil sub sole novum*. Eccles., I, 10. — M.

## SIXIÈME JOURNÉE

TROMPERIES FÉMININES ET MASCULINES PAR AVARICE, VENGEANCE ET MALICE.

---

## PROLOGUE

Page 117, lignes 9-12. — Éd. de 1558 : « Mais tous ceux de la compaignie, aussi tost qu'ils en furent advertiz, pour le desir d'ouyr sa bonne instruction, se diligentèrent tant de s'abiller qu'ilz ne la feirent guères attendre. » — L.

Page 118, lignes 17-9. — « Nolite confidere in principibus, — in filiis hominum in quibus non est salus ». Psalm. CXLV, v. 1-2. — M.

### LI. — *Cruauté du Duc d'Urbin vis-à-vis de celle qui avait servi d'intermédiaire entre son fils & l'ami de celui-ci.*

De 1510 à 1538. En Italie, Duché de Mantoue. Historique. — L.

Page 119, lignes 6-8. — « Le Duc d'Urbin nommé le Préfect, lequel espousa la seur du premier Duc de Mantoue. »

LII. — *Bon tour d'un valet d'un Apothicaire d'Alençon au Seigneur de la Tirelière* [illegible] *déjeuner à ses dépens.*

De 1515 à 1525. — A [illegible] — [illegible]

Page 127, ligne 5 [illegible] — [illegible] ville d'Alençon [illegible] Avocat bon compagnon & [illegible] étant assis à sa porte [illegible] qui se nommoit le Seigneur de la Tirelière [illegible] du très grand froid [illegible] ville pour quelques affaires & [illegible] fourée de renars. [illegible] plexion, lui dit [illegible] de trouver quelque bon [illegible] veroient assez. [illegible] par dessous le bras [illegible] peut être quelque [illegible] derriere eux le Valet [illegible] Apothicaire [illegible] Avocat [illegible] différences tres [illegible] La rédaction du Ms. [illegible] — [illegible]

Comme les [illegible] France & surtout en Normandie [illegible] *Tirelière* pourrait être [illegible] *Tirelière* qui est la bonne [illegible] & absolument [illegible] M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. — [illegible]

« Le lieu de la Tirelière [illegible] est à quatre kilomètres d'Alençon [illegible] de l'*État-major* & sur la carte [illegible] vicinal de l'Orne [illegible] dans cette dernière carte, la Tirelière [illegible]

Odolant-Desnos en a parlé :

« La Tirelière est [illegible] douves & piece d'eau [illegible] du-Corbeis, à quatre kilomètres d'Alençon [illegible] jusque dans le faubourg de *Montsort* [illegible]

1. On écrit aujourd'hui *Montsort*, [illegible]

## LIII. — *Histoire de Mme de Neufchatel, du Prince de Belhoste & du Seigneur des Chériots.*

Règne de François Ier. Nulle indication de lieu. — L.

Page 132, lignes 5-12. — Édit. de 1558 : « Le Roy François, premier du nom, estant en un chasteau fort plaisant où il estoit allé avecques petite compagnie, tant pour la chasse que pour y prendre quelque repos, avoit en sa compagnie un Seigneur autant honneste, vertueux & sage & beau Prince qu'il y en eût point en sa Court. » — L.

Page 134, lignes 1-3. — Édit. de 1558 : « Ce Seigneur print fort grande amitié à une Dame veufve qui avoit réputation d'estre la plus belle que l'on eust sçeu regarder. » — L.

— « Nous croyons que c'est la veuve de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, & dont le second fils, Louis, IIe du nom, héritier du Duché de Longueville & de la Principauté de Neufchâtel, mourut le 9 juin 1537. La Duchesse douairière, qui survécut à son mari jusqu'en 1543, était Jeanne de Hochberg, fille unique de Philippe, Comte souverain de Neufchâtel. On la désignait, suivant l'usage, par son nom de famille, *Madame de Neufchâtel.* » Paul Lacroix, éd. de 1858, p. 342.

Page 134, ligne 22. — Le Seigneur des *Chériots* ne serait-il pas un d'Escars, en jouant sur la coupure *des cars* pour *des chars?* — M.

Pag 135, lignes 2-3. — « Mais elle, qui estoit fille d'Eve ». Nous prenons cette leçon au ms. 7576[2]; la leçon du manuscrit habituellement suivi « fille du Duc » est évidemment fautive. — M.

## LIV. — *Rire de la femme de Thogas en voyant l'ombre de son mari & de sa servante.*

Entre les Pyrénées & les Alpes. Nulle indication de date. — L.

Page 145, ligne 7. — « Ung Gentil homme nommé Thogas ». En supprimant l'*h*, cela donnerait exactement *Sagot* comme anagramme. — M.

Page 148, lignes 2-4. — Similes sunt pueris sedentibus in foro, & loquentibus ad invicem, & dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, & non saltastis; lamentavimus, & non plorastis. Lucæ VII, 32. — M.

veoir le bien & le mal qu'il a faict. Car les esprits malings ne laissent rien qu'ilz ne proposent au pécheur, ou pour l'induire en une présumption d'avoir bien vescu, ou à une deffiance de la miséricorde de Dieu, afin de le faire tresbucher du droit chemin. — Il me semble, Hircan, » dist Nomerfide, « que vous sçavez quelque histoire à ce propos. Je vous prie, si la pensez digne de cette compagnie, qu'il vous plaise nous la dire. — Je le veux bien, » dist Hircan, « &, combien qu'il me fasche de compter quelque chose à leur desavantage, si est ce que, veu que nous n'avons espargné ni Roys, ni Ducs, ni Comtes, ni Barons, ceux icy ne se doibvent tenir offencez si nous les mettons au reng de tant de gens de bien, mesmes que nous ne parlons que des vicieux, car nous sçavons qu'il y a des gens de bien en tous estats & que les bons ne doivent estre interessez pour les mauvais. Mais laissons ces propos & donnons commencement à nostre histoire. » — L.

Page 154, lignes 31-2. — « Pour toute oblation il nous demande le cœur contrit & humilié : » Cor contritum & humiliatum Deus non despicit. — Psalm. L, 18. — M.

Page 155, ligne 32, & 156, ligne 6. — « Du rang de ceulx que Virgile dit à Dante : *Passe oultre & n'en tiens compte.* » C'est le vers

*Non ragioniam di lor, ma guarda e passa,*

qui se trouve à la fin du 17ᵉ tercet du troisième chant de l'*Enfer*. — M.

## LVI. — *Comment, à Padoue, une veuve se trouve avoir fait épouser à sa fille un Cordelier.*

A Padoue en Italie. Nulle indication de date. — L.

Page 165, lignes 8-11. — « Mais la belle Dame sans mercy respond : — Qu'il siet bien que l'on le die — Pour en tirer quelque confort. »

Ce passage du poëme d'Alain Chartier a déjà été une fois cité par la Reine de Navarre dans la Nouvelle XII. — L. (Voir t. II, p. 24, & aux notes, IV, p. 242.)

La 36ᵉ Nouvelle de Morlini (éd. Corpet, p. 76-7), *De monacho qui duxit uxorem*, & la fable V de la XIᵉ Nuit de Straparole (édit. Jannet, II, 1857, p. 305-10), ont dans le détail quelques points de ressemblance avec la Nouvelle de Marguerite. — M.

Page 171, lignes 22-3. — Éd. de 1558 : « le quel elle n'avoit pas moins aimé que l'autre ». — L.

Page 172, lignes 4-5. *Salutate invicem in osculo sancto. Paul. ad Rom.*, XVI, 16; I *ad Cor.*, XVI, 20; II *ad Cor.*, XIII, 12; *Petri* I, 14. — *Salutate fratres omnes in osculo sancto.* I *ad Thess.*, V, 26. — M.

## LVIII. — *Méchant tour d'une Dame à un Gentilhomme, auquel elle donne rendez-vous & qu'elle fait passer pour un voleur.*

Règne de François Ier. Nulle indication de lieu. — L.

Page 176, lignes 6-7. — « *En la Court du Roy Françoys Ier y avoit une Dame de fort bon esperit* ».

Ne serait-ce pas à elle-même que Marguerite aurait fait allusion ici? Les théories qu'elle a développées plusieurs fois, dans ses Épilogues sur l'amour & sur les rapports de politesse des hommes avec les femmes, sont tout à fait en rapport avec ce qu'elle dit au sujet des serviteurs qu'une Dame peut se permettre, sans exciter en rien les soupçons de son mary. Il est difficile de rien conjecturer au sujet du galant auquel elle aurait joué le tour qu'elle raconte.

Dans la Nouvelle suivante, Marguerite revient sur le même sujet & raconte comment cette même dame s'y est prise pour convaincre son mari d'infidélité & le forcer à la conduire à la Cour d'où, par jalousie, il l'avoit éloignée. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit dans la Notice sur la vie privée de Marguerite (t. Ier de l'éd. des Bibl., p. LXXIV) au sujet de ses rapports avec ses deux maris, on sera d'autant plus porté à adopter notre conjecture sur ces deux Nouvelles. — L.

Page 176, lignes 122-4. — « *Et elle, qui n'avoit faulte de nulle finesse de femme, s'en alla à Madame Marguerite, fille du Roy, & à la Duchesse de Montpensier.* »

Marguerite de France, Duchesse de Savoye & de Berry, née à Saint-Germain en Laye le 5 juin 1523. Elle avait eu pour parrain Jean, Cardinal de Lorraine, & pour marraine Marguerite elle-même, qui était sa tante paternelle. Promise en mariage à l'âge de trois ans à Louis de Savoye, fils du Duc Charles III, elle épousa, le 9 juillet 1549, Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, frère puîné du prince Louis. Elle mourut, âgée d'un peu plus de cinquante & un ans, le 15 septembre 1574. Cette Princesse a été l'une des femmes les plus remarquables de son temps. Brantôme lui a consacré un article dans ses *Dames illustres* (t. V, p. 230, des *Œuvres complètes*,

## SEPTIÈME [illegible]

### DE CEULX QU[illegible] [illegible] [illegible]

---

### LXI. — *[illegible] d'un [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] Chanoine d'[illegible].*

En 152[illegible], à [illegible]. — L.

Page [illegible], ligne [illegible] [illegible] — L.

Page [illegible], lignes [illegible] — [illegible] Claude, femme du Roy François [illegible].

Ce passage [illegible] cette Nouvelle [illegible] Bretagne, [illegible] 1524. Louise de Savoye [illegible] la Régente [illegible] mier voyage en Italie [illegible] le pouvoir de Regente de France [illegible] chanoine d'Autun [illegible].

Page [illegible], lignes [illegible] — [illegible] Hircan, que [illegible] n'estant [illegible] des yeux d'une femme. » — L.

Page [illegible], lignes [illegible] — [illegible] nusc. que nous suivons [illegible] qui ne rapporte pas à [illegible] — [illegible].

### LXII. — *Comment une Dame [illegible] arrivé à une autre [illegible].*

Règne de François I[er] [illegible] — L.

Page 219, lignes [illegible]. — « [illegible] avoit une Dame de sang [illegible]. »

Les funérailles de Charles, qui fut inhumé dans l'église de Saint-Just, se firent avec une grande pompe. Il est à croire que, pendant la dernière maladie de son mari, Marguerite fit dans l'église Saint-Jean la neuvaine dont il est question dans la dernière Nouvelle de l'*Heptaméron*. Nous pensons aussi qu'il faut rapporter à cette époque l'historiette de la dévote qui, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, mit sa chandelle sur la tête d'un soldat qui dormait, pensant qu'il fût de pierre comme toutes les statues qui étaient dans cette chapelle. Voyez sur cette chapelle, qui fut saccagée par les calvinistes en 1562, Quincarnon *sur Saint-Jean*, p. 98, & l'abbé Jacques, *Église primatiale de Saint-Jean*, p. 41, » &c.

L'ouvrage de Quincarnon est très-rare. L'exemplaire que possédait notre confrère Coste dans sa bibliothèque lyonnaise était regardé comme unique ; il a pour titre : *Les Antiquités & la fondation de la métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles*, par le sieur de Quincarnon ; Lyon, Math. Libéral, 1673, petit in-12. » — L.

Les deux chapelles les plus importantes de Saint-Jean de Lyon étaient celles de la Très-Sainte Eucharistie, dite de Bourbon, élevée en 1449 par Charles de Bourbon, Primat des Gaules, & par son frère Paul de Bourbon & de Beaujeu, mari d'Anne de France, fille de Louis XI, & celle du Saint-Sépulcre ou du Vendredi Saint, construite à l'extrême commencement du XV<sup></sup>e siècle par l'Archevêque de Lyon, Philippe de Turey, & son frère Pierre, Cardinal légat sous Alexandre V & abbé de l'Isle (Barbe ?). Le tombeau décrit par Marguerite, ayant été détruit en 1562 par les protestants, ne figure naturellement pas dans Charles de Quincarnon, « Les antiquités & la fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon & de ses chapelles, avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées », livret rarissime de 1673, réimprimé une première fois en 1846 par M. Monfalcon dans la collection des Bibliophiles lyonnais, & l'année dernière (1879) par M. Guigue pour M. Georg, dans la jolie « Collection lyonnaise » dont elle forme le n° 5. Le livre de J. de Bombourg : « Les Tableaux & les Statues de Lyon au XVII<sup></sup>e siècle », Lyon, 1675, que j'ai réimprimé avec M. Rolle dans la seconde série des *Archives de l'art français*, II, 1862, p. 99-175, parle seulement (p. 102) d'un tableau postérieur « qui représente le saint Sépulchre peint par Stellat le père ».

Les naivetés paysannes ne sont pas encore aussi loin de nous qu'on le pourrait croire. La neuvaine de sainte Geneviève qu'on célèbre à Saint-Étienne du Mont, & à propos de laquelle s'établit, dans la première quinzaine de janvier, une sorte de petite foire pieuse,

## LXVI. — *Affront fait par erreur à Antoine de Bourbon & à sa jeune femme Jeanne d'Albret.*

En 1548. Dans un château de la Guyenne. Historique. — L.

Page 245, ligne 1. — Cette Nouvelle ne se trouve pas dans l'édition de 1558; elle a été publiée pour la première fois par Claude Gruget en 1559.

Page 245, lignes 7-8. « L'année que Monsieur de Vendosme épousa la Princesse de Navarre » :

C'est-à-dire en l'année 1548. Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon & de Françoise d'Alençon, né le 22 avril 1518, épousa le 20 octobre 1548 Jeanne de Navarre, fille unique de Marguerite & mère du Roi de France Henri IV. — L.

Il faut remarquer que Marguerite, morte le 20 décembre 1549, ne survécut que quatorze mois au mariage de sa fille. — M.

Page 247, lignes 9-10. — « Une Damoiselle de céans, dont ung Prothenotaire estoit amoureux » :

Brantôme commence ainsi le XXVIII° *Discours sur les grands Capitaines & Hommes illustres Françoys :*

« Monsieur de l'Escun, frère de M. de Lautreq, fut un bon Capitaine, mais pourtant plus hardy & vaillant que sage de conduite. Il avoit esté desdié à la robe longue & estudia long temps à Pavie du temps du Grand-Maistre Chaumont, que nous tenions l'estat de Milan paisible, & l'appeloit-on le Prothenotaire de Foix; mais je pense que c'estoit, comme dit l'Espagnol, *un letrado que non tenia muchas letras*, c'est-à-dire un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres, comme estoit la coustume de ce temps là des Prothenotaires, & mesme de ceux de bonne Maison, de n'estre guères sçavans, mais de se donner du bon temps, d'aller à la chasse, de se pourmener, faire l'amour, & la pluspart faire cocus les pauvres Gentils hommes qui estoient à la guerre. Aussi de ce temps se chantoit une chanson d'une Dame :

> Passerez vous tousjours par cy, (*bis*)
> Prothenotaire sans soucy?

(Brantôme, t. II, p. 144, des *Œuvres complètes*, édit. in-8.)

Les *Prothonotaires Apostoliques* avaient été institués, au nombre de douze, dans les premiers siècles de l'Église, par le pape Clément I^er^, pour écrire les vies des saints & les autres actes apostoliques.

LXIX. — *Comment un mari fut trouvé par sa femme avec le chaperon de leur servante & belutant à la place de celle-ci.*

De 1522 à 1529. A Odoz en Bigorre. Historique. — L.

Page 263, ligne 1. — Sous le titre du *Conseiller au Bluteau*, une aventure pareille à celle-ci fait le sujet de la XVII[e] des *Cent Nouvelles nouvelles*. Voyez les *Cent Nouvelles nouvelles*, édit. in-18, Paris, 1840. — L.

Page 263, lignes 6-8. *Au chasteau d'Odoz en Bigorre demouroit ung Escuyer d'escurie du Roy, nommé Charles, Italien, &c.*

Dans l'état des Officiers de la Maison de François I[er] pour l'année 1522, parmi les Écuyers d'Écurie du Roi, nous trouvons *Charles de Saint-Severin*, aux gages de deux cents livres. Dans un autre état, pour l'année 1529, Charles ne s'y trouve plus. Est-ce le même que l'Italien appelé aussi Charles par la Reine Marguerite? — L.

— « C'est très probablement le même en effet. Les Seigneurs de San Severino, qui appartenaient à l'une des plus illustres familles du royaume de Naples, s'étaient attachés à la France depuis l'expédition de Charles VIII; ils servaient dans les armées françaises & ils remplissaient différentes charges de la Maison du Roi. » P. Lacroix, éd. de 1858, p. 403.

— Le château d'Odoz [« où mourut la Reine Marguerite », Jouanne, 289] est tout près de Tarbes, sur la route qui mène à Cauterets. Franck, p. 52-3.

LXX. — *L'indiscrétion d'un Duc de Bourgogne cause la mort d'un de ses Gentilshommes, qui s'étoit refusé à l'amour de la Duchesse.*

Dans le Duché de Bourgogne. Nulle indication de date. Sans doute romanesque. — L.

Page 269, lignes 8-9. *En la duché de Bourgoingne y avoit ung Duc, très honneste & beau Prince.*

Il est probable que la Reine de Navarre s'est contentée de mettre en prose un ancien fabliau, connu sous le nom de *la Châtelaine de Vergy*. On le trouve dans le t. IV du *Recueil de Barbazan*, & dans les Fabliaux de Legrand d'Aussy, t. III, p. 38, édit. in-8°. Du reste, à peine Marguerite a-t-elle déguisé son emprunt, puisqu'elle

# HUITIÈME JOURNÉE

## FOLIES DANS LESQUELLES ON NE DOIT PAS TOMBER.

---

Page 305, lignes 8-9. — *D'ont chacun se peut adviser.* Où (*de unde*) chacun peut devenir plus avisé, plus sage. — M.

Prologue, page 307, lignes 7-8. — *Si leur pont s'advançoit fort.* Le pont du Gave de Béarn dont le travail devait durer dix à douze jours & dont il est question dans le Prologue général, I, p. 242-3. — M.

LXXI. — *La femme d'un Sellier d'Amboise, malade à la mort, revient à la vie de colère en voyant son mari caresser leur chambrière.*

Après 1527. A Amboise. — L.

Page 311, lignes 6-7. — « *En la ville d'Amboise y avoit ung sellier nommé Brimbaudier.* »

Cette Nouvelle a été imitée par Noël du Fail de La Hérissaye dans ses *Contes d'Eutrapel* (ch. v, *de la Goutte*). Il donne à son héros le nom de *Glaume Esnaut de Tremeril.* — L.

« ... Comme l'on dit de la femme de Glaume Truant, de Tremerel, laquelle, sur le point de mourir, voiant le bonhomme Glaume monté à la bonne foy sur sa Chambrière, reprint ses esprits en disant : « Ha, meschant, je ne suis pas encore si bas comme tu pensois. Merci Dieu, madame la truande, vous irez dehors tout à ceste heure. » Éd. Guichard, p. 170; éd. Assézat, I, 280. L'édition des *Contes d'Eutrapel,* de 1585, offre précisément le même nom : « A Rennes, pour Noël Glame, de Quimper-Corentin. » Il s'ensuivrait qu'il ne faudrait pas prendre Truant comme un nom propre. — M.

Page 247, ligne 7. — Éd. de 1558 : « nommé Bruribandier ». — L.

Page 312, lignes 11-3 & 17-22. — Ici le Ms. 7576 ² cherche à imiter le langage du mari en ces termes : « ... Je pelz ma povle

# GLOSSAIRE

*A* pour E : *Arsoir*, hier soir. IV, 19. — *Aparcevoir* ou *apparcevoir*. I, 252, 266, 295, 315, 321, 352, 366, 371 ; II, 239, 270. — *Guarir*. I, 235 ; IV, 21, 22, 29, 30, 32, 48. — *Parfection*. II, 280. — *Parpignan*. I, 342, 352.

*A*, avec ; *à force*, avec force, fortement. II, 284.

*A*, pour : « à sot esprit ». IV, 105.

*A*, quant à : « mais à un sot ». IV, 70.

*Aage*, âge. III, 215, 265 ; IV, 53, 100, 242 ; on disait aussi *eage*, comme on le voit sur le médaillon de François I[er] de 1504, où il y a : au X an d. s. ea. (au dixième an de son eage). Le double *a* équivalait à l'accent circonflexe qui l'a remplacé.

— (*Etre en haut*), c'est-à-dire nubile. III, 57.

*Abbayer*, aboyer. III, 292.

*Absolut* (*Le jeudy*), le jeudi de la semaine sainte. II, 9.

*Accointer quelqu'un*, avoir avec lui de fréquentes relations. II, 31, 50, 86. — (*S'*) *de quelqu'un*. II, 49.

*Accomparer*, comparer. III, 77.

*Accompli*, rempli. III, 112.

*Accorder* (S') d'une voix ensemble, chanter à l'unisson. IV, 84.

*Accoursir*, faire passer rapidement. I, 392.

*Accoustrée* (Chambre bien), bien meublée, bien décorée. III, 17.

*Accoustrer* un cabinet. III, 24 ; — une chambre. II, 309, la meubler, la décorer ; — une poudre. III, 258 ; la préparer.

*Achever*, satisfaire. III, 90.

*Achilles* (*Faire son*) *de*, l'emporter, triompher de. III, 77.

*Adiré*, perdu. III, 194.

*Adoulcir* (*S'*) ; *l* trace étymologique du latin *dulcis*. III, 279.

*Adressant* (*Chemin s'*) *par*, se dirigeant par. III, 218.

*Adresse*, la façon de s'adresser. I, 339.

*Adresses* (Connoître les), les directions des chemins. I, 236.

*Adultérer*, agir comme un adultère. III, 56.

*Advancer son chemin*, aller vite : II, 303.

*Adventuriers*, faisant partie de bandes armées ; III, 92 ; (Aventuriers, II, 207).

*Advenu*, devenu. II, 338.

*Angélisez* (Corps desjà). III, 229, devenus anges.

*Amouraché*, ayant de l'amour. I, 307.

*Anges* (Vivre comme deux beaux petits). III, 215; ne pas avoir de relations charnelles.

*Anticque*, vieux, âgé. IV, 42.

*Antien*, ancien, âgé. I, 241; III, 157, 158; — remontant loin dans le passé. III, 181.

*Aorner*, orner; III, 170.

*Apaiser* quelqu'un de ses rigueurs; II, 176, le calmer. — (Etre) de tous ses désirs. III, 229, n'en plus avoir.

*Aposté*, fixé d'avance. II, 178.

*Apparenté* (*Bien*), dont la famille est considérable. III, 137. Le mot se trouve dans Commines, III, 11, & dans une lettre du XV[e] siècle, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4[e] série, I, 19. Le verbe est déjà dans Rutebeuf: « Povres parenz nus n'aparente. » 226.

*Apparaître* (*S'*), se montrer, se faire voir. IV, 107.

*Apparantement*, IV, 66, en apparence.

*Appast*. IV, 99. La lettre *s* trace étymologique de *pastum*.

*Apprivoyer* (*S'*), devenir privé, familier; III, 135; voy. *Esprivoyser*.

*Archediacre*, Archidiacre. III, 208, 209, 215, 216. L'anglais *Archdeacon* a de même supprimé l'*i* de *archidiaconus*.

*Ardemment* (*Plus*) au sens de *beaucoup plus*. III, 222.

*Ardre*, brûler, de *ardere* : *ars*, première personne du présent. IV, 48. — *arde*, subj. IV, 32.

*Arignée*, araignée. II, 347.

*Arpenter la Terre*, aller partout. IV, 116.

*Arraiement des cheveux*, arroy, arrangement. II, 307.

*Arrester* (*S'*) *à quelqu'un*, lui accorder son attention & sa confiance. II, 91; III, 179. — IV, 154, l'avoir pour amant. III, 36.

— (*Regarder à*), s'arrêter très volontairement à. III, 199.

*Arsoir*, hier soir. IV, 19.

*Article* (*A l'*) *de la mort*, sur l'heure, à l'instant même de, l'un des sens du latin *articulus*. II, 21.

*Asçavoir*. IV, 115.

*Assiéant* (*S'*), s'asseyant. II, 67.

*Asseray* (*M'*), m'assiérai. IV, 74.

*Assavoir mon*, certainement. III, 10.

*Assaillir quelqu'un*, l'attaquer. II, 97, 205, 226; IV, 68.

*Assemblée*, réunion privée. IV, 14. — (L') de deux personnes. I, 280.

*Asseoir un jugement*. I, 365.

*Asseyèrent* (*S'*), s'assirent. III, 128.

*Asseuré de*, remis de. I, 379.

*Asseurément*, d'une façon sûre. II, 204, 330.

*Asseurer* (*S'*), être sûr. II, 336.

— reprendre de l'assurance. II, 324; avoir confiance. III, 121.

— d'une chose, n'en pas avoir peur. III, 96.

*Assignation*, rendez-vous donné. II, 277; III, 175, 265.

*Assommer*, totaliser, mettre en sommes. IV, 99.

— *quelqu'un de coups*, lui en donner sa charge. III, 246.

— tuer. II, 322.

*Assurer* d'une maladie, répondre qu'on ne l'aura pas. II, 311.

*Assus* (*Mettre*). II, 276. Voy. *Sus*.

230, 294, 295, 324, 335, 336, 337; III, 7, 41, 70, 71, 157, 158; IV, 306.

*Beluteau*, blutoir. III, 264, 265.

*Beluter*, bluter le blé, occupation des Chamberières. III, 264.

*Benoiste*, bénite, bénie. II, 335. — (Eau). II, 336, 337.

*Besoin* (*Laisser quelqu'un au*), dans un danger. II, 324.

— (*Ne se servir d'une chose qu'au*), ne pas s'en servir. II, 13.

*Besterie* & *Bestye*, condition animale. IV, 117.

*Bêterie*, sottise. I, 339.

*Bien* (*Le*) de quelqu'un, sa bonté. III, 42.

*Bien*, ce qu'on a en terres. III, 14.

*Bien heuré*, qui a du bonheur. IV, 156.

*Bienheureseté*, bonheur. III, 318.

*Bis*, de couleur grise. IV, 100.

*Blanc*, la race blanche. IV, 148.

*Boire* (*Le*). I, 333; II, 177, 270, 294; III, 229.

*Blanchir*, en parlant des cheveux. I, 282; IV, 202.

*Bonhomme*, un homme vieux. II, 53, 171, 270; à propos d'un homme de quatre-vingts ans. III, 215.

*Bonne femme*, au sens de vieille. III, 242.

*Bonté haultaine* (*La*), Dieu. IV, 59.

*Borde*, ferme, métairie. I, 237, 341. Le même sens se retrouve dans le nom propre *La Borderie*.

*Boueste*, boite, coffret. III, 235-6.

*Bougie*, chandelle de cire. II, 227; III, 242.

*Bougie* (*Craindre le feu d'une*). III, 229.

On trouve, en 1594, dans l'inventaire de la Duchesse de Valentinois Charlotte d'Albret (n° 565) : « Ung boujoué d'argent pour mectre chandelle de bougie »; Paris, 1878, p. 98.

« Pour ne dormir j'allume la bougie », Ronsard, Abrégé de l'art poétique français; Œuvres choisies, 1879, p. 358.

*Boumyens*, Bohémiens. IV, 24.

*Bout* (*Le*) *de*, la racine de. IV, 152.

*Bout de l'an*, fin du deuil. III, 50.

*Bransles de Gascogne*, sorte de danses. II, 264.

*Brave*, au sens de bien mise. II, 50, 86; le mot est encore dans Molière.

*Brebis*, au sens de paroissienne. II, 269.

*Brèze*, au sens de chaleur. IV, 259.

*Brisées* (*Retourner à ses premières*), métaphore empruntée au langage de la chasse. I, 387.

— (*Retourner sur ses*), revenir par le même chemin. III, 212.

— Voy. *Erre*.

*Brunettes* (*Robes de*), étoffe plus précieuse que la bure. I, 272.

*Buée*, lessive. II, 356.

*Buffet* (*Aller au*) pour donner à boire. II, 228.

*Bureau* (*Robes de*). I, 272, 304. Bure, étoffe de laine grossière.

*Cabinet*, pièce d'un appartement. I, 380; II, 229, 278, 300. — (*Entrer en son*). III, 274.

— (*Petit*) dont le maitre emporte la clef. II, 342, 343, 344.

— ou *Garde-robe*. I, 383-4.

*Champs* (*Mettre quelqu'un aux*), le tourmenter. III, 41.

*Chantres*, chanteurs. I, 274.

— *du Roi*. III, 193.

— (*Aimer la musique des*). IV, 111.

*Chap ron*, sorte de coiffe : d'homme. IV, 155.—de moine. II, 80. —(*Femme de chambre à*). III, 183.

*Chapitré*, repris & condamné comme en Chapitre. I, 303.

*Chapitrer* quelqu'un. II, 180.

*Charger* quelqu'un, l'attaquer. II, 43.

*Charme*, conjuration magique. IV, 29, 30, 33.

*Chartre perpétuelle*. II, 181, 187; prison. A Paris, la vieille église de Saint-Denis de la Chartre ou de la Châtre était celle de Saint-Denis *in carcere*.

*Chasse* (*Termes de*). Voir *Brisées, Rappeler, Voler*. Comme on voit, Marguerite en emploie si peu & de si courants qu'elle pourrait bien ne pas y avoir pris grand plaisir & ne pas s'y être livrée.

*Chastellet* (*Jouer au*), à l'attaque & à la défense d'un petit château de neige. IV, 73, 75, 77.

*Chastier*, fouetter. IV, 82. — quelqu'un de. III, 69; IV, 218. — (*Se*), se mieux conduire, devenir meilleur. II, 245; III, 137, 217. — (*Se*) *de*. IV, 218. « Bel foloie qui se chastie — Et, quant jones hons fait folie, — l'en ne s'en doit pas merveillier. » Roman de la Rose, vers 3027-9. Le poème moral antérieur *Le castoiement d'un père à son fils* est dans le même sens.

*Chatemites* (*Faire les*). III, 78; l'expression, fréquente dans Rabelais, se trouve encore dans La Fontaine.

*Chatié de*, guéri de. II, 337.

*Chef* (*Le*) *de l'assistance*, celui qui peut seul aider. IV, 103.

*Cheoir*, tomber. III, 70.

*Chercher*. Voy. *Cercher* & *Sercher*.

*Chère*, bon accueil, le *ciera* italien. I, 292 & *passim*.

*Chesnes*, chaines. III, 216.

*Chevaulcheur*, homme à cheval. III, 211.

*Chevestre*, licol de cheval, de *capistrum*. IV, 31.

*Chevir* (*Ne pouvoir*) *de*, ne pouvoir avoir raison de. III, 77; il se trouve encore dans La Fontaine.

*Chimère* (*Peindre une*), tenter une chose impossible. II, 135.

*Chrestienté*, la foi chrétienne. I, 389. — l'universalité des chrétiens. II, 30, 34.

*Cirurgien*, chirurgien. I, 268, 291.

*Citoyen*, au sens de Bourgeois. III, 47.

*Clairté*, *claritas*. III, 146.

— (*Allumer de la*). II, 107, allumer une chandelle.

*Closture*, clôture claustrale. II, 119.

*Coeffure* (*Prendre une femme par la*), par les cheveux. III, 299.

*Collauder*, louer, de *cum laudare*. III, 76.

*Colleur*, couleur. IV, 79.

*Combattre de bien danser*, à qui dansera le mieux. IV, 68.

*Comme* au sens de que. III, 145, 179, 285. — au sens de comment. III, 96, 212, 214, 285, 295.

*Commère*, au sens de marraine. II, 196.

*Commun* (*Le*) *d'entre les hommes*, ce qui leur est habituel. III, 56.

*Coulpe*, faute, « *culpa* ». II, 14; III, 293.
*Coureil*, verrou, de *corrigulum*, petite courroie. II, 52, 54.
*Couronne*, au sens de tonsure. III, 157, 161, 163.
*Courre*, courir. IV, 125; conservé dans l'expression de vénerie, *chasse à courre*.
*Cours* (*Au grand*), dans le plus fort courant d'une rivière. I, 241.
*Court* d'une maison, de *curtis*. II, 294, 295.
*Court*, au sens de *curia*. III, 96, 133, 287.
*Cousine*, appellation honorifique. II, 159. On se souvient du nom de l'héroïne du Roman du petit Jean de Saintré, la Dame des Belles Cousines.
*Cresmeau*, sorte de béguin. III, 264, 265. — Voy. *Sarot*.
*Crudèlité*, cruauté, *crudelitas*. II, 179.
*Cuider* ou *cuyder*, croire. I, 269 & *passim*.
*Cuyllir*, cueillir. II, 345.

*Damoiselle*, employé dans quatre sens : — Fille auprès d'une dame. II, 106 & *passim*. — fille noble non mariée. II, 265 & *passim*. — femme noble mariée. II, 197 & *passim*.—veuve. III, 53.
*Danger* (*Essayer le*), se risquer à une chose périlleuse. II, 322.
*Dea*, interjection. II, 12; III, 59, 154.
*Débattre*, battre, en parlant des battements du cœur. III, 169.
*Déborder à*, dépasser la mesure, aller trop loin. IV, 269.
*Déchiffrer* quelqu'un, en connaitre & en dire le caractère. II, 237; IV, 268.
*Définer*, mourir. III, 297.
*Degré*, au sens d'*escalier*. I, 257, 369; II, 52, 56, 227; III, 70, 73, 138, 177, 178.
— (*Grand*), escalier. II, 157.
— (*Petit*) *de bois*. III, 71.
*Dégrés* (*Les*). II, 260. Il y avait autrefois à Paris une rue des Grands Dégrés.
*Demande* (*N'avoir que sa*), être refusé. IV, 49.
*Demeurant*, *demourant* & *demorant* (*Au*), au reste. II, 53 & *passim*.
*Départir*, partager. II, 118; III, 81. — (*Se*), partir de, se séparer. I, 237 & *passim*.
*Dépens* (*Être aux*) *de quelqu'un*, se rapporter à lui. III, 303.
*Dépouiller*, déshabiller. II, 19. — (*Se*). II, 54, 107.
*Desçeu* (*Au*) *de quelqu'un*, sans qu'il s'en doute. I, 319.
*Descognoistre* quelqu'un, ne pas le reconnaitre. II, 244.
*Descoloré*, pâle. II, 244.
*Désespérément*, avec violence. I, 265.
*Desfaire* (*Se*), se tuer. III, 275.
*Desfouyr une fosse*, la recreuser, III, 196.
*Despendre*, dépenser. II, 352.
*Despris*, mépris. I, 309, 373; II, 355.
*Despriser*, mépriser. I, 294 & *passim*.
*Dessirer*, déchirer. IV, 121; de l'ancien verbe *escbirer*.
*Destitué de*, privé de. I, 369; III, 103, 236.
*Dévaller*, descendre, tomber. III, 70.
*Dévotion*, désir ardent. II, 334.
*Dextre* (*La*), le côté droit. I, 237.
*Difformité* du temps présent. III, 203.

*Enmagrir*, maigrir. II, 332.
*Ennemi* (*L'*), le Diable. III, 199. Dante l'appelle de même *il gran nemico*.
*Enseveli*, mis dans la bière. I, 269.
*Ententivement*, attentivement. III, 161, 318.
*Entériner* une demande, l'accorder. II, 183.
*Entretènement*, conversation, II, 136.
*Entretenir une femme*, en être l'amant. I, 273.
*Erres* (*Rentrer en ses premières*) II, 14; substantif fait sur le verbe *errer*. Voy. *Brisées*.
*Erreur*, du masculin. II, 283; IV, 79.
*Erudition* (*L'*) de quelqu'un, son instruction, son édification. II, 12.
*Es*, dans les. II, 127.
*Espie*, espion. II, 96.
*Esprivoyser* (*S'*), s'apprivoiser, s'approcher de. II, 366; IV, 303; voy. *Apprivoyer*.
*Estimation* (*Par l'*) *de*, d'après le témoignage. III, 196.
*Estimussiez*, estimassiez. I, 354.
*Estranger* (*S'*) *de quelqu'un*, le tenir à distance, l'éloigner de soi. I, 295.
*Eventer* (*S'*), perdre son odeur. III, 147.
*Evacuation*, émission de sang, saignée. IV, 27.
*Exemple*, du féminin. II, 220, 338, 363.
*Exerciter à*, exercer à. III, 78.
*Exhortement*, exhortation. III, 215.
*Expérience*, recette, remède. IV, 19.

*Facteur*, Créateur. II, 127.
*Fainctes* (*Se courroucer en*), affecter l'air courroucé. III, 131.
*Faingnant*, feignant. II, 342. 344; III, 285. — *Faingnit*, II, 279; III, 121. — *Faingnoit*, III, 128, 269; temps du verbe *feindre*.
*Faisible* & *Fasible*, faisable. IV, 156.
*Faiz*, poids, fardeau, de *fascis*. II, 172, 176; IV, 64, 121.
*Fallir*, faillir, manquer. I, 242; II, 153, 237, 333.
*Fange* (*Prendre de la*), se baigner dans des bains de boue. I, 235.
*Fantasticque*, jaloux. II, 239.
*Farci* (*Être*) d'une chose, en avoir trop ou au moins assez. II, 11.
*Fenestre* (Se retirer en une). II, 34; III, 272. Pour comprendre l'expression, il suffit de se rappeler l'épaisseur des murailles des anciens châteaux, qui n'ont pas moins de neuf pieds, & souvent davantage, pour arriver à la baie de la fenêtre; c'est vraiment une petite pièce, la plus claire & la plus gaie de la chambre ou de la salle, & souvent garnie de deux bancs de pierre en face l'un de l'autre.
*Féru* (*Être*) de, frappé, blessé par. III, 107. « Peut-être en avez-vous déjà féru quelqu'une », Molière, *École des femmes*, acte 1er, scène 6; du latin *ferire*, qui s'est conservé dans l'italien.
*Fiction*, feinte, invention, II, 223. — hypocrisie. III, 37.
*Fidelle*, au sens de la piété & de la crainte de Dieu. II, 311, 313. Le mot se dit encore au pluriel pour désigner les gens pieux qui fréquentent les églises.
*Fieus*, fumier, *fimus*. IV, 26, 96.

*Garse* (Mettre à mal une pauvre). III, 246. — au mauvais sens. III, 187.
*Garsons* (*Mauvais*). I, 237 ; II, 227 ; III, 129 ; IV, 207.
*Gausser* d'une chose, s'en moquer. II, 318.
*Genne, gebenne*, torture judiciaire. I, 262.
*Gens de lettres*, expression qu'on croirait toute moderne. I, 247.
*Gentil-femme*, féminin de Gentilhomme. II, 238 ; III, 14.
*Gentille-femme*. II, 280, 281.
*Gentilz-femmes*. II, 299.
*Germes d'œufs*, les jaunes. IV, 15.
*Geye*, gué. IV, 210.
*Gorgias*, habillé avec recherche. IV, 131 ; formé au XV° siècle sur le mot *gorge*, qui à cette époque était recouverte, sous la fente triangulaire du corsage ou du pourpoint, d'un linge délié ou d'une étoffe plus fine & plus claire. Le mot, comme la chose, est tombé en désuétude avant la moitié du XVI° siècle. — (*Être*) & en bon ordre. II, 238.
*Gorgiase*. I, 323 ; III, 188, 213. — (*Être*) *à ses noces*. III, 213. — (*Chemise*). I, 288.
*Gorgiasement*. III, 168. — (S'habiller). II, 344.
*Gorgiaseté*. III, 182. — de la Cour. II, 144
*Goujate*. III, 265. De *gouge*, synonyme de garse, fillette. Rabelais l'a employé : « belle gouge & de bonne trogne. » Employé là injurieusement, à cause de goujat, valet d'armée.
*Goume*, gomme, médicament. IV, 23.
*Gouvernement* (*De mauvais*), de mauvaise conduite. III, 193.
*Grainier*, grenier. III, 69.
*Grans, grant, grandz* avec un rapport feminin. Marguerite emploie aussi *grande*, mais beaucoup moins souvent. Les passages où la forme masculine se trouve sont trop nombreux pour être détaillés ici. Cela vient de ce qu'autrefois les adjectifs français qui venoient d'adjectifs latins en *is* avaient conservé la forme masculine : ainsi, *lettres royaulx*, de *regalis*.
*Gras* (*Parler*) au point de vue de la prononciation. III, 312.
*Grey*, gré. II, 326 ; III, 272.
*Groulant*, grouillant. II, 13.
*Guerroyable* (*Guerre*). IV, 237.
*Gueyer*, passer à gué. I, 236.
*Guichet* (*Petit*) dans une porte. II, 69 ; la forme plus ancienne était *huisset*.
*Guide* (*La*) de son chemin. II, 31 ; IV, 243 ; on le disait encore au XVII° siècle : « Boussingault. La guide universelle de tous les Pays-Bas, avec une description de la ville de Paris » ; Paris, Clouzier, 1672.
*Guynes*, sorte de cerises. IV, 86.

*Habit*, au sens d'habit religieux. II, 113, 118, 123, 195. — (Laisser l'). II, 184 ; III, 238. — (*L'*) *ne fait pas le moine*. III, 92. Se trouve dans le Roman de la Rose, éd. Michel, tome II, p. 5.
*Hallecret*, pièce d'armure. II, 211.
*Hault* (De tout son), de sa hauteur ; II, 180.
*Haultesse* (*Vostre*), appellation honorifique. III, 271.
*Haultesses*, hautes pensées. IV, 31.

*Karesme* (Premiers jours de). II, 329. — *prenant*. II, 332. — (*Le my*-). II, 332. Voy. Carême.

*L* pour R ; imitation d'une prononciation provinciale. IV, 335-6.

*Lairra*. II, 120. *Lairray*, II, 339. *Lairré*, II, 311. *Lerray*, III, 136. *Lairrez*, IV, 64 ; première, troisième & quatrième personne du futur du verbe *laisser*.

*Lame*, pierre tombale plate. IV, 175.

*Lamenter quelqu'un*, se plaindre. III, 148.

*Lardé*, percé de trous. IV, 126.

*Las*, interjection ; changé en *hélas* par la soudure de l'autre interjection *hé*. IV, 16, 70, 77, 83, 90, 115, 124, 125, 152, 153.

*Lasseté*, lassitude. II, 205, 270 ; III, 109.

*Léans*, là ens, ici dedans. II, 294, 296, 353 ; III, 18, 89.

*Leçon*, discours, « Lectio ». I, 248 ; II, 3, 289, 290 ; III, 117, 118 ; IV, 76, 285.

— (*Lire une*). II, 141. Les professeurs du Collège royal fondé par François I^er^ s'appelaient des Lecteurs.

— au sens de ce qu'on lit. I, 244.

*Legièrement*, à la légère. II, 341. — (Croire). I, 376.

*Lerme*, larme. IV, 128, 129, 142, 154, 165.

*Lescive*, lessive. IV, 301.

*Leur* pour *se*. III, 63 ; IV, 313.

*Levé & enseveli*. I, 269 ; on dit encore *la levée du corps*.

*Liesse*, joie. IV, 78 ; *lætitia* ; encore employé au XVII^e^ siècle, notamment par La Fontaine.

*Lieu public*, maison de prostitution. I, 258.

*Lieutenande*, la femme du lieutenant criminel. II, 264.

*Linceul*, drap de lit. II, 360 ; IV, 301. — (*Le*) *de dessus* d'un lit. III, 221.

*Livre* (*Le*) *de vie*, l'Evangile. I, 270.

*Loing*, adj., lointain. II, 76.

*Loingtaineté*, éloignement. I, 344.

*Mâcher*, faire mal, en parlant d'un soulier. IV, 137.

*Mais que*, pourvu que. II, 198 & *passim*.

*Maison*, au sens de famille noble. II, 308, 343, 345, 351, 370, 371, 376, 378 ; III, 5, 13, 14, 20, 95, 119, 120, 122, 133, 136, 159, 168, 181, 190, 276, 278, 284. — (De bonne). III, 231. — Au sens des officiers & des serviteurs attachés à une personne. III, 6. — d'un roi. II, 209. — d'un duc. III, 269.

*Malcontanter*, mécontenter. IV, 38.

*Malheureuse*, à l'état d'injure. II, 159, 163.

*Malheureuse*, au sens de malhonnète & coupable. II, 135, 229 ; III, 207, 214, 273, 295.

*Malheurté*, formé sur *malheur*. I, 324, 354.

*Malice*, méchanceté. I, 376 ; II, 26 ; III, 31, 89, 112, 115, 120, 123, 131, 142, 155, 164, 209, 278 ; IV, 51, 83, 175. — (*Parfaire sa*). III, 71.

*Malicieux*, au sens de méchant. III, 89.

*Malin* (*Le*), le Diable. IV, 26.

*Meurdrier*, meurtrier, assassin. I, 257, 258, 259.

*Mil*, mille. I, 245, 342; II, 221.

*Ministre*, prêtre. III, 216. — d'église. II, 311.

*Miraculeusement*, d'une manière extraordinaire. I, 242.

*Moien*, au sens d'intermédiaire & d'obstacle. III, 85.

— (*Par tout il a*), le juste milieu. III, 256; c'est le proverbe latin : « In medio virtus. »

— (Ne pouvoir se conduire sans). III, 285.

*Mitaine*, moufles. IV, 78.

*Modéré*, qui a la mesure. II, 325.

*Mon*; voy. *Assavoir*.

*Moins* (*A tout le*), au moins. II, 338; III, 118.

*Mondanité*, sentiments & actes coupables, qui sont du monde. I, 269; II, 161, 314. — (Compagnie de). II, 276.

*Mondanités de la Cour*. II, 144, 145.

*Monitions*, monitoires, au sens ecclésiastique. — (Jeter des). III, 208.

*Monsieur*, au sens de Monseigneur. II, 235, 239 (cf. 237, 238, 244, 246, 247, 250, 252, 253, 254, 255).—appellation employée par la Duchesse de Bourgogne envers son mari. III, 276, 277, 280, 288.

*Monté* (*Être bien*), avoir un bon cheval. II, 80.

*Montjoye* (*La*) *de*, au sens de beaucoup. IV, 150. Les croix monumentales élevées sur la route de l'abbaye de Saint-Denis aux stations de la sainte épine s'appelaient des montjoyes, *mons gaudii*. Sur le cri de Montjoye Saint Denys & l'origine réelle du mot, voir une note de la Chanson de Roland, de M. Gautier, 7e édition, 1870, p. 279-81.

*Morir*, mourir. I, 353 & *passim*.

*Mot* (*Ne sonner*), ne rien dire. III, 161.

*Moustier* (*Laissons le*) *où il est*, restons en là. II, 192.

*Mouton* ou *Cornu* (Appeler quelqu'un). IV, 123.

*Moufles*, sorte de gants surtout fourrés à l'intérieur (& non à l'extérieur) où les quatre doigts sont ensemble & où le pouce seul est séparé. IV, 72. — appelées *mitaines*, IV, 78.

*Moyen* (*Par le*) *de quelqu'un*, grâce à son entremise. II, 29.

*Muable*, changeant, *mutabilis*. III, 179; IV, 60, 147.

*Muer*, changer, *mutare*. II, 250.

*Munde*, pur, *mundus*. II, 122; IV, 102. Nous avons conservé le composé *immonde* & l'expression *orge mondé*.

*Muser*, rester en plan : « Tel refuse qui après muse ». III, 57.

*Musser*, cacher, *mussitare*. IV, 140.

*My-Caresme* (*La*). II, 50.

*Mye*, pas, employé à la rime. IV, 13, 58, 64. — Négation par comparaison. Voir sur ce point la belle thèse de M. Schweighæuser imprimée dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, tomes II & III de la troisième série.

*Naïf*, naturel. II, 94. — sincère, ardent. IV, 56.

*Nattée* (*Chambre*), sur le plancher de laquelle on a mis des nattes. I, 287.

*On*, nous, forme normande. IV, 149. On peut voir sur ce point la note que j'ai imprimée dans l'*Intermédiaire des chercheurs & des curieux*, 1864, n° 4, p. 63, & dans mon *Recueil d'anciennes poésies françaises*, IX, 1865, p. 197-201.

*Oncq* & *Oncques*, jamais, de *unquam*. I, 369 & *passim*.

*Opinion* (*Avoir*) *à quelqu'un*, le distinguer & l'aimer. III, 27. — (*L'*) *de*, la pensée, la crainte de. III, 217.

*Ord*, sale, *horridus*. II, 6, 7, 128, 133, 135, 353; III, 130, 258; IV, 157.

*Ordure*, appliquée à une personne. II, 353.

*Orrez*, entendrez, de *oïr*. I, 337; II, 208; III, 88.

*Ort*, horridus. IV, 52; voy. *Ord*.

*Oublier* (*S'*), être inconvenant. II, 13.

*Ouvrant*, opérant, de *ouvrer*. IV, 94.

*Ouvrouer*, boutique. III, 128.

*Pain*, au sens d'hostie. II, 316. — On dit encore du *pain à chanter*.

*Paisant* en deux syllabes. I, 237; II, 272; IV, 128.

*Paisante*, paysanne. II, 272.

*Paour*, peur, de *pavorem*. I, 237 & *passim*.

*Pappa*, papa, père. IV, 92.

*Partement*, départ. I, 348; II, 33, 77, 99, 216. — au sens de mort. I, 373.

*Pasle*, pâle, de *pallidus*; l'*s* est là pour allonger l'*a*. IV, 185.

*Passer*, pâtir, souffrir la passion comme le Christ. III, 148. — mourir. III, 148. — au sens de faire passer un bateau sur une rivière. I, 299.

*Passion*, souffrance, douleur. I, 277; III, 283; IV, 14, 27, 47, 224. — Office de la semaine sainte. II, 332.

*Patenostres* données en cadeau. I, 247. Voy. Laborde, Glossaire des émaux, & surtout Rabelais, livre II, chapitre XXI, dans lequel Panurge offre à une dame de Paris des patenôtres de toutes sortes. — marquées de têtes de mort. III, 43. — (*En perdre ses*). II, 107. — (Dire une). IV, 30. — (Dire ses). III, 317.

*Paternelle* (*L'obéissance*), l'obéissance au père & à la mère. III, 56.

*Patience*, ce qu'on souffre; de *pâtir*. I, 295; II, 307.

*Pationné*, ressentant une passion. II, 331.

*Pauvreté* (*La*) *de quelqu'un*, ce qui lui est arrivé de malheureux. III, 322.

*Peccadille*, du masculin. III, 124, 320.

*Pédieu*, par Dieu. IV, 28.

*Pendre*, dépendre de. II, 251.

*Peneux de*, triste de. IV, 160.

*Pensement*, pensée, réflexion. III, 48. La Fontaine l'a employé dans son épitaphe: « J'ai vécu sans nul pensement ».

*Penser*, faire un pansement. II, 324.

*Père grand*, père & non grand-père. IV, 109. — (Mon), appellation donnée à un Médecin. III, 21. — appellation donnée à un Religieux. II, 334, 335, 336; III, 71. — spirituel. II, 196. — Voy. *Beau Père*.

*Perfumé*, parfumé. II, 19.

*Persévérance*, durée. II, 85.

*Peupistre* (*Pulpitum*). jubé. III, 242.

*Pulpitre*, au sens de jubé. III, 321. — Voy. *Peupistre*.

*Purger*, rendre pur. IV, 168.

*Quantième*, pris adjectivement. III, 95.

*Quanton*, canton, partie. IV, 100.

*Quartier*, au sens des gages de trois mois, le quart de l'année. I, 265, 326; III, 265.

*Querre*, second infinitif de *quérir*. IV, 15.

*Qui*, ce qui. III, 188. — élidé pour le vers : « Qui est cella ? » de trois syllabes. IV, 21.

*Qu'i*, qu'il. I, 236, 258; II, 277, 298, 301; III, 29, 84, 241. Je trouve la même forme dans le registre manuscrit des procès-verbaux de l'Académie de peinture à la date du 28 février 1705: « M. de Piles a faict espérer à la Compagnie *qu'i* feroit samedy prochain l'ouverture de la conférence.... »

*Quide de*, préservé de. IV, 133. — (*Être*) *de*, en finir avec. I, 383. — *de son honneur* (*Femme*). III, 222.

*Quider* quelqu'un d'une chose. II, 171, l'en décharger.

*Qu'il*, au sens de *qui*. I, 243. « ce qu'il luy appartient ». III, 266.

*Quoy* (*De*), de l'argent. IV, 81. On dit encore populairement: « Il a du quibus ».

R pour L. *Mérencolye*. IV, 41, 48, 84. — (changé en L). *Proculeuse*. IV, 15.

*Rabbi*, docteur. IV, 78.

*Racheder*, racheter. IV, 70.

*Racompter*, raconter. I, 235 & *passim*; voy. *Compter*.

*Racueil*, accueil. I, 273. Voir *Recueil*.

*Rafroidir*, refroidir, calmer. III, 314.

*Ramentevoir*, se souvenir de. I, 293; II, 348; III, 204; IV, 162. — avec un régime actif. II, 3. — *Ramentu*. I, 296.

*Rappeler* comme on ferait d'un oiseau. III, 221.

*Ravie* (Comme une personne). II, 330. — « Raptus est in Paradisum ». II Cor. XII, 4. « Et raptus est filius ejus ad Deum ». Apoc. XII, 5. On dit encore couramment: Le ravissement de saint Paul.

*Raze* (La teste), rasée. II, 298.

*Recevoir*, dit absolument, au sens de « recevoir l'hostie de la communion ». III, 6, 8; IV, 187. (Se trouve dans le poème de Philandrier. I, 155, 162.)

*Recharger*, revenir à la charge, répéter. II, 371.

*Reciner*, diner, *recœnare*, manger de nouveau. III, 118.

*Recollection*, souvenir. I, 244.

*Reconfort*, consolation. I, 370; II, 34; IV, 47, 140.

*Reconforter*, consoler, soutenir. I, 238, 335; II, 66, 70; III, 55, 312, 322; IV, 142, 153. — (Se). I, 239.

*Recordation*, souvenir. II, 75.

*Recorder*, se souvenir de. II, 60.

*Recoux*, mis en liberté. I, 302.

*Recueil*, accueil. I, 275; III, 51, 135. Voir *Racueil*. — (*Avoir bon*) *de quelqu'un*. II, 95.

*Recueillir*, accueillir. III, 51.

*Réformateur*, qui est chargé de la réforme des abbayes. II, 182.

*Refuser* (*Ne*) *d'une chose*, l'accorder. I, 321.

*Robe* (*La meilleure*) *qu'il eût vue*. I, 321. C'est l'expression italienne, *roba*, qui s'applique à tout, même à un fiacre, *una roba di legno*, une machine de bois.

*Rolle*, *rotulus*, l'ancien *volumen*. IV, 180, 285. On se souvient du mot d'une de nos anciennes Farces : « Cela n'est point dans mon rollet » ; encore aujourd'hui dans le Don Juan de Mozart, quand Sganarelle commence l'air des *Mille e tre*, il déroule un énorme rouleau sur lequel sont inscrites les conquêtes de son maitre. — (*Étudier son*), penser d'avance à ce que l'on a à dire. II, 290. — (Etre le premier en). III, 100. — (*Recorder un*). II, 60. — (*Savoir son*) *par cœur*. III, 184. — (Bien jouer son). III, 210.

*Rompure*, rupture. IV, 238. Voy. *Roupture*.

*Roole* & *Roolle* ; voir *Rôle*.

*Rouges* (*Les plus*) étaient prises. IV, 81. Le rouge a toujours été la couleur par excellence : ainsi la pourpre chez les anciens ; à l'état moderne, les robes des cardinaux sont rouges, &, dans l'ancien Parlement de Paris, les arrêts « rendus en robes rouges » l'étaient dans des causes exceptionnellement importantes. Ces rapprochements rendent peut-être raison du sens des « plus rouges », qui, en dehors de toute explication, sont évidemment les plus hauts & les plus élevés.

*Rouller*, rouiller. III, 165.

*Roupture*. IV, 168 ; voy. *Rompure*.

*Rume dessus les œils*. III, 275 ; voy. *Rhume*.

*Ryrie*, le rire excité par un beau conte. IV, 153.

*Sablon*, rivage sablonneux. II, 42. — (*Fonder sur le*), I, 374. — Ædificavit domum suam super arenam. Matthæi VII, 26.

*Sacrer* une église, faire les cérémonies de la consécration. II, 135.

*Saillir*, sauter. I, 289 ; II, 249. — sortir. I, 308 & *passim*.

*Saing*, sein. III, 129.

*Sarot*, à la mode de Bigorre, fait comme un cresmeau, mais couvrant tout le corps & les épaules par derrière. III, 264, 265. — (Avoir son) sur la tête. III, 264.

*Saye*, vêtement masculin. III, 167, 168. — de drap. IV, 106.

*Satallite*, satellite. IV, 108.

*Sauve* (Son honneur). III, 181. Honneur n'est pas du féminin, & il ne faut pas voir là *sauvé* ; *sauf* & *sauve*, de *salvus*, sont la même chose par la confusion du son des deux lettres *f* & *v*.

*Scellier*, sellier. III, 311.

*Scofion*, coiffure de femme. II, 54.

*Se*, pour *ce*. I, 353 ; II, 35, 210.

*Seicher*, sécher. I, 241.

*Seigner*, faire une saignée. III, 108.

*Seindre*, ceindre. III, 7.

*Serain* (*Danger du*), l'air du soir, de *serenum*. IV, 44, 64.

*Sercher*, chercher. I, 236, 262, 275, 278, 301 ; II, 265, 289, 331, 334, 349 ; III, 6, 18, 109, 128, 226.

*Serrant*, avaricieux. III, 56 ; IV, 312.

*Service*, l'office divin. II, 132, 239. — (*Tout le*) *du jour*, tous les offices du jour. III, 214.

— au sens de l'office de la messe. III, 16, 317. — *divin*, la messe. III, 161.

*Terre,* bien de campagne. II, 294, 333, 365.

*Terrien,* terrestre. III, 300.

*Territoire,* adjectif, terrestre. II, 127.

*Tête* (*Sa*), au sens de la perte de sa tête par décapitation. I, 291.

*Tétin,* sein. II, 179; III, 65, 313. — à propos d'un homme. IV, 14.

*Texte* (*Le*), l'Évangile. II, 13. L'expression est ancienne & se trouve fréquemment dans de très vieux inventaires. C'est *le livre* par excellence, au même sens que *la Bible,* mais le dernier est resté tandis que l'autre n'a pas subsisté.

*Tierce,* troisième. I, 270; II, 27, 285.

*Tirer* quelqu'un, le tirer par le vêtement pour attirer son attention. III, 161.

*Tissure,* II, 135.

*Toiles* pour la chasse. II, 311; oiles employées à faire des enceintes où l'on amène les grosses bêtes.

*Tondre* (*Se*), se faire une tonsure. IV, 178.

*Torment,* du féminin. III, 284.

*Tour,* au sens de prison. IV, 54.

*Tourets de nez.* II, 136; III, 33; IV, 260.

« Touret de nez, maschera di dona ». (Dict. de Duez, Lyon, 1671). — Le mettre pour rire en liberté. III, 131. — On a vu, I, 191, dans la description de la seconde miniature de la Coche, les trois dames « toutes vestues de noir, ayant leurs cornettes basses, leurs tourets de naiz & leurs colletz haultz ». — « Deux thouretz de fil d'or pour abiller espousées ». Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret, 1514, n° 541. — « Deux presses de bois à presser touretz »; ibidem, n° 560. — « Six touretz de toille à bandes »; n° 573. — Voir Viollet Le Duc, Dict. du mobilier, ad verbum. — « Collier & touret d'or taillés à la damasquine ». Laborde, Comptes des bâtiments. II, 246. — *Voir* la note sur cette coiffure dans la note 367 du palais Mazarin de M. de Laborde & son Glossaire des émaux, p. 520 — à propos d'un homme. IV, 155.

*Tranchée,* colique, besoin pressant. III, 186.

*Transmuer,* métamorphoser. III, 229, 292.

*Transmutation,* métamorphose IV, 56.

*Transporté* (*Prendre le cœur d'un homme*), faire une folie. III, 270.

*Travail,* au sens de fatigue. I, 299.

*Travailler,* avoir de l'ennui. III, 140.

*Travailler quelqu'un,* le poursuivre. III, 21.

*Treuver,* trouver. II, 174, 250; III, 111, 180; IV, 28, 159, 165. — Si Molière l'a mis dans la bouche de Cathos & de Jodelet (*Précieuses,* éd. Hachette, II, 68 & 106), il l'a mis jusque dans la bouche d'Alceste : « Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve — Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve » (*Le Misantbrope,* vers 225-6). La Fontaine a dit aussi : « Dans la citrouille je la treuve ».

*Triste de,* affligé à propos de. I, 241.

*On*, nous, forme normande. IV, 149. On peut voir sur ce point la note que j'ai imprimée dans l'*Intermédiaire des chercheurs & des curieux*, 1864, n° 4, p. 63, & dans mon *Recueil d'anciennes poésies françaises*, IX, 1865, p. 197-201.

*Oncq* & *Oncques*, jamais, de *unquam*. I, 369 & *passim*.

*Opinion* (*Avoir*) *à quelqu'un*, le distinguer & l'aimer. III, 27. — (*L'*) *de*, la pensée, la crainte de. III, 217.

*Ord*, sale, *horridus*. II, 6, 7, 128, 133, 135, 353; III, 130, 258; IV, 157.

*Ordure*, appliquée à une personne. II, 353.

*Orrez*, entendrez, de *oir*. I, 337; II, 208; III, 88.

*Ort*, horridus. IV, 52; voy. *Ord*.

*Oublier* (*S'*), être inconvenant. II, 13.

*Ouvrant*, opérant, de *ouvrer*. IV, 94.

*Ouvrouer*, boutique. III, 128.

*Pain*, au sens d'hostie. II, 316. — On dit encore du *pain à chanter*.

*Paisant* en deux syllabes. I, 237; II, 272; IV, 128.

*Paisante*, paysanne. II, 272.

*Paour*, peur, de *pavorem*. I, 237 & *passim*.

*Pappa*, papa, père. IV, 92.

*Partement*, départ. I, 348; II, 33, 77, 99, 216. — au sens de mort. I, 373.

*Pasle*, pâle, de *pallidus*; l'*s* est là pour allonger l'*a*. IV, 185.

*Passer*, pâtir, souffrir la passion comme le Christ. III, 148. — mourir. III, 148. — au sens de faire passer un bateau sur une rivière. I, 299.

*Passion*, souffrance, douleur. I, 277; III, 283; IV, 14, 27, 47, 224. — Office de la semaine sainte. II, 332.

*Patenostres* données en cadeau. I, 247. Voy. Laborde, Glossaire des émaux, & surtout Rabelais, livre II, chapitre XXI, dans lequel Panurge offre à une dame de Paris des patenôtres de toutes sortes. — marquées de têtes de mort. III, 43. — (*En perdre ses*). II, 107. — (Dire une). IV, 30. — (Dire ses). III, 317.

*Paternelle* (*L'obéissance*), l'obéissance au père & à la mère. III, 56.

*Patience*, ce qu'on souffre; de *pâtir*. I, 295; II, 307.

*Passionné*, ressentant une passion. II, 331.

*Pauvreté* (*La*) *de quelqu'un*, ce qui lui est arrivé de malheureux. III, 322.

*Peccadille*, du masculin. III, 124, 320.

*Pédieu*, par Dieu. IV, 28.

*Pendre*, dépendre de. II, 251.

*Peneux de*, triste de. IV, 160.

*Pensement*, pensée, réflexion. III, 48. La Fontaine l'a employé dans son épitaphe: « J'ai vécu sans nul pensement ».

*Penser*, faire un pansement. II, 324.

*Père grand*, père & non grand-père. IV, 109. — (Mon), appellation donnée à un Médecin. III, 21. — appellation donnée à un Religieux. II, 334, 335, 336; III, 71. — spirituel. II, 196. — Voy. *Beau Père*.

*Perfumé*, parfumé. II, 19.

*Persévérance*, durée. II, 85.

*Peupistre* (*Pulpitum*). jubé. III, 242.

*Pulpitre*, au sens de jubé. III, 321. — Voy. *Peupistre*.

*Purger*, rendre pur. IV, 168.

*Quantième*, pris adjectivement. III, 95.

*Quanton*, canton, partie. IV, 100.

*Quartier*, au sens des gages de trois mois, le quart de l'année. I, 265, 326; III, 265.

*Querre*, second infinitif de *quérir*. IV, 15.

*Qui*, ce qui. III, 188. — élidé pour le vers : « Qui est cella ? » de trois syllabes. IV, 21.

*Qu'i*, qu'il. I, 236, 258; II, 277, 298, 301; III, 29, 84, 241. Je trouve la même forme dans le registre manuscrit des procès-verbaux de l'Académie de peinture à la date du 28 février 1705: « M. de Piles a faict espérer à la Compagnie *qu'i* feroit samedy prochain l'ouverture de la conférence.... »

*Quide de*, préservé de. IV, 133. — (*Être*) *de*, en finir avec. I, 383. — *de son honneur* (*Femme*). III, 222.

*Quicter* quelqu'un d'une chose. II, 171, l'en décharger.

*Qu'il*, au sens de *qui*. I, 243. « ce qu'il luy appartient ». III, 266.

*Quoy* (*De*), de l'argent. IV, 81. On dit encore populairement : « Il a du quibus ».

R pour L. *Mérencolye*. IV, 41, 48, 84. — (changé en L). *Proculeuse*. IV, 15.

*Rabbi*, docteur. IV, 78.

*Racheder*, racheter. IV, 70.

*Racompter*, raconter. I, 235 & *passim*; voy. *Compter*.

*Racueil*, accueil. I, 273. Voir *Recueil*.

*Rafroidir*, refroidir, calmer. III, 314.

*Ramentevoir*, se souvenir de. I, 293; II, 348; III, 204; IV, 162. — avec un régime actif. II, 3. — *Ramentu*. I, 296.

*Rappeler* comme on ferait d'un oiseau. III, 221.

*Ravie* (Comme une personne). II, 330. — « Raptus est in Paradisum ». II Cor. XII, 4. « Et raptus est filius ejus ad Deum ». Apoc. XII, 5. On dit encore couramment : Le ravissement de saint Paul.

*Raze* (La teste), rasée. II, 298.

*Recevoir*, dit absolument, au sens de « recevoir l'hostie de la communion ». III, 6, 8; IV, 187. (Se trouve dans le poème de Philandrier. I, 155, 162.)

*Recharger*, revenir à la charge, répéter. II, 371.

*Reciner*, dîner, *recœnare*, manger de nouveau. III, 118.

*Recollection*, souvenir. I, 244.

*Reconfort*, consolation. I, 370; II, 34; IV, 47, 140.

*Reconforter*, consoler, soutenir. I, 238, 335; II, 66, 70; III, 55, 312, 322; IV, 142, 153. — (Se). I, 239.

*Recordation*, souvenir. II, 75.

*Recorder*, se souvenir de. II, 60.

*Recoux*, mis en liberté. I, 302.

*Recueil*, accueil. I, 275; III, 51, 135. Voir *Racueil*. — (*Avoir bon*) *de quelqu'un*. II, 95.

*Recueillir*, accueillir. III, 51.

*Réformateur*, qui est chargé de la réforme des abbayes. II, 182.

*Refuser* (*Ne*) *d'une chose*, l'accorder. I, 321.

*Robe* (*La meilleure*) *qu'il eût vue*. I, 321. C'est l'expression italienne, *roba*, qui s'applique à tout, même à un fiacre, *una roba di legno*, une machine de bois.

*Rolle*, *rotulus*, l'ancien *volumen*. IV, 180, 285. On se souvient du mot d'une de nos anciennes Farces : « Cela n'est point dans mon rollet » ; encore aujourd'hui dans le Don Juan de Mozart, quand Sganarelle commence l'air des *Mille e tre*, il déroule un énorme rouleau sur lequel sont inscrites les conquêtes de son maitre. — (*Étudier son*), penser d'avance à ce que l'on a à dire. II, 290. — (Etre le premier en). III, 100. — (*Recorder un*). II, 60. — (*Savoir son*) *par cœur*. III, 184. — (Bien jouer son). III, 210.

*Rompure*, rupture. IV, 238. Voy. *Roupture*.

*Roole* & *Roolle* ; voir *Rôle*.

*Rouges* (*Les plus*) étaient prises. IV, 81. Le rouge a toujours été la couleur par excellence : ainsi la pourpre chez les anciens ; à l'état moderne, les robes des cardinaux sont rouges, &, dans l'ancien Parlement de Paris, les arrêts « rendus en robes rouges » l'étaient dans des causes exceptionnellement importantes. Ces rapprochements rendent peut-être raison du sens des « plus rouges », qui, en dehors de toute explication, sont évidemment les plus hauts & les plus élevés.

*Rouller*, rouiller. III, 165.

*Roupture*. IV, 168 ; voy. *Rompure*.

*Rume dessus les œils*. III, 275 ; voy. *Rhume*.

*Ryrie*, le rire excité par un beau conte. IV, 153.

*Sablon*, rivage sablonneux. II, 42. — (*Fonder sur le*), I, 374. — Ædificavit domum suam super arenam. Matthæi VII, 26.

*Sacrer* une église, faire les cérémonies de la consécration. II, 135.

*Saillir*, sauter. I, 289 ; II, 249. — sortir. I, 308 & *passim*.

*Saing*, sein. III, 129.

*Sarot*, à la mode de Bigorre, fait comme un cresmeau, mais couvrant tout le corps & les épaules par derrière. III, 264, 265. — (Avoir son) sur la tête. III, 264.

*Saye*, vêtement masculin. III, 167, 168. — de drap. IV, 106.

*Satallite*, satellite. IV, 108.

*Sauve* (Son honneur). III, 181. Honneur' n'est pas du féminin, & il ne faut pas voir là *sauvé* ; *sauf* & *sauve*, de *salvus*, sont la même chose par la confusion du son des deux lettres *f* & *v*.

*Scellier*, sellier. III, 311.

*Scofion*, coiffure de femme. II, 54.

*Se*, pour *ce*. I, 353 ; II, 35, 210.

*Seicher*, sécher. I, 241.

*Seigner*, faire une saignée. III, 108.

*Seindre*, ceindre. III, 7.

*Serain* (*Danger du*), l'air du soir, de *serenum*. IV, 44, 64.

*Sercher*, chercher. I, 236, 262, 275, 278, 301 ; II, 265, 289, 331, 334, 349 ; III, 6, 18, 109, 128, 226.

*Serrant*, avaricieux. III, 56 ; IV, 312.

*Service*, l'office divin. II, 132, 239. — (*Tout le*) *du jour*, tous les offices du jour. III, 214.

— au sens de l'office de la messe. III, 16, 317. — *divin*, la messe. III, 161.

*Terre*, bien de campagne. II, 294, 333, 365.

*Terrien*, terrestre. III, 300.

*Territoire*, adjectif, terrestre. II, 127.

*Tête* (*Sa*), au sens de la perte de sa tête par décapitation. I, 291.

*Tétin*, sein. II, 179; III, 65, 313. — à propos d'un homme. IV, 14.

*Texte* (*Le*), l'Évangile. II, 13. L'expression est ancienne & se trouve fréquemment dans de très vieux inventaires. C'est *le livre* par excellence, au même sens que *la Bible*, mais le dernier est resté tandis que l'autre n'a pas subsisté.

*Tierce*, troisième. I, 270; II, 27, 285.

*Tirer* quelqu'un, le tirer par le vêtement pour attirer son attention. III, 161.

*Tissure*, II, 135.

*Toiles* pour la chasse. II, 311; oiles employées à faire des enceintes où l'on amène les grosses bêtes.

*Tondre* (*Se*), se faire une tonsure. IV, 178.

*Torment*, du féminin. III, 284.

*Tour*, au sens de prison. IV, 54.

*Tourets de nez*. II, 136; III, 33; IV, 260.

« Touret de nez, maschera di dona ». (Dict. de Duez, Lyon, 1671). — Le mettre pour rire en liberté. III, 131.—On a vu, I, 191, dans la description de la seconde miniature de la Coche, les trois dames « toutes vestues de noir, ayant leurs cornettes basses, leurs tourets de naiz & leurs colletz haultz ». — « Deux thouretz de fil d'or pour abiller espousées ». Inventaire de la duchesse de Valentinois, Charlotte d'Albret, 1514, n° 541. — « Deux presses de bois à presser touretz »; ibidem, n° 560. — « Six touretz de toille à bandes »; n° 573. — Voir Viollet Le Duc, Dict. du mobilier, ad verbum. — « Collier & touret d'or taillés à la damasquine ». Laborde, Comptes des bâtiments. II, 246.— *Voir* la note sur cette coiffure dans la note 367 du palais Mazarin de M. de Laborde & son Glossaire des émaux, p. 520 — à propos d'un homme. IV, 155.

*Tranchée*, colique, besoin pressant. III, 186.

*Transmuer*, métamorphoser. III, 229, 292.

*Transmutation*, métamorphose IV, 56.

*Transporté* (*Prendre le cœur d'un homme*), faire une folie. III, 270.

*Travail*, au sens de fatigue. I, 299.

*Travailler*, avoir de l'ennui. III, 140.

*Travailler quelqu'un*, le poursuivre. III, 21.

*Treuver*, trouver. II, 174, 250; III, 111, 180; IV, 28, 159, 165. — Si Molière l'a mis dans la bouche de Cathos & de Jodelet (*Précieuses*, éd. Hachette, II, 68 & 106), il l'a mis jusque dans la bouche d'Alceste : « Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve — Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui treuve » (*Le Misanthrope*, vers 225-6). La Fontaine a dit aussi : « Dans la citrouille je la treuve ».

*Triste de*, affligé à propos de. I, 241.

320. Voy. *Image.* — Statuette, petit bas-relief ou petite peinture d'un sujet pieux, donné en cadeau. I, 247.

*Yssoit*, sortoit. IV, 32.

*Z* employé à la fin d'un singulier; *tenuz* au lieu de *tenu*. III, 248, reste inconscient de l'ancienne déclinaison française.

# TABLE

## DU QUATRIÈME VOLUME

ACHEVÉ D'IMPRIMER A PARIS

*Le 20 Septembre 1880*

PAR D. JOUAUST

POUR A. EUDES

LIBRAIRE

